



HAL
open science

L'urbanisation du littoral: espaces, paysages et représentations. Des territoires à l'interface ville-mer

Samuel Robert

► **To cite this version:**

Samuel Robert. L'urbanisation du littoral: espaces, paysages et représentations. Des territoires à l'interface ville-mer. Géographie. Université de Bretagne Occidentale (UBO), Brest, 2019. tel-02350064

HAL Id: tel-02350064

<https://hal.science/tel-02350064>

Submitted on 5 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'urbanisation du littoral : espaces, paysages et représentations

Des territoires à l'interface ville-mer



Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches
Discipline : géographie

Volume 1 – Position et projet scientifique

Samuel ROBERT
Chargé de recherche en géographie au CNRS

Laboratoire ESPACE (UMR 7300)
Aix-Marseille Université, Avignon Université, Université de Nice Sophia Antipolis, CNRS

Présenté et soutenu publiquement à l'Université de Bretagne Occidentale,
Brest, le 21 octobre 2019

Photo de couverture : Péninsule de Bodrum (Turquie), 20 septembre 2014
© Samuel Robert



Université de Bretagne Occidentale



Ecole doctorale des Sciences de la Mer et du Littoral

L'urbanisation du littoral : espaces, paysages et représentations

Des territoires à l'interface ville-mer

Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches

Discipline : géographie

Volume 1 – Position et projet scientifique

Samuel ROBERT

Chargé de recherche en géographie au CNRS

Laboratoire ESPACE (UMR 7300)

Aix-Marseille Université, Avignon Université, Université de Nice Sophia Antipolis, CNRS

Présenté et soutenu publiquement à l'Université de Bretagne Occidentale,
Brest, le 21 octobre 2019

devant un jury composé de :

Louis BRIGAND	Professeur de géographie, <i>Université de Bretagne Occidentale, UMR LETG</i> , parrain de la HDR
Philippe DEBOUDT	Professeur de géographie, <i>Université de Lille, Laboratoire TVES</i> , rapporteur
Adriana GHERSI	Professeure d'architecture du paysage, <i>Université de Gênes, Dip. di Scienze per l'Architettura</i> , rapporteure
Lydie GOELDNER-GIANELLA	Professeure de géographie, <i>Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR LGP</i> , examinatrice
Catherine MEUR-FEREC	Professeure de géographie, <i>Université de Bretagne Occidentale, UMR LETG</i> , examinatrice
Christine VOIRON-CANICIO	Professeure de géographie, <i>Université de Nice Sophia Antipolis, UMR ESPACE</i> , rapporteure

Ce document correspond au volume « position et projet scientifique » du dossier présenté pour l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), selon les recommandations de la Section 23 « Géographie physique, humaine, économique et régionale » du Conseil National des Universités.

Source :

<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3745-3899>

Rubrique « Qualification » / Sous-rubrique « Recommandations PR »

Contact :

Samuel ROBERT

Courriel : samuel.robert@univ-amu.fr / sml.rbt@gmail.com

Web : <https://cv.archives-ouvertes.fr/samuel-robert>

Sommaire

REMERCIEMENTS	4
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
PARTIE 1. L'URBANISATION DU LITTORAL : CONSTAT ET ENJEUX	11
Chapitre 1. Un phénomène massif, régi par l'économie touristique et résidentielle	13
Chapitre 2. Un phénomène soutenable ?	25
Chapitre 3. Les chantiers actuels de la recherche en géographie	37
Conclusion de la Partie 1	49
PARTIE 2. UNE DEMARCHE DE GEOGRAPHIE « OUVERTE », AUTOUR DU CONCEPT DE PAYSAGE ..	51
Chapitre 4. Le paysage, un concept pertinent pour analyser l'urbanisation des rivages.....	53
Chapitre 5. Trois concepts complémentaires pour l'analyse de l'urbanisation du littoral	65
Chapitre 6. Le terrain, la pluridisciplinarité et la connexion à la société	77
Conclusion de la Partie 2	86
PARTIE 3. APPORTS D'ETUDES SUR L'URBANISATION DES PAYSAGES LITTORAUX	
MEDITERRANEENS FRANÇAIS	89
Chapitre 7. L'urbanisation des paysages littoraux : structures et dynamiques spatiales, représentations et enjeux de gestion	91
Chapitre 8. Le rôle des vues dans le désir de littoral et sur son urbanisation	109
Chapitre 9. Les pratiques récréatives de plein air, un révélateur des interactions urbanisation- paysage sur le littoral.....	123
Conclusion de la Partie 3	139
PARTIE 4. UNE PERSPECTIVE DE RECHERCHE RECENTREE SUR L'INTERFACE VILLE-MER	141
Chapitre 10. L'Interface Ville-Mer : proposition d'un outil conceptuel pour l'étude des littoraux urbanisés	143
Chapitre 11. L'IVM au regard de trois enjeux socio-environnementaux forts.....	153
Conclusion de la Partie 4	161
CONCLUSION GENERALE	163
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	165
LISTE DES ENCADRES	189
LISTE DES FIGURES	189
LISTE DES TABLEAUX	190
TABLE DES MATIERES	191

Remerciements

Porter un regard rétrospectif sur un parcours de formation et de recherche, ainsi que sur l'itinéraire professionnel qui lui est associé, amène inévitablement à remarquer le rôle de personnes déterminantes par leur appui, leur bienveillance, leurs conseils et leur influence. Après un peu plus de 20 ans d'activité dans le domaine de la recherche scientifique, la liste est longue des professeurs, collègues, directeurs de labo, responsables d'équipe et étudiants qui, outre des échanges scientifiques et humains de qualité, m'ont apporté ouverture, encouragement et reconnaissance. Comme cela est souvent le cas dans une page de remerciements, tous ne peuvent être nommés mais j'ai bien conscience de m'être nourri de toutes ces rencontres.

Mes sincères remerciements et mon amitié vont tout d'abord à Louis Brigand, qui a accepté de m'accompagner dans la réalisation de cet exercice à la fois curieux et intéressant qu'est une HDR, et à Christine Voiron-Canicio, qui fut ma directrice de thèse, ma directrice de laboratoire, et m'a apporté un appui solide pour développer mon projet de recherche depuis de nombreuses années.

Mes remerciements s'adressent également aux collègues qui ont accepté de s'intéresser à mon travail et de participer au jury de mon HDR : Philippe Deboudt, Adriana Gherzi, Lydie Goeldner-Gianella et Catherine Meur-Ferec. Je suis à la fois impressionné et enthousiasmé de livrer à leur sagacité ce regard rétrospectif sur mon parcours et sur mon objet de recherche.

Pour leur appui dans les travaux du quotidien au laboratoire, les échanges autour de nos questionnements communs et respectifs, les moments de convivialité sur le campus de l'Arbois à Aix-en-Provence, je tiens à remercier mes collègues de l'équipe d'Aix-Marseille Université de l'UMR ESPACE : Alexandra, Anne, Brigitte, Daniel, Marie-Laure, Patricia, Raquel, Samuel, Sébastien, Vincent.

Pour nombre de raisons, mes remerciements s'adressent aussi :

- à Robert Chenorkian et aux collègues du LabEx DRIIHM ;
- à mes collègues et amis du Conseil de direction de l'OHM *Littoral Méditerranéen* (Jean-Pierre Féral, Marie-Antoinette Maupertuis, Patrick Monfort, Vanina Pasqualini, Caroline Tafani), et aux chercheurs et enseignants-chercheurs avec qui je collabore depuis plus de huit ans dans ce cadre ;
- à mes collègues d'ESPACE des sites d'Avignon et de Nice ;
- à mes collègues d'ECCOREV et du CEREGE, en particulier Pierre Batteau, Lucilla Benedetti, Joël Guiot, Catherine Keller, Yves Noack ;
- à de nombreux autres collègues d'Aix-Marseille Université, notamment Sylvie Daviet, Daniel Faget, Thierry Pérez, Sandrine Ruitton, Thierry Tatoni ;
- aux étudiants et jeunes collaborateurs avec qui j'ai pu développer mes projets de recherche, en particulier Céline Eymery, Brieuc Cabioch, Martin Détouche, Jesús Dias-Sanz, Théo Lechémiá, Sabine Marcangeli, Théophile Plouvier, Aurélie Prévost ;
- aux nombreux partenaires locaux impliqués dans mes projets de recherche.

Avant-propos

Choisir l'urbanisation du littoral comme objet de recherche peut paraître classique et manquer de modernité. C'est au contraire une affaire relativement ambitieuse et nécessaire. L'enjeu n'est pas tant de démontrer l'existence de ce phénomène ou d'en caractériser la vigueur, que d'en comprendre les rouages, les moteurs et les nouvelles modalités. La généralisation de l'urbanisation du monde, l'attrait incontesté de la mer, les enjeux du changement climatique et ceux du développement durable font des littoraux des espaces clés de l'écoumène. Sur les côtes, les villes se développent et se transforment. Les populations augmentent et les milieux sont fragilisés. Dans le même temps, les opportunités sont grandes. Aussi, développer et renouveler les connaissances sur l'occupation humaine des littoraux et, en particulier, sur leur urbanisation est un impératif social qui s'impose à la recherche scientifique.

C'est à partir de 2003, au sein du laboratoire ESPACE à l'Université de Nice, au contact de Christine Voiron-Canicio, que notre projet s'est révélé et qu'il a pu s'organiser avec l'opportunité de s'engager en thèse. Le contexte académique offert par le laboratoire, avec des programmes de recherche concernant la Gestion intégrée des zones côtières et la Méditerranée, des relations facilitées avec les acteurs locaux, et bien sûr un corpus théorique et méthodologique solide dans le champ de l'analyse spatiale, ont permis de cerner l'objet d'étude. La thèse, intitulée « *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant* », a proposé une analyse inédite de l'urbanisation côtière en mobilisant l'argument de la visibilité du paysage, en démontrant la relation spatiale entre la visibilité de la mer et l'emprise géographique de l'urbanisation, et en explorant les possibilités d'intégrer une connaissance de la visibilité du paysage dans la planification urbaine.

A la faveur d'une évolution professionnelle qui nous a conduit à Marseille en 2008 (Fédération de recherche ECCOREV), nous avons pu à la fois poursuivre ces recherches et élargir le cadre d'analyse. Ceci a été permis grâce à la création par l'Institut écologie et environnement du CNRS des Observatoires Hommes-Milieux (OHM), outils au service de la recherche interdisciplinaire dans le champ de l'environnement. Investi dans le premier de ces observatoires (OHM *Bassin minier de Provence*), consacré à l'étude de l'après-mine dans les Bouches-du-Rhône, nous avons approché d'autres corpus théoriques et méthodologiques, étoffé notre questionnement et travaillé sur de nouveaux objets.

Recruté comme chargé de recherche au CNRS en 2011, nous avons retrouvé le laboratoire ESPACE tout en poursuivant le cheminement scientifique avec les OHM. En janvier 2012, nous avons été nommé directeur de l'Observatoire Hommes-Milieux *Littoral méditerranéen*¹, dont le but est d'étudier les conditions et les effets de l'anthropisation sur le littoral méditerranéen français. Ces dernières années, les collaborations avec diverses autres disciplines scientifiques nous ont amené à élargir notre conception des territoires et à davantage les penser en tant que systèmes socio-écologiques. Assurément, la conception et le contenu de ce mémoire révèle les influences dont nous avons pu bénéficier.

¹ Cet OHM a été créé conjointement par l'Institut écologie et environnement et l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS.



Marseille (France), 18 mai 2012
© Samuel Robert

Introduction

« Les hommes sont des êtres d'action ; ils agissent sur eux-mêmes, sur les autres, sur les choses de la Terre. L'expansion de l'espèce humaine témoigne de la capacité et de la puissance des générations à l'œuvre sur la Terre ».

P. Pinchemel et G. Pinchemel, 1988. La face de la terre. Éléments de géographie.

Depuis près de cinquante ans, l'urbanisation du littoral figure au rang des questions majeures relatives à la conservation de l'environnement et au développement humain de la planète. Dès l'émergence de la cause environnementale dans les années 1960, les rivages des mers et des océans ont été identifiés comme des scènes environnementales de grande importance pour l'humanité. Milieux écologiques à la fois riches et fragiles, espaces d'opportunités et de risques pour les sociétés, leur transformation rapide par les aménagements humains apparut alors comme une menace. Pour les littoraux comme pour tous les espaces habités, la planification de l'urbanisation et des installations anthropiques a été encouragée dans le but « *d'éviter les atteintes à l'environnement et d'obtenir le maximum d'avantages sociaux, économiques et écologiques pour tous* » (Déclaration de Stockholm, 1972. Principe 15²). Par la suite, la protection des milieux et des espèces naturelles a permis d'organiser une réponse à la pression urbaine et des dispositions législatives encadrant la protection et la mise en valeur du littoral ont été prises dans plusieurs pays³. A l'échelle internationale, un important travail de promotion de la notion de durabilité environnementale a ensuite débouché sur la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), dont la mise en œuvre a été initiée dans de nombreux pays⁴. Pourtant, en dépit d'une prise de conscience de la nécessité d'aménager et de gérer avec attention les milieux et les espaces côtiers, tant au niveau des États que des territoires locaux, les littoraux restent toujours massivement soumis à la pression urbaine et transformés par des aménagements. Le décalage entre un constat partagé (assorti de l'énoncé de principes et de règles pour y remédier) et la persistance du phénomène créant la difficulté à solutionner ou dépasser, ne manque pas d'intérêt pour la recherche. Cette situation constitue le point de départ de notre réflexion.

Étudier l'urbanisation du littoral est un vaste programme. Voilà plusieurs décennies que les scientifiques se penchent sur ce phénomène, en en décrivant l'extension et la dynamique

² Conférence des Nations unies sur l'Environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972. Pour une approche critique de ce texte et de la genèse de cette conférence voir l'analyse d'Alexandre-Charles Kiss et Jean-Didier Sicaut (1972).

³ A titre d'exemples : Convention de Ramsar sur les zones humides (1971) ; Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1979) ; Directive européenne « Oiseaux » sur la protection des habitats liés aux espèces d'oiseaux les plus menacées au niveau Européen (1979) ; Directive européenne « Habitat Faune Flore » sur la protection des habitats naturels et des habitats des espèces animales et végétales remarquables au niveau européen (1992). Différents pays sont dotés de lois encadrant l'urbanisme, l'aménagement et la mise en valeur du littoral (Etats-Unis, 1972 ; France, 1986 ; Espagne, 1988 ; Algérie, 2002).

⁴ La GIZC est un principe de gestion durable du littoral, consacré lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 (Chapitre 17 de l'Agenda 21) et conceptualisé dans les années 1990 (Cicin-Sain et Knecht, 1998 ; Vallega, 1999). Sa déclinaison opérationnelle a donné lieu à une très riche littérature dans le monde, notamment en France (Guineberteau et al., 2006 ; Meur-Férec, 2007a ; Deboudt et al., 2008a ; Deboudt, 2012 ; etc.).

spatiale et en s'intéressant à sa dimension démographique. Certains géographes ont ainsi forgé le concept de littoralisation pour signifier la concentration croissante de la population et des activités humaines sur les rivages. D'autres en ont analysé les ressorts fonciers et touristiques. D'autres encore ont investi le champ de la réglementation d'urbanisme et des pratiques de planification spatiale. De multiples chantiers de recherche ont été ouverts et ont apporté des éléments utiles à la construction d'une connaissance commune sur ce que l'on peut considérer comme l'un des faits majeurs du XXe siècle. Car, comme l'écrit l'historien John R. McNeill, « *la double montée extraordinaire de la croissance de la population et de l'urbanisation compte parmi les caractéristiques les plus distinctives du XXe siècle* » (McNeill, 2010). Et incontestablement, les littoraux ont été un cadre d'expression privilégié de ce phénomène.

Pour autant qu'elle soit très abondamment étudiée depuis plusieurs années par des chercheurs, ne relevant d'ailleurs pas uniquement de la géographie, la question de l'urbanisation du littoral n'est pas épuisée. Alors que les changements sociaux et environnementaux globaux réactualisent régulièrement le questionnement, nombre d'aspects restent encore à préciser. A différentes échelles, la connaissance des dynamiques de l'urbanisation reste méconnue. A titre d'exemple, le seul pourcentage de la population mondiale vivant à proximité des mers et des océans donne régulièrement lieu à des évaluations qui ne coïncident pas⁵... Par ailleurs, en dehors de quelques pays disposant d'une statistique publique performante, on ne connaît pas l'importance relative des résidences secondaires ou des logements vacants sur les côtes. L'information manque sur les caractères du peuplement, la structure et l'évolution des tissus urbains, les modes de vie dans les villes littorales, l'empreinte écologique de ces villes. Alors que l'attractivité des côtes n'est pas démentie et que dans le même temps les agglomérations côtières doivent s'adapter aux changements environnementaux comme aux conséquences de leur attractivité, la compréhension des modalités de l'urbanisation s'avère plus que jamais à l'ordre du jour.

Ce mémoire est une synthèse issue de notre pratique de la recherche et des connaissances acquises au cours des quinze dernières années, mais pour une large part, il s'appuie sur des travaux réalisés après l'obtention de notre thèse de doctorat en 2009. Il se compose de quatre parties.

La première est consacrée à un état des connaissances sur l'urbanisation du littoral comme phénomène, comme résultat de ce phénomène et comme objet de recherche. Nécessairement incomplet compte tenu du très grand nombre de publications en ce domaine, cet état de l'art s'appuie principalement sur des travaux portant sur les littoraux méditerranéens et vise à pointer les sujets de préoccupation majeurs des chercheurs.

La deuxième partie expose les principes fondateurs de notre démarche de recherche. Nous évoquons notre hypothèse de travail, largement fondée sur les relations urbanisation-paysage, les outils conceptuels nous permettant de cadrer nos travaux, ainsi que notre pratique de recherche, qui tient beaucoup du terrain, des relations pluri- et interdisciplinaires et des collaborations avec des partenaires non-académiques.

⁵ Dans un ouvrage récent publié par le CNRS, on peut lire que « *près de 40 % de la population mondiale vit à moins de 100 km des côtes et [que] la plupart des villes-mondes sont aussi des villes-océan, situées en bordure de l'océan* » (Bopp et al., 2017). Mais nombre d'ouvrages citent le chiffre de 60% à moins de 100 km, et d'autres 60% à moins de 60 km...

La troisième partie rend compte des principaux résultats de nos recherches portant sur trois axes :

- l'urbanisation en tant que telle, étudiée par ses structures et dynamiques spatiales, sa gestion et ses représentations sociales ;
- la relation entre la visibilité du paysage et l'urbanisation du littoral, étudiée via les représentations sociales, une analyse spatiale de la visibilité du paysage et l'évaluation des possibilités d'instrumenter cette connaissance pour la planification et l'aménagement de l'espace ;
- les pratiques récréatives de plein air comme marqueur indirect des pressions anthropiques sur les paysages côtiers et comme moyen de penser leur évolution à venir.

Pour finir, si ces directions de recherche sont toujours au programme de nos activités, la quatrième partie expose la perspective d'un travail recentré sur ce que nous nommons l'interface ville-mer. Nous mettons en avant l'intérêt, voire la nécessité, d'étudier plus spécifiquement l'urbanisation du littoral à la fois au plus près et de part et d'autre du trait de côte. Changement climatique, enjeux de conservation de la biodiversité, montée des inégalités sociales et permanence de l'attrait des rivages rendent plus que jamais nécessaire la connaissance des dynamiques sociales et environnementales qui caractérisent les espaces résultant des interactions les plus fortes entre la ville et la mer. L'interface ville-mer est alors proposée comme cadre d'analyse.



Crique de Xlendi, île de Gozo (Malte), 12 septembre 2012
© Samuel Robert

Partie 1. L'urbanisation du littoral : constat et enjeux

« Tous les rivages ne sont pas conquis ou reconquis, mais la plupart des peuples les fréquentent et parfois s'y ruent ».

*Roger Brunet, 2001. Le déchiffrement du monde.
Théorie et pratique de la géographie.*

Préserver ou aménager ? Conserver ou développer ? Pour qui s'intéresse aux questions d'aménagement et de gestion de l'environnement sur le littoral, l'alternative entre la conservation et la transformation de l'existant est une figure récurrente. Fréquemment, elle prend la forme de l'opposition entre les tenants de la conservation de la nature, des paysages, du patrimoine, de l'usage traditionnel des ressources et les partisans du développement économique et social, de l'innovation, de la création de richesses et d'emplois. L'urbanisation des rivages s'inscrit pleinement dans cette dialectique, qui ne manque pas d'alimenter les débats dans les conseils municipaux, les associations de défense de l'environnement, les services de l'État, les associations d'acteurs économiques, ainsi qu'au niveau des parlements des États démocratiques. La communauté scientifique elle-même se trouve souvent en situation de plaider en creux sinon de façon très active en faveur d'une urbanisation contenue, voire stoppée (Dagorne, 1995 ; Daligaux, 2003 ; Lebahy et Le Délézir, 2006 ; Perrin, 2013). Incontestablement, la question de l'urbanisation du littoral divise.

Pour tout chercheur intéressé par les dynamiques sociales et environnementales qui caractérisent les espaces littoraux, l'urbanisation des zones côtières est un phénomène relativement complexe et difficile à appréhender, du fait des multiples dimensions qu'il revêt. L'exercice est d'autant plus délicat que cette question n'a guère été théorisée et que peu de synthèses académiques ont été tentées sur l'occupation humaine des littoraux en dehors de la géographie (Bavoux, 1997 ; Gamblin, 1998 ; Bavoux et Bavoux, 1999)⁶. Si l'avènement du concept de GIZC a permis de conceptualiser les interactions sociales et écologiques qui caractérisent ces espaces dans les années 1990 (Corlay, 1995 ; Vallega, 1999), l'urbanisation du littoral comme phénomène géographique, social, économique et écologique demeure à ce jour vierge de toute synthèse⁷. Cette situation a probablement pour origine le fait que l'étude du littoral, en tant qu'objet géographique, a longtemps été l'apanage de géographes physiciens, notamment en France (Pinot, 2002). Ainsi, nombre d'ouvrages de géographie disponibles sur les littoraux sont écrits par des chercheurs qui ont une formation initiale en géomorphologie et qui, en France comme à l'étranger, poursuivent une direction

⁶ Il faut noter que plusieurs synthèses ont été produites en France, à l'occasion de l'inscription d'une question portant sur la géographie humaine des littoraux au programme des concours de l'enseignement (agrégation, CAPES) à la fin des années 1990. Ouvrages opportunistes, ils sont davantage une collection d'articles sur différents aspects de l'occupation humaine des littoraux qu'une réflexion approfondie sur le sujet. En dehors de (Gamblin, 1998) qui comprend une contribution explicite sur les villes et le littoral (Bruyelles, 1998), l'urbanisation côtière n'est pas traitée en tant que telle.

⁷ Il faut signaler une expertise scientifique récente portant sur l'artificialisation des sols en France, qui propose un éclairage sur cette question dans le contexte littoral (Béchet et al., 2017). Le chapitre en question aborde l'urbanisation de façon plurielle, mais reste assez sommaire au regard de la multi dimensionnalité du phénomène.

de recherche inspirée par cette approche des systèmes côtiers (Paskoff, 1993 ; Pirazzoli, 1993 ; Paskoff, 1998a ; Paskoff, 1998b ; Nordstrom, 2000 ; Woodroffe, 2002 ; Verger, 2009). Si comme le souligne Lydie Goeldner-Gianella, les géographes du littoral sont « *majoritairement soucieux, aujourd'hui, d'une approche globale de leur milieu d'étude* » (Goeldner-Gianella, 2010), force est de constater que l'urbanisation peine encore à recevoir l'attention qui devrait lui revenir dans les travaux de notre discipline. Les manuels universitaires relatifs au littoral, peu nombreux, en témoignent (Nonn, 1972 ; Pirazzoli, 1993 ; Miossec, 1998). S'ils abordent les dimensions économiques, sociales et même culturelles des zones côtières en plus de leurs traits physiques et écologiques, ce qu'impose la problématique de la gestion de ces espaces complexes, ils n'abordent jamais véritablement l'urbanisation comme une question à part entière. Alors qu'elle constitue, du point de vue de la société, le phénomène fondamental de transformation des milieux côtiers depuis plusieurs décennies, l'urbanisation n'est traitée que de manière incidente dans les chapitres portant sur les ports et le tourisme.

Dans ce mémoire, cette première partie propose de contextualiser notre réflexion et de circonscrire notre objet d'étude. Elle se fonde sur une littérature variée et se subdivise en trois chapitres. Le premier est consacré à la caractérisation du phénomène d'urbanisation du littoral (définition, mise en perspective historique, mise en situation géographique). Le deuxième interroge ce phénomène sous l'angle de la durabilité (empreinte écologique, dimension sociale, dimension territoriale). Le troisième aborde les questions de recherche nous paraissant les plus importantes aujourd'hui dans le champ de la géographie, tout en plaidant pour des approches pluridisciplinaires.

Chapitre 1. Un phénomène massif, régi par l'économie touristique et résidentielle

Engager une réflexion sur l'urbanisation du littoral implique de situer le phénomène dans le temps et dans l'espace, d'en mesurer l'intensité, d'en présenter les formes et d'en identifier les principaux facteurs. Pour initier la démarche, les recherches menées en géographie sur le peuplement et la mise en valeur du monde par les sociétés humaines, aux différentes échelles d'analyse de l'espace géographique, fournissent un cadre théorique de référence. Depuis longtemps, il est connu qu'avec d'autres zones de la surface de la terre, les zones littorales sont des sites privilégiés de concentration de la population : « *Trois relations entre la trame du peuplement et les données physiques s'imposent : le peuplement de la Terre est lié aux littoraux, aux basses terres, aux vallées* » (Pinchemel et Pinchemel, 1997 : 45). Si des exceptions existent partout du fait de la capacité des humains à s'installer dans des milieux difficiles, voire inhospitaliers, certaines configurations physiques sont en effet plus favorables à l'accueil de populations nombreuses. Mais, s'agissant du littoral, les bords de mer sont longtemps restés occupés et aménagés de façon relativement ponctuelle (Knafou et Stock⁸, in Lévy et Lussault, 2003). Leur valorisation n'était qu'extensive, pour tirer avantage de ressources spécifiques (le sel par exemple), et les villes avaient pour la plupart des fonctions liées aux avantages qu'offre le fait d'être situé sur la côte : ports de commerce, de pêche ou militaire. A partir du XVIIIe siècle, une importante évolution des mœurs et des représentations de la mer et du littoral s'est engagée en Europe occidentale. Elle a conduit à la valorisation de ce qui n'était jusqu'alors qu'un « territoire du vide » et a donné lieu au fameux « désir de rivage » analysé et décrit par Alain Corbin (Corbin, 1988). Le littoral est alors devenu l'objet d'une occupation humaine croissante, saisonnière d'abord, de plus en plus permanente ensuite, au point qu'une urbanisation sans rapport avec les ressources traditionnellement exploitées sur le rivage est apparue, s'est développée et a transformé les paysages côtiers. Ce retournement des valeurs concernant l'environnement littoral, qui s'est élaboré et diffusé progressivement dans les sociétés européennes, a par la suite gagné le monde entier. Il est à l'origine d'un vaste mouvement d'aménagement des côtes à des fins récréatives, résidentielles et touristiques, lequel a produit des paysages urbanisés et des villes littorales qui n'exploitent ni les ressources primaires de la mer, ni leur localisation à l'interface terre-mer pour organiser des échanges par un port. C'est ce phénomène général qui nous intéresse.

1.1. Précisions sur les deux termes constitutifs de l'objet de recherche

Les contours et la pertinence de cet objet de recherche sont très fortement soumis à la définition retenue pour le littoral ainsi qu'à celle donnée à l'urbanisation. L'un et l'autre de ces termes supportent en effet des acceptions variables. Il ne nous paraît pas utile de revenir sur la littérature abondante les concernant, mais il convient de préciser le sens que nous leur accordons et pourquoi.

⁸ Rémy Knafou et Mathis Stock sont les rédacteurs de l'article consacré au terme « littoral » dans le dictionnaire de géographie dirigé par Jacques Lévy et Michel Lussault (Lévy et Lussault, 2003).

1.1.1. Lever les ambiguïtés du littoral

Dans le langage commun, le littoral est le rivage des mers et des océans. Il est donc une étendue de terre au bord de la mer : « *Partie d'un pays située au contact de la mer et comprenant l'espace soumis aux forces marines agissant au contact des terres* » (CNRTL⁹). Cette acception laisse libre cours à un usage particulièrement variable du terme, qui se voit tout à la fois employé pour désigner des espaces situés au plus près du trait de côte (le bord de la mer que l'on arpente sur le sentier du littoral, par exemple), des espaces régis par un cadre législatif et réglementaire spécifique (les communes désignées comme littorales en France par la loi du 3 janvier 1986, par exemple), voire des unités administratives plus étendues d'un pays dès lors qu'elles sont riveraines de la mer (régions littorales, départements littoraux). De notre point de vue, cette acception pêche par deux aspects.

En premier lieu, il est nécessaire de ne pas réserver le terme littoral aux seuls espaces terrestres. Il est une interface, une zone d'influence réciproque entre le domaine marin et le domaine terrestre, de part et d'autre du trait de côte. Il correspond à l'espace géographique où se manifeste un système d'interactions écologiques et sociales spécifiques dont le cadre est l'interface terre-mer (Corlay, 1995 ; Miossec, 2004). Il n'est donc pas seulement le rivage au sens de « *Large bande de terrain qui borde une étendue d'eau marine* » (CNRTL), il correspond aussi aux marges des mers sous influence directe de la terre. Cette acception est celle qui prévaut désormais à l'échelle internationale. Dans le Protocole sur la Gestion intégrée de la zone côtière en mer Méditerranée, signé en 2008 dans le cadre de la Convention de Barcelone (Prieur, 2011), la zone côtière correspond ainsi à « *l'espace géomorphologique de part et d'autre du rivage de la mer où se manifeste l'interaction entre la partie marine et la partie terrestre à travers des systèmes écologiques et des systèmes de ressources complexes comprenant des composantes biotiques et abiotiques coexistant et interagissant avec les communautés humaines et les activités socio-économiques pertinentes* »¹⁰. Le littoral est donc une portion de la surface de la terre située aux confins de la mer et des surfaces émergées, siège d'interactions physiques, biologiques et anthropiques qui produisent des contextes environnementaux originaux. Cette définition est tout à fait appropriée à la manière dont nous conceptualisons l'urbanisation du littoral. Si ce phénomène concerne très majoritairement l'espace terrestre, elle se manifeste en effet aussi en mer. La diffusion de rejets urbains dans les eaux marines, les usages de l'espace marin côtier par les habitants et les visiteurs des villes côtières, les aménagements touristiques sur pilotis, les extensions urbaines en mer par remblais sur des petits fonds côtiers, en sont autant d'exemples.

En second lieu, nous considérons que si le littoral peut s'entendre à géométrie variable et ainsi correspondre à une extension spatiale plus ou moins étendue vers l'intérieur des terres ou vers le large selon les problématiques, son acception doit privilégier la zone au plus près du trait de côte. En érigeant l'urbanisation littorale en objet de recherche, on admet implicitement qu'elle est une forme singulière d'aménagement de l'espace et de concentration du peuplement. En d'autres termes, elle se distingue de l'urbanisation qui peut être observée ailleurs à la surface de la terre (même si elle partage bien sûr nombre de traits communs avec toutes les autres formes d'urbanisation).

⁹ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : <http://www.cnrtl.fr/>, créé en 2005 par le CNRS, géré par l'UMR ATILF (CNRS – Nancy Université)

¹⁰ Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée (2008), Article 2.

Précisément, l'urbanisation littorale est singulière pour une raison géographique simple et évidente : elle se développe à proximité de la mer (distance euclidienne, distance temps, visibilité), voire en contact direct avec celle-ci. La mer, qui fait l'objet d'une valorisation très forte dans les sociétés contemporaines, est donc l'élément déterminant de l'originalité des systèmes urbains littoraux et de l'urbanisation côtière. Dans cette perspective, l'étude de l'urbanisation du littoral doit être menée au plus près de la côte dans une enveloppe spatiale qui placent les espaces urbains à la fois à proximité de l'eau (possibilité de s'y rendre aisément et fréquemment pour mener son activité professionnelle, se baigner, avoir des activités nautiques, se promener, ressentir la brise de mer, etc.) et/ou en intervisibilité avec la mer (pour disposer de la vue, de chez soi ou de l'espace public), de sorte que les habitants éprouvent véritablement le fait de vivre près de la mer. Le littoral qui nous intéresse ici est donc une portion restreinte de l'espace géographique, à cheval sur la ligne de séparation des domaines terrestre et marin.

Cette acception relativement restrictive a le mérite de circonscrire l'étude de l'urbanisation littorale à l'espace géographique où ses spécificités sont les plus évidentes et où elles s'expriment de la manière la plus explicite. Aujourd'hui, l'urbanisation des littoraux est, pour une très large part, le fait d'une recherche d'aménités environnementales et récréatives dont la mer est un support fondamental. Les villes côtières observent certes des formes de développement comparables à d'autres villes éloignées des côtes, mais elles restent profondément caractérisées par leur localisation sur la côte. C'est donc avec une acception spatiale restreinte du littoral que nous invitons à penser l'urbanisation du littoral, sans négliger toutefois les changements d'échelles nécessaires à toute analyse géographique.

1.1.2. Penser l'urbanisation comme un phénomène multidimensionnel

L'urbanisation est un concept à la fois simple et complexe. Il désigne le processus qui mène à l'apparition d'espaces urbains et le résultat de ce processus : « *Action d'urbaniser, de donner les caractères de la ville ; résultat de cette action* » (CNRTL). Cette acception générale a longtemps fait l'objet d'une approche relativement sectorielle dans le champ de la géographie (population, activités, occupation des sols), avant de donner lieu à un traitement davantage multidimensionnel.

L'urbanisation est d'abord envisagée avec une conception démographique, soit la part d'une population qui réside en ville (versus celle qui habite en zone rurale) ou, dans son sens dynamique, le passage d'une population du monde rural au monde urbain (Polèse, 1995). L'élargissement de cette acception à la concentration et à la croissance « *des activités dans des agglomérations de caractère urbain* » (Moriconi-Ebrard, in Lévy et Lussault, 2003) a ensuite été proposée. Sur le littoral, où la concentration de la population et des activités a été observée et mesurée, le phénomène a été nommé « littoralisation » par certains auteurs (Cori et Lazzeroni, 1995 ; Dinard, 1999 ; Voiron-Canicio, 1999 ; Moriconi-Ebrard et Dinard, 2000 ; Ghodbani et Berrahi-Midoun, 2013 ; Liziard, 2013), mais le mot reste encore employé de façon disparate. En complément de cette entrée par la démographie et les activités, l'urbanisation est également entendue avec un sens morphologique ou paysager. Le terme renvoie alors aux espaces urbains produits par la concentration des populations humaines sur les territoires. Avec cette acception, le terme possède à nouveau un sens statique et un sens dynamique. Dans le premier cas, il correspond aux lieux constitutifs de la ville. Ce sont les diverses formes de tissus urbains, qu'ils soient résidentiels, industriels ou commerciaux, ainsi que les espaces associés qui permettent le fonctionnement de la ville (équipements, espaces logistiques, espaces de

loisirs, etc.). Dans son sens dynamique, cette acception renvoie à la progression des espaces urbanisés, c'est-à-dire au phénomène d'extension de la surface des villes, qu'il s'agisse d'urbanisation planifiée ou spontanée, d'étalement urbain diffus ou d'urbanisation en continuité des agglomérations existantes. Ainsi entendue, l'urbanisation est appréhendée par des données spatiales d'occupation et d'utilisation des sols.

Si l'abord de l'urbanisation du littoral par les données de population et d'occupation des sols est fondamental, elle n'est toutefois pas suffisante pour en comprendre la dynamique et les moteurs. Il est souhaitable en effet de tendre vers une approche plus englobante de l'urbanisation, invitant à engager une lecture systémique des dynamiques qui se jouent sur le terrain, que ce soit avec le prisme de l'analyse spatiale de l'espace géographique (Brunet, 2001) ou celui de l'analyse socio-politique et territoriale (Roncayolo, 1990). Ce faisant, nous concevons l'urbanisation comme un phénomène aux multiples dimensions, qui combine :

- des aspects formels (un nombre d'habitants concentrés dans l'espace, des activités économiques favorisées par cette concentration, des paysages souvent marqués par des constructions denses et s'élevant en hauteur, des infrastructures, etc.) ;
- des processus socio-économiques (ségrégation spatiale, mobilités résidentielles et de travail, accumulation de capital, etc.) ;
- des formes de gestion et de gouvernance (politiques de développement local, urbanisme et planification urbaine, aménagement du territoire, conflits d'usages, etc.) ;
- des formes d'appropriation de l'espace et de production culturelle (ancrage, attachement, genres de vie, etc.).

Il en résulte une multitude d'interactions dynamiques de nature sociale mais aussi socio-écologique. Penser l'urbanisation comme un phénomène multidimensionnel ne signifie pas nécessairement être capable d'en appréhender scientifiquement toutes les dimensions. C'est être en mesure d'en saisir la complexité et d'engager un dialogue avec les spécialistes de chacune.

1.2. Mise en perspective historique

Après avoir été l'un des berceaux mondiaux du tourisme, les rivages des mers et des océans sont désormais « *l'espace touristique majeur* » (Duhamel et Violier, 2009). Dans un très grand nombre de pays, l'urbanisation du littoral telle qu'elle se présente à nos yeux est la conséquence de l'économie touristique et résidentielle. Il existe certes des formes d'urbanisation côtière qui ne doivent rien au tourisme et aux loisirs. Pour beaucoup, elles se fondent sur l'économie maritime, les fonctions portuaires et les industries qui y sont associées (Vigarié, 1998a ; Vigarié, 1998b). Pour d'autres, notamment dans les pays en développement, elles correspondent à des concentrations de population découlant de l'exode rural ou de la transition urbaine, qui ne sont pas nécessairement liées à un développement du tourisme ou de l'économie maritime et portuaire. Cependant, une grande partie des espaces urbains qui s'étendent aujourd'hui au bord de la mer s'inscrivent dans l'économie de l'accueil. Ces villes littorales ont pour fonction principale de recevoir des visiteurs et des habitants, et de leur offrir les services dont ils ont besoin. Pour se documenter et comprendre l'urbanisation actuelle des littoraux, il y a beaucoup à apprendre des travaux des historiens, des géographes, des sociologues ou des architectes qui se sont intéressés à la genèse et à l'essor du tourisme comme phénomène social.

1.2.1. Des nouvelles pratiques sociales à la villégiature côtière

S'il fallait un début à cette histoire, on pourrait dire que tout commence avec le changement de regard porté par la société sur le littoral en Europe occidentale (Corbin, 1988 ; Knafo, 2000). Avant le XVIII^e siècle, le littoral est vu comme un espace hostile, dangereux et malsain. Puis, à la fin du siècle des Lumières, cette représentation amorce un changement : les caractères naturels, paysagers et humains de la côte sont valorisés. On s'y rend pour les bains de mer, pour prendre l'air et, peu à peu, pour rencontrer d'autres membres de la « bonne société » et aussi pour se montrer. Le littoral reçoit alors de plus en plus de visiteurs et des aménagements sont entrepris pour les recevoir, les loger et les divertir. Les hébergements touristiques et la villégiature se développent (Urbain, 1994 ; Boyer, 2002), favorisés par le développement des transports (Dewailly et Flament, 1998a). Les premières stations touristiques littorales sont créées et des extensions urbaines de villes côtières préexistantes épousent les canons d'un urbanisme nouveau (Duhamel et Violier, 2009). Des équipements et des aménagements spécifiques valorisent la proximité de la mer (Debié, 1993 ; Beunard, 1999). L'architecture et l'art des jardins se mettent au service d'une soif de dépaysement : des formes inédites apparaissent, des végétaux sont acclimatés (Gade, 1987 ; Steve, 1996 ; Garnero Morena, 2003).

La première vague d'urbanisation du littoral par le tourisme et la villégiature correspond à des pratiques sociales réservées à certaines élites (aristocratique, économique, artistique), dont le rapport à la mer est essentiellement thérapeutique ou esthétique. Les villes sont élégantes, offrant des édifices à l'architecture élaborée, des rues arborées et des fronts de mer dédiés à la promenade. Jusqu'aux années 1920, beaucoup de littoraux touristiques sont uniquement fréquentés en hiver, en particulier au bord de la Méditerranée où les hivernants profitent de la clémence des hivers tout en ayant le sentiment de se dépayser au contact des rivages des civilisations de l'Antiquité (Boyer, 2002). Dans l'entre-deux-guerres, un changement fondamental du rapport à la mer et au littoral s'opère. On s'y rend pour se reposer, se détendre, s'amuser et pratiquer du sport. La saison estivale s'impose et la plage devient un élément central (Urbain, 1994). Des colonies de vacances sont organisées pour accueillir les jeunes gens et leur offrir les joies de la mer (Gattei, 1987). Des aménagements planifiés apparaissent mais connaissent un succès inégal (Laborde, 1973). En France, les congés payés créent la possibilité pour le grand public de s'adonner aux loisirs balnéaires. Les villes littorales accueillent ces nouveaux usagers, plus nombreux mais aussi moins argentés et moins exigeants. L'urbanisme se banalise.

1.2.2. Tourisme de masse et économie résidentielle

A partir des années 1950, les pays occidentaux connaissent une formidable période d'essor économique et social. Le mouvement d'urbanisation de la population s'intensifie (exode rural) et le tourisme connaît une croissance fulgurante à la faveur de l'augmentation du niveau de vie, de l'avènement de la société des loisirs, de l'amélioration des moyens de transport et de la mobilité individuelle. Les littoraux s'imposent comme le cadre privilégié pour le développement de ce phénomène avec la multiplication des stations balnéaires, des marinas, des complexes récréatifs. Il en découle une urbanisation accélérée du littoral, mue par l'économie touristique (Knafo et Segui Llinas, 1991), la dynamique des villes qui en découle pour partie (Laborde, 1973), et des politiques d'aménagement du territoire basées sur le boom du tourisme (Barbaza, 1970). A ce titre, si des opérations majeures de planification spatiale du développement urbain et touristique sont menées, à l'instar de l'aménagement des côtes du Languedoc-Roussillon et de l'Aquitaine en France (Cazes, 1972 ; Barrère et

Cassou-Mounat, 1973 ; Andreu-Boussut, 2008) ou encore celui des littoraux roumain, bulgare ou soviétique de la mer Noire (Barbaza, 1970 ; Durbiano et Radvanyi, 1987 ; Dewailly et Flament, 1998b), l'urbanisation du littoral reste partout majoritairement peu ordonnée et peu contrôlée, et ce au moins jusque dans les années 1970 et 1980. Aussi, certaines côtes sont massivement investies et sont le cadre d'une urbanisation qualifiée d'anarchique et de réalisations emblématiques de ce que l'on a pu appeler la bétonisation du littoral, notamment sur les rives de la Méditerranée en Espagne, en France, en Italie ou en Turquie (Cetinsoy, 1975 ; Dumas, 1977 ; Ciaccio, 1987 ; Dagonne, 1995 ; Gaggero et Gherzi, 2002). Avec le tourisme et la demande en résidences secondaires, l'installation de néo-résidents (retraités ou actifs pratiquant la multi-résidence) porte aussi ce développement urbain qui va s'intensifier dans les années suivantes jusqu'à aujourd'hui (Williams et Patterson, 1998 ; Südaş et Mutluer, 2006 ; Baron-Yellès, 2006 ; Vye, 2011 ; Hellal, 2017).

Le caractère excessif des aménagements touristiques et résidentiels donne lieu à une prise de conscience qui s'amorce dans les années 1960 et surtout au début des années 1970. Issues de la société civile, des voix s'élèvent pour dénoncer une urbanisation déraisonnable du littoral, ce qui va assez rapidement se traduire politiquement dans certains pays. En 1972, les États-Unis se dotent du *Coastal Zone Management Act*, le premier grand texte de loi qui promeut une politique intégrée d'aménagement et de conservation du littoral. En France, le premier rapport au gouvernement sur l'état du littoral français est réalisé à la demande de la Datar en 1973 (Piquard, 1973). Sans détour, il pointe du doigt des aménagements réalisés sans considération des caractéristiques écologiques ou paysagères des côtes. Il affirme que les côtes sont convoitées pour être aménagées et soutient la nécessité de permettre à chacun l'accès au littoral ainsi que celle de soustraire certaines portions du littoral à toute forme d'urbanisation. Suivront la création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (1975), la loi sur la servitude de passage des piétons sur le littoral (1976) et la loi sur l'aménagement et la mise en valeur du littoral (1986). Dans le bassin méditerranéen, très concerné par l'urbanisation du littoral du fait de la très grande importance de l'économie touristique et résidentielle (Lozato-Giottart, 1990), le Plan bleu se fait l'écho de ces préoccupations et incite les États riverains à mener des politiques de développement respectueuses des ressources et de l'environnement littoral (Grenon et Batisse, 1989). Cependant, peu de pays élaborent un véritable droit du littoral susceptible d'encadrer la pression urbaine (Prieur et Ghezali, 2000 ; Scovazzi, 2009) et, lorsque des textes de lois ou des réglementations existent leur application peine à s'imposer (Toba Blanco, 1992 ; Ghodbani, 2005 ; Torres Alfosea, 2010 ; Kacemi, 2011).

1.2.3. GIZC et tentatives d'encadrement

L'avènement de la GIZC dans les années 1990 confirme l'acuité de la problématique de l'urbanisation en proposant une transposition des principes du développement durable aux zones côtières (Vallega, 1999). En dépit des initiatives réglementaires pionnières de certains pays, l'étalement urbain et les développements touristiques sur les côtes demeurent toujours particulièrement forts. L'ouverture au monde, le désenclavement de certaines régions et l'urbanisation du littoral constituent en effet une stratégie assumée de développement économique et territorial, facteur d'attractivité et pourvoyeuse d'emplois : dans le golfe persique (Gay, 2004), à Monaco (Gay, 1996a ; Gay, 1996b ; Gay, 1998), en Tunisie (Barthel, 2008 ; Hellal, 2009 ; Bennasr, 2012), au Maroc (Gauché, 2010 ; Jimenez et Guerrero, 2010), en Algérie (Ghodbani et Berrahi-Midoun, 2013), en Turquie (Özgüç et al., 1986), etc. Aussi, dans les pays où une législation urbanistique et littorale existe, les pressions restent fortes

même si elles sont dénoncées (Datar, 2004 ; Gómez et Picarzo, 2006). On assiste d'ailleurs à des tentatives pour assouplir la règle (Daligaux et Minvielle, 2010), voire à des entorses à la loi, qui vont de pair avec la quasi-absence de contrôle par les autorités publiques de la légalité de certains aménagements. Ces tensions peuvent aller jusqu'à la régularisation des illégalités (Falco, 2017), ce qui témoigne de la puissance des motivations sociales et économiques pour une urbanisation des littoraux. La pression urbaine reste donc plus que jamais de mise, d'autant que dans certains pays, les développements urbains côtiers ne sont plus le seul fait de l'économie touristique. La dynamique des villes, la périurbanisation et la métropolisation se combinent à la dynamique propre au fait touristique. Des stations balnéaires se voient intégrées dans des dynamiques territoriales qui les dépassent, comme sur la côte languedocienne (Rieucan, 2000 ; Voiron-Canicio, 2007), la côte adriatique de l'Italie (Romano et Zullo, 2014), ou la côte tunisienne (Dlala, 2007). Aussi, sous des formes et avec des intensités diverses, l'urbanisation littorale continue : les villes s'étendent en mer, comblent des zones humides, aménagent des dunes côtières, investissent des espaces antérieurement dévolus à l'agriculture, etc.

Aujourd'hui, la question de l'urbanisation du littoral est plus que jamais posée. Elle est un phénomène planétaire qui a essaimé bien au-delà de l'Europe et des pays occidentaux. On ne peut contester qu'elle traduise des aspirations profondes des sociétés, mais elle est aussi la manifestation de la domination d'un système de valeurs (économiques, sociales, culturelles) peu compatible avec le paradigme de la durabilité. Là où l'urbanisation est ancienne et où des dispositions ont été prises pour protéger l'environnement côtier, les autorités publiques ne se résolvent pas totalement à devoir aménager « autrement », craignant de subir la concurrence des littoraux émergents et une baisse consécutive de l'attractivité touristique. Là où elle n'existe pas, ces mêmes autorités la souhaitent pour impulser une dynamique économique et sociale, tout en assurant se préoccuper d'écologie, de paysage et de qualité environnementale. Ce dilemme se situe à la fois au niveau de la société, mais aussi à celui de chaque individu. Qui ne souhaite pas habiter ou passer des vacances au bord de la mer et, dans le même temps, que le littoral demeure préservé ?

1.3. Mise en situation géographique et spatiale

Dénoncée depuis une cinquantaine d'années pour ses atteintes à l'environnement littoral et désormais mise sur le devant de la scène lors des catastrophes naturelles telles les submersions marines, l'urbanisation du littoral est un phénomène mondial, mais son intensité est inégale selon les rivages de la planète. Alors que certains pays présentent des côtes continûment urbanisées sur des dizaines de kilomètres, d'autres offrent des littoraux qui ne sont que très modérément aménagés. De même, si certains rivages urbanisés ne le sont que sur un mince liseré côtier, d'autres le sont au contraire plus profondément vers l'intérieur des terres. Enfin, l'urbanisation a commencé plus tôt dans certains pays où elle tend à ralentir et est au contraire en plein essor dans d'autres où des projets ambitieux continuent de s'élaborer. Il existe donc toute une gradation du phénomène dans l'espace géographique, à la fois dans ses structures spatiales et dans ses dynamiques, ce qui peut s'apprécier au prisme des deux marqueurs traditionnels que sont les données démographiques et les données d'occupation des sols.

1.3.1. Un marqueur élémentaire de l'urbanisation des côtes : le peuplement

Comme le rappellent Philippe et Genevière Pinchemel dans « La face de la Terre », étudier le peuplement humain de la planète est une démarche fondatrice de la géographie : « *la connaissance de la population actuelle de la Terre, des inégalités de sa répartition et de sa dynamique, des diverses natures du peuplement est à la base de l'analyse géographique* » (Pinchemel et Pinchemel, 1997 : 39). C'est donc en bonne logique avec les fondamentaux de la discipline que l'étude de l'urbanisation du littoral peut débiter. Cependant, force est de reconnaître que cet exercice rencontre de grandes difficultés méthodologiques et qu'il demeure aujourd'hui encore difficile à réaliser à certaines échelles.

A petite échelle, peu de travaux sont parvenus à proposer une évaluation de la population mondiale habitant sur les côtes (Nicholls, 1995 ; Thumerelle, 1998 ; Noin, 1999 ; Small et Nicholls, 2003 ; Neumann et *al.*, 2015). Les obstacles à surmonter sont multiples : impossibilité d'accès ou inexistance des données désagrégées ; inégale fiabilité des recensements de la population (divergence de définition de ce qu'est une ville par exemple) ; inégalité méthodologique de construction des données (dénombrement exhaustif versus estimation par échantillonnage, par exemple) ; hétérogénéité des dates de mise à jour de ces corpus, etc. (Moriconi-Ebrard, 1994), voire acceptions différentes de la zone côtière pour ce qui concerne son extension géographique. Les rares évaluations dont on dispose sont donc précieuses, mais elles sont aussi à exploiter de manière critique. En langue française, l'étude de référence est certainement celle de Daniel Noin qui, malheureusement, est assez ancienne (Noin, 1999). En exploitant des données des Nations unies valables aux alentours de l'année 1990, il estimait à 845 millions le nombre d'habitants « *vivant en bordure de mer* », soit environ 16% de la population mondiale. Son acception du littoral, qui était fondée sur les notions de « littoralité » ou de « maritimité » des populations, l'amenait à considérer comme littoral le peuplement situé à moins de 15 km de distance de la côte ainsi que celui des villes portuaires de fond d'estuaire ayant des fonctions maritimes importantes (sans précision sur le niveau de celles-ci). Son évaluation de la densité moyenne de population sur le littoral mondial était alors de 167 hab/km², soit cinq fois plus que la densité moyenne « *du reste des terres habitées* ». Les façades maritimes les plus fortement peuplées étaient l'Asie orientale (573 hab/km²), l'Asie du Sud (278), l'Europe du Nord-Ouest (215), l'Europe du Sud (200), l'Afrique septentrionale (194) et l'Asie occidentale (194). Concernant le taux d'urbanisation, Daniel Noin estimait que 71% des habitants du littoral mondial habitaient des agglomérations de plus de 100 000 habitants et que pour 1990, on pouvait faire l'hypothèse que dans la bande littorale de 15 km le taux d'urbanisation pouvait être de 85% de la population. Depuis, peu d'études de cette envergure sont parues. Ce sont, pour la plupart, des travaux principalement motivés par une évaluation des populations exposées aux risques induits par l'élévation du niveau de la mer. S'ils ont une acception plus large de la zone côtière, leurs conclusions ne diffèrent guère de celles de Daniel Noin et confirment bien la concentration relative du peuplement mondial sur les littoraux (Small et Nicholls, 2003).

A plus grande échelle, sur des zones géographiques où il est plus aisé de disposer de données fiables et/ou plus ou moins homogènes, comme pour le bassin méditerranéen, d'autres travaux ont pu proposer des évaluations plus fines (Dinard, 1999 ; Voiron-Canicio, 1999 ; Moriconi-Ebrard et Dinard, 2000 ; Lizard, 2013). Ces études confirment que la concentration du peuplement au plus près de la côte est un fait bien établi. La diminution des effectifs de population de la côte vers l'intérieur des terres, si elle présente des variations selon les zones côtières considérées, est un modèle globalement partagé. Cette

littoralisation procède d'ailleurs d'un mouvement qui suit une dynamique spatio-temporelle elle-aussi bien identifiée (Voiron-Canicio, 1999). Dans un premier temps, la population augmente au plus près du rivage (s'accompagnant parfois d'un déclin de population dans le proche intérieur) ; avec le temps, cette croissance atteint un seuil maximum, ce qui s'accompagne par une reprise relative de la croissance démographique dans les espaces rétro-littoraux les plus proches ; une troisième phase se caractérise par un maintien de la concentration absolue de population sur la côte mais avec une croissance démographique supérieure dans l'arrière-pays, soit une diffusion de la dynamique démographique de la côte vers l'intérieur. La suite, enfin, peut être un déclin démographique des espaces les plus proches du rivage.

Sur de nombreux littoraux, la concentration de la population est donc un fait avéré. Le modèle dynamique de concentration, puis diffusion vers l'intérieur, avec déclin relatif au plus près de la côte, mis en évidence en Méditerranée a pu être vérifié ailleurs, et il est désormais suivi par différentes institutions. En France, il l'est par l'Observatoire national de la mer et du littoral (ONML) qui publie régulièrement des statistiques sur cet aspect de l'urbanisation du littoral (ONML, 2014a). Pour le bassin méditerranéen, il l'est notamment par le Plan bleu (Benoit et Comeau, 2005). Cette dynamique est particulièrement importante à considérer car elle dit quelque chose de l'urbanisation sur les plans social et écologique, et pose en creux la question de la durabilité de l'aménagement des zones côtières. En effet, lorsque la population décroît au plus près du rivage, l'espace n'en reste pas moins transformé, construit, artificialisé. Parfois, l'urbanisation peut se poursuivre alors que la dynamique démographique est sur le déclin ou en faible progression relative, comme cela a été montré en Bretagne (Chamseddine et Dupont, 2013). Outre que cela apparaisse dommageable pour l'environnement puisque les milieux littoraux sont détruits, cela semble dénué de bon sens car les espaces concernés sont alors relativement moins peuplés. Cela soulève par ailleurs la question de la justice socio-environnementale : qui sont en effet les bénéficiaires des espaces littoraux aménagés qui perdent des habitants ? Une telle trajectoire relève-t-elle de l'intérêt général sur un territoire ?

Ceci amène à aborder la question de la caractérisation socio-démographique des populations habitant le littoral. Comme pour l'évaluation des effectifs de population, cet exercice est extrêmement dépendant des corpus de données produits par les instituts statistiques, qu'il convient souvent de compléter par des enquêtes de terrain. Faute d'information accessible dans tous les pays du monde, les connaissances sont lacunaires et il n'est guère possible de proposer une vue qui dépasse la situation des pays occidentaux. À partir du cas français, il est par exemple possible de mettre en avant des caractéristiques intéressantes potentiellement extrapolables à plusieurs pays européens. Tout d'abord, les populations littorales sont composées dans des proportions parfois élevées de personnes non natives des régions côtières (ONML, 2014b). Ceci s'explique par les migrations résidentielles qui s'opèrent, depuis plusieurs décennies, des régions intérieures vers les rivages marins (Vye, 2011). Cet attrait du littoral touche des populations qui ont les moyens de cette migration (leur pouvoir d'achat est donc plutôt élevé) et qui, souvent, peuvent réaliser ce projet résidentiel parce qu'elles ne sont plus contraintes par la vie professionnelle (migrations de retraités). La structure par âge des populations côtières présente donc une sur-représentation des personnes âgées par rapport à la moyenne de la population générale (ONML, 2014c), avec corrélativement une sur-représentation des femmes âgées (Bigo et al., 2013), même si des variations peuvent être observées entre les façades maritimes selon l'histoire de leur développement résidentiel (Ghekière et Houillon, 2013). Les populations du

littoral sont aussi, dans de fortes proportions parfois, des résidents secondaires venant selon des fréquences variées et pouvant être des ressortissants étrangers (Zaninetti, 2006 ; Blondy et *al.*, 2016 ; Maupertuis et *al.*, 2017). Ces traits se retrouvent dans plusieurs autres pays dont les littoraux sont touchés par l'économie touristique et résidentielle (Knafou, 1990 ; Williams et Patterson, 1998 ; Südaş et Mutluer, 2006 ; Baron-Yellès, 2006 ; Hellal, 2017).

1.3.2. *Un marqueur paysager : l'occupation des sols*

Corollaire du peuplement, l'occupation et l'utilisation des sols sont une autre entrée pour étudier l'organisation spatiale des sociétés humaines. Or, comme pour le peuplement, l'étude de l'urbanisation du littoral par l'occupation des sols est longtemps restée tributaire de l'existence de données fiables, précises, régulièrement mises à jour, et de moyens techniques puis informatiques pour les produire, les traiter et les analyser. Avant les années 1970 et les premières images satellitaires d'observation de la Terre, les photographies aériennes et les cartes topographiques qui en dérivait, constituaient la principale source d'information. Les années 1970, qui voient les préoccupations environnementales s'affirmer et les progrès techniques s'accroître, constituent un moment charnière car les données de télédétection et les programmes de cartographie de l'environnement à l'échelle mondiale se renforcent : les États-Unis lancent le programme de satellites MSS¹¹ (qui deviendra Landsat) ; la France décide et met en production une cartographie de l'occupation des sols sur le littoral pour l'année 1977 (IPLI¹²). Par la suite, le développement de l'informatique et de la télédétection¹³ permettent de multiplier les données sources, d'augmenter leur résolution et d'automatiser et fiabiliser les traitements (Lenco et Kientz, 1983). En 1985, le programme CORINE Land Cover est lancé à l'échelle européenne pour produire une base de données d'occupation des sols cohérente sur l'ensemble du continent (premier millésime paru en 1990, suivi de trois autres depuis : 2000, 2006 et 2012), rendant possible un suivi de l'environnement sur l'ensemble du continent dont les zones côtières (EEA, 2006). Par la suite, les initiatives du genre se multiplient, à la faveur de la facilité accrue d'acquérir des données source et de les traiter : des bases de données d'occupation des sols régionales apparaissent¹⁴, la production d'une base type CORINE Land Cover est décidée pour le littoral de l'Europe à partir des données MSS de 1975 (Base LaCoast), et des cartographies spécifiques sont conçues dans le milieu de la recherche. Simultanément, les institutions publiques produisent des données numériques de plus en plus fines et détaillées, comme des fichiers décrivant les objets qui composent l'occupation des sols : bâti, infrastructures routières et ferroviaires, équipements publics, etc. à l'instar de la BD TOPO® de l'IGN parue en France en 2007.

Dans ce contexte, la recherche n'a eu de cesse d'apporter sa contribution à l'amélioration des connaissances sur l'urbanisation du littoral via la détection et la cartographie toujours plus fine des différents aménagements urbains et, simultanément, l'analyse des dynamiques spatiales des emprises urbanisées. Les travaux dans ces domaines ont consisté à détecter le déploiement de l'urbanisation dans l'espace et d'en quantifier la force (Pottier et Robin, 1997 ; Weng, 2002 ; Panizza et *al.*, 2004 ; Sparfeld et *al.*, 2008 ; Pons et Rullan, 2014 ; Romano et Zullo, 2014 ; Guneroglu, 2015 ; Robert, 2016). Ils ont assez tôt permis de caractériser des schémas d'expansion spatiale des espaces urbanisés, à partir d'analyses

¹¹ *Multi Spectral Scanner*

¹² Inventaire permanent du littoral.

¹³ Le premier satellite de la gamme SPOT est mis en orbite en 1984.

¹⁴ En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par exemple, le premier millésime de cette base paraît en 1999.

morphologiques (Crawford, 2007 ; Voiron-Canicio, 2008) ou de l'analyse des transitions entre types d'occupation des sols au bénéfice des espaces urbanisés. Ces acquis ont permis de repérer par exemple que, comme pour le peuplement, les espaces les plus proches du rivage connaissent en premier la plus forte artificialisation des sols puis un relatif ralentissement de ce processus, qui témoigne d'un effet de saturation, comme aux Baléares (Pons et Rullan, 2014). Les recherches ont également bien mis en évidence que les espaces agricoles sont généralement les plus affectés par l'expansion urbaine (Abrantes et *al.*, 2010 ; Tafani, 2010). Mais l'étalement sur les espaces naturels, conséquent dans le passé (Levin et *al.*, 2009), reste important aujourd'hui encore, notamment dans les pays où les protections environnementales font défaut. La mise en évidence de « règles » de transition entre les modes d'occupation des sols au cours du temps a ensuite nourri des exercices de modélisation pour simuler des évolutions possibles de l'urbanisation sur la côte en fonction des évolutions passées et de contraintes physiques, réglementaires ou économiques actuelles (Weber et Puissant, 2003 ; Lajoie et Hagen-Zanker, 2007 ; Voiron-Canicio, 2008 ; Petrov et *al.*, 2009 ; Voiron-Canicio et *al.*, 2016a ; Le Berre et *al.*, 2016a).

1.3.3. Un marqueur réglementaire : la planification urbaine

Les modalités de l'urbanisation ont par ailleurs été analysées en relation avec certains facteurs d'organisation de l'espace et l'exploration de solutions d'optimisation. Dans un pays comme la France, réputé pour disposer d'un droit du littoral volontariste et protecteur, la contrainte exercée par la réglementation d'urbanisme et le droit du littoral a ainsi pu être relativisée. Par l'étude à l'échelle locale de la relation entre les zonages proposés dans les documents locaux de planification urbaine et la loi Littoral, il a été démontré que des stratégies d'adaptation, voire de contournement de l'esprit de la loi par les autorités locales, peuvent prendre forme (Daligaux, 2003 ; Daligaux et Minvielle, 2010). De même, il a été possible de mettre en évidence des dynamiques d'étalement urbain tantôt conformes tantôt orthogonales avec les principes de la planification urbaine sur le littoral, du fait des disparités de mise en œuvre des documents locaux d'urbanisme (Robert et *al.*, 2015). Des résultats identiques, plus ou moins étayés par l'analyse spatiale, ont été obtenus dans divers autres pays (Ghodbani et Berrahi-Midoun, 2013 ; Romano et Zullo, 2014 ; Abrantes et *al.*, 2016). Dans un registre voisin, les capacités résiduelles d'urbanisation, telles qu'elles émergent de la confrontation des données réglementaires des documents de planification urbaine et de la réalité de l'urbanisation, ont été explorées, révélant le fait que la densification des tissus urbains, une des alternatives à l'étalement urbain, reste encore peu mise en œuvre (Pottier, 1997 ; Pottier, 2005 ; Rousseaux, 2009 ; Chadenas et *al.*, 2016). Cet aspect est un élément important de la problématique. Il sous-tend l'idée que l'urbanisation du littoral reste une tendance forte, y compris dans les pays où la réglementation est supposée l'encadrer et la réguler. En France, par exemple, l'urbanisation dominante sur le littoral semble correspondre à des formes d'occupation de l'espace suggérant des préférences pour des tissus urbains lâches, aérés, au sein desquels on ne ressent pas (ou moins) la pression urbaine. La demande pour habiter le littoral s'exprime, ce qui conduit de façon imparable à l'urbanisation, mais elle est modulée par un relatif refus de la densité. Cette tendance, qui supporte naturellement des exceptions, en particulier dans les stations touristiques créées *ex nihilo*, va de pair avec des travaux qui ont montré l'influence des critères paysagers dans le désir de littoral et, en particulier, la relation spatiale entre la visibilité de la mer et l'urbanisation de la côte (Robert, 2009).

Conclusion du Chapitre 1

Phénomène dont l'intensité est très largement admise, l'urbanisation du littoral demeure aujourd'hui encore difficile à mesurer à l'échelle internationale. Ceci tient à l'inégale disponibilité des données nécessaires, mais aussi à la diversité des définitions du fait urbain et aux diverses manières de délimiter l'espace littoral. Après quelques précisions sur ce plan, ce chapitre essaie de tirer le meilleur des estimations existantes et rappelle que la concentration de la population est un phénomène particulièrement marqué sur les littoraux. Cette portion étroite de l'espace terrestre est en effet le cadre de densités démographiques qui sont en général supérieures à celles qui caractérisent l'intérieur des continents. Populations et activités atteignent des niveaux élevés, à la faveur de conditions géographiques favorables, mais aussi et surtout du fait d'une formidable valorisation sociale et économique des régions côtières. Une mise en perspective historique permet de mettre en évidence que ce phénomène est relativement récent, mais qu'il tend à se généraliser sous l'influence de la maritimisation des sociétés et de l'essor de l'économie touristique et résidentielle. Aujourd'hui encore, ce phénomène est inégalement réparti à l'échelle planétaire et sa manifestation est multiforme. Il contribue à l'artificialisation des paysages des rivages des mers, comme en attestent les suivis réguliers par la télédétection.

Chapitre 2. Un phénomène soutenable ?

Alors que notre époque est de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux et sociaux auxquels l'humanité doit faire face, le littoral s'impose comme le théâtre de nombreux défis. Par son ampleur, sa dynamique et ses multiples effets sur l'environnement et la société, l'urbanisation des côtes pose de nombreuses questions, que l'intérêt général nous invite à analyser au prisme du concept de développement durable/soutenable. En d'autres termes, l'évolution actuelle des territoires côtiers laisse-t-elle présager que les générations actuelles pourront transmettre des milieux/territoires littoraux aux fonctionnalités écologiques et sociales préservées aux générations futures ?

Comme la déforestation dans la zone intertropicale, le surpâturage dans les zones arides ou la surpêche dans certaines mers, l'urbanisation de certains littoraux est une action anthropique majeure dont les incidences sur l'environnement sont particulièrement sévères, voire irréversibles. Milieu original, de faible extension spatiale, le littoral est très vulnérable aux aménagements « en dur » qui y voient le jour. Les écosystèmes sont plus ou moins perturbés, voire disparaissent et ne peuvent plus se régénérer. Dans le même temps, la mise en valeur des littoraux par l'urbanisation ne bénéficie pas nécessairement à tous les acteurs sociaux. L'arrivée de nouveaux usagers et de nouveaux habitants se fait souvent aux dépens de populations déjà installées. Une compétition pour l'accès au rivage ou à la ressource foncière se met progressivement en place et conduit presque systématiquement à des phénomènes de ségrégations et d'inégalités socio-spatiales. Tensions et conflits s'accumulent d'autant plus que le littoral est sous pression. Au final, le développement territorial présente des déséquilibres, car l'accès à la ressource foncière régit tout le système. Malgré des dispositifs de régulation (lois et réglementations qui en découlent), la spécialisation touristique et résidentielle s'impose et des secteurs d'activité pourtant indissociables des zones côtières ne peuvent plus se maintenir. Dans de nombreux pays, l'urbanisation du littoral telle qu'elle existe aujourd'hui, apparaît comme un phénomène peu soutenable au regard des trois composantes de la durabilité.

2.1. Une empreinte écologique forte

Tout processus d'urbanisation de l'espace est fortement perturbateur des milieux et des écosystèmes. La topographie est modifiée : des terrains sont terrassés, des vallons sont comblés, des cours d'eau sont endigués, des réservoirs sont aménagés. Les sols sont profondément transformés : ils sont excavés, déplacés, reconstitués ou recouverts. La végétation endémique subsiste à l'état de relique et se voit complétée d'espèces introduites pour des raisons ornementales ou utilitaires. Les ressources en eau sont fortement exploitées et impactées par les rejets. Les aménagements au sol et les constructions introduisent de façon massive les matières minérales et métalliques dans le paysage, contribuant à une modification de l'hygrométrie et des températures de l'air, ainsi qu'à un amoindrissement de l'infiltration de l'eau dans les sols. La concentration de populations et d'activités génèrent une forte consommation d'énergie, responsable d'îlots de chaleur urbains, ainsi que de rejets de diverses natures dans l'air, l'eau et les sols. Les écosystèmes en place sont donc profondément déstructurés. Même si le « vivant » subsiste, les habitats préexistants sont détruits et le processus est d'autant moins réversible que le tissu urbain est

dense et ancien. Ces différents aspects de l’empreinte écologique des villes se retrouvent évidemment sur les littoraux urbanisés. Les villes côtières possèdent en effet des caractéristiques communes à toutes les agglomérations urbaines et créent donc des perturbations identiques dans les milieux et les paysages où elles s’installent. Toutefois, leur localisation sur le littoral et leur spécialisation dans les fonctions touristique et résidentielle confèrent aux villes côtières une certaine singularité en termes d’impact écologique.

2.1.1. Modifications du trait de côte et incidences en termes de risques

Sans doute plus que la plupart des autres villes, les villes côtières entretiennent une relation étroite avec le cadre physique de leur site d’implantation, qu’elles transforment et aménagent de façon incessante. Le trait de côte est en effet une composante environnementale très dynamique, du fait du mouvement des vagues et/ou de la marée qui génèrent des processus d’accrétion ou d’érosion du rivage, et des apports fluviaux qui produisent des dépôts sédimentaires dans les estuaires et alimentent la côte en matériaux qui sont remaniés par les vagues. Pour assurer leur essor et tirer au mieux parti de leur implantation au bord de la mer, que leur économie soit portuaire ou balnéaire, les villes littorales cherchent depuis longtemps à fixer le trait de côte : empiètements sur l’espace marin littoral, digues, quais et murs de protection contre les assauts de la mer pour faciliter la navigation ; épis et brise-lames pour protéger les plages ; etc. (Paskoff, 1993 ; Anthony, 1994 ; Hudson, 1996 ; Meinesz et *al.*, 2013). La fonction touristique et récréative pousse à réaliser des aménagements destinés à satisfaire les visiteurs, quitte à entreprendre des travaux pharaoniques : routes en corniches, promenades de bord de mer, jetées (avec ou sans casino), funiculaires et ascenseurs pour atteindre des points hauts permettant d’admirer le panorama, etc. (Debié, 1993 ; Beunard, 1999). Des plages naturelles sont agrandies, certaines sont régulièrement alimentées en sédiments pour pallier l’érosion, d’autres sont restaurées, voire créées de toutes pièces (Cohen et Anthony, 2007 ; Herat, 2010). Sur des terrains pentus, des aménagements résidentiels sont construits pour offrir la vue sur la mer. Et pour donner corps à l’idée de vivre « les pieds dans l’eau », des marinas sont aménagées dans des zones humides, des ports de plaisance empiètent sur la mer, des complexes hôteliers sont implantés à même les plages, dans les dunes ou sur pilotis, des îles artificielles sont créées *ex nihilo* pour accueillir des aménagements résidentiels (Gay, 2004 ; Hellal, 2009). Toutes ces interventions contribuent à une modification de la dynamique sédimentaire de la côte créant des situations à risques (Paxion et Cohen, 2002 ; Biville et Van Waerbeke, 2003 ; Oueslati, 2016 ; Claeys et *al.*, 2017). Les aménagements sont en effet plus ou moins fortement exposés aux aléas naturels d’origine marine et météorologique, parfois exacerbés par les effets induits par ces mêmes aménagements. Les inondations rapides, les coups de mer, les submersions marines et l’érosion côtière deviennent alors des menaces récurrentes dont les conséquences s’avèrent très coûteuses en dégâts matériels et/ou en vies humaines.

2.1.2. Atteintes aux écosystèmes côtiers

Outre les transformations géomorphologiques, les aménagements urbains littoraux sont à l’origine de perturbations écosystémiques d’autant plus préjudiciables qu’elles concernent des milieux relativement rares à l’échelle planétaire. L’interface entre le domaine continental et le domaine marin constitue en effet une zone particulièrement propice à la vie, caractérisée par une diversité biologique élevée bénéficiant des apports nutritifs des cours d’eau, des influences climatiques de la masse océanique et des brassages incessants produits par la rencontre de la mer et de la terre. Mais cet écotone se limite aux espaces les

plus proches du trait de côte, ce qui en fait sa vulnérabilité face aux aménagements. Les zones humides littorales figurent ainsi parmi les milieux les plus affectés par les transformations : les marais côtiers, les lagunes et les estuaires qui ont été lourdement affectés par les remblais et les assèchements dans le passé, demeurent encore particulièrement soumis à la pression urbaine du fait de la facilité de les aménager (Larid, 2008 ; Levin et *al.*, 2009). La disparition pure et simple des petits fonds côtiers constitue l'autre atteinte majeure aux écosystèmes. En avançant sur la mer par remblais pour la réalisation de terre-pleins, les aménageurs ont substantiellement et irrémédiablement réduit les fonds marins recevant le plus de lumière, lesquels sont favorables à la vie d'une multitude d'espèces animales et végétales, comme la posidonie de Méditerranée dont les herbiers forment un habitat endémique (Meinesz et *al.*, 2013). Enfin, dans certains pays où la réglementation environnementale est permissive ou difficilement appliquée, l'exploitation du sable qui forme les massifs dunaires côtiers, en vue de satisfaire la demande en matériaux de construction de villes en plein essor, ou encore les pompages dans les nappes phréatiques proches du rivage représentent une menace très forte et irréversible sur des habitats fragiles (Burak et *al.*, 2004 ; Ghodbani et Berrahi-Midoun, 2013 ; Indjieley, 2013).

L'empreinte écologique de l'urbanisation littorale se manifeste aussi par la déstructuration des continuités écologiques et le mitage des unités paysagères écologiquement fonctionnelles et cohérentes par l'habitat diffus. Par exemple, les massifs boisés et les dunes côtières forment des milieux fréquemment investis par des aménagements résidentiels « au plus près de la nature », ce qui, outre l'impact sur le milieu, crée des conditions de risques notamment vis-à-vis des incendies dans les zones boisées des proches arrière-pays (Carrega, 2005 ; Lampin-Maillet et *al.*, 2010 ; Fox et *al.*, 2018). Dans les régions marquées par des niveaux élevés de biodiversité et d'endémisme comme le pourtour méditerranéen, les pressions anthropique et urbaine s'exercent sur une biodiversité qualifiée de remarquable (Médail et Diadéma, 2006). Des espèces endémiques et des cortèges floristiques originaux sont mis en péril par des aménagements destructifs et l'introduction (volontaire ou accidentelle) d'espèces allochtones concurrentes.

Les écosystèmes pâtissent enfin de dégradations et de contaminations directement imputables aux usages récréatifs intenses que l'urbanisation du littoral favorise. Les villes côtières génèrent en effet des flux réguliers de visiteurs à la recherche de « nature », de dépaysement, de repos ou de sensations fortes. Les espaces naturels, à terre comme en mer, sont la cible privilégiée de ces usagers dont le nombre et les comportements peuvent occasionner des dommages allant de la simple perturbation à la destruction d'espèces. Ainsi, la forte fréquentation de certains sentiers mal balisés peut conduire au piétinement abusif d'une végétation fragile et favoriser l'érosion (Kutiel et *al.*, 2000). L'absence d'encadrement de la navigation de plaisance ou de la plongée sous-marine est susceptible d'induire une dégradation des fonds pour cause de mouillages mal maîtrisés (Barker et Roberts, 2004 ; Lloret et *al.*, 2008). Sur les plages, la présence massive de baigneurs utilisant des écrans solaires occasionne inévitablement une contamination chimique de la mer. Partout, aux effets des pratiques nombreuses et trop fréquentes s'ajoutent les désagréments causés par des usagers peu respectueux de l'environnement : abandons de déchets, non-respect des règles de non-prélèvement, pratique intensive de la pêche récréative, nuisances sonores dans les zones de quiétude délimitées dans les espaces naturels protégés, tags et graffitis sur des rochers, etc.

2.1.3. Dégradation des paysages et du cadre de vie

L'empreinte écologique de l'urbanisation littorale consiste également en une transformation généralisée de l'environnement côtier qui se répercute sur les paysages et le cadre de vie des habitants. A l'instar d'Yves Luginbühl, rappelant que le paysage est une notion renvoyant majoritairement à la nature dans l'esprit des gens (Luginbühl, 2012), il est possible d'avancer que le littoral reste largement idéalisé comme un milieu qui ne devrait pas être urbanisé. Les réflexions de Bernard Kalaora confirment cette idée, considérant que les espaces protégés du littoral sont des vecteurs privilégiés pour une connexion avec la nature (Kalaora, 2010). Or, le succès des villes côtières comme destination de vacances, lieu de villégiature et de mobilité résidentielle, entraîne inmanquablement un accroissement des constructions et des aménagements associés. Ceci se répercute sur la qualité environnementale et paysagère des territoires (Calcagno-Maniglio, 2009). L'étalement urbain, qui se développe aux dépens des espaces agricoles et des espaces naturels, est alors dénoncé comme une « agression du littoral » (Lebahy et Le Délézir, 2006) et une atteinte aux paysages qu'il convient de réhabiliter (Gherzi, 2009). Outre son expression matérielle dans l'environnement, l'empreinte écologique de l'urbanisation s'exprime au travers des densités humaines. Le nombre d'habitants présents dans les villes, la fréquentation des sites côtiers, la circulation automobile, l'attente dans les commerces et les services publics, sont autant d'aspects de la pression démographique qui affectent les littoraux urbanisés et touristiques. Parce que les villes côtières ne peuvent pas se développer dans toutes les directions et que les centralités urbaines sont souvent situées sur le bord de mer, les concentrations humaines y sont particulièrement élevées. Le cadre de vie des populations côtières est alors affecté par les très forts effectifs de population atteints en haute saison touristique, faisant dire parfois que des seuils de capacité de charge sont dépassés et que les espaces sont saturés (Maupertuis et Isola, 2016).

L'urbanisation génère donc des externalités négatives qui influent sur le cadre et la qualité de vie. Outre les divers rejets dans l'atmosphère, dans l'eau et dans les sols qui peuvent être observés dans toute ville, les agglomérations côtières sont le cadre de nuisances et de pollutions relatives à des aménagements et des activités qui leur sont spécifiques. Dans les villes disposant d'un port, le transport maritime représente une source non négligeable de problèmes. En particulier, le combustible utilisé par les navires de commerce ou de croisière est un carburant moins raffiné que ceux utilisés pour la circulation automobile ou le chauffage urbain. Il occasionne une pollution atmosphérique qui est aujourd'hui vivement dénoncée par les populations riveraines comme à Barcelone, Venise, Gênes, Bastia, Nice et Marseille. Si le régime des vents peut amoindrir ce problème, les niveaux de pollution aux particules fines, aux oxydes d'azote et au dioxyde de soufre sont particulièrement élevés et commencent à mobiliser les autorités publiques¹⁵. Avec d'autres activités liées à l'emploi d'engins motorisés (loisirs nautiques notamment), la navigation maritime est également source de nuisances sonores contre lesquelles des collectifs d'habitants se mobilisent. Dans les villes qui accueillent des navires de croisières et/ou qui sont des têtes de ligne de ferrys, la question des moteurs maintenus en marche pour leur approvisionnement électrique alors que les navires sont à quai est une préoccupation grandissante. La pollution lumineuse, enfin, est un autre aspect de l'empreinte écologique des villes côtières. Alors que le littoral est une interface, une zone de transition entre deux domaines, l'éclairage nocturne des rues

¹⁵ Des campagnes de mesures se multiplient autour des bassins comme à La Rochelle (ATMO Poitou-Charentes, 2010). Des réunions publiques d'informations sont mises en place comme à Marseille en novembre 2011.

et des infrastructures qui s'alignent le long du trait de côte forme une barrière lumineuse dont les effets commencent à être étudiés, à la fois comme une perturbation pour les animaux (notamment les oiseaux) et une gêne pour les habitants. L'éclairage souvent plus que généreux de certains fronts de mer soulève donc diverses questions quant à l'intérêt d'une telle dépense d'énergie et à ses effets sur l'environnement.

2.2. Un phénomène à l'origine de tensions sociales

Poursuivant l'approche de la durabilité des villes côtières à partir des composantes du développement durable et de leurs interactions, l'examen du champ social apporte de nouveaux éclairages sur l'urbanisation. Comme sur la question de l'empreinte écologique, les villes littorales partagent un grand nombre d'attributs avec toutes les autres formes de ville. Le jeu social et les rapports sociaux, qu'ils soient de domination, de compétition, de coopération, de solidarité, voire d'indifférence, s'expriment selon des modalités identiques. La ville représente un espace d'opportunités économiques et sociales, de rencontres et d'échanges, tout comme elle peut aussi être le théâtre de l'exclusion, de la relégation, du conflit ou de l'agression. Les villes côtières sont conformes à ce schéma, mais, du fait même d'être localisées au bord de la mer, d'être touristiques, voire de jouir d'une certaine renommée, elles sont le cadre de tensions sociales spécifiques, liées à la particularité et à l'importance des intérêts en jeu autour des ressources littorales. Attractif, convoité et aménagé, le littoral est le cadre de rapports de force qui impliquent les puissances de l'argent et les efforts de régulation des autorités publiques, avec des acteurs situés de l'échelle locale à l'échelle internationale. Dans ce contexte, les protagonistes locaux peinent parfois à trouver leur place et les débats peuvent être vifs.

2.2.1. La problématique de l'accès au logement

Parmi les tensions sociales que l'urbanisation du littoral favorise, la question de l'accès à la ressource foncière et au logement constitue un sujet des plus épineux (Buhot *et al.*, 2009 ; Buhot, 2009a ; Buhot, 2009b ; Vye, 2011 ; Maupertuis *et al.*, 2017). Par leur capacité à intéresser des investisseurs (particuliers ou professionnels) issus de zones géographiques éloignées (Knafou, 1990 ; Baron-Yellès, 2006 ; Südas et Mutluer, 2006), les littoraux sont très fréquemment le théâtre d'une demande de logements et de terrains à bâtir qui dépasse l'offre disponible. Les marchés fonciers et immobiliers s'orientent donc à la hausse et peuvent devenir particulièrement tendus, ce qui avantage inmanquablement les acteurs les plus aisés, bien souvent plus âgés quand il s'agit de particuliers. Les zones côtières ouvertes depuis longtemps à l'économie touristique et résidentielle sont directement touchées par ce phénomène, *a fortiori* lorsque leurs marchés fonciers et immobiliers se situent au niveau international (Côte d'Azur, Baléares, Algarve, Riviera turque, etc.). Dans ce contexte, plusieurs difficultés s'expriment.

En premier lieu, un phénomène de mal-logement touche les populations qui ne sont pas en mesure de se loger conformément à leurs besoins, via l'accession à la propriété ou la location. Dans nombre de villes touristiques, le phénomène concerne, par exemple, les travailleurs saisonniers qui se voient contraints à la colocation, à séjourner en mobile-homes dans des campings, voire à faire des navettes vers l'arrière-pays pour éviter de consacrer une part substantielle de leurs revenus à se loger (Gentil, 2013). Cette situation concerne aussi des habitants permanents, en particulier les jeunes actifs. Pour ne pas habiter des logements sous-dimensionnés, ceux-ci sont souvent contraints à s'éloigner du bord de mer,

où se concentrent les emplois, augmentant par contrecoup les mobilités domicile-travail et les problèmes induits (congestion automobile, pollution atmosphérique). Aussi, ces tensions sur le logement rendent difficile le recrutement dans certains secteurs d'activité, y compris dans la fonction publique.

Au mal-logement s'ajoute un sentiment de frustration. Pour certaines populations locales, la difficulté, voire l'impossibilité, de s'installer et d'accéder à la propriété est souvent mal vécue. Si l'attrait du littoral est interprété comme une opportunité, puisqu'il est synonyme d'emplois, d'animations et d'aménités diverses, les ménages locaux subissent parfois durement l'obligation de se replier dans l'intérieur des terres pour se loger. Dans le même temps, l'occupation intermittente des résidences secondaires qui accaparent le bord de mer et le nombre élevé de logements vacants dans certaines villes, comme sur la Côte d'Azur ou la côte basque, créent de l'incompréhension. Les populations acceptent mal que tant de logements demeurent si peu souvent occupés (phénomène des « volets clos » ou « lits froids »). Ceci amène parfois à ce que des mesures d'exception soient demandées aux pouvoirs publics, par exemple pour donner une priorité aux actifs pour l'achat des logements¹⁶. Enfin, la multiplication des domaines résidentiels fermés (Billard et Madoré, 2009) et le contraste entre le niveau de services de ces résidences, parfois aux mains de propriétaires extérieurs au territoire, et les quartiers plus ordinaires où résident les populations locales, entretiennent aussi un sentiment d'injustice.

Au final, les tensions sur le marché du logement contribuent à la mise en place d'une ségrégation socio-spatiale relativement marquée et à une perturbation des relations sociales au sein des communautés locales. Des quartiers entiers de certaines villes côtières, voire la totalité de certaines petites communes, ne sont plus accessibles à certains ménages, le plus souvent dans des sites d'exception, à l'instar des « péninsules élitistes » de la Côte d'Azur¹⁷, la pointe nord de l'île de Ré sur la façade atlantique ou Portofino sur la Riviera ligure, et plus généralement lorsqu'un agrément paysager très recherché est disponible (Berthelot et Dubois, 2010). Alors que le littoral est supposé appartenir à tout un chacun, les marchés fonciers et immobiliers conduisent à son accaparement de fait par les acteurs économiques les plus puissants. Dans le même temps, pour certains habitants, la frustration est d'une autre nature. Les prix des biens immobiliers atteignant des sommets, ces ménages se voient qualifiés malgré eux de « nouveaux riches », à mesure que les prix montent et que leur quartier, voire leur commune, se gentrifie (cas sur l'île de Ré, par exemple). Ce changement de statut, s'il peut être pécuniairement apprécié, ne l'est pas nécessairement sur le plan symbolique, engendrant de fait des situations qui ne sont pas aisées à accepter, en particulier de la part de gens issus du cru et ancrés dans un genre de vie simple, voire modeste.

2.2.2. La perte de repères symboliques

A côté de leurs effets sur le logement et par extension sur la possibilité de vivre sur le littoral, les tensions sociales générées par l'urbanisation touchent à l'identité culturelle et sociale des communautés locales et affectent le vivre ensemble. L'essor des agglomérations urbaines, l'arrivée de nouveaux résidents et l'afflux de touristes bousculent le cadre de vie, la

¹⁶ Cas du vote de l'Assemblée Corse pour la création d'un statut de résident préalable à la possibilité d'acquérir un logement en Corse (Maupertuis et al., 2017).

¹⁷ Cette expression de Marc Boyer (2002) désigne le cap d'Antibes, le cap Férat et le cap Martin qui, dans les Alpes-Maritimes, constituent des îlots de prospérité.

sociologie et l'économie des territoires. Selon l'ancienneté et l'intensité du développement urbain et touristique, ces tensions sont plus ou moins vivement ressenties.

Parmi les griefs qui sont faits à l'urbanisation, l'impact sur les paysages et l'identité culturelle des territoires est régulièrement pointé du doigt (Sioc'Han-Monnier, 2009 ; Sonnic, 2009 ; Hellal, 2017). Il résulte de l'absence de prise en compte, voire de la négation, de l'esprit des lieux, pourtant régulièrement mis en avant sur les côtes. Cela concerne des aménagements qui créent de l'émoi, de l'exaspération, et même des postures d'opposition au sein des communautés locales, qui estiment perdre leurs repères et ne se reconnaissent pas dans ces réalisations. Il peut s'agir d'une banalisation des tissus urbains et des formes architecturales générés par des modèles de constructions et d'aménagements que des promoteurs immobiliers dupliquent pour maximiser leurs profits (Knafou et Segui-Llinas, 1991). Comme dans les périphéries des grandes villes, des quartiers entiers s'étalent sur la côte sans originalité urbanistique et architecturale, parfois en rupture avec les traditions locales. Il peut s'agir aussi de réalisations audacieuses, trop avant-gardistes ou symboliquement trop éloignées de l'image que les populations ont de leur propre territoire, à l'instar des bâtiments pyramidaux en forme d'onde du complexe Marina Baie des Anges, édifiés à partir des années 1960 à Villeneuve-Loubet sur la Côte d'Azur, ou de la tour construite au centre de la petite ville de Carry-le-Rouet sur la côte marseillaise. Si certaines réalisations finissent par s'inscrire dans le paysage avec le temps, d'autres n'y parviennent pas, de sorte que les interventions de collectifs d'habitants et d'associations de riverains sont désormais de plus en plus actives pour empêcher l'apparition de nouveaux projets, et pour peser sur le format de certains autres (abaissement de hauteur, etc.). L'effacement de repères identitaires découle parfois, aussi, de la rénovation urbaine et/ou de la démolition de structures profondément inscrites dans les paysages littoraux, à la fois matériellement et symboliquement. Il peut s'agir de bâtiments industriels (une conserverie, un hangar, une criée), supports d'une mémoire collective d'usages et d'une culture du travail passés, auxquels les habitants restent attachés. C'est le cas également de villas anciennes du premier âge touristique qui, si elles sont déjà la manifestation de l'ouverture au tourisme et à l'économie résidentielle, sont parvenues à entrer dans le patrimoine local. Ces frustrations doivent toutefois être relativisées. Les investissements résidentiels de personnes non originaires du territoire, notamment d'étrangers, peuvent aussi donner lieu à la restauration et à la revitalisation de quartiers anciens en déshérence, abandonnés par les habitants et les pouvoirs publics (Hellal, 2017).

En plus d'un malaise produit par la perte de repères, les populations locales éprouvent parfois de la peine à composer avec des populations de passage (résidents secondaires ou touristes), dont l'insertion dans la vie locale reste majoritairement sommaire (Baron-Yellès, 2006 ; François, 2012 ; Maupertuis *et al.*, 2017). S'il existe certes des nuances selon les lieux et les catégories de population, les nouveaux habitants et les visiteurs des zones côtières peuvent avoir des comportements qui ne sont pas compris ou qui choquent les communautés locales. De la dégradation du mobilier urbain au bruit intempestif produit tard dans la nuit par des touristes, à l'entre-soi pratiqué par des résidents secondaires dans une copropriété qui leur est réservée, les genres de vie des nouveaux venus sont parfois décriés. Dans certaines situations de forte pression touristique, ils peuvent alimenter un ressentiment populaire à l'origine de prises de position contre le tourisme et l'économie résidentielle (à Venise, aux Baléares, en Corse, par exemple).

2.2.3. Un accès contrarié aux aménités environnementales

L'attrait du littoral s'expliquant en partie par le désir de nature, la possibilité d'accéder aux espaces à caractère naturel et aux sites de loisirs spécifiques de la côte est une autre source de frustration pour les communautés locales. L'augmentation de population produite par l'urbanisation résidentielle et l'accueil croissant de touristes, et la demande de nature exprimée par la société, induisent en effet un afflux accru de personnes sur les plages, les sentiers littoraux, les sites de plongée sous-marine, la mer et plus généralement les espaces de nature à proximité du rivage (Baron-Yellès et Meur-Férec, 1999). Pour les habitants permanents, cette hausse des fréquentations peut être vécue comme une gêne, voire une contrainte.

Si la notion de sur-fréquentation des espaces de nature est une notion très relative, elle renvoie à l'idée que les sites ont une fréquentation variable au cours du temps et qu'aux yeux des usagers habituels et des gestionnaires certaines périodes sont marquées par un trop grand nombre de visiteurs (Meur-Férec, 2007b ; Barthélémy et Claeys, 2016). Ces effectifs trop élevés peuvent agir comme repoussoir sur certaines personnes, qui évitent de se rendre sur les sites lors des pics de fréquentations ou en haute saison. Ces stratégies d'évitement ne sont pas nécessairement mal vécues, mais elles peuvent l'être lorsque les usagers sont contraints de les mettre en œuvre de façon récurrente. Un niveau supérieur de frustration est atteint lorsqu'une sanctuarisation des espaces de nature ou une réglementation des usages est décidée en vue de leur conservation (Spotorno, 2005 ; Claeys, 2014). La création d'espaces naturels protégés, de zones de non prélèvement en mer, l'interdiction d'accès à des massifs boisés, la fermeture de certaines calanques, sont autant de dispositions prises pour modérer les effets de l'augmentation des usages et des fréquentations, elles-mêmes liées à la hausse de l'activité touristique et à l'urbanisation. Or, pour les populations locales et les usagers de toujours, ces mesures sont parfois vécues comme injustes. Elles organisent la confiscation d'avantages « naturels » et la disparition d'usages traditionnels de l'espace littoral. La mise en œuvre systématique des réglementations environnementales sur le littoral conduit en effet à un rétrécissement des possibilités de récréation en des lieux certes fréquentés, mais aussi en d'autres échappant à la sur-fréquentation et hautement symboliques de genres de vie originaux et revendiqués. Sur la côte méditerranéenne, tel est le cas du phénomène des cabanons qui, sur les plages ou sur d'autres espaces du Domaine public maritime, sont condamnés à disparaître pour mise en conformité avec la loi (Nicolas, 2008 ; Cadoret et Lavaud-Letilleul, 2013). La pression urbaine et la pression des visiteurs conduisent donc à une restriction des possibilités d'interaction avec la nature.

Une autre source de tensions concernant l'accès aux espaces récréatifs du littoral concerne l'accès au rivage. Si dans certains pays la loi n'est pas explicite en la matière, en France, l'accès et la libre circulation des piétons sur le littoral fait l'objet d'un texte législatif datant de 1976 et est un des fondements du droit du littoral (Prieur, 2012). Toutefois, ce droit est parfois mis à mal par un accaparement illégal du trait de côte, par les abus de certains établissements de bains bénéficiant d'autorisation pour exercer sur les plages, voire par la non réalisation par les autorités publiques des conditions physiques d'accès à la côte, en particulier via le sentier littoral. En dehors des sites très contraignants, où la topographie ou la dynamique géomorphologique expliquent la difficulté d'instaurer un cheminement piéton sur la côte, la difficulté d'accéder au rivage est liée à des pressions foncières, sociales, économiques, voire politiques, largement imputables à l'économie touristique et résidentielle.

La Côte d'Azur fournit des illustrations notoires de ces différentes situations. Ainsi durant l'été 2015, une plage publique de la commune de Vallauris a-t-elle été « privatisée » pendant un mois pour l'usage exclusif de la famille royale d'Arabie Saoudite, donnant lieu à de très vives protestations des riverains¹⁸. Au début des années 2000, des travaux partiels de démolition d'une terrasse aménagée en toute illégalité par-dessus le sentier littoral de la commune de Cap-D'ail, pour relier le jardin d'une villa (Villa « La Colombe » ou Tannouri, du nom de son propriétaire d'alors) à un accès à la mer tout aussi illégal, ont été financés par la puissance publique pour rétablir le droit¹⁹. Et presque chaque année, des restaurants de plage de Cannes, Nice et d'autres stations balnéaires des Alpes-Maritimes sont pointés du doigt pour ne pas laisser suffisamment d'espace de passage entre la première ligne de transats et la mer.

2.3. Un modèle de développement territorial mis en question

Incontestablement, depuis de nombreuses décennies, l'urbanisation des régions côtières induite par l'économie touristique et résidentielle se manifeste par la création de richesses et d'emplois, dont bénéficient les populations locales mais aussi les collectivités publiques. Les secteurs de la construction, des travaux publics, du commerce et des services sont particulièrement soutenus par ce modèle de développement territorial, qui repose en premier lieu sur la rente foncière et l'arrivée de populations nouvelles détentrices d'un fort pouvoir d'achat (Davezies, 2008 ; Vincent, 2009 ; Bontet *et al.*, 2016). Pourtant, dans le même temps, d'autres secteurs économiques sont mis en difficulté par ce modèle, y compris certains dont l'ancrage et la raison d'être sont anciens et liés aux territoires littoraux. En outre, les concentrations de populations et d'activités génèrent des externalités négatives qui ont un coût, notamment celui relatif à l'indemnisation des dégâts causés par les catastrophes naturelles qui ne cessent de croître ces dernières années²⁰. L'urbanisation du littoral représente donc un modèle de développement territorial qui offre des opportunités, mais qui présente aussi des contraintes. Il est désormais mis en question sur les plans économique et social.

2.3.1. Relativisation des apports du secteur touristique et résidentiel

A bien des égards, l'urbanisation du littoral va de pair avec l'essor de l'économie touristique et résidentielle et se préoccupe peu du maintien d'autres activités sur les territoires. Parce qu'ils mobilisent du foncier et qu'ils nécessitent de la main d'œuvre pour leur propre développement, le tourisme et l'économie résidentielle se placent en effet en concurrents d'autres secteurs d'activités pour accéder à ces ressources (Tafari *et al.*, 2012).

¹⁸ « Une plage du sud de la France fermée le temps des vacances du roi saoudien », Le Monde, 16 juillet 2015. URL : http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/07/16/une-plage-du-sud-de-la-france-condamnee-pour-le-roi-saoudien_4685068_3224.html [Consulté le 04/04/2019]

¹⁹ « Le fisc et la ville de Cap-d'Ail se disputent une villa de rêve », Nice-Matin, 10 juillet 2010. URL : <http://archives.nicematin.com/article/derniere-minute/le-fisc-et-la-ville-de-cap-d%E2%80%99ail-se-disputent-une-villa-de-reve.232975.html> [Consulté le 02/02/2018]

²⁰ « Le coût des catastrophes naturelles en 2017 sera le troisième plus élevé de l'histoire pour les assureurs, selon une estimation préliminaire du réassureur Swiss Re. Il s'élèverait à 136 milliards de dollars contre 65 milliards de dollars l'année dernière. Les pertes économiques provoquées par ces catastrophes atteindraient 306 milliards de dollars cette année, un montant supérieur aux 188 milliards de dollars de 2016 et à la moyenne de 190 milliards de dollars des dix dernières années. » (Capital, 21/12/2017) URL : <https://www.capital.fr/entreprises-marches/swiss-re-evalue-a-136-milliards-de-dollars-le-cout-des-catastrophes-naturelles-en-2017-1262210> [Consulté le 04/04/2019]

Après une phase d'installation au cours de laquelle ils cohabitent sans trop de heurts avec des activités préexistantes (agriculture, métiers de la mer), ils finissent par s'imposer et dominer l'économie locale. Cette évolution est presque toujours encouragée par les responsables économiques et politiques locaux qui voient là une opportunité pour développer relativement rapidement l'économie locale en créant des emplois. Avec l'augmentation du temps libre et des loisirs, le choix de l'économie touristique et résidentielle est donc devenu une sorte d'évidence pour certains territoires, mais c'est aussi le choix de la facilité. Cette option est désormais mise en débat par rapport aux pressions qu'elle exerce sur les autres secteurs d'activité, mais aussi par la relativisation de ses apports aux systèmes économiques locaux, en particulier dans les territoires insulaires (Logossah et Maupertuis, 2007 ; Calendini-Valentini et al., 2014).

De nombreux observateurs soulignent tout d'abord que le tourisme n'est pas une activité dont le succès est définitif. Il existe des cycles, des trajectoires et des crises dans le développement d'une destination touristique, et une concurrence très forte des destinations à l'échelle internationale. Ainsi, le tourisme aristocratique d'hiver des rivieras française et ligure de la seconde moitié du XIXe siècle et du début du XXe s'est effondré avec la Première Guerre mondiale et la crise de 1929. Les stations littorales en vogue à l'époque ne s'en sont pas toutes relevées, principalement du côté italien (Boyer, 2002). Le tourisme balnéaire de masse qui s'est développé en Europe occidentale dans les années 1960 et 1970, est lui aussi entré en crise quelques décennies plus tard, du fait de la désaffection de la clientèle pour des prestations jugées dépassées, et de nombreux littoraux touristiques ont dû se réinventer pour la surmonter (Knafou, 1990 ; Baron-Yellès, 2006 ; Mallet, 2007). Plus récemment, les printemps arabes, les tensions géopolitiques internationales et les attaques terroristes sont venus profondément affecter la dynamique touristique de pays comme la Tunisie, l'Égypte ou la Turquie. Ces crises et le déclin qui peut en résulter, produisent des paysages urbanisés déclassés, parfois des friches touristiques, dont on devine le caractère incongru au regard de l'importance de conserver les milieux littoraux.

L'ouverture vers l'économie résidentielle a donc été une voie de diversification pour les espaces touristiques côtiers, qui se sont également orientés vers le développement des activités de service, afin d'éviter de rester cantonnés sur le tout balnéaire et de dépendre de flux touristiques relativement volatiles. En fixant mieux la clientèle, l'économie résidentielle assure davantage de stabilité de revenus et d'emplois sur les territoires. Pourtant, ce mode de développement n'apporte pas nécessairement toutes les retombées espérées. Ainsi, des travaux ont montré que l'apport des résidents à l'économie locale peut ne pas être à la hauteur de ce que les finances publiques pourraient attendre via le paiement des taxes et contributions locales. Alors que les charges relatives à la gestion et à l'aménagement du territoire pèsent substantiellement sur les finances locales, les résidents secondaires d'origine étrangère échappent souvent au paiement de l'impôt (sur les revenus, sur les transactions immobilières, etc.), comme cela a été montré pour le début des années 2000 au Portugal (Baron-Yellès, 2006). D'autre part, la crise des *subprimes* apparue en 2008 aux États-Unis a révélé la grande fragilité de l'économie espagnole du fait de la spéculation immobilière dont le littoral était l'un des théâtres principaux (Baron et Loyer, 2015 ; François, 2012)²¹. L'éclatement de cette bulle spéculative témoigne des limites qu'un développement territorial fondé sur l'économie résidentielle peut avoir sur un territoire côtier. Si

²¹ Le 9 août 2009, citant le quotidien *El País*, *Le Parisien* titrait : "Cimetières de béton" en solde sur la côte espagnole.

l'élargissement des activités aux services, notamment la banque et la finance dans certaines petites îles-États (Dehoorne, 2014), constitue une possible émancipation vis-à-vis de l'économie touristique, elle pose à son tour d'autres questions : transparence et légalité (éventuel spécialisation du territoire comme paradis fiscal), urbanisation induite (on sait depuis longtemps que l'économie de la construction et les placements immobiliers sont un mode de blanchiment d'argent très pratiqué dans le monde et en particulier sur les littoraux touristiques), inégalités sociales (dans quelle mesure ce mode de développement profite véritablement à la population locale ?).

2.3.2. Contestations citoyennes de l'action publique

La mise en cause de l'urbanisation littorale comme modèle de développement économique et territorial est désormais relativement répandue. Sur de nombreuses côtes, des mobilisations citoyennes motivées par des préoccupations écologiques, économiques, sociales et culturelles s'expriment pour contester des projets de développement et, dans les faits, protester contre certains modes de gouvernance (François, 2012). Alors que les premières mises en cause de l'urbanisation dans les années 1960 et 1970 étaient le fait d'acteurs en nombre réduit, principalement mus par la cause écologique, les contestations plus récentes émanent de populations plus nombreuses et s'inscrivent dans une critique plus large de la gestion de l'environnement et des territoires. Elles pointent notamment le fait que les politiques locales demeurent encore trop favorables au développement urbain et à la valorisation du foncier par la constructibilité, souvent en faveur de propriétaires locaux proches des cercles du pouvoir, laissant planer un doute sur l'apport de certains projets à l'intérêt général. Aussi, des collectifs citoyens et des ONG produisent des rapports dénonçant des pratiques opaques, des entorses aux réglementations en vigueur, voire l'inefficacité de l'action publique (Gómez et Picarzo, 2006 ; Collectif Laisse Béton, 2012).

Des études rétrospectives de l'évolution de certaines zones côtières ont permis de mettre en question la pertinence et la durabilité de certaines options de développement. Elles interrogent : les stratégies foncières (Sonnac, 2009 ; Gayon, 2016), les stratégies de développement local misant sur le tourisme (Andreu-Boussut, 2008 ; Cancellieri et Maupertuis, 2017), la pérennité des espaces ouverts dévolus à l'agriculture (Perrin, 2013) ou la place de l'industrie sur les territoires (Daviet et Robert, 2012). Beaucoup tendent à montrer que le tourisme et l'économie résidentielle n'offrent pas de perspectives de développement équilibré, comme l'étude de la Datar parue dans les années 2000 (Datar, 2004). Elles soulignent le rôle essentiel de la régulation publique et de la bonne application des lois pour parvenir à une véritable maîtrise de l'urbanisation (Daligaux et Rochette, 2013). Elles révèlent par ailleurs une attente forte des populations locales pour des stratégies de développement territorial plus équilibré, évitant la mono-activité, articulant la conservation de la nature au développement économique, favorisant la valorisation du patrimoine culturel et préservant les équilibres sociaux.

Le littoral reste cependant le théâtre de nombreux conflits relatifs à sa gestion, aux activités et aux aménagements réalisés, comme le révèlent des travaux portant sur les contentieux traités par les tribunaux (Cadoret, 2011 ; Melot et Paoli, 2012 ; Cadoret et Lavaud-Letilleul, 2013). Les divergences de vue entre protagonistes de différentes catégories (particuliers, services de l'État, collectivités locales, investisseurs privés) sont parfois particulièrement marquées, au point de bloquer la construction de projets de territoire

et la rédaction de documents stratégiques de planification spatiale, comme le PADDUC²² en Corse (Melot et Paoli, 2012 ; Maupertuis et *al.*, 2017) ou le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan en Bretagne (Beuret et *al.*, 2016). Au-delà de simples oppositions entre particuliers à propos d'une construction ou d'un usage qui contreviendrait à la loi, les affaires portent aussi sur la mise en cause des autorités publiques dans leur application de la réglementation, ce qui en dit long sur la détermination des plaignants et sur l'importance des intérêts qu'ils souhaitent défendre. D'une certaine manière, la fréquence et l'acuité des conflits traduisent la difficulté voire l'incapacité des communautés à partager une même vision de leur territoire et à construire des consensus locaux. Mais tout ceci ne vaut bien sûr que dans les pays démocratiques où un droit du littoral existe. Ailleurs, la question de porter plainte contre un aménagement, un usage ou une gestion abusive du littoral ne se pose pas aussi aisément...

Conclusion du Chapitre 2

L'ampleur et la généralisation de l'urbanisation sur certains littoraux soulèvent de multiples difficultés qui questionnent la durabilité de ce phénomène. Si son intensité et son ancienneté varient de par le monde, l'urbanisation introduit presque toujours des perturbations dans les écosystèmes et dans la société. En se référant aux trois piliers du concept de développement durable, ce chapitre propose un passage en revue des principales problématiques écologiques et sociales posées par l'urbanisation du littoral. La question de l'empreinte écologique est mise en évidence, du fait des aménagements et des transformations du trait de côte, des pollutions induites par les activités et les concentrations démographiques, ou encore des modifications du paysage et du cadre de vie. A travers les thèmes du logement, du maintien des spécificités culturelles et de l'accès aux aménités environnementales, les tensions sociales sont abordées. L'irruption du tourisme et l'essor de l'économie résidentielle déséquilibrent les marchés fonciers et immobiliers et mettent en difficulté les secteurs d'activité traditionnels. Au final, les questions de justice environnementale et de ségrégation socio-spatiale sont posées. Elles débouchent sur des conflits environnementaux et une mise en question des modèles de développement territorial.

²² Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse est un document de planification à l'échelle de toute la Corse. Son élaboration a souffert un certain retard lorsque, en 2009, une première version a dû être annulée faute de consensus sur la place à accorder à l'économie résidentielle (Maupertuis et *al.*, 2017).

Chapitre 3. Les chantiers actuels de la recherche en géographie

L'urbanisation du littoral est un sujet sur lequel un très grand nombre de travaux nécessitent d'être consultés pour en apprécier l'ampleur, les modalités, les ressorts et les conséquences écologiques et sociales. L'apport de ces études permet d'identifier les chantiers actuels de la recherche, même s'il faut reconnaître qu'il est fondamentalement impossible de lire toutes les publications relevant de près ou de loin de ce domaine. Notre époque, qui connaît une véritable inflation de publications, sur une multitude de supports, rend particulièrement délicat l'exercice de veille documentaire scientifique, de même qu'il est difficile de s'informer sur les dynamiques propres à tous les littoraux du monde. Le repérage des nouvelles questions ouvertes par la recherche peut souffrir de cette contrainte, mais le défi mérite d'être relevé.

Après avoir exposé succinctement l'importance de l'urbanisation du littoral comme phénomène géographique et montré l'intérêt de l'aborder sous l'angle de la durabilité, ce chapitre vise à mettre en évidence les sujets dont l'étude paraît nécessaire aujourd'hui, tant pour la progression des connaissances scientifiques sur les systèmes côtiers soumis à l'urbanisation que par rapport aux questions sociales les plus cruciales posées par ce phénomène. Pour une grande part, ces questions s'inscrivent dans des chantiers d'ores et déjà ouverts par la recherche. Certains travaux sont menés dans le cadre d'une approche sectorielle, ce qui peut handicaper la compréhension du phénomène dans sa globalité. D'autres tendent à combiner plusieurs disciplines, car l'étude de l'urbanisation littorale n'est pas/ne devrait pas être du seul ressort de la géographie. Il s'agit en effet d'un phénomène qui interroge divers champs de la connaissance, tant du côté des sciences humaines et sociales (histoire, sociologie, économie, droit, architecture et urbanisme) que du côté des sciences de la nature (géomorphologie, géochimie, écologie, climatologie). Si la géographie peut être considérée comme une discipline particulièrement bien positionnée pour organiser l'étude, celle-ci ne saurait se réduire à ce seul champ disciplinaire et il nous faut souligner ici l'intérêt de l'interdisciplinarité. À partir de notre point de vue de géographe et en raisonnant sur les apports de la géographie, quatre entrées dans l'étude de l'urbanisation littorale peuvent être identifiées et doivent être poursuivies.

3.1. La caractérisation fine des dynamiques spatiales de l'urbanisation

Les paysages et les manières d'habiter les territoires sont évolutifs et changeants. Ceci découle du jeu de multiples facteurs : l'espace géographique est en perpétuelle construction, l'économie connaît des cycles, la mondialisation et la politique internationale interfèrent sur les dynamiques locales, les populations sont de plus en plus mobiles, les mœurs et les valeurs qui caractérisent et structurent les sociétés évoluent. Sur les littoraux, la dynamique de l'urbanisation est affectée par ces divers paramètres, de sorte qu'il importe d'en organiser le suivi, d'en étudier les modalités nouvelles et d'en détecter les formes émergentes. Dans cet objectif, développer des analyses à grande échelle est un chantier d'importance. Aujourd'hui, les outils de la statistique publique autorisent des approches plus fines et une observation facilitée de la dynamique des territoires. Les verrous ne sont pas tous levés, mais des perspectives inédites sont apparues avec la mise à disposition accrue d'informations longtemps restées difficiles d'accès.

3.1.1. Caractériser finement la matérialité de la ville littorale

Compte tenu des enjeux de conservation de l'environnement et des objectifs de gestion équilibrée des territoires sur le littoral, l'une des questions importantes que la recherche doit continuer d'investir concerne l'emprise spatiale et la matérialité de l'urbanisation. Dans la lignée de travaux déjà évoqués, la recherche se doit de poursuivre des études portant sur l'évolution des espaces urbanisés au regard de la problématique de l'étalement urbain, qui renvoie elle-même aux questions de densification et de rénovation urbaine. Il s'agit ici d'analyser la matrice urbaine, en particulier sa structuration par rapport à l'urbanisation existante et en relation avec la distance à la mer et la visibilité de la mer. Cette orientation de recherche interroge la matérialité de la ville. Est-elle dense ou étalée ? Est-elle basse ou présente-t-elle des bâtiments qui s'élèvent haut vers le ciel ? L'habitat est-il principalement collectif ou individuel ? Les tissus urbains sont-ils majoritairement résidentiels ou plus diversifiés ? De tels travaux mobilisent des données sur l'occupation des sols, mais ils peuvent aussi reposer sur des données foncières, des données relatives à la production de logements, des données issues des autorisations de construire délivrées par les pouvoirs publics, des données obtenues par l'analyse des documents d'urbanisme, etc. Ils permettent d'apprécier l'évolution des tissus urbains côtiers et d'appréhender, par l'espace, les éventuels efforts de maîtrise de l'urbanisation sur une période déterminée. Reliés à l'étude des structures et des dynamiques socio-démographiques du peuplement ou à des enquêtes auprès des habitants, ils offrent la possibilité de mener une étude critique du développement urbain sous l'angle de la « juste » adéquation entre consommation foncière et croissance démographique (Chamseddine et Dupont, 2013), ou encore celui des inégalités socio-spatiales. Combinés à des données cadastrales, ils autorisent aussi d'aller toujours plus loin dans l'exercice de modélisation spatiale de l'urbanisation (Le Berre *et al.*, 2016a).

Cette production de connaissances biophysiques sur la ville s'avère également nécessaire au regard de l'importance croissante des thématiques relevant de l'écologie et de l'empreinte écologique, *versus* les préoccupations relatives à la qualité et au cadre de vie. Alors que la densification urbaine est inscrite à l'agenda politique pour contrer l'étalement, les attentes des populations en matière de qualité environnementale peuvent se révéler en opposition au modèle de la ville compacte. D'une certaine manière, en termes de représentations, habiter le littoral ce n'est jamais tout à fait habiter en ville. C'est habiter près de la mer, avec tout ce que cela véhicule comme idées de proximité avec la nature et de qualité du cadre de vie. Aussi, la densification peut sembler moins acceptable, ce qui constitue une difficulté pour les responsables politiques locaux. Densifier pour se conformer à la loi et permettre le développement économique, c'est potentiellement aller à l'encontre des attentes des électeurs. Avec la densification, la question des espaces ouverts et de la biodiversité en ville constitue un autre sujet pertinent. L'évolution morphologique des villes littorales est-elle conforme à toutes les autres villes ? Deviennent-elles plus minérales ou préservent-elles leurs agréments végétaux, leurs quartiers aérés et leur esthétique soignée ? Choisissent-elles d'être « biodiversité compatibles » ou continuent-elles de pratiquer l'introduction d'espèces végétales allochtones pour le plaisir des yeux, au risque de favoriser les compétitions et de fragiliser les assemblages endémiques ? Pour une large part, ces questions restent ouvertes et nécessiteraient des approches croisées entre écologues et géographes.

3.1.2. Organiser l'étude des populations côtières à grande échelle

En complément des travaux portant sur la matérialité des tissus urbains côtiers, la recherche est attendue sur la caractérisation démographique, sociale et économique des populations qui habitent ou fréquentent les littoraux, à l'échelle intra-urbaine. Cette exigence est à mettre en rapport avec la nécessité de comprendre finement la spécificité des villes littorales sur plusieurs aspects. En termes de structuration socio-spatiale, y a-t-il des formes de ségrégation particulières et comment évoluent-elles avec le temps en fonction des politiques publiques ? En termes de fonctionnement, comment s'organisent les parcours résidentiels au sein des villes côtières ? Concernant l'égalité accès des populations aux aménités côtières, qui fréquente le bord de mer et profite de l'environnement côtier envisagé comme aménité ? A propos de l'allocation des ressources foncières et immobilières aux diverses fonctions urbaines, dont le logement, quels usages sont privilégiés ? Ceci revient à appréhender qui sont les habitants et les touristes qui résident dans les villes côtières, à une échelle suffisamment fine pour analyser « l'effet littoral ». Si dans de nombreux pays les données des recensements de la population existent depuis longtemps et devraient permettre de conduire de telles études, elles n'ont jusqu'à présent pas été beaucoup mobilisées pour étudier les spécificités des villes côtières, alors qu'elles pourraient l'être comme certains travaux ont pu le montrer dans d'autres cadres au service de problématiques variées (Madoré, 2013 ; Madoré, 2015). L'explication réside probablement dans le fait que les données des recensements sont rarement livrées aux échelles fines par les instituts statistiques. En France, par exemple, l'Iris²³ est une unité spatiale déjà très agrégée et beaucoup de communes ne comptent pas suffisamment d'habitants pour être subdivisées en Iris... Aussi, la mise à disposition récente par l'Insee de certaines données sociales et démographiques carroyées à une maille de 200 m de côté représente une véritable avancée, mais peu de variables sont proposées. En outre, les données sont récentes et n'offrent pas la possibilité de mener des études longitudinales²⁴. Cette base a néanmoins permis à l'Observatoire national de la mer et du littoral de procéder à des analyses qui s'affranchissent de la maille administrative communale et de proposer une étude inédite sur l'influence de la proximité de la mer sur le peuplement des zones côtières (CGDD, 2017). Au final, rares sont donc les travaux de recherche qui investissent la grande échelle pour analyser les dimensions socio-démographiques de l'urbanisation littorale, à l'instar par exemple de la thèse de Virginia Kolb sur les inégalités écologiques au sein de l'agglomération de La Rochelle (Kolb et al., 2016). De toute évidence, il existe là une direction de recherche à investir, car les données démographiques à des échelles fines (notamment l'îlot urbain) devraient pouvoir être accessibles aux chercheurs.

3.2. Les facteurs socio-économiques de l'urbanisation du littoral

A côté des travaux précédemment cités, et même en articulation avec eux, une deuxième direction de recherche qu'il paraît essentiel de travailler, concerne les facteurs socio-économiques déterminant l'urbanisation du littoral. Trois catégories de facteurs nécessitent d'être suivis. Ils devraient être étudiés conjointement et en relation avec les autres directions de recherche présentées dans ce chapitre.

²³ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1523>

²⁴ <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/donnees-carroyees-a-200-m-sur-la-population/>

3.2.1. Les ressorts économiques

Comme évoqué précédemment, l'urbanisation est un processus de transformation de l'espace qui est créateur de valeur, dans une acception monétaire et financière. Outre le fait de soutenir l'emploi et de générer des flux financiers, urbaniser c'est produire du capital. Depuis les acquisitions foncières jusqu'à la livraison des constructions et des aménagements, en passant par les études, les montages financiers, les opérations de marketing et de communication, et les travaux de réalisation, urbaniser est une décision qui a de multiples retombées pour de nombreux domaines d'activité. Les travaux menés sur la rénovation des fronts de mer de grandes villes industrialo-portuaires, souvent en relation avec des grands événements festifs et touristiques, attestent avec force de l'importance des grandes opérations d'urbanisme pour vivifier l'économie d'un territoire (Bertoncello et Rodriguez-Malta, 2003 ; Lecardane, 2008 ; Ferrari, 2008). Dans les pays d'économie de marché, il y a donc une incontestable motivation économique pour l'urbanisation, tout particulièrement sur les territoires les plus désirés, dont les littoraux font partie.

Dans la perspective de comprendre finement l'urbanisation des côtes comme phénomène de société, la mise en lumière des flux financiers en jeu, des acteurs que ces flux relie, des motivations respectives de ces acteurs et des retombées dont ils bénéficient, constituerait une direction de recherche potentiellement très instructive. Il n'est pas certain qu'il soit possible de conduire de tels travaux, pour lesquels les données ne sont pas nécessairement existantes, compilées et/ou diffusées. Mais il est aisé d'admettre que disposer de connaissances sur ce plan serait utile. Du point de vue économique, on pourrait, par exemple, essayer de mesurer le chiffre d'affaires annuel réalisé (par commune et par entreprise) dans des secteurs d'activité comme la construction, les travaux publics, la banque, la promotion immobilière, l'hébergement touristique. En prenant soin de procéder aux traitements permettant d'éliminer les biais, il s'agirait de mesurer le volume d'activité imputable à l'urbanisation, de le rapporter au nombre d'habitants, au profil socio-économique de la commune, etc. Par l'étude des marchés publics et des autorisations de travaux d'une certaine ampleur, on pourrait aussi tenter d'identifier les réseaux d'acteurs ainsi constitués (maîtres d'ouvrages et consortium d'entreprises), rechercher ce que les localisations géographiques des parties prenantes révèlent : les entreprises contractantes sont-elles souvent les mêmes ?, sont-elles du territoire ? Plus généralement, pour un territoire déterminé, cette direction de recherche permettrait d'évaluer à qui profite l'urbanisation et d'apprécier si ce processus va dans le sens de l'intérêt général. Elle pourrait aussi nourrir des réflexions sur les jeux d'acteurs et la gouvernance au sein des territoires littoraux.

A défaut de pouvoir mener de telles approches, certaines initiatives prometteuses de géographes méritent d'être soulignées en ce qu'elles permettent de documenter et d'analyser la dimension économique de l'urbanisation sous des angles inédits. Tel est le cas des travaux d'Antoine Grandclement et Guilhem Boulay qui ont choisi d'étudier en quoi, pour les collectivités locales, urbaniser peut être une stratégie de développement au regard de la fiscalité (Grandclement et Boulay, 2015). A l'instar de travaux de géographie économique et d'économie régionale ne portant pas spécifiquement sur des territoires littoraux (Davezies, 2008 ; Fernandez Milan et Creutzig, 2016), ces auteurs s'intéressent aux pratiques des communes de la façade méditerranéenne de la France en matière de taux d'imposition (taxe d'habitation et taxe foncière) en relation avec la dynamique de l'urbanisation, dans un contexte de baisse des dotations annuelles de l'État. Leur hypothèse de travail est que les communes peuvent être tentées d'augmenter l'assiette de la taxation (soit augmenter le

nombre de logements et donc l'urbanisation) pour capter de nouvelles recettes, plutôt que d'augmenter les taux d'imposition (et pénaliser les citoyens, qui sont également électeurs). En exploitant des données de la Direction générale des Finances publiques, ces auteurs sont d'ores et déjà parvenus à une typologie des communes méditerranéennes françaises (Corse exceptée) montrant que les voies suivies par ces collectivités sont originales et que certaines laissent bien penser qu'urbaniser serait un choix délibéré.

3.2.2. Le ressort foncier

Les perspectives de développement économique offertes par l'urbanisation sont en relation étroite avec les ressources foncières des territoires. Plus elles sont rares, moins les perspectives sont grandes. Mais l'absence de foncier libre de construction n'induit pas nécessairement l'impossibilité de mener des projets d'aménagement ou des projets immobiliers. Depuis longtemps, certains littoraux touristiques connaissent des processus de densification et de rénovation urbaine. Des villas cèdent la place à des immeubles, des immeubles à d'autres immeubles (plus grands), des bâtiments d'activités (garages, hangars, etc.) à un bâti plus dense et plus haut. Certaines villes de la côte méditerranéenne en donnent des exemples très démonstratifs.

Il est alors utile de s'intéresser à la structure de la propriété foncière et de questionner les marchés fonciers et immobiliers. Qui possède le sol ? Lorsque ce sont des particuliers, qui sont-ils (âge, origine géographique, niveau de revenu, ancienneté de la propriété, etc.) ? Quelle est la part des particuliers *versus* celle des opérateurs immobiliers commerciaux ou publics, et comment évolue-t-elle avec le temps ? Quel est le niveau des transactions (nombre et prix) ? Comment s'organisent la propriété foncière et le marché foncier en rapport avec la distance à la mer et la vue sur celle-ci ? Ces questions permettent d'envisager l'urbanisation sous l'angle du rapport de force entre les opérateurs économiques et de raisonner sur les possibilités des uns et des autres de réaliser leurs projets sur la côte. Elles autorisent, en creux, une approche des inégalités d'accès à la ressource foncière et au logement et peuvent alors alimenter une réflexion sur les possibilités de régulation, de même que sur l'aménagement du littoral de façon plus générale. Précédemment, nous avons évoqué des travaux relevant de ce registre (Buhot et *al.*, 2009), qui sont pour beaucoup des études ciblées sur des territoires à enjeux forts. Ils pourraient être intégrés dans une réflexion plus étendue sur l'urbanisation et le développement local. Ils gagneraient aussi à être poursuivis en vue de tenter de dégager d'éventuelles tendances significatives à l'échelle de territoires littoraux plus vastes.

Parmi les travaux récents qui illustrent ce qui peut être fait en ce domaine, l'étude des petits propriétaires immobiliers menée sur le littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par Laure Casanova-Enault constitue une piste intéressante (Casanova-Enault, 2017). Prenant acte du fait que les propriétaires occupants représentent plus de la moitié des propriétaires de biens immobiliers dans les communes du littoral français, l'étude s'attache à caractériser cette catégorie d'acteurs relativement peu connue. Parce qu'ils détiennent une large part de la ressource foncière et immobilière existant sur un espace saturé, les petits propriétaires sont de fait des acteurs-clés du futur de ces territoires, selon qu'ils décident de se séparer ou non de leurs biens. Une approche statistique de leur nombre et de leur profil à l'échelle communale, avec mise en relation des prix moyens des logements, permet alors à l'auteur de révéler que les monopropriétaires occupants dominent très largement le littoral de la région, mais que la structure de la petite propriété n'est pas identique d'une commune à l'autre. Des sections du littoral régional se distinguent et se présentent comme inégalement

inscrites dans l'économie résidentielle. Si des communes sont dominées par une structure de la propriété caractéristique de stratégies de placement et d'une ouverture du marché immobilier, d'autres offrent au contraire un profil davantage marqué par un marché patrimonial aux mains de propriétaires locaux. Ce type de recherche, qui tire là aussi avantage de données publiques jusqu'à présent peu exploitées (fichiers MAJIC²⁵ de la Direction générale de Finances publiques), permet de revisiter des modèles d'interprétation parfois établis depuis longtemps (du type, le littoral est très convoité donc les marchés sont tendus, il est difficile de s'y loger et ce sont les acteurs les plus aisés qui s'imposent). L'approche quantitative et la grande échelle apportent ici des éléments décisifs, mais ils doivent être complétés par une entrée « terrain » pour mieux saisir les logiques d'acteurs et la logique des lieux. L'expérience demeure toutefois fort instructive et des travaux identiques portant sur les actifs et les stratégies d'autres catégories d'acteurs fonciers et immobiliers, en particulier les bailleurs sociaux, seraient fort opportuns.

3.2.3. La réglementation d'urbanisme

Troisième facteur déterminant de l'urbanisation du littoral, la législation relative à l'aménagement du territoire (comprenant des éléments relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la gestion des risques) et les documents locaux d'urbanisme qui en découlent, constituent un objet de recherche dont la complémentarité avec les deux dimensions précédemment abordées est évidente. Les tentatives de régulation de l'urbanisation sont en effet un facteur qui peut passablement influencer, sinon empêcher, la réalisation de certains projets. Dans le même temps, cette régulation peut être tout bonnement contournée et bafouée. Elle peut aussi faire l'objet de pressions pour être assouplie. L'examen à l'échelle locale de l'élaboration des documents d'urbanisme, de leur inscription dans un projet de territoire compris et partagé, de leur consistance et de leur plus ou moins bonne application au cours du temps, permet alors de mettre en situation la dynamique d'aménagement du littoral et d'aborder l'urbanisation sous un angle plus politique.

L'intérêt de la recherche pour l'analyse combinée des dispositions législatives relatives au droit du littoral, à leur transposition dans les documents d'urbanisme locaux et à leur efficience pour l'encadrement et la maîtrise de l'urbanisation côtière est déjà relativement ancien et s'est manifesté dans différents pays (Daligaux, 2003 ; Davis, 2004 ; Daligaux et Minvielle, 2010 ; Torres Alfosea, 2010 ; Kacémi, 2011 ; Abrantes et *al.*, 2016 ; Falco, 2017). Par des études empiriques fines, certains auteurs ont montré depuis longtemps les écarts entre l'esprit de la législation et la réalité des processus sur le terrain. Toutefois, des études plus systématiques et comparatives manquent. De même, des analyses explicitant plus en détails les mécanismes articulant l'évolution de l'urbanisation dans ses dimensions paysagères, sociales, économiques et culturelles, avec la genèse des documents de planification et, plus généralement, la perception de la situation présente et les visions de l'avenir des acteurs locaux, restent à faire. Outre la caractérisation des tensions qui entourent la planification urbaine et la construction de projets territoriaux, l'enjeu est de rechercher d'éventuelles trajectoires de territoires en matière de planification et de gestion de l'urbanisation, et de repérer les conditions favorables à un développement équilibré. Le chantier est particulièrement conséquent, car il convoque des approches spatiales et quantitatives, mais aussi politiques et culturelles, donc plus qualitatives.

²⁵ MAJIC, pour « mise à jour de l'information cadastrale ».

3.3. Les enjeux territoriaux liés aux risques côtiers

Qu'elle soit intense ou ralentie, encadrée par une réglementation urbanistique et environnementale respectée ou bafouée, perçue comme une dégradation de l'environnement ou un moyen d'organiser le développement économique, l'urbanisation du littoral est aujourd'hui indissociable de l'idée de risque. L'augmentation des enjeux humains sur les côtes, directement imputable à l'urbanisation et à la hausse des usages, se conjugue avec l'intensification des événements hydro-climatiques extrêmes pour exercer sur les façades littorales urbanisées des menaces qui s'imposent aux politiques publiques. La recherche en géographie s'est emparée de cette question, le plus souvent en relation avec d'autres disciplines de sciences sociales, en particulier autour de l'adaptation et de la relocalisation. Si la littérature est très abondante sur le sujet, il s'agit d'une direction de recherche qui est loin d'être cernée, tant les enjeux sont complexes. De notre point de vue, et sans prétendre couvrir l'exhaustivité des travaux réalisés, trois thèmes essentiels peuvent être identifiés dans le traitement de cette problématique.

3.3.1. *Caractériser le risque du point de vue de la société*

Pendant longtemps la contribution de la géographie à l'étude des risques côtiers s'est fondée sur l'analyse des processus physiques qui caractérisent la dynamique de la côte. La rencontre de la mer et de la terre produit une interface instable, résultant de la combinaison de processus s'exprimant sur des temporalités variées et se traduisant par des phénomènes d'érosion ou d'accumulation sédimentaire. La géographie physique s'est assez tôt employée à étudier ces dynamiques pour elles-mêmes et pour mieux analyser l'impact des aménagements sur celles-ci. Avec l'augmentation des aménagements littoraux et la demande sociale de réduction des conséquences des aléas côtiers sur ces aménagements (biens publics ou privés), les travaux ont peu à peu évolué vers des problématiques de gestion et sur l'insertion d'une connaissance des aléas côtiers dans la gestion du littoral (Meur-Férec et Morel, 2004 ; Meur-Férec, 2006). Ce faisant, les géographes physiciens se sont rapprochés des questions de géographie humaine et sont également allés vers d'autres disciplines de sciences sociales. Si des études relevant plus particulièrement des approches physiques continuent d'être menées, notamment sur les plages (Chaïbi et Sabatier, 2010 ; Oueslati, 2010 ; Oueslati, 2016), les liaisons avec des questions d'aménagement (suivi, protection, restauration écologique) sont désormais de plus en plus fréquentes. Plus récemment, la montée des préoccupations sociales liées au changement climatique et à ses conséquences sur les rivages urbanisés a conduit à une augmentation des recherches inter et pluridisciplinaires. Celles-ci portent désormais davantage sur la question du risque et, plus généralement, sur sa construction et sa gestion sociale, notamment par l'observation des représentations sociales. Au-delà de la caractérisation de l'aléa, il s'agit de comprendre les différents degrés de conscience du risque dans les catégories de la population et selon les lieux, et de les rapporter au savoir scientifique de l'aléa pour repérer les pistes possibles d'amélioration d'une culture du risque (Rey-Valette et al., 2015 ; Rulleau et al., 2015 ; Poumadère et al., 2015 ; Mineo-Kleiner et Meur-Férec, 2016 ; Goeldner-Gianella et al., 2017 ; Liotard et al., 2017).

3.3.2. *Situer le risque dans le territoire littoral*

La recherche sur les risques est désormais pluridisciplinaire et les travaux de géographie s'inspirent peu ou prou de notions développées par d'autres disciplines. Les recherches abordent notamment l'aspect multidimensionnel du risque (Kermisch, 2012), ce qui est

somme toute très compatible avec les approches holistiques des géographes (Dauphiné, 2001 ; Pigeon, 2005). De ce point de vue, le traitement de la problématique du risque côtier gagne largement à être mené en suivant une approche territoriale. Le risque s'inscrit en effet dans un lieu, dont les caractéristiques physiques, écologiques, économiques, sociales et politiques constituent un tout, un système local qui peut avoir sa propre capacité à le gérer. L'apport d'autres sciences sociales permet alors d'intégrer des éléments d'analyse qui relèvent de la mise en contexte historique, culturelle, sociale et politique. A titre d'exemple, des approches socio-anthropologiques offrent une lecture du risque à partir du vécu des habitants et montrent que loin des mesures technicistes imposées d'en haut, les pratiques des habitants peuvent parfois s'avérer très instructives pour évaluer le risque, mais aussi pour concevoir des stratégies d'adaptation (Bréda, 2016). L'approche holistique permet aussi de situer le risque dans les temporalités du territoire, à différents pas de temps. Il est admis en effet que les catastrophes côtières ne sont pas un phénomène nouveau et que si des événements extrêmes se sont déjà produits par le passé, il est fort probable qu'il s'en produise d'autres à l'avenir. La mémoire territorialisée des risques doit alors être questionnée, qu'il s'agisse de son inscription matérielle dans le paysage ou de sa transmission culturelle et sociale dans les récits et les mesures de gestion (Magnan *et al.*, 2012 ; Sarrazin, 2012). Reliée aux caractéristiques intrinsèques du territoire (écologique, économique, sociale), cette mémoire entre dans la construction d'une connaissance du risque en termes de trajectoire suivie par le territoire au cours du temps, laquelle peut nourrir des réflexions sur l'avenir.

3.3.3. Etudier la gestion et la gouvernance du risque pour son anticipation

L'étude critique de la caractérisation et de la gestion des risques constitue finalement un champ de recherche relativement actif. Sur les littoraux, les catastrophes donnent régulièrement l'occasion d'analyses *a posteriori* qui tentent de démêler les chaînes causales, de pointer les composantes de la vulnérabilité et d'identifier les verrous sur lesquels agir pour améliorer la prévention et l'anticipation des risques. En France, les inondations meurtrières qui ont eu lieu sur le littoral varois et surtout la tempête Xynthia en 2010 en sont un bon exemple (Vinet *et al.*, 2011 ; Legal, 2012 ; Mercier, 2012 ; Mercier et Chadenas, 2012), comme le cyclone Katrina en 2005 aux Etats-Unis et ses conséquences sur la Louisiane et la ville de La Nouvelle-Orléans (Mancebo, 2006 ; Bordreuil et Tonnelat, 2011). Ils permettent de rendre compte presque « à chaud » de la façon dont les territoires « encaissent » l'événement et leur capacité à se reconstruire pour en tirer les leçons. De ce point de vue, l'importance des enjeux économiques, les résistances des populations et le désengagement des pouvoirs publics, en particulier l'État, sont souvent pointés comme des sources majeures de difficultés.

En France, en relation avec des pistes actuellement étudiées par les pouvoirs publics²⁶, des travaux ont été conduits pour étudier l'opportunité et la faisabilité de la relocalisation des biens et des personnes, c'est-à-dire le retrait et le désengagement de certaines zones, sur les littoraux les plus exposés. Ces réflexions impliquent des juristes qui cherchent notamment comment le droit autorise ou peut s'adapter pour la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires (Mulot *et al.*, 2010 ; Legal, 2012 ; Lambert, 2015 ; Lambert, 2016), mais aussi des géographes qui interrogent les opérateurs de terrain sur la faisabilité et l'acceptabilité de telles mesures (Mineo-Kleiner et Meur-Férec, 2016), et des économistes

²⁶ La Stratégie nationale de gestion du trait de côte a été publiée en 2012, et initiée lors du Grenelle de l'Environnement (2009).

qui questionnent le consentement des populations au recul stratégique (Rey-Valette *et al.*, 2019). La perspective principale de ces recherches est la détermination de bonnes pratiques d'aménagement, de gestion et d'adaptation aux risques sur des territoires particulièrement contraints, où les résistances au changement peuvent être particulièrement fortes, compte tenu, entre autres, du niveau élevé des enjeux en termes financiers. Sur les littoraux les plus urbanisés, où les aménagements « en dur » sont nombreux et paraissent les plus difficiles à relocaliser, notamment pour des questions de coût, la question des risques reste entière. Aussi, des travaux de recherche envisageant les possibilités d'évolution des villes littorales les plus « solidement » implantées sur la côte avec une réorganisation spatiale en vue d'une réduction de leur vulnérabilité face aux aléas météo-marins, seraient à encourager.

3.4. Les inégalités environnementales et des préoccupations relatives au cadre de vie

Une ultime direction de recherche qu'il paraît nécessaire d'investir concerne les inégalités environnementales dans les zones côtières urbanisées. Comme évoqué précédemment, le fait urbain introduit une tension sur les marchés fonciers et immobiliers induisant en cascade une compétition pour l'accès à diverses ressources du littoral, ainsi que des transformations du cadre de vie qui peuvent pénaliser certaines catégories de population. Par ailleurs, les villes côtières peuvent présenter des configurations génératrices de nuisances pour leurs habitants du fait de l'essor de leurs fonctions urbaines, du maintien de leurs fonctions industrielles et portuaires préexistantes au développement du tourisme et de l'économie résidentielle, ou encore de l'implantation de nouvelles infrastructures. Aussi, par le prisme de notions comme l'habitabilité, le mode d'habiter ou encore les inégalités écologiques, certaines recherches se développent depuis quelques années pour tenter de montrer que, loin des idées dominantes concernant une supposée qualité de vie sur le littoral, il est des situations où habiter la côte peut ne pas s'avérer agréable du tout, voire être difficile. Ce champ de recherche, qui implique principalement des chercheurs issus de sciences sociales (Charles *et al.*, 2007), n'est que modérément investi par les géographes s'intéressant au littoral (Deboudt *et al.*, 2008b). Or nous pensons qu'une plus grande contribution de la discipline aurait son utilité pour l'étude de l'urbanisation, comme nous tentons de le montrer.

3.4.1. Les effets collatéraux de la protection des espaces naturels

En réponse à la pression urbaine s'exerçant sur le littoral, la protection de vastes superficies d'espaces naturels est souvent affichée comme une disposition forte, dont les retombées sont bénéfiques tant pour la conservation de l'environnement que pour la qualité des populations côtières. Si ces effets sont peu contestables du côté de la préservation, voire de la restauration des milieux, les conséquences sociales et territoriales des dispositifs de protection de la nature littorale peuvent parfois sembler moins nettes.

Dans le cas des aires protégées créées à proximité d'agglomérations urbaines, certains observateurs s'interrogent en effet sur les recompositions sociales des quartiers proches des espaces concernés et sur les pressions foncières s'exerçant sur les parcelles libres et éventuellement constructibles situées en limite de ville en direction de l'espace protégé. L'hypothèse qui sous-tend ce questionnement est que la mise en protection de l'environnement valorise et crée une plus-value sur les espaces urbanisés situés aux alentours. En excluant toute possibilité d'urbanisation future, la protection garantit aux riverains de bénéficier d'un environnement de qualité pour une très longue durée (sinon pour

toujours). Deux effets pervers peuvent alors se mettre en place. D'une part, les espaces libres situés à proximité de l'espace protégé sont susceptibles de faire l'objet d'une forte demande de la part d'aménageurs ou même de particuliers pour devenir constructibles ou pour être construits s'ils le sont déjà. Dans ce scénario, on peut s'interroger sur la volonté des pouvoirs publics locaux de maintenir des espaces ouverts pour organiser une interface ville-nature qui ne soit pas abrupte (un effort a déjà été fait pour protéger une partie du territoire, il faut aussi satisfaire le développement économique et urbain sur les ressources foncières qui le permettent). De même, on peut douter de la capacité des classes sociales les moins aisées à accéder à cette offre foncière et immobilière potentielle. D'autre part, les propriétés bâties existant en périphérie des espaces naturels visés par la protection environnementale peuvent elles-aussi attiser la convoitise d'investisseurs extérieurs aux quartiers où elles sont situées. Dans ce cas, une élévation inévitable des prix se met en place et vient perturber ces micro-marchés du logement. Les conséquences peuvent être diverses : départ de locataires de logements à la demande de propriétaires souhaitant vendre et bénéficier de la hausse des prix ; vente de leur bien par des petits propriétaires occupant pour tirer avantage de la nouvelle donne ; impossibilité pour des ayant-droit de s'acquitter des droits de succession après le décès de leurs parents ; etc. Pour certains acteurs, ces différents cas de figure se traduisent par un revenu issu de la vente du bien. Mais, potentiellement, ils impliquent aussi une éviction progressive de certaines catégories de population de ces quartiers jouissant d'une mise en lumière nouvelle. Une ségrégation socio-spatiale se met en place et installe de fait une forme d'inégalité environnementale : les pourtours d'espaces naturels protégés seraient plutôt davantage habités par des populations « aisées ». Une seconde forme d'inégalité environnementale pouvant résulter de la protection de l'environnement réside dans le fait que les quartiers riverains de l'espace naturel ou traversés par les voies d'accès menant à l'espace naturel, se trouvent investis par des flots de visiteurs, désireux de nature mais générateurs de nuisances (parfois malgré eux). La qualité de vie des habitants subit alors une péjoration du fait du bruit, de la circulation automobile, voire des embouteillages, du stationnement anarchique, des déchets abandonnés sur place, etc. Il s'agit alors d'une autre forme d'inégalité. Les riverains subissent le classement en zone protégée par le fait qu'il publicise l'espace naturel et attire des visiteurs, sans occasionner de mesures d'adaptation pour ces quartiers.

Des travaux conduits autour du Parc national des Calanques en Provence (Deldrève et Deboudt, 2012 ; Hérat, 2015) ou sur le littoral de la côte d'Opale (Deboudt et *al.*, 2008b ; Deboudt., 2010) illustrent ces problématiques qu'il conviendrait de continuer d'étudier en pluridisciplinarité et en multipliant les approches comparatives. Cette perspective de recherche intéresse naturellement les sciences sociales qui, par le biais de l'enquête, peuvent aborder les stratégies des acteurs (habitants, investisseurs potentiels, autorités publiques), ainsi que leur ressenti sur les perspectives d'évolution de ces quartiers, leur attachement au lieu, leur confiance dans les institutions, etc. Dans ces différentes phases de travail, la géographie peut prendre sa part, tout en proposant simultanément l'étude des documents d'urbanisme et celle de l'évolution de l'occupation des sols, des paysages et du peuplement pour la contextualisation nécessaire à la compréhension de ces stratégies. Une piste particulièrement intéressante à investir serait de rechercher si les différentes formes de protection de la nature ont les mêmes effets : le statut et le niveau de protection des différents dispositifs ont-ils la même influence sur l'aménagement des espaces proches et les inégalités environnementales ? Y a-t-il, par exemple, un effet « label » autour de certaines protections (Conservatoire du littoral, parc national ou régional, par exemple en

France) ? Ou, au contraire, les contextes socio-environnementaux et territoriaux locaux sont-ils davantage prégnants sur la structuration et le devenir des espaces proches ? Ce questionnement est d'un intérêt certain, car la maîtrise du fait urbain sur le littoral ne saurait se réduire à une politique d'acquisitions foncières destinée à soustraire des espaces à l'urbanisation. En effet, ce qui n'est pas protégé mérite aussi considération, en termes de gestion des paysages et de la biodiversité, comme en termes d'aménagement, de mise en valeur et d'équité territoriale.

3.4.2. Développement économique et dégradation du cadre de vie

Sans rapport direct ou au contraire en lien avec l'économie résidentielle et touristique, les territoires côtiers sont aussi des territoires productifs où sont implantées des infrastructures et des activités qui peuvent peser sur la qualité de vie de leurs habitants. Bien qu'ils soient des milieux dont le caractère exceptionnel sur les plans écologique et paysager est fréquemment souligné, au point que des relations ont pu être établies avec un bon état de santé de la population (White, 2013), les littoraux sont aussi le cadre d'aménagements et d'installations qui dégradent l'environnement, la qualité de vie, voire la santé des habitants. Il en découle des situations de conflits, qui se fondent sur bien plus que le refus de certains aménagements au motif d'une dégradation des paysages, selon le principe du *Nimby*²⁷. Il est ici question de santé publique, de justice sociale et finalement de développement équilibré du territoire. A bien des égards, cette problématique est intimement liée à la question de l'urbanisation, en particulier à la manière dont les aménagements s'insèrent dans le paysage et dans le projet territorial. Ceci renvoie à l'évaluation des impacts environnementaux et à la gouvernance locale, ainsi qu'aux interactions entre ces deux aspects du problème, tant pour les installations existantes dont il faut penser l'adaptation aux nouvelles exigences sociales, que pour celles en projet dont il faut concevoir l'insertion environnementale et l'acceptation sociale.

Diverses recherches ont partiellement abordé cette question au travers des conflits d'usages qui peuvent apparaître sur les littoraux, en particulier au sujet de grands équipements ou infrastructures comme les ports (Lavaud-Letilleul, 2012), les installations de production d'énergie comme les parcs éoliens en mer (Wolsink, 2010 ; Bas et *al.*, 2016), ou les sites industriels (Osadtch, 2014). Elles montrent que les préoccupations des populations locales concernées sont plurielles et peuvent s'entremêler, entre le souci de défendre des valeurs écologiques ou des intérêts économiques (dont l'emploi), protéger la valeur de leurs biens, pérenniser leur mode de vie et, plus fréquemment ces dernières années, défendre leur santé, voire leur sécurité (dans le cas de sites à risques). Il ressort également que la prise en compte des aspirations et des préoccupations de ces populations demeure globalement faible dans l'élaboration et la mise en œuvre des grands projets, et ce, en dépit des mesures de consultation, concertation, ou co-construction désormais à l'honneur dans les grandes démocraties. Partant de l'idée que l'aménagement du territoire est un acte politique fort, qui devrait être explicité, compris et négocié par l'ensemble des parties prenantes, il apparaît que la réflexion autour des grands équipements devrait considérer avec attention l'échelle de l'espace de vie d'une communauté humaine (ce qui nous situe plutôt du côté du local), même si l'approche multi scalaire est indispensable car nombre de projets ont une résonance à d'autres échelles (Beuret et *al.*, 2016). Aussi, l'abord de cette problématique par la notion d'habitabilité apparaît comme un champ de recherche

²⁷ *Not In My Backyard*

prometteur, permettant d'appréhender l'aménagement et l'urbanisation du littoral en intégrant les pratiques et les représentations des habitants et, ce faisant, questionner les politiques publiques à différentes échelles (Bertoncello et Hagel, 2016 ; Gramaglia et Dauphin, 2017). Comme pour l'approche par les inégalités environnementales, les apports potentiels de la géographie (dans toute sa diversité) à cette analyse de l'urbanisation des zones côtières nous semble des plus évidents. Habiter, concept sur lequel nous revenons dans la deuxième partie de ce mémoire, est en effet une notion très signifiante pour l'analyse géographique. Il lie l'acteur et le lieu, une communauté humaine et un territoire. Cela appelle une capacité d'analyse des lieux et des rapports aux lieux, dont la géographie s'est fait une spécialité. C'est donc en bonne logique avec ses acquis et ses fondamentaux que la géographie des littoraux devrait davantage investir le concept d'habitabilité pour étudier les territoires côtiers et plus spécifiquement le phénomène d'urbanisation des côtes.

Conclusion du Chapitre 3

Par ses multiples dimensions, l'urbanisation du littoral est un domaine de recherche où se côtoient divers questionnements. Au regard des connaissances actuelles sur la dynamique des territoires côtiers urbanisés et des enjeux de développement et d'environnement d'importance pour la société, ce chapitre met l'accent sur quatre directions de recherche que la géographie se doit d'investir. La première concerne le toujours nécessaire suivi des dynamiques spatiales de l'urbanisation, tout particulièrement à grande échelle. La deuxième porte sur les facteurs économiques, fonciers et réglementaires qui déterminent l'évolution de ce phénomène. La troisième est relative aux risques côtiers qui se font toujours plus menaçants au regard de l'augmentation des implantations humaines sur le littoral et de l'intensité croissante des aléas. Et la quatrième interroge la question de l'équité d'accès aux milieux et aux ressources du littoral.

Conclusion de la Partie 1

L'urbanisation du littoral est une question très vaste, aux multiples dimensions. En dépassant l'approche réductrice par la matérialité de la ville et la concentration du peuplement, nous avons mis en évidence qu'elle est un phénomène de société qui s'inscrit dans l'espace et dans le temps, et qui procède d'interactions entre la société et le milieu côtier. Outre les similitudes qui peuvent être établies avec d'autres formes d'urbanisation dans le monde, cette urbanisation possède des moteurs propres et des spécificités qui sont liés aux caractères des espaces littoraux et à la valorisation sociale qui en est faite.

Sur les plans social, économique et écologique, la problématique de l'urbanisation du littoral est d'une grande épaisseur. Elle gagne à être envisagée de manière globale avec le concept de durabilité. Elle renvoie à la mise en péril des écosystèmes côtiers, leur dégradation, voire leur disparition, mais aussi à l'épanouissement social et économique des sociétés riveraines de la mer et à celui de populations non riveraines qui aspirent à bénéficier de l'environnement côtier pour de multiples motifs. L'intensité de l'urbanisation est inégale à l'échelle planétaire, mais elle concerne tous les continents et ne présente aucune tendance à l'affaiblissement. Les nombreuses dimensions de ce phénomène sont désormais bien identifiées par les responsables politiques, les acteurs publics et la société civile. L'internationalisation des questions d'environnement et de développement, l'activisme des milieux associatifs et des organisations non gouvernementales, et le développement des connaissances scientifiques ont permis de construire un diagnostic commun et de définir des protocoles de bonnes pratiques, dont la GIZC est le plus abouti.

Dans ce contexte, l'étude scientifique de l'urbanisation du littoral est multiple : elle procède d'approches, de sensibilités et de compétences variées. La pluralité des regards et des grilles d'analyse permet la formation de questionnements spécifiques sur les composantes et les dynamiques du phénomène. Cependant, si les études situées à l'interface de plusieurs disciplines semblent en plus grand nombre ces dernières années, la recherche demeure encore relativement dispersée et sectorisée, y compris au sein de la géographie. Le traitement pluridisciplinaire d'un phénomène fondamentalement systémique, qui interroge des faits et des processus culturels, écologiques, économiques, géographiques, politiques, physiques, sociaux²⁸, traditionnellement étudiés au sein de communautés scientifiques distinctes, constitue une difficulté réelle. C'est pourtant une direction à emprunter, car si le regard disciplinaire est fondamental, la collaboration entre disciplines est tout autant porteuse. Dans cette perspective, la géographie a toute sa place. Par sa capacité à développer des approches intégrées, articuler les échelles d'analyse, exploiter des données et des ressources variées, faire des allers-retours entre le terrain et les concepts, se lier avec les acteurs, dialoguer avec d'autres disciplines et utiliser leurs concepts, elle est une discipline incontournable pour l'étude de l'urbanisation du littoral. Pour cela, elle doit néanmoins se rassembler et articuler ses travaux.

²⁸ Énoncés ici par ordre alphabétique pour ne pas laisser entendre qu'il existerait une hiérarchie.



Plage de Mondello, Palerme (Italie), 18 août 2012
© Samuel Robert

Partie 2. Une démarche de géographie « ouverte », autour du concept de paysage

« Dans la science, il y a énormément de détours. [...] qui peuvent être des détours épistémologiques, des détours théoriques, méthodologiques, expérimentaux... Et on accomplit chacun un certain nombre de ces détours qui paraissent à un moment donné, constructifs par rapport au projet qui reste sous-jacent ».

Denise Pumain en 2007. In : Guermond Y., 2014

A la fin de l'été 2014, une affaire a défrayé la chronique sur le littoral nord du Finistère. La presse relatait des travaux illégaux et destructifs entrepris par le propriétaire d'une maison sur des rochers, « *vieux de plus de deux milliards d'années, et dont il ne reste que quelques reliques en France* », pour avoir une vue sur la mer²⁹. La réaction des autorités locales a été immédiate : arrêté suspensif des travaux et plainte auprès du procureur de la République.

Cet évènement illustre le désir de littoral qui caractérise la société occidentale depuis plus de deux siècles et il permet d'identifier plusieurs éléments de la problématique de l'urbanisation des côtes aujourd'hui. Incontestablement, le projet de ce propriétaire est un acte d'aménagement qui relève de l'urbanisation (il en est une action élémentaire), et son motif est paysager (voir la nature littorale, avoir un contact visuel avec le milieu littoral). Ce même projet est situé dans le temps (le propriétaire a voulu transformer une maison de famille qui n'avait pas été conçue à l'origine pour tirer avantage de la vue³⁰), ce qui induit que le désir de littoral ne s'était jusqu'alors pas manifesté de cette manière sur cette propriété. Par l'affaire qui en découle, cet évènement montre qu'il existe des visions antagoniques de la gestion et de la mise en valeur du littoral : au niveau individuel, un particulier souhaite aménager son bien pour son bien-être personnel ; au niveau collectif, une association pour la protection de l'environnement signale une atteinte au patrimoine et une commune porte plainte. Cette affaire rend compte de conceptions distinctes de l'environnement et des paysages sur le littoral (bien commun ou ressource ? ; mise en valeur individuelle ou gestion collective ?) et elle est un révélateur de ce qui se joue sur les littoraux d'aujourd'hui. Qu'il s'exprime via les interventions individuelles d'un propriétaire particulier, au travers de projets de construction d'un promoteur immobilier, dans la planification urbaine d'une collectivité locale ou la politique d'aménagement du territoire d'un État, l'aménagement du littoral est étroitement lié au paysage et découle d'un engouement extrêmement puissant pour les côtes. Aussi, pour valoriser ou accéder aux aménités paysagères du littoral, nombreux sont les comportements individuels, les stratégies d'entreprises, et les projets d'aménagement qui

²⁹ « Locquirec. Il découpe des rochers classés pour avoir vue sur mer ». *Ouest-France*, 23 septembre 2014.

« Un Breton détruit des rochers classés pour avoir vue sur la mer ». *L'Express*, 24 septembre 2014.

« Finistère : plainte contre un homme qui a découpé une roche rare pour voir la mer ». *Le Monde*, 24 septembre 2014

³⁰ Ceci est confirmé par l'article de *Ouest-France* où deux photos montrent la maison et les rochers avant et après travaux ; on distingue très bien le fait qu'une ouverture a été créée dans le mur de la maison pour y installer une baie vitrée tournée vers les rochers et donc la mer.

peuvent paraître irrationnels, irresponsables, voire irrespectueux tant vis-à-vis de l'environnement humain que par rapport aux dynamiques écologiques. Il existe donc une relation complexe entre l'urbanisation des rivages marins et leurs caractères paysagers. Il convient de préciser comment en organiser l'étude.

Pour mener une approche géographique de l'urbanisation du littoral, en saisir les modalités, les moteurs, les impacts sociaux et environnementaux, adopter une démarche intégrative s'impose. Il convient d'envisager les diverses dimensions du phénomène et leurs relations, ainsi que les niveaux d'analyse pertinents pour son étude. Pour éviter de rester sur des approches trop descriptives ou de se cantonner à des exercices essentiellement techniques, il importe par ailleurs d'afficher une direction de recherche, structurée autour d'une proposition d'explicitation du phénomène étudié, et de préciser les registres théoriques qui étayent l'orientation choisie. En outre, le chercheur se doit de faire état de son rapport à l'objet d'étude. S'agissant d'un phénomène qui se traduit dans les paysages, qui découle de décisions individuelles et collectives, et qui fait l'objet de débats et de conflits, chaque chercheur peut en avoir une expérience personnelle et être peu ou prou impliqué comme citoyen. Il est alors utile que soit précisées les modalités concrètes d'élaboration de ses questionnements et de production des connaissances.

Cette deuxième partie propose de présenter notre approche de l'objet d'étude, approche que nous qualifions d'« ouverte » : ouverture conceptuelle, ouverture disciplinaire, ouverture vers la société. Le premier chapitre est consacré au registre conceptuel principal auquel nous recourons pour mener l'analyse de l'urbanisation du littoral : celui du paysage. Nous y exposons l'hypothèse du rôle de la valorisation du paysage côtier et de la mer par les sociétés contemporaines sur l'urbanisation du littoral, et montrons en quoi l'épaisseur conceptuelle de la notion permet d'appréhender l'ensemble de la problématique. Le deuxième chapitre aborde ensuite des registres conceptuels complémentaires (représentation sociale ; modes d'habiter ; territoire), nécessaires à un traitement plus approfondi de certains aspects de la relation entre urbanisation et littoral. Un dernier chapitre évoque certains traits caractéristiques de la démarche de recherche que nous mettons en œuvre depuis plusieurs années, et qui nous paraissent déterminants pour poser les questions, envisager des réponses possibles et mener les investigations. Nous abordons la pluridisciplinarité, le rapport au terrain et les relations sciences-société.

Chapitre 4. Le paysage, un concept pertinent pour analyser l'urbanisation des rivages

Pour la plupart des géographes, le paysage est un des objets phares de la discipline et il en est aussi un concept fondamental. Nombreux sont les dictionnaires (Lévy et Lussaut, 2003 ; Bavoux et Chapelon, 2014), les manuels universitaires (Bailly et Béguin, 1982 ; Bailly et Ferras, 1997), les encyclopédies (Bailly et *al.*, 1995 ; Hypergé³¹) et les traités (Brunet, 2001) consacrés à la géographie qui lui reconnaissent cette importance. Cette place est d'autant plus centrale que la plupart des courants de la discipline se reconnaissent dans cet objet, dont la conceptualisation permet de toucher aussi bien les spécialistes de géographie physique, que les spécialistes de l'approche sociale, économique et culturelle, ou encore les adeptes des approches sensibles et qualitatives comme ceux tournés vers les analyses spatiales et quantitatives. Le paysage peut être abordé avec une multitude de regards géographiques et l'on peut estimer qu'il fait sens pour tous les géographes. Il désigne tout à la fois le milieu de vie des êtres humains créé par des interactions sociétés-environnement, ce que l'on voit d'un territoire, et une représentation idéale de l'environnement social et écologique. Par l'étendue des acceptions qu'il recouvre, il est un concept polysémique et très riche. Pour certains, il manquerait de force et de capacité heuristique (« *à force de signifier tant de choses, il ne signifie plus rien...* »). A nos yeux, il est au contraire très puissant et se révèle pertinent pour traiter une problématique aussi vaste que celle qui nous intéresse.

Pour analyser et décrypter l'urbanisation du littoral comme phénomène géographique, social et écologique, nous estimons que le paysage est approprié sur les plans conceptuel et opérationnel. Lorsque l'on observe les formes et les dynamiques actuelles de l'urbanisation sur les côtes, que l'on prête attention aux discours tenus sur la mer et le littoral, que l'on se documente sur l'origine de l'engouement pour les rivages ou que l'on s'intéresse aux conflits d'usage qui s'y développent, le recours à ce concept s'impose telle une évidence. Nous considérons en effet que les raisons qui expliquent l'urbanisation du littoral relèvent du paysage littoral lui-même (paysage-objet), c'est-à-dire de caractéristiques environnementales qui sont réunies sur le littoral et qui sont valorisées par la société. Cette hypothèse, qui fonde notre parcours de recherche depuis plusieurs années, se trouve étayée par toute une série d'indices, repérables dans nombre d'écrits et sur le terrain, comme nous allons le montrer. L'étude de cette hypothèse peut alors être organisée à partir du concept de paysage (paysage-concept), qui permet de catégoriser et nommer les différents aspects de la relation entre le paysage-objet et la société qui le valorise, donnant lieu à la production des rivages urbanisés. Les outils opérationnels d'analyse du paysage peuvent ensuite être mis en œuvre pour caractériser et mesurer les aspects de cette relation, permettant de comprendre les liens entretenus, de les apprécier sur le temps, et de les imaginer dans le futur.

4.1. Le rôle du paysage dans l'urbanisation du littoral

Qu'est-ce qui est à l'origine de l'attrait des côtes, depuis à la seconde moitié du XVIIIe siècle ? Comment expliquer le formidable engouement et « *le phénomène touristique qui a*

³¹ URL : <http://www.hypergeo.eu/>

littéralement envahi les littoraux au cours du XXe siècle » (Miossec, 2004) ? Pour répondre à ces questions, il faut chercher du côté de ce qui fait des littoraux des milieux originaux par rapport à d'autres lieux habités de la planète. Nous pensons également qu'il faut investiguer du côté des différents marqueurs et facteurs de la valorisation des lieux par les sociétés (usages, aménagement, attachement). Apparaît alors le rôle central de la mer. Composante fondamentale de l'environnement mondial, la mer est incontestablement ce qui fait l'originalité des territoires côtiers. Elle permet des usages et des activités économiques spécifiques, et détermine des paysages singuliers. Aussi, l'essor du tourisme et de l'économie résidentielle étant intimement lié à la recherche d'aménités environnementales, nous faisons l'hypothèse que les paysages de bord de mer sont l'objet d'une forte valorisation sociale et économique qui conduit à l'urbanisation.

4.1.1. La mer, valorisée par des aménagements urbains

Les travaux des historiens et des géographes sur l'avènement du tourisme et de la villégiature ont bien établi l'influence de l'esthétique des paysages et de la fascination pour la mer sur l'urbanisme et l'architecture des premières stations balnéaires. Sur la côte normande, la Côte d'Azur, la Riviera ligure ou la riviera anglaise, par exemple, nombre de formes urbaines et d'aménagements ont assez tôt témoigné d'une recherche de contact avec la mer : proximité physique pour la voir ou lien visuel plus distant pour simplement en apprécier la vue, en admirer les ciels, en respirer l'odeur, en entendre le bruit des vagues. Sur le bord de mer ont été édifiés des jetées, des promenades, des casinos sur pilotis, des hôtels. Plus en retrait du rivage, des villas cossues et des palaces ont été construits sur des collines. Des belvédères et des boulevards panoramiques ont été ouverts pour permettre la déambulation et la découverte des vues sur la côte. Enfin, d'une localité à l'autre, des routes panoramiques ont été tracées aussi bien pour faciliter les déplacements que pour offrir le paysage à voir. Ces aménagements ont tous cherché à satisfaire les goûts de l'époque, en particulier, la recherche des agréments paysagers. La valorisation de ces derniers transparait clairement dans les récits de voyageurs, comme dans celui d'un Mr Herzen, daté de 1847, cité par Marc Boyer dans son ouvrage sur la Côte d'Azur : « *Tout à coup, à un tournant de la route, brilla et étincela la Méditerranée. De combien d'ennuis et de chagrins et surtout de petites tracasseries une telle matinée ne dédommage-t-elle pas ? L'entrée en Italie est pour l'homme un événement heureux, une trace lumineuse de ses souvenirs... De l'Esterel à Nice, ce n'est pas un chemin, c'est une allée à travers un parc splendide* » (Boyer, 2002, p. 94).

Depuis cette époque, l'attrait des paysages côtiers et leur mise en valeur par les aménagements n'ont cessé de caractériser les dynamiques territoriales des zones côtières. Si les mœurs et les usages ont évolué, avec notamment la montée en puissance du tourisme balnéaire estival ou le développement des résidences secondaires, la valorisation sociale de la mer et des paysages littoraux sont demeurés indéfectibles³². En France, les autorités publiques en ont fait le constat dès le début des années 1970, avec la mise en évidence par la Datar de la « *préférence des hommes pour "la vue sur mer"* » et de son incidence sur la pression foncière (Piquard, 1973). Ce constat a été renouvelé près de 40 ans plus tard : « *L'attraction des loisirs et la volonté de profiter des aménités environnementales (espaces boisés, vue mer) ont conduit à un urbanisme plus étalé que*

³² A titre d'exemple, la mer est la principale destination de vacances des Français depuis plusieurs décennies. En 2015, les littoraux ont accueilli 1/3 des nuitées des français partis en vacance dans notre pays (Hillaireau et Khiati, 2016).

dans le reste de la France et fortement consommateurs d'espaces choisis parmi les plus proches du rivage » (Datar, 2004). Anciennes ou récentes, les réalisations urbanistiques et architecturales tirant avantage des vues sur les paysages littoraux, sont aujourd'hui innombrables, variées et parfois audacieuses. Elles révèlent l'importance attachée à l'esthétique paysagère des côtes et confortent l'idée selon laquelle le lien entre les sociétés humaines et l'environnement littoral dépasse la simple relation de mise en valeur d'un milieu pour en tirer sa substance. Il peut paraître difficile aujourd'hui de démêler ce qui, entre le paysage, le climat, l'offre de loisirs et d'hébergements touristiques, explique pourquoi tant de personnes passent leurs vacances ou acquièrent des résidences secondaires au bord de la mer. Aussi, il est utile de se rappeler qu'au début, les hébergements et les équipements n'existaient pas. Seule la mer et les paysages qui lui sont associés étaient là et ont motivé les premiers visiteurs. Aujourd'hui, ce même désir concerne des côtes quasi vierges de tout aménagement, recherchées par des voyageurs désireux de sortir des sentiers battus et des promoteurs touristiques en quête de sites pour développer de nouveaux « produits ». Là où le littoral est déjà aménagé pour le tourisme, les visiteurs sont toujours motivés par le spectacle de la mer et de la côte. Ainsi, partout dans le monde, des littoraux sont aménagés, urbanisés et transformés parce qu'il existe une demande sociale de paysage côtier et qu'il est économiquement rentable d'y répondre.

4.1.2. Des paysages marchandisés par l'économie résidentielle et le marketing territorial

L'hypothèse du rôle des paysages côtiers dans le processus qui conduit à l'urbanisation du littoral est soutenue par la marchandisation de ces mêmes paysages par différents acteurs du tourisme, de l'économie résidentielle et du développement local. L'examen des campagnes de communication organisées par ces acteurs révèle souvent un usage appuyé d'images et de slogans relatifs aux paysages et à la mer, aux vues. Au début du tourisme, cette démarche s'est largement exprimée au travers des affiches des compagnies de chemin de fer, des hôtels et des stations balnéaires. Aujourd'hui, que ce soit sur le terrain, sur support papier ou numérique, une exploitation quasi systématique de l'argument paysager vient étayer les stratégies de promotion développées par divers opérateurs aux fins d'attirer des investisseurs et des visiteurs. Hôtels, promoteurs immobiliers, compagnies aériennes, organismes de promotion touristique et économique, emploient avec force des images et des messages susceptibles de les valoriser. Ce marketing, qui vise aussi la promotion du territoire lui-même, contribue indirectement à une valorisation des paysages littoraux. De fait, il conduit à installer dans l'inconscient collectif des stéréotypes paysagers qui, *in fine*, entretiennent le désir de littoral, lequel est à l'origine de l'urbanisation.

Cette communication génère une valorisation économique des paysages côtiers, qui se traduit dans les prix fonciers et immobiliers, ainsi que dans les tarifs des hébergements touristiques. Il est bien connu, en effet, que les biens présentent une plus-value dès lors qu'ils offrent une vue, en particulier si elle est sur la mer, comme en attestent régulièrement les rubriques économiques de grands quotidiens nationaux³³.

³³ Lors de l'été 2017, par exemple, le quotidien *Le Monde* a consacré plusieurs articles à un « un tour de France immobilier des littoraux », qui a notamment concerné : la Bretagne sud (« Du golfe du Morbihan au Finistère sud : l'optimisme est de retour sur le marché immobilier ») ; le littoral charentais (« La Charente-Maritime, un marché immobilier onéreux ») ; la côte normande (Normandie : les plages du Débarquement attirent les acquéreurs) ; la côte basque (« La côte basque victime de son attractivité ? ») ; les côtes du Languedoc-Roussillon (« Le Languedoc-Roussillon, un littoral accessible où l'on construit beaucoup ») et la Côte d'Opale (« Immobilier : la Côte d'Opale se paie cher »).

Ces analyses sont corroborées par des études utilisant la modélisation hédonique qui permet d'évaluer la part de la valeur liée aux composantes du paysage dans les prix des biens immobiliers (Luttik, 2000 ; Jim et Chen, 2009). De manière similaire, il est possible de quantifier l'influence du paysage sur les tarifs pratiqués dans les hôtels de tourisme. Une recherche menée sur plusieurs régions touristiques de la Méditerranée a ainsi pu établir que le fait de disposer d'une vue sur la mer générerait en moyenne une majoration d'environ 10% du prix des chambres (Fleischer, 2012).

4.1.3. Des fondements philosophique et psycho-sociologiques

La valorisation des paysages par les aménagements et par le système économique témoigne de la force de la relation entre la société et le littoral, mais elle ne saurait se comprendre sans considérer des explications plus fondamentales de cette relation. A l'occasion de notre recherche doctorale, nous avons cherché les raisons premières de l'attrait des côtes et plus particulièrement de la mer (Robert, 2009). Il nous était alors apparu que l'engouement pour le littoral résultait d'une combinaison de facteurs. Nous avons identifié des facteurs de premier rang, de type anthropo-biologiques, et d'autres de second rang, de nature plus sociologique et culturelle. Avec les années, nos réflexions se sont poursuivies mais nous n'avons guère varié sur l'analyse que nous avons faite alors. Nous estimons toujours que deux grandes séries de facteurs expliquent l'attrait du littoral et, au final, l'urbanisation de nature touristique et résidentielle qui en résulte.

Le premier ensemble de facteurs correspond aux raisons profondes qui font que l'être humain nourrit un intérêt particulier pour la mer, et par extension pour les paysages de l'eau, les grands espaces dégagés, les immensités. Il n'est pas vraiment de la compétence d'un géographe de se prononcer sur ce champ, mais nous pensons qu'il existe en chaque être humain une curiosité, un intérêt, voire une fascination pour la mer en tant que matière, milieu et espace. Ces dimensions de l'espace marin ont fait l'objet d'une construction sociale très tôt dans l'histoire humaine. Des mythes, des légendes et des croyances ont ainsi été élaborés pour mieux identifier l'objet et définir le champ des possibles quant aux relations à établir avec lui (Corbin et Richard, 2011). Nous pensons également que la mer interpelle toute personne, indépendamment de sa culture et des représentations sociales de son groupe. La philosophie fournit des éléments pour donner sens à cette intuition. En étudiant les songes, les mythes et les fantasmes, Gaston Bachelard a mis en évidence que l'eau, l'un des quatre éléments des philosophies traditionnelles (avec l'air, la terre et le feu), alimente puissamment les rêves de tout être humain (Bachelard, 1942). Exploitant la littérature poétique, il a mis en exergue le très fort pouvoir d'inspiration de l'eau et sa capacité à alimenter des réflexions sur soi. Ainsi, réfléchissant sur l'eau comme matière, il énonce que « *La mer est pour tous les hommes l'un des plus grands, des plus constants symboles maternels* » (Bachelard, 1942, p133). La vue de la mer serait alors un vecteur de communion avec soi-même et ses amours premières, celles qui ont été ressenties par tout être humain dans sa chair et qui correspondent à celles de sa propre mère. Les étendues marines auraient-elles cette puissance d'évocation ? C'est une piste intéressante à considérer. A côté de cet apport décisif, les travaux de Gaston Bachelard sur l'espace et la propension de la rêverie humaine à admirer la grandeur nous ont permis de conforter l'idée selon laquelle la mer est un spectacle qui fait sens et qui est recherché (Bachelard, 1957). Son immensité et son homogénéité constituent des caractères déterminants pour le ressourcement, permettant à l'esprit de vagabonder d'autant plus aisément que l'horizon est dégagé. Ainsi tout individu est susceptible d'éprouver un relâchement et un bien-être à la vue de la mer, y

compris des personnes qui *a priori* pourrait y être moins sensibles comme le rappelle Yves Luginbühl à propos d'agriculteurs : « *Comme cet agriculteur breton, éleveur de porcs, qui indique qu'après avoir nourri ses animaux dans l'atelier hors-sol, il va se détendre au bord de la mer et contempler le paysage littoral. Ou encore comme ce producteur andalou de légumes sous serre de la Costa del Sol qui, après avoir cité tous les problèmes auxquels il est confronté dans son métier, ajoute : "Cuando estoy harto de todo eso, me voy a la playa para ver el mar, descansar o pescar, para lavarme la cabeza"*³⁴ » (Luginbühl, 2012). L'idée de l'existence d'autres rivages au-delà de la mer est une autre source d'imagination : « *c'est l'évasion, le rêve, le franchissement d'un espace vers un monde désirable, vers un autre territoire* » (Luginbühl, 1995). Ces considérations philosophiques ont été partiellement étayées par des travaux de psychologie de l'environnement qui ont cherché à évaluer l'attachement, les propriétés curatives, le caractère dépaysant et la valorisation esthétique de l'environnement, notamment les paysages de l'eau et les paysages côtiers (Herzog, 1985 ; Burmill et al., 1999 ; Daniel, 2001 ; Laumann et al., 2001 ; Herzog et al., 2003). Les études tendent à montrer que la valorisation de l'eau est effectivement élevée, que les paysages côtiers sont propices au dépaysement et qu'ils inspirent un sentiment de compatibilité avec soi. Toutefois, nous n'avons pas identifié de grandes études comparatives à l'échelle internationale, de sorte qu'il n'est pas possible de porter un discours plus avancé sur le sujet.

La seconde catégorie de facteurs qui expliquent l'engouement pour le littoral et ses paysages, concerne des caractéristiques propres aux sociétés contemporaines. Ces facteurs ne sont pas directement attachés aux propriétés intrinsèques des milieux littoraux, mais davantage à la valorisation sociale et culturelle qui en a été faite depuis l'avènement du tourisme et l'affirmation de la société des loisirs. Cadre propice au relâchement, aux activités récréatives de plein air, aux vacances ou simplement au farniente, le littoral fait l'objet d'une forte valorisation sociale du fait que le temps libre est devenu une valeur cardinale de nos sociétés (Viard, 2000). Prendre du bon temps, s'occuper de soi, avoir un contact avec la nature, se divertir sont des activités qui ont pris une importance grandissante à tous les âges de la vie (Evrard, 2014). Cela se traduit par la recherche des meilleures conditions pour y parvenir et, à ce titre, les zones côtières sont des cibles privilégiées (Urbain, 1994). Elles offrent des logements particulièrement bien conçus pour des séjours confortables, des équipements et des services visant la satisfaction des usagers, des animations qui assurent que l'on ne s'ennuiera pas, le tout dans un cadre paysager socialement et culturellement apprécié. A la valorisation du paysage côtier non urbanisé s'ajoute donc une valorisation du paysage côtier aménagé, domestiqué, rendu agréable, propice à la détente, à la convivialité et à la sociabilité. Les littoraux sont par conséquent des territoires qui séduisent à la fois par leurs caractères paysagers intrinsèques et par l'économie touristique et résidentielle qui les met en valeur en les aménageant. Ce second ensemble de caractéristiques contribue donc aussi à l'attrait du littoral, et conforte à nouveau l'hypothèse de l'influence du paysage dans l'urbanisation des rivages.

³⁴ « Quand j'en ai marre de tout ça, je vais à la plage pour voir la mer, me reposer ou pêcher, pour me vider la tête ».

4.2. Le paysage, un concept riche et polysémique

Après avoir identifié le paysage comme une cause essentielle de la transformation des littoraux par l'urbanisation et de l'attrait toujours actuel des bords de mer dans la société, son rôle peut apparaître confus tant qu'il n'est pas précisé en tant que concept. Polysémique, il recouvre une diversité de sens et son analyse scientifique est conduite par divers champs disciplinaires : écologie, géomorphologie, géographie, droit, économie, philosophie, architecture, paysagisme, urbanisme... Dans chacun de ces champs de la connaissance, la littérature scientifique sur le paysage est abondante et il n'est pas nécessaire d'évoquer ici ces diverses acceptions. Cependant, il est utile de mentionner qu'au moins deux conceptions principales se dégagent : l'une considère le paysage dans sa matérialité, et l'autre l'envisage comme une représentation idéale (voire picturale si l'on retient ici la définition qui désigne le paysage comme une peinture³⁵). Dans la première, le paysage correspond aux caractéristiques environnementales d'un lieu, à différentes échelles. Dans la seconde, il est ce qui est perçu de cet environnement. Ces deux conceptions font sens dès lors que l'on reconnaît que le paysage est une « *vue d'ensemble, qu'offre la nature, d'une étendue de pays, d'une région* » ou plus simplement une « *vue d'ensemble d'un endroit quelconque (ville, quartier, etc.)* » (CNRTL). Le paysage associe donc bien un objet qui est observé, qui est vu, et un sujet qui voit et qui interprète ce qu'il voit. Ces deux aspects fondamentaux doivent être pris en considération pour l'étude de l'interaction entre paysage et urbanisation sur le littoral : il faut saisir ce qui fait la matérialité du paysage et la manière dont il est perçu et valorisé.

Au début des années 1980, dans le but de montrer que les différentes acceptions du paysage peuvent être articulées conceptuellement et que l'étude du paysage peut être menée dans une perspective de compréhension de la production et de l'organisation de l'espace géographique, des géographes de Besançon ont proposé une modélisation conceptuelle intégrative du paysage (Brossard et Wieber, 1980 ; Brossard et Wieber, 1984). Réunissant la conceptualisation matérielle du paysage et sa conceptualisation idéale, ce modèle met en évidence l'existence de trois systèmes en interaction (notion de « poly-système paysage », Figure 1). S'il peut sembler aujourd'hui daté, notamment par rapport à la définition du paysage telle qu'elle est donnée par la Convention européenne du paysage³⁶ qui promeut davantage la dimension perçue des paysages, il reste efficient pour aborder la question de l'urbanisation du littoral dans sa globalité.

³⁵ « Tableau dont le thème principal est la représentation d'un site généralement champêtre, et dans lequel les personnages ne sont qu'accessoires » (CNRTL).

³⁶ Signée en 2000 à Florence, cette convention stipule dans son premier article que : « *«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

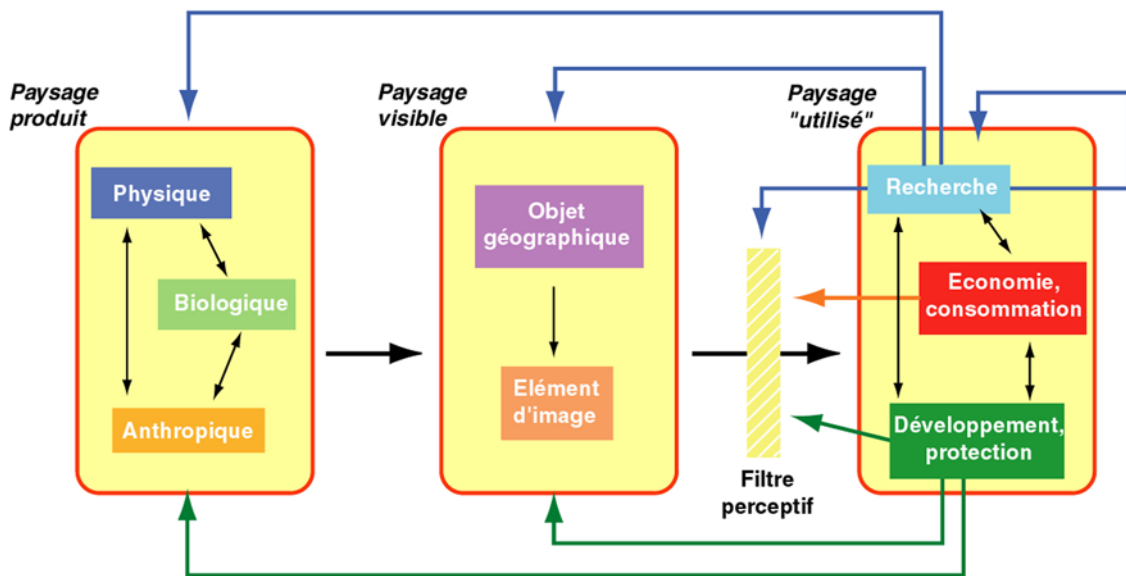


Figure 1. Le modèle conceptuel du paysage conçu par (Brossard, Wieber, 1984)

Les flèches représentent des flux d'information, des actions de transformation, des effets, des influences, etc.

4.2.1. La matérialité du paysage

Le modèle conceptuel des Bisontins comprend tout d'abord un sous-système correspondant à la matérialité du paysage. Il met en évidence que le paysage est un objet, une réalité concrète, un support. Il est la réalité bio-physique et anthropique qui constitue le cadre de vie des êtres humains. Il est l'environnement dans lequel les populations évoluent, sous ses divers aspects : topographiques (relief, pente, exposition), géologiques (roches et formations d'altération), hydrographiques (cours d'eau, plans d'eau, mer), écologiques (formations végétales, espèces animales, habitats plus ou moins naturels) et humains (espaces urbains et constructions diverses, aménagements et interventions sur l'environnement : forêts plantées, périmètres irrigués, marais salants, polders, etc.). Schématiquement, la matérialité du paysage résulte d'interactions incessantes entre trois catégories de facteurs (« abiotiques », « biotiques » et « anthropiques »), ce qui en fait un système dynamique. Les paysages se façonnent au gré des relations que ces trois catégories entretiennent, selon des temporalités variées. Si certaines dynamiques « naturelles » se déclinent sur le temps long, voire très long (variation eustatique, migration de certaines espèces végétales), d'autres peuvent au contraire se réaliser sur le temps court (érosion côtière, submersion marine). L'action anthropique s'exprime, quant à elle, sur des pas de temps relativement plus courts et contribue à accélérer certaines dynamiques naturelles. Ses effets sur le paysage matériel remontent loin dans l'histoire humaine³⁷, mais ils sont incontestablement plus massifs et systématiques depuis la révolution industrielle initiée en Europe occidentale au milieu du XVIII^e siècle. La maîtrise de l'énergie, l'avènement des machines, l'essor de la chimie, les progrès de la médecine et de l'éducation ont permis au genre humain de démultiplier ses capacités d'intervention sur l'environnement (Robert et Chenorkian, 2014). L'exploitation des ressources naturelles, la transformation des milieux,

³⁷ Il a même été montré que certaines civilisations ont péri de ne pas avoir pris conscience de leur empreinte sur l'environnement (Diamond, 2005).

l'aménagement de l'espace et les pressions induites par l'augmentation de la population ont fortement accru le poids du facteur anthropique dans la production des paysages matériels. Sur le littoral, les formes et l'intensité de l'urbanisation en fournissent une illustration.

4.2.2. La visibilité du paysage

Le paysage matériel ne saurait être articulé au paysage idéal, c'est-à-dire aux représentations sociales que les sociétés ont de l'environnement et des relations qu'elles ont avec lui, sans envisager le vecteur par lequel l'environnement est perçu. La conscience de l'environnement passe inmanquablement par la capacité de l'être humain à percevoir ce qui l'entoure, ce qui amène à considérer les traditionnels cinq sens. Divers travaux sur les sensibilités paysagères ont montré que le paysage matériel est perçu de multiples manières au-delà de la vue (Bigando, 2006 ; Manola, 2013 ; Manola, 2015). Il peut être appréhendé par l'odorat (le parfum d'une prairie récemment fauchée, l'odeur dégagée par une usine...), l'ouïe (le bruit des vagues, celui du vent dans les arbres ou de la circulation automobile...), le toucher (confort d'une pelouse sur laquelle on s'allonge, instabilité du substrat caillouteux sur un chemin de montagne...), et même le goût (celui d'un fruit que l'on mange après l'avoir cueilli lors d'une balade). Cependant, la vue est le sens qui prédomine sur les autres dans le rapport à l'environnement en général. Elle est le principal vecteur d'appréhension du paysage, en particulier lorsqu'il recouvre de vastes étendues de territoire. Aussi, le modèle conceptuel du paysage des Bisontins comprend un deuxième sous-système dénommé « paysage visible » (Brossard et al., 1981). Il correspond à ce qui peut être objectivement vu, du fait des caractéristiques du paysage matériel, et à la propriété de l'espace géographique d'être visible. Indépendamment de sa perception visuelle par un observateur, l'environnement présente des possibilités d'être vu qui sont inégales dans l'espace. Certains éléments peuvent être très visibles et d'autres moins, en fonction de leur taille, de leur forme, de leur couleur et de leur localisation relative par rapport à d'autres éléments. Ces considérations sont essentielles car il est important de mesurer et de cartographier les caractères visibles des paysages sur les territoires. Ils permettent de définir et de préciser l'identité visuelle des lieux et de rechercher le degré de liaison entre cette identité objectivée, les représentations et les valorisations sociales qui en sont faites, et les éventuels aménagements qui en découlent. Par exemple, dans le cas du littoral, la recherche des aménités environnementales qui illustre le désir de rivage et conduit à l'urbanisation, gagne à être explorée au travers de la visibilité des composantes du paysage sur les côtes. Les vues et les panoramas font partie des agréments paysagers valorisés, ce qui a nécessairement des incidences sur la mise en valeur de l'espace et, par conséquent, sur le paysage matériel.

4.2.3. Les représentations du paysage et ses usages

Le « poly-système paysage » comprend enfin un dernier aspect correspondant aux représentations idéelles et aux usages du paysage. Cette dimension figure dans le modèle à travers deux sous-ensembles en étroite relation : les filtres perceptifs et le sous-système « utilisateur ». Le paysage visible est potentiellement soumis au regard, mais il n'est l'objet d'aucune représentation tant qu'il n'est pas perçu et interprété par un observateur. C'est parce qu'il est vu, perçu et donc interprété, qu'il peut faire l'objet d'un usage et qu'il peut donner lieu à des projets et des actions. Les filtres perceptifs sont ici particulièrement importants, car ils introduisent l'idée qu'un paysage est vu d'une certaine manière, en relation avec le vécu, les croyances, la culture et les valeurs de la personne qui l'observe et ce, à un moment donné. Cette perception du paysage est également reliée à une intention

ou une posture vis-à-vis de l'objet. Aussi, les concepteurs de ce modèle ont considéré cette dimension en privilégiant trois principales utilisations du paysage par la société : son étude (activité de recherche), sa consommation (commercialisation, contemplation), sa transformation (gestion, aménagement). C'est parce qu'il y a un projet sous-jacent de relation au paysage que celui-ci est perçu d'une manière ou d'une autre par les usagers. Les utilisations du paysage donnent ainsi lieu à des productions de connaissances, des échanges d'informations, des transactions, mais aussi à des rapports de force et des conflits. Dans la problématique de l'urbanisation du littoral, il y a bien des usages divergents et concurrents de la côte, qui résultent de projets distincts, eux-mêmes liés à des perceptions différentes du littoral en rapport avec des valeurs et des références sociales et culturelles variées. Elles peuvent alors entrer en contradiction et donner lieu à de la conflictualité.

Comme tout modèle systémique, le modèle des Bisontins comprend des relations et des boucles de rétroaction entre les composantes du modèle. Le sous-système « producteur » du paysage (paysage matériel) alimente le sous-système « visible », mais il est aussi sous l'influence du sous-système « utilisateur » ; il subit les effets de décisions prises par les utilisateurs, par exemple. Le paysage visible passe par les filtres perceptifs, sert de support aux représentations, fait l'objet d'actions de recherche et de projets d'aménagement ou de gestion qui, en retour, peuvent modifier le paysage matériel et *in fine* modifier la visibilité du paysage. Le sous-système « utilisateur » agit sur lui-même et rétroagit sur l'ensemble du système. Intégrant des acteurs de différentes catégories, il représente de manière schématique, mais pertinente, les jeux d'acteurs en rapport avec le paysage. Au final, ce modèle conceptuel permet de relier entre eux les différents aspects de la problématique de l'urbanisation du littoral. Nous allons voir qu'il peut être opérationnalisé de manière très convaincante pour la connaissance et l'action.

4.3. Le paysage, un outil pour décrypter le présent, le passé et envisager le futur

Dans la perspective d'étudier et de comprendre l'urbanisation du littoral en rapport avec le paysage, de mettre en évidence les liens entre la mise en valeur des régions côtières, leurs caractéristiques paysagères et leurs dynamiques sociales et territoriales, le concept de paysage offre des clés de lecture utiles et pertinentes. Celles-ci renvoient à des méthodes et des techniques d'analyse de différentes disciplines. Il est alors possible de caractériser, de mesurer et d'évaluer les dynamiques paysagères, la visibilité du paysage, ses usages et ses représentations et, *in fine*, d'appréhender les interactions entre ces dimensions. Evolutif par définition, le paysage peut alors être étudié pour ce qu'il est aujourd'hui, tout en investiguant ses formes passées et les possibilités d'évolutions futures. En la matière, il existe un grand nombre de travaux de recherche.

4.3.1. Caractérisation des trois dimensions du paysage

En relation avec la conceptualisation du « poly-système paysage » des géographes de Besançon, on peut identifier trois catégories majeures d'intervention de la géographie pour produire une connaissance du paysage. Toutes ne sont pas investies avec le même effort, mais les unes et les autres sont bien définies sur les plans méthodologiques et techniques.

Concernant la dimension matérielle du paysage, différents courants de la géographie disposent de méthodes et d'outils d'observation qui séparément ou ensemble renseignent sur sa matérialité. Il s'agit de décrire et de mesurer les formes constitutives de l'environnement et d'en organiser le suivi au cours du temps. En dehors des travaux de terrain qui permettent une relation directe avec la réalité étudiée, les jeux de données les

plus fréquemment utilisés pour appréhender le paysage sont les images aériennes et de télédétection, l'occupation des sols, le relief, les cartes topographiques et les cartes de végétation. Produites ou exploitées à l'aide de logiciels de traitement de l'information à référence spatiale (Robin, 2002 ; Brossard et Wieber, 2008), ces données permettent de caractériser l'environnement sur un territoire déterminé. L'existence de sources anciennes et les possibilités de traitement numérique de l'information permettent, par ailleurs, de reconstruire les matérialités passées, de quantifier des évolutions et même de simuler des scénarios d'évolution possible pour le futur. C'est ainsi, par exemple, que l'on peut mesurer la progression de l'étalement urbain sur le littoral des Baléares entre les années 1950 et 2000 (Pons et Rullan, 2014) ou le simuler selon différents scénarios en Algarve (Petrov et al., 2009).

La visibilité du paysage a été particulièrement bien investie méthodologiquement par les spécialistes de l'analyse spatiale (Brossard et Wieber, 1984 ; Brossard et Wieber, 2008). Elle s'appuie sur des données photographiques et des données à référence spatiale qui permettent d'appréhender les principaux paramètres déterminant la visibilité d'un objet dans l'espace géographique, ainsi que l'intervisibilité globale de l'ensemble des lieux constitutifs d'un même espace. Pour une zone d'étude déterminée, on distingue ainsi les masques topographiques et les masques de couverture. Les premiers correspondent au relief, qui est le premier grand facteur qui explique qu'un lieu soit visible, ou non, dans son environnement. Les seconds rassemblent les éléments qui s'élèvent au-dessus du niveau du sol, qui peuvent être liés à la couverture végétale ou aux aménagements humains, et qui constituent à leur tour des obstacles potentiels à la vue. Des logiciels spécifiques permettent alors de produire des cartes de la visibilité du paysage ou de certaines de ses composantes dans un territoire, de caractériser les lieux en fonction de leur capacité à être visibles ou à permettre de voir d'autres lieux. Les applications sont innombrables en archéologie, économétrie spatiale, études d'impact environnemental, urbanisme (Robert, 2018). La visibilité du paysage est également appréhendée et objectivée par des protocoles d'acquisition de données photographiques de terrain, décrites et analysées statistiquement pour déterminer des typologies de paysages (Griselin et Nageleisen, 2004 ; Bettinger, 2012 ; Nageleisen, 2014).

Les représentations sociales du paysage sont étudiées par deux grands types de méthodes. L'enquête de terrain est incontournable pour appréhender les représentations des acteurs d'un territoire. Cette démarche, ciblée sur le paysage ou organisée sur d'autres aspects de la relation à l'environnement, peut prendre une grande diversité de format : entretiens, questionnaires, ateliers de type focus group, jeux de rôle, entretiens itinérants... Une autre entrée pertinente consiste à analyser des corpus textuels qui cristallisent à un moment donné une opinion sur le sujet. Ils sont issus de la presse, de discours de personnalités, de registres de consultations publiques, de documents juridiques ou d'urbanisme. Ces corpus se prêtent à des analyses de contenu à partir de grilles préétablies ou à l'aide de logiciels d'analyse de données textuelles visant à mettre en relief les éléments saillants des représentations (Guisepelli, 2005 ; Germaine, 2011 ; Bigando, 2013).

4.3.2. L'articulation entre les trois dimensions du paysage

Si chacune des trois dimensions du concept de paysage est l'objet de méthodes d'analyse éprouvées, un des enjeux d'aujourd'hui pour comprendre les dynamiques territoriales via l'étude du paysage, réside dans la production de connaissances dans une perspective intégrée. L'objectif est d'articuler des travaux relevant des trois approches. Dans

quelle mesure les représentations sociales du paysage sont-elles en accord avec la réalité du paysage matériel ? Comment la visibilité du paysage transparaît-elle dans les représentations ? Qu'est-ce qui, dans le paysage matériel, est le plus valorisé/dévalorisé dans les représentations ?

D'ores et déjà des travaux de recherche ont montré la voie de ce qui peut être réalisé en la matière, notamment dans le cadre de recherche-action. C'est le cas d'études portant sur l'évaluation de l'insertion environnementale d'infrastructures existantes ou nouvelles (voie de transport, parc d'éoliennes, ligne à haute tension...) ou l'atténuation de l'impact visuel d'interventions sur l'environnement (coupe forestière, exploitation de carrières), où la visibilité potentielle est étudiée en rapport avec les perceptions des riverains et/ou avec la matérialité du paysage (Bishop et Miller, 2007 ; Nageleisen, 2007 ; Mouflis et *al.*, 2008 ; Chamberlain et Meitner, 2009). C'est le cas également de travaux portant sur la valorisation économique des territoires dans lesquels la visibilité du paysage est articulée à sa matérialité, pour caractériser l'environnement paysager des biens et rechercher son influence dans la formation des prix fonciers et immobiliers (Cavailhes et Joly, 2006 ; Sander et Polaski, 2008). C'est le cas, enfin, de recherches inscrites dans le champ de la géoprospective, qui visent à définir les évolutions possibles et/ou souhaitables d'un territoire, en se basant sur les dynamiques passées de l'occupation des sols, des scénarios d'évolution potentielle, éventuellement co-construits avec des acteurs, et des modèles de simulation spatiale ayant recours à des maquettes virtuelles pour représenter le futur (Brossard et *al.*, 1998 ; Loubier, 2013 ; Dodane et *al.*, 2014 ; Voiron-Canicio et *al.*, 2016b).

Cependant, dans la majeure partie des études portant sur le paysage, les trois composantes du concept ne sont pas appréhendées ensemble. Il en manque souvent une et en recherchant plus en détail la signification donnée au paysage, on constate fréquemment que la dimension perçue n'est guère étudiée. Et lorsqu'elle l'est, ce sont la dimension matérielle et même plus souvent encore la dimension visible qui sont laissées de côté. Il reste donc nécessaire de réaffirmer l'intérêt et la nécessité de travailler simultanément sur les trois dimensions du concept de paysage pour véritablement saisir les dynamiques des territoires qui lui sont associées.

Conclusion du Chapitre 4

Par sa polysémie, la notion de paysage est particulièrement intéressante pour appréhender les diverses facettes de l'urbanisation du littoral. Après avoir défendu l'hypothèse selon laquelle l'engouement marqué pour les côtes est une résultante d'une valorisation des paysages côtiers et de la mer, ce chapitre expose en quoi la conceptualisation dont le paysage a fait l'objet, s'avère pertinente pour une analyse scientifique intégrée de ce phénomène. En tant que concept, le paysage permet de désigner les diverses formes prises par les aménagements humains sur les rivages, en relation avec les caractères physiques et biologiques de l'environnement. Il recouvre également les aspects visibles de cet environnement et les représentations qui en sont faites, lesquelles sont étroitement associés aux usages. Ces différentes dimensions s'articulent dans le modèle conceptuel du paysage élaboré par des géographes de Besançon au début des années 1980, qui constitue un sous-bassement théorique puissant pour une approche globale de l'urbanisation du littoral. De multiples opérations de recherche peuvent être menées pour mettre à jour les structures et les dynamiques des paysages, leur élaboration

et leur gestion par la société, leur contribution aux identités culturelles et leur support au développement économique. Cette perspective permet l'étude du présent comme celle du passé récent, et peut fonder des projections pour le futur. Car, comme le rappelle Paul Claval, les paysages « *parlent des hommes qui les façonnent et qui les habitent actuellement, et de ceux qui les ont précédés ; ils renseignent sur les besoins et les rêves d'aujourd'hui, et sur ceux d'un passé parfois difficile à dater* » (Claval, 2003).

Chapitre 5. Trois concepts complémentaires pour l'analyse de l'urbanisation du littoral

Par sa densité sémique, le concept de paysage touche à de nombreux aspects de l'environnement terrestre et aux relations que les populations humaines entretiennent avec lui. Pour le géographe, il permet un abord privilégié des interactions hommes-milieu, qu'elles soient vues du côté de l'humain ou du côté du milieu, et il autorise l'articulation entre champs disciplinaires pour une analyse approfondie des dynamiques sociales et environnementales. Cependant, à la faveur de réflexions conduites dans le cadre de nos recherches, nous avons pu relever que pour saisir les modalités de l'urbanisation du littoral, l'entrée par le paysage gagne à être complétée par d'autres approches.

Parce qu'elle est une action anthropique, conçue et actée à différents niveaux de décision, reliée à la conscience que chacun a de son environnement, l'urbanisation interroge les acteurs de ce processus. Qu'il s'agisse de ceux qui le décident, qui en bénéficient ou qui le subissent, il est nécessaire d'appréhender ce que les acteurs sociaux, économiques et politiques en pensent. Il convient, par exemple, de cerner au plus près les motivations des acteurs, leur appréciation des changements induits par l'urbanisation, leur capacité à penser un mode de développement local alternatif. Ceci suppose d'étudier le fonctionnement du corps social, l'élaboration de ses valeurs et de ses priorités d'action, sa conception du paysage, mais aussi celle du territoire et de sa gestion. Il s'agit d'une vaste question à laquelle la géographie peut apporter une contribution pertinente, avec ses propres concepts et en tirant parti de ceux d'autres disciplines. A cet égard, trois concepts se révèlent appropriés pour aborder la question de l'urbanisation littorale en complément d'une approche par le paysage. Le premier est celui de représentation sociale, au carrefour de la sociologie et de la psychologie sociale. Depuis quelques années, il commence à être mis en œuvre par les géographes. Le deuxième est celui de mode d'habiter, « au croisement de la sociologie et de la géographie » (Mathieu, 2012). Le troisième est le territoire, un des mots phare de notre discipline, sur lequel il existe de nombreux travaux de recherche. Très abondamment traités dans la littérature scientifique, nous nous contentons d'en exposer succinctement le contenu et l'apport possible pour le traitement de notre objet de recherche.

5.1. Représentation sociale

Comme le précisent les définitions conventionnelles du paysage et comme le prévoit le modèle conceptuel du paysage des Bisontins, il y a dans la notion de paysage l'idée qu'il est une construction intellectuelle qui s'élabore à travers des filtres perceptifs, lesquels relèvent de l'observateur. Appréhender l'urbanisation du littoral comme un fait paysager suppose par conséquent de travailler sur les représentations sociales de ce phénomène par les populations côtières ou non. Intervient alors la nécessité de s'approprier ce concept et de réfléchir à sa mise en œuvre en géographie. Assez souvent en effet, les travaux de géographie qui abordent les perceptions de l'environnement ou des paysages se contentent d'analyses relativement superficielles. Les structures et les ressorts de ces représentations ne sont pas suffisamment décryptés.

5.1.1. *A propos du concept*

Elaboré théoriquement par Serge Moscovici dans les années 1960, à partir de travaux plus anciens du sociologue Émile Durkheim, la notion de représentation sociale est l'objet de beaucoup de recherches dans les sciences sociales (Rateau, 1999). En psychologie sociale, elle permet l'étude de l'élaboration des connaissances, la fabrication des opinions, des valeurs et des croyances au sein des sociétés et permet ainsi une contribution à l'étude d'une question tout à fait fondamentale qui est celle de la constitution des groupes sociaux. Plus précisément, l'analyse des représentations sociales vise à comprendre ce que sont les pensées, pourquoi et comment elles se construisent, ce qui amène à étudier l'organisation de la société en groupes sociaux. Ce questionnement a une résonance chez le géographe s'intéressant aux interactions entre les sociétés et l'environnement et cherchant à repérer ce qui fonde les comportements et les schémas de pensée des individus vis-à-vis de leur cadre de vie. Par exemple, selon quels modèles les gens se représentent le littoral et ses paysages ? Comment les perçoivent-ils ? Quels sont les paramètres invariants dans ces représentations et ceux qui sont plus évolutifs ?

La notion de représentation sociale désigne une connaissance de quelque chose par un individu, qui la partage plus ou moins avec d'autres individus (Rateau, 1999). Cette notion suppose l'existence d'un objet³⁸ (le quelque chose qui est interprété) et d'un sujet (la personne qui interprète et se représente l'objet). Elle suppose également qu'une personne construit ses représentations des objets qui constituent son environnement à partir, entre autres, de ses acquis socio-culturels et des échanges d'informations avec d'autres personnes : *« les représentations de l'espace [...] ne sont jamais un simple reflet – plus ou moins fidèle – de la réalité environnementale mais une organisation dont il convient de chercher le sens profond tant dans l'histoire de l'individu que dans le contexte social et idéologique où s'inscrit sa position sociale »* (Félonneau, 2003). Une représentation sociale est donc une construction mentale qui s'élabore en fonction du vécu de la personne, du milieu social dans lequel elle a grandi et dans lequel elle évolue. En ce sens, toute représentation de l'environnement, au sens large, se réfère à un groupe social.

Pour chaque individu, les représentations sociales sont une sorte de grille de lecture qui permet de comprendre le monde et de se positionner par rapport au reste de la société. Elles lui permettent de déchiffrer ce qui l'entoure (information, savoir), de se reconnaître parmi les « siens » et d'identifier ceux qui lui ressemblent (identité), de guider ses actions (orientation), et de défendre ou d'expliquer ces dernières en cas de besoin (justification). Les idéologies, les religions, le marketing publicitaire, l'éducation prodiguée par les parents et par l'institution scolaire, sont autant de « machines » à produire des normes, des valeurs et des références qui structurent la société et influencent les représentations sociales. Néanmoins, même si les représentations sociales ont un caractère collectif, elles se construisent individuellement et permettent de distinguer des groupes. Par exemple, il est fort probable que les représentations du littoral soient différentes parmi Français, selon qu'ils sont enseignants, catholiques, écologistes, habitants de Saint-Tropez, ou conchyliculteurs de l'étang de Thau. En outre, si les représentations sociales fondent des groupes sociaux, elles n'effacent pas l'altérité entre individus.

³⁸ Ici, l'objet doit être entendu dans un sens très large. Cela peut être un objet matériel, un évènement, un fait, une parole, etc., soit tout ce qui peut intervenir dans l'environnement d'un individu.

5.1.2. Appréhender les représentations sociales

Comme le rappelle Patrick Rateau, la notion de représentation sociale a donné lieu à de très nombreuses approches dans les sciences humaines et sociales, conduisant à une certaine polysémie, à des méthodes parfois relativement distinctes et à des débats (Rateau, 1999). Au sein de la psychologie sociale, il distingue trois courants : une approche génétique, qui consiste à étudier le contenu des représentations sociales et l'influence des caractéristiques sociales sur ce contenu ; une approche par les interactions sociales, qui choisit d'analyser comment les relations sociales créent/modifient les représentations et comment ces dernières règlent les rapports entre les individus ; une approche structurale, qui recherche les structures des représentations et les processus de leur formation (Vergès, 2001 ; Vergès et Bourriche, 2001). Ces approches s'appuient sur divers procédés d'enquête, des travaux de terrain ou expérimentaux, ainsi que des méthodes quantitatives.

Au-delà de ses fonctions, une représentation sociale se caractérise par sa dynamique (Jodelet, 1989). Il est possible d'en repérer la genèse et l'évolution jusqu'à son éventuelle disparition. Son histoire est étroitement liée à celle de l'objet qu'elle représente et du groupe social qui identifie et donne sens à cet objet. Reconstituer l'histoire d'une représentation sociale, contextualiser sa genèse et suivre sa stabilité au sein de la société, permet d'en comprendre la force et la capacité à structurer le groupe. En corollaire, il est pertinent de repérer les innovations qui peuvent surgir et concurrencer des représentations établies. Dans le cas qui nous intéresse, nous avons déjà évoqué comment se sont construits le désir du littoral et la représentation idyllique qui en est faite. Aujourd'hui, avec la contestation d'une trop forte urbanisation ou encore l'augmentation des risques côtiers, il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure la représentation sociale du littoral pourrait évoluer au point de permettre un engouement moindre ou une gestion différente ?

L'étude des représentations sociales s'intéresse aussi à leur contenu et à leur structuration (Abric, 1994). Contenu et organisation ont une égale importance, car la représentation est un ensemble organisé et cohérent. La psychologie sociale a établi qu'une représentation sociale se structure autour d'un noyau figuratif, dit noyau central. Cette schématisation se compose d'éléments liés, qui constituent une base solide collectivement partagée. Outre ses éléments, le noyau est identifié par l'intensité et le sens des associations entre eux : « *la signification d'une représentation ne peut pas se réduire à la somme des significations de chacun des éléments pris isolément* » (Rateau, 1999). Il importe donc de repérer les éléments constitutifs du noyau, puis de caractériser les liens qui les unissent pour pouvoir révéler le cœur d'une représentation sociale. L'étude structurale d'une représentation sociale comprend également l'analyse d'un système dit « périphérique » par rapport au noyau central. Il s'agit d'éléments complémentaires à ceux qui figurent dans le noyau central. Les éléments périphériques facilitent l'identification de la représentation (le noyau n'est jamais véritablement accessible). Ils révèlent les différentes formes qu'elle peut revêtir, y compris celles qui sont les moins normées (capacité de la représentation à intégrer des nouveautés et à s'adapter), et permettent l'expression de formes originales ou plus personnelles de la représentation sans compromettre ses fondements. Noyau central et système périphérique sont interdépendants. Ils permettent à la représentation sociale d'être stable et durable, mais aussi mouvante, flexible et adaptable. Un des enjeux de l'étude des représentations sociales est alors de détecter leurs transformations car l'environnement, qui est le support des représentations, est changeant par nature. Il induit alors l'adaptation des pratiques sociales qui elles-mêmes peuvent mettre en cause les représentations établies.

Ainsi, la multiplication des catastrophes hydro-climatiques sur les rivages marins ne pourrait-elle pas conduire à un changement des représentations sociales du littoral ? De même, les très hauts niveaux d'urbanisation atteints sur certains littoraux et les préoccupations toujours plus grandes pour la qualité de vie (sur le littoral et ailleurs) ne seraient-ils pas en mesure de fonder une évolution des représentations ?

Pour pouvoir prendre en compte les représentations sociales des acteurs, il faut se donner les moyens de les connaître. Cela nécessite la mise en œuvre d'outils spécifiques, permettant de recueillir le contenu des représentations et d'analyser leur organisation. Les méthodes les plus adéquates restent les questionnaires et les entretiens qui permettent la production d'un discours, les représentations étant médiatisées par le langage.

5.1.3. Connexion avec la géographie

En géographie, la notion de représentation sociale n'est pas inconnue, mais son emploi est relativement récent et ses fondements conceptuels ne sont guère consolidés (Keerle, 2006). Le mot est d'ailleurs le plus souvent employé sans l'adjectif « social » (y compris dans le champ de la géographie sociale et culturelle) pour signifier la manière dont des habitants, des acteurs locaux, des décideurs perçoivent et se représentent les réalités géographiques et sociales dans lesquels ils sont situés (Di Méo, 1991 ; Di Méo, 2016). Aujourd'hui encore, il semble que notre discipline ait du mal à intégrer ce concept, pour des raisons qui tiennent peut-être à une volonté d'autonomisation par rapport à la sociologie, avec l'affirmation de la nécessité du paradigme spatial ou géographique pour livrer une explicitation de l'organisation des sociétés à la surface de la terre. Pendant longtemps, le terme de représentation a bien figuré dans le vocabulaire géographique, mais moins pour signifier une représentation sociale que pour signifier une représentation de l'espace, mentale, graphique ou matérielle (Bailly, 1985). De sorte que la géographie s'est encore relativement peu intéressée aux possibilités de valoriser les avancées théoriques de la psychologie sociale dans ses propres recherches³⁹. On en arrive ainsi à ce que des publications scientifiques de géographes traitent des représentations sociales sans les nommer, sans les définir, voire sans préciser le protocole ayant permis de les révéler, et presque sans se situer par rapport au corpus théorique existant à leur sujet, en dehors de quelques exceptions. Si ces travaux méritent notre attention par l'originalité des approches suivies ou par les résultats qui sont exposés, nous nous interrogeons sur le maintien d'un certain hermétisme entre disciplines.

Sans nier la grande tradition de terrain de la géographie, qui lui permet de saisir finement les réalités sociales et culturelles des territoires, sans nier non plus sa capacité à conduire des enquêtes et à établir des diagnostics sur la base de ces données, il nous semble nécessaire d'organiser des passerelles entre géographie et psychologie sociale pour l'étude des paysages et des dynamiques territoriales. Nous pensons en particulier qu'une telle coopération permettrait aux géographes de bénéficier des apports méthodologiques et expérimentaux de la psychologie pour mieux décrire les phénomènes psycho-sociaux et aller davantage vers l'explication des processus. Pour le traitement de notre problématique de l'urbanisation du littoral, cette connexion est prometteuse et devrait permettre de répondre à certaines questions. Par exemple, quels arguments et quels savoirs sont mobilisés pour caractériser et expliciter l'urbanisation du littoral ? Que pensent les habitants des politiques publiques menées sur le littoral ? Comment pense-t-on que les autres pensent cette question ? Quelles sont les pratiques vis-à-vis du littoral et comment les justifie-t-on ?

³⁹ Dans le champ des études sur les mobilités, par exemple, le recours à ces travaux a pourtant montré sa pertinence (Carpentier-Postel, 2017).

Estime-t-on que l'on contribue à la pression urbaine ? Finalement, une connaissance des représentations de l'urbanisation du littoral peut-elle permettre d'élaborer des politiques de gestion adaptées ?

5.2. Habiter et « Mode d'habiter »

Comme le laisse entendre la définition donnée par la Convention européenne du paysage, le paysage est une portion de l'espace terrestre perçue et façonnée par des populations humaines. Il s'agit donc d'un espace habité au sens plein de ce mot. Par leurs activités, dont certaines modifient le paysage, les populations contribuent à la création de la matérialité du paysage et, dans le même temps, elles ont une conscience plus ou moins claire du sens de leurs actions. En habitant le paysage, les populations impriment leur marque. Par leurs pratiques, elles se l'approprient et s'y identifient. Ce processus conduit à des formes d'attachement de sorte que le paysage est habité et « habite » ses habitants. Il existe donc un lien fort entre les populations et les lieux qu'elles habitent, lien qui est inscrit dans le paysage matériel comme dans le paysage idéal. Dans notre analyse de l'urbanisation du littoral par le concept de paysage, adjoindre une approche des pratiques habitantes à celle des représentations sociales s'avère alors pertinente.

5.2.1. *Etude des pratiques des habitants pour appréhender l'urbanisation*

Si le modèle conceptuel du paysage des Bisontins théorise bien l'existence de relations entre les populations et le paysage par sa perception (filtres perceptifs), son utilisation (système « utilisateur ») et sa transformation (rétroactions systémiques vers le système « producteur »), ce modèle ne précise guère le contenu de ces relations. Il ne les envisage pas non plus à l'échelle de l'individu, semblant se limiter à identifier des catégories d'utilisateurs : les chercheurs ; les aménageurs et gestionnaires ; les acteurs économiques et les consommateurs qui peuvent tirer parti/profiter du paysage. Or l'un des enjeux de la recherche sur l'urbanisation du littoral est de comprendre comment chaque catégorie d'acteurs vit et participe à ce phénomène, en particulier au niveau individuel. En effet, si les pratiques sont normées, uniformisées, et donc ressemblantes à certains égards, elles résultent aussi des représentations sociales qui, en outre, peuvent évoluer et faire évoluer le fonctionnement d'un groupe. Dans cette perspective, questionner le statut d'habitant apparaît essentiel.

Quel que soit son domaine professionnel, l'habitant pratique son lieu de vie et se le représente au travers de ses activités. Sur le littoral, l'urbanisation est pour partie de son fait. Elle constitue son cadre de vie et résulte de ses besoins. Il est alors intéressant de questionner la relation qui existe entre son opinion sur l'urbanisation et son mode de vie. Pourquoi les acteurs du littoral pensent ce qu'ils pensent de l'urbanisation ? En quoi cela est-il lié à leur manière d'habiter l'espace ? Répondre à de telles questions implique de s'intéresser à leurs pratiques spatiales en relation avec leur itinéraire personnel. Ceci doit amener à évaluer en quoi leurs trajectoires et leurs pratiques expliquent leurs représentations de l'urbanisation et, ce faisant, faciliter la caractérisation de la relation entre pratiques, représentations et matérialité du paysage littoral. Cette direction de travail conduit à analyser le lien au lieu et au paysage par l'étude des actions et des activités humaines, contextualisées dans un itinéraire personnel et familial. Mener l'étude des pratiques nécessite de se rapporter à un référentiel conceptuel relatif aux relations que les êtres humains entretiennent avec leur milieu de vie. Tel est l'intérêt de la notion d'habiter, comme

nous avons pu en explorer collectivement le caractère heuristique sur le littoral (Robert et Melin, 2016a).

5.2.2. Conceptualisation de l'habiter

En géographie, les réflexions autour de la notion d'habiter sont relativement récentes et sont l'objet d'un vif intérêt ces dernières années (Stock, 2006 ; Morel-Brochet, 2007 ; Mathieu, 2012 ; Morel-Brochet et Ortar, 2012 ; Mathieu, 2014). Leur intérêt porte sur la manière dont les sociétés humaines habitent la terre, à différentes échelles (du logement au quartier, à la ville, au pays, et à la planète entière), dans différents contextes socio-écologiques et à différents pas de temps. Habiter renvoie à une grande variété d'aspects de la vie humaine et de l'organisation des sociétés en rapport avec le cadre de vie, lequel peut être à dominante naturelle ou anthropisé. Il peut s'agir d'activités élémentaires relevant de la subsistance (se loger, se nourrir), comme d'activités de mise en valeur et de maîtrise de l'espace et de l'environnement : exploitation des ressources naturelles ; aménagement et transformation des milieux ; organisation de l'espace ; gestion, protection voire réhabilitation de l'environnement ; planification spatiale et prospective territoriale ; etc. Habiter implique aussi les rapports sociaux induits par le fait d'occuper un lieu partagé avec d'autres personnes, car les humains habitent rarement seuls. Ils construisent collectivement leurs rapports aux lieux et aux milieux, selon un large panel de modalités allant de la coopération au conflit. Ainsi, habiter relève aussi bien d'interactions avec le milieu que d'interactions sociales avec les autres habitants de ce même lieu. En outre, les relations entre l'habitant et son espace de vie ne sont pas à sens unique. Tout comme un lieu est habité, un habitant est imprégné, habité, par son milieu/lieu de vie au sens large, à savoir : son logis, son quartier, sa commune, la forêt où il va courir, sa région, son pays... et les gens qui s'y trouvent. Il s'y reconnaît, s'y attache et peut se mobiliser pour influencer sur son devenir. La relation habitante, qui apparaît ici est donc à double sens.

Les recherches sur la notion d'habiter se sont intéressées aux possibilités de théoriser les relations que recouvre l'acte d'habiter et d'identifier les moyens de les analyser. Parmi les efforts de conceptualisation, ceux menés par Nicole Mathieu autour du concept de « mode d'habiter » a retenu notre attention puisqu'il a pour but de « rendre compte des rapports des individus et des groupes à la matérialité des écosystèmes dont ils font un usage conscient ou non » (Mathieu, 2012). La liaison entre l'habitant (individu isolé ou groupe) et le lieu de vie (logement, lieu, territoire ou paysage) est pensée au travers d'un système de relations avec quatre dimensions principales, correspondant à quatre grandes catégories d'action et d'intervention de l'être humain dans l'espace géographique : demeurer (se loger) ; travailler ; circuler ; vivre ensemble. Cette conception de l'habiter, qui peut sembler réductrice, s'avère au contraire relativement souple, car elle permet de couvrir une gamme étendue d'activités humaines en prise directe avec le fait de vivre dans un lieu, de l'habiter, de l'investir et de s'y réaliser. Derrière chacune de ces dimensions, une grande variété de modalités peut être envisagée ce qui donne à ce modèle une réelle capacité d'adaptation en fonction de l'objet et de la problématique étudiés. Il peut s'appliquer à un individu comme à un groupe, avec une approche à grande échelle (le local) comme à une échelle plus réduite (le pays, le monde). Un individu peut avoir des pratiques habitantes centrées sur un espace géographiquement limité ou au contraire être un « habitant du monde », en lien avec une intense mobilité. Dans tous les cas, l'étude des modes d'habiter s'appuie sur une approche fine des acteurs, de leur mode de vie et de leur trajectoire personnelle (Morel-Brochet, 2007). Les techniques de recueil de données qualitatives (enquête, entretien) sur les

acteurs, leurs pratiques, leurs opinions et leurs schémas de pensée sont privilégiées. La mise à l'épreuve de cette conceptualisation reste encore largement à faire comme le concède Nicole Mathieu (2014), mais son intérêt est d'envisager l'acte d'habiter aussi bien du côté des lieux ou milieux que de celui des habitants. En cela, il offre de réelles possibilités de connexion avec le concept de paysage.

5.2.3. Etude des modes d'habiter sur le littoral

Pour l'étude de l'objet qui nous intéresse, compléter notre approche par le paysage (elle-même épaulée par le recours au corpus théorique des représentations sociales) par le concept de « mode d'habiter » est une démarche féconde. S'agissant du littoral, milieu particulièrement propice aux activités récréatives et de plein air, l'ajout d'une cinquième dimension « se divertir/se ressourcer » aux quatre proposées par Nicole Mathieu aurait un intérêt. En catégorisant des actions qui ne relèvent pas nécessairement de « vivre ensemble » et qui ont leurs propres lieux de réalisation, considérer cette dimension pour l'étude des modes d'habiter sur le littoral aurait tout son sens. (Figure 2). Interroger les pratiques habitantes, c'est permettre l'articulation de la réalité paysagère de l'urbanisation avec la manière dont les usagers habitent ce milieu, dans tous les sens proposés par le concept. Cela offre la possibilité de mieux saisir pourquoi et comment l'urbanisation se poursuit. Cela autorise aussi la mise en question des politiques publiques, en recherchant dans quelle mesure ces modes d'habiter sont en résonance avec les lieux, avec les représentations que les habitants en ont, et avec le principe de durabilité environnementale sur le littoral. La mise en œuvre du concept peut s'envisager avec toutes sortes d'usagers : des habitants qui vivent des ressources du littoral comme d'autres dont l'activité professionnelle est sans rapport ; des vacanciers ou des résidents secondaires ; des actifs ou des retraités ; des acteurs politiques, des personnes en charge de l'administration territoriale, ou des entrepreneurs... Toutes les composantes de la société peuvent être visées par cette approche dont une des finalités pourrait être, par exemple, de déterminer si l'urbanisation du littoral correspond bien, partout et toujours, à la satisfaction d'un désir de rivage et si, le cas échéant, ce désir est bien satisfait.

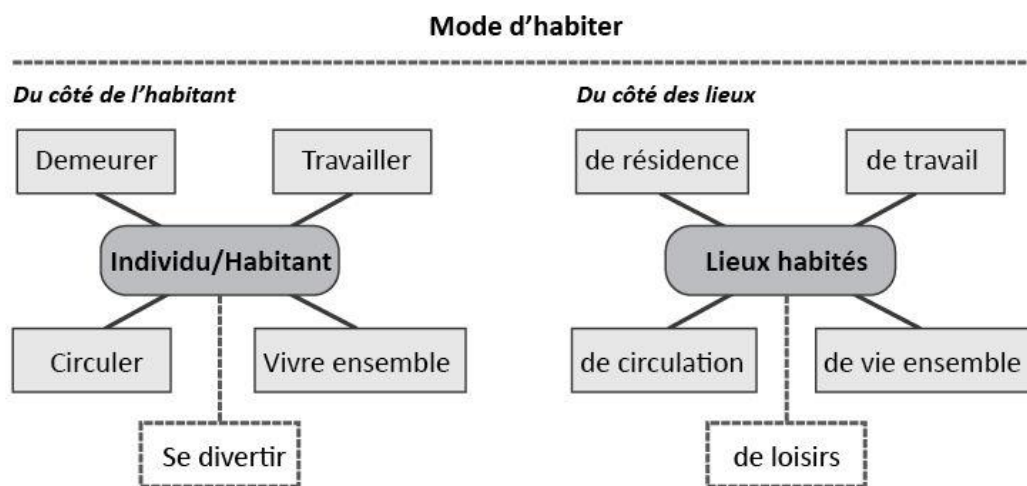


Figure 2. Représentation schématique du concept de mode d'habiter

Réalisation : Samuel Robert d'après Nicole Mathieu (2014).

Cette proposition peut sembler provocante ou curieuse, elle nous paraît au contraire assez pertinente. Les habitants des bords de mer et des espaces proches jouissent-ils

véritablement des aménités paysagères proprement littorales et selon quelles fréquences ? Habitent-ils tous là parce que le paysage est original ou parce que l'urbanisation a créé des opportunités d'emploi, de logement ou de placement immobilier ? Sans mettre en cause notre hypothèse de travail qui repose sur l'idée que l'urbanisation du littoral découle d'une recherche d'aménités environnementales spécifiques à ce milieu, ces questions interrogent le possible dévoiement du dessein initial des promoteurs de l'urbanisation des côtes, de même que l'évolution des désirs de certains habitants dans certains contextes d'urbanisation massive. L'idée avancée ici est que l'urbanisation pourrait ne plus servir seulement les attentes de populations désireuses de vivre près de la mer, mais correspondrait davantage à la réalisation d'un projet dont le mobile principal serait financier. La promotion immobilière continuerait d'argumenter sur les ressources paysagères de la côte, mais l'offre de logements n'offrirait guère de relations directes avec ces aménités. Les nouveaux habitants (résidents permanents ou secondaires), quant à eux, seraient davantage séduits par l'idée de pouvoir disposer d'un bien offrant potentiellement l'accès à ces ressources que convaincus d'en jouir effectivement eux-mêmes. Certains habitants du littoral ne profiteraient finalement pas ou que rarement des agréments paysagers de la côte... On serait alors dans une situation assez contre-intuitive mais relativement plausible, qui consisterait à ce que l'urbanisation du littoral soit présentée comme le résultat d'une demande d'aménités environnementales et paysagères spécifiques au littoral alors qu'elle résulterait principalement d'un processus de valorisation et de création de rente foncière. Sur certains littoraux au moins, ceux qui sont les plus urbanisés, on assisterait donc à une déconnexion entre la dynamique urbaine et la recherche d'aménités paysagères. L'étude des modes d'habiter permettrait alors d'apprécier la réalité du désir de littoral des habitants au regard de leurs pratiques, d'évaluer l'éventuel décalage entre leurs attentes en matière d'aménités environnementales et la satisfaction de ces attentes, et d'interroger le bien-fondé de certains aménagements littoraux. Il s'agit bien sûr d'une hypothèse qui reste à étayer mais qui ne manque pas de pertinence, quand on considère le mal logement, la vacance des logements, voire les modes de vie sur certains littoraux.

5.3. Territoire

Le troisième registre conceptuel qu'il nous paraît opportun de mobiliser pour conduire l'étude de l'urbanisation du littoral est celui construit autour de la notion de territoire. Nous considérons en effet que tout phénomène étudié par la géographie possède une dimension spatiale et sociale. Cette double dimension induit des rapports d'attachement et d'appropriation, qui expriment la relation des individus à leurs lieux de vie et commandent leurs actions. Elle renvoie aussi à des questions de gestion et de décision, donc à l'exercice d'un pouvoir sur l'espace. Ainsi à l'échelon individuel comme à celui d'un groupe social, les rapports à l'espace géographique donnent lieu à la formation de territoires, dont la signification, le fonctionnement et la dynamique évolutive renseignent sur les phénomènes géographiques étudiés. Pour l'étude de l'urbanisation du littoral, recourir à la notion de territoire s'impose car ce phénomène fait l'objet d'une gestion territoriale par les institutions publiques, et parce qu'il produit et est le produit des territorialités des populations habitant et fréquentant les espaces littoraux. Mais cette notion recouvre une certaine densité et son utilité est parfois discutée, même au sein de la géographie. Il nous faut donc en dire quelques mots et préciser en quoi nous estimons pertinent de la convoquer.

5.3.1. Les contours conceptuels du territoire pour les géographes

« Territoire » est une notion présente dans de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales, en premier lieu en histoire et en géographie (Paquot, 2011). Elle désigne une portion d'espace approprié et administré par un groupe humain en vue de satisfaire ses besoins et se reproduire socialement et politiquement (Le Berre, 1995). Selon Antoine Bailly et Robert Ferras (1997), « territoire » fait partie des concepts de base de la géographie, mais il correspond à des préoccupations relativement récentes de notre discipline, et il a longtemps été employé sans avoir fait l'objet d'une véritable conceptualisation. Dans leur « épistémologie et histoire de la géographie », ils montrent en effet qu'avant de s'intéresser à cette notion, les géographes ont d'abord eu pour objet l'espace, qu'ils ont cherché à mesurer, à décrire et à représenter. Ils ont ensuite été amenés à considérer les milieux géographiques, l'environnement, ce qui les a conduits à travailler sur les paysages. Ils se sont également fortement mobilisés autour de la notion de région et ont « sacralisé » l'espace géographique. Ce n'est qu'à la fin des années 1970 qu'ils ont commencé à parler de territoire. Ce faisant, ils ont acté et reconnu l'idée que l'espace géographique est approprié et fait l'objet de rapports de force, de débats ou de conflits pour être possédé, géré ou administré.

La littérature géographique s'est donc emparée du territoire pour le définir et le conceptualiser (Raffestin, 1980 ; Brunet, 1990 ; Di Méo, 1991 ; Le Berre, 1995). Cet exercice s'est réalisé sur un temps assez long, du fait d'une certaine difficulté des géographes à admettre collectivement l'importance du jeu social et politique dans l'organisation du milieu de vie des sociétés humaines et donc de l'espace géographique. Il a largement consisté à faire apparaître ce qui distingue le territoire du concept d'espace géographique. A cet égard, les travaux de Claude Raffestin ont été relativement fondateurs. Ils ont montré le rôle essentiel des rapports de pouvoir dans l'organisation des sociétés et mis en évidence que le territoire est l'expression d'un pouvoir et de pratiques sociales spatialisées : « *l'espace est un enjeu du pouvoir tandis que le territoire est un produit du pouvoir* » (Raffestin, 1982). Selon lui, l'espace ne doit pas être le seul centre d'intérêt des géographes, qui doivent se focaliser aussi sur le territoire qui « *est un espace finalisé, lieu d'une action. S'il n'y a pas finalisation et action, le territoire redevient de l'espace* » (Raffestin, 1982). Ses réflexions se sont élaborées concomitamment avec la notion de territorialité qui désigne l'ensemble des relations qu'un individu entretient avec son environnement et qui produit du territoire (Raffestin, 1977). Si la distinction entre le vécu (qui relève du territoire et de la territorialité) et du vu (qui ressort du paysage) est soulignée par Claude Raffestin, rien n'empêche de concevoir les paysages comme la partie visible et matérielle des territoires et que ces derniers sont pour partie la dimension vécue et représentée des paysages. Un pont peut être ainsi établi entre la notion de territorialité et celle de paysage idéal. Ces travaux de Claude Raffestin, dont on apprécie aujourd'hui la portée et la justesse, n'ont toutefois pas réussi à véritablement s'imposer dans la géographie de leur époque, du fait d'une certaine domination du courant de l'analyse spatiale, voire du spatialisme. Ainsi au début des années 1990, alors que la notion de territoire est la mode, Roger Brunet consacre un petit ouvrage au territoire et reconnaît l'intérêt de la notion pour la géographie. Il considère que « *le territoire est œuvre humaine. Il est un espace approprié. [...] Il est la base géographique de l'existence sociale. Toute société a du territoire, produit du territoire* » (Brunet, 1990). Mais dix ans plus tard, il semble laisser entendre que le « territoire » doit demeurer une notion secondaire par rapport à l'« espace géographique », qu'il considère davantage central dans le projet de la géographie : « *Le géographe étudie l'espace géographique et des espaces :*

certains de ceux-ci sont vécus comme territoires. Substituer un mot à l'autre n'a pas de sens, car ils n'ont pas le même sens. Restreindre cet univers de recherche et de représentations à l'idée de territoire ne me semblerait nullement un progrès, bien que cette tentation se soit affirmée récemment. [...] Le champ de la territorialité a une forte intersection avec celui de la géographie ; mais ce n'est pas le même champ » (Brunet, 2001).

Ces dernières années, le territoire s'est imposé dans la société pour évoquer les rapports à l'espace, la gestion de l'espace, son aménagement et sa mise en valeur. D'une certaine façon, l'espace géographique est désormais prioritairement perçu par l'intermédiaire du territoire. Parallèlement, l'intérêt grandissant porté par les géographes aux acteurs, aux relations établies par chacun d'eux aux lieux et à leur territorialité, les ont conduits à reconsidérer certains des postulats qui fondent la production de l'espace géographique et à revoir la primauté des configurations spatiales dans cette production. Les acteurs, considérés aussi bien individuellement qu'en groupes, sont alors devenus un objet d'attention renouvelé. Et le territoire a commencé à s'émanciper de l'espace géographique, comme en témoigne la conceptualisation réalisée par Alexandre Moine (2006) via une approche systémique (Figure 3).

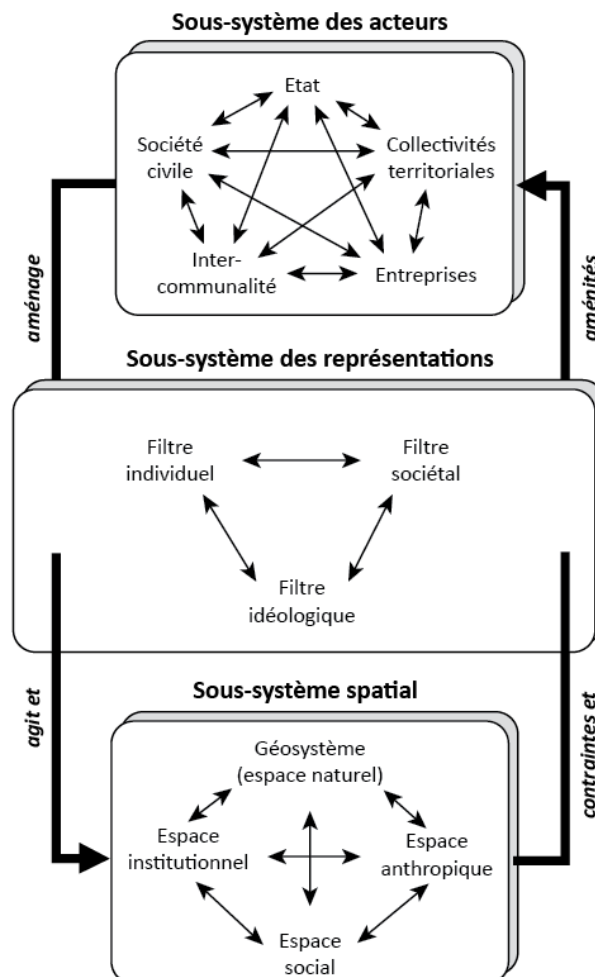


Figure 3. Le système territoire : un ensemble de sous-systèmes en interrelation.

Réalisation : Samuel Robert d'après Alexandre Moine (2006)

Affirmant la complexité de la notion, l'auteur met en évidence qu'elle consiste en un système d'interactions entre un sous-système d'acteurs, un sous-système spatial et un sous-

système de représentations que les acteurs ont d'eux-mêmes et du système spatial. Il souligne également la nécessité d'avoir une approche pluridisciplinaire du territoire. Depuis, les échanges entre disciplines autour du territoire ont été institutionnalisés en France avec le Collège international des sciences du territoire (CIST)⁴⁰ qui réunit chercheurs et acteurs publics dans le but de formaliser et organiser un champ de compétences et de connaissances interdisciplinaires.

Au final, le territoire est une notion particulièrement pertinente pour étudier notre objet de recherche. Elle permet d'appréhender la relation aux lieux et aux paysages par les rapports affectifs que chacun peut nourrir avec son espace de vie, par les rapports de pouvoir sur l'espace, et par les procédures de gestion et de décision qui affectent l'espace. Le territoire est au cœur de la relation entre l'être humain, la société et l'espace et est étroitement lié aux paysages, comme le souligne Guy Di Méo : « *Le territoire se traduit dans les consciences par des images et par des paysages familiers, vecteurs de fortes charges émotionnelles. Il résulte cependant d'une lente structuration de l'espace-temps dans laquelle interfèrent des facteurs d'ordre économique, géographique, politique et idéologique. Rarement figé, le territoire évolue en permanence au rythme des modifications que subissent ses éléments constitutifs* » (Di Méo, 1991).

5.3.2. Les dimensions territoriales de la problématique de l'urbanisation du littoral

L'exposé de la problématique de l'urbanisation du littoral dans la première partie de ce mémoire a abondamment évoqué les multiples facettes que ce phénomène recouvre du point de vue de la géographie. Nous en avons évoqué les dimensions spatiales, démographiques, paysagères, mais aussi les ressorts historiques, culturels, économiques et politiques. Il ne fait donc aucun doute qu'il consiste en la projection spatiale d'un projet social, en ce sens qu'il est le produit géographiquement localisé d'un aménagement de l'environnement littoral selon des valeurs, des intentions et des capacités techniques et financières situées dans le temps des sociétés. Il est un produit et un processus à la fois social et spatial, donc territorial.

Aborder l'urbanisation du littoral sous l'angle du territoire, en complément de la triple approche par le paysage, les représentations sociales et les modes d'habiter, c'est plus particulièrement se donner les moyens d'apprécier les dimensions politique et juridique du phénomène. La notion de territoire recouvrant des notions d'administration, de pouvoir et d'exercice du pouvoir sur une portion d'espace, elle permet de considérer les initiatives prises par les autorités publiques par rapport à l'urbanisation, à tous les niveaux pertinents de l'analyse géographique : celui des communes, où sont définies et appliquées des règles et des politiques locales d'urbanisme ; celui des entités administratives supérieures, où peuvent être déterminés des schémas de développement et d'aménagement régional ; celui des États, où s'élaborent les lois dans le champ de l'urbanisme et de l'environnement ; à l'échelon international, où sont rédigés des traités. Elle permet également d'envisager la gouvernance locale, c'est-à-dire la façon dont le territoire est géré et la manière avec laquelle les politiques publiques sont élaborées. Pour une zone côtière déterminée, l'approche par le territoire amène à questionner le jeu des acteurs locaux autour de l'urbanisation, ainsi que les éventuels conflits relatifs à l'aménagement du territoire et à la préservation de l'environnement. Comment l'urbanisation est-elle collectivement et politiquement analysée et traitée sur le territoire ? Fait-elle l'objet d'un projet d'ensemble ou

⁴⁰ <http://www.gis-cist.fr/>

est-elle subie ? Son analyse et les éventuelles décisions politiques qui l'entourent sont-elles l'objet d'un débat et, le cas échéant, débouche-t-il sur un consensus ou des oppositions ?

Le territoire et la notion associée de territorialité offrent également la possibilité d'étudier les ressorts sociaux de l'urbanisation au travers des trajectoires individuelles des acteurs du littoral. L'idée que le territoire signifie des formes d'appropriation d'un lieu et un sentiment d'appartenance à ce même lieu implique que l'on doive interroger les rapports affectifs que les habitants peuvent avoir avec leurs espaces de vie sur la côte. Il est pertinent de questionner les territorialités des habitants dans des contextes aussi différents qu'un quartier soumis au risque de submersion marine où l'on réfléchit à organiser un recul stratégique, ou une zone prévue pour un aménagement urbain pour lequel les populations font preuve d'hostilité. Il est tout aussi intéressant de questionner l'histoire personnelle des élus et responsables locaux pour mieux comprendre leurs décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les actions des uns et des autres, leurs postures vis-à-vis de l'urbanisation telle qu'elle se présente aujourd'hui et telle qu'elle pourrait être dans le futur, sont incontestablement liées à leurs territorialités, c'est-à-dire à leurs pratiques et à leurs représentations de leur espace de vie.

Enfin, parce que la notion de territoire recouvre les idées de gestion, d'aménagement, de planification et de prospective, elle induit le traitement de la question du futur. Elle conduit à réfléchir sur les caractéristiques de fonctionnement et les possibilités d'évolution des territoires. Elle permet donc au géographe d'élaborer des modèles de compréhension des mécanismes qui régissent la structuration et la dynamique des territoires et de concevoir des scénarios pour l'avenir. Des questions de grande portée peuvent alors être abordées. Les territoires littoraux vont-ils/peuvent-ils appréhender l'urbanisation autrement qu'au travers de la dualité entre développement économique et dégradation de l'environnement et des paysages ? Les systèmes d'acteurs sont-ils en mesure de penser une urbanisation durable du littoral en fonction du système spatial sur lequel ils ont compétence et légitimité ? De telles questions, relativement complexes, méritent un traitement pluridisciplinaire, mais elles peuvent être plus facilement abordées dès lors que l'on dispose d'un cadre d'analyse intégrateur pour le territoire. Elles impliquent également une connexion des chercheurs avec les acteurs, ce qui permet aux premiers de se placer dans le champ de l'aide à la décision.

Conclusion du Chapitre 5

Par la multiplicité de ses facettes, l'urbanisation du littoral est un phénomène qui requiert plusieurs outils conceptuels pour être pensé et étudié. En complément du concept de paysage, dont nous avons montré le fort potentiel du point de vue de la géographie (Chapitre 4), d'autres concepts gagnent à être mobilisés pour approfondir ce que le modèle conceptuel du paysage de Besançon n'aborde que de manière trop générale : les perceptions, les représentations, les usages et la gestion des paysages. Mis à l'épreuve dans le cadre de nos recherches, trois concepts s'avèrent plus particulièrement pertinents : « représentation sociale », « mode d'habiter » et « territoire ». Tous trois permettent une meilleure prise en compte du rapport des populations à l'espace et au paysage littoral, au niveau de l'individu comme à celui des groupes sociaux et de la société. Ils autorisent ainsi un abord plus complet du phénomène d'urbanisation littorale en ciblant plus spécifiquement les acteurs.

Chapitre 6. Le terrain, la pluridisciplinarité et la connexion à la société

En complément de la présentation des différents registres conceptuels utilisés pour mener nos travaux, la démarche de géographie « ouverte » que nous revendiquons, implique d'évoquer certaines des conditions de mise en œuvre de notre recherche. Nous considérons que toute recherche scientifique est socialement située : les réflexions d'un chercheur sont influencées par le contexte de leur élaboration, de même que par son itinéraire personnel. Cette réflexivité (Rui, 2012) s'impose à nous et, avec Paul Claval, nous reconnaissons que « *le chercheur n'est jamais isolé dans sa tour d'ivoire ; ses réflexions portent la marque de la formation qu'il a reçue, du milieu social et intellectuel où il évolue, des politiques qui y sont menées. Le savoir qu'il élabore doit être remis dans son contexte : la pensée ne se meut pas dans un environnement sans frictions et sans pesanteurs. Le savoir qui résulte du traitement des données est « situé » – c'est-à-dire non universel* » (Claval, 2013). Nous pensons également que l'intuition et la sensibilité personnelle du chercheur influent sur sa pratique, sur sa capacité d'observation et d'écoute, sur sa manière de se questionner et d'élaborer des hypothèses. Si l'objectivation prime dans la démarche scientifique, le vécu et la subjectivité du chercheur interviennent dans le processus de production des connaissances. Les réflexions de Nicole Mathieu concernant sa propre démarche d'élaboration du concept de « mode d'habiter » nous conforte dans cette idée : « *Bien qu'elle soit rare et surtout peu reconnue dans nos communautés scientifiques, la posture qui a le plus apporté à la construction du concept de mode d'habiter ainsi qu'à l'identification de ses propriétés et de ses dimensions analytiques est sans aucun doute celle d'oser 'décrire, analyser et modéliser' ma propre subjectivité dans son rapport avec cet autre soi, que je nomme nature parce qu'elle m'échappe même si elle fait aussi partie de moi* » (Mathieu, 2014 : 118).

Revendiquer une démarche « ouverte » signifie assumer d'être en interaction avec notre environnement paysager, social et professionnel pour la conduite de nos travaux. Nous pensons que cette posture est à la fois nécessaire et gage de réussite. En d'autres termes, nous estimons qu'il n'est pas possible de mener nos recherches sans nous nourrir des travaux d'autres disciplines, et bien évidemment sans être relié à l'objet qui nous intéresse par une interaction directe. Ceci nous conduit à mettre en avant la nécessité d'une pratique qui s'appuie sur du terrain, des échanges pluri- ou interdisciplinaires et des interactions avec les acteurs.

6.1. Le terrain, une pratique incontournable

S'il fut un temps un passage obligé et fondateur de toute démarche de géographie, le « terrain » est aujourd'hui moins pratiqué (Claval, 2013). Ce changement de statut s'explique par l'évolution des questionnements scientifiques de la discipline, qui s'intéresse désormais moins à la description des distributions géographiques, des paysages, à l'organisation de l'espace, aux interactions homme-nature qu'à l'étude des processus produisant ces répartitions, ces formes, ces structures, ces interactions. Il résulte aussi de la très grande abondance, de la richesse et de la précision des données aujourd'hui disponibles⁴¹ qui facilitent une appréhension des phénomènes dans leurs dimensions spatiales et sociales, et

⁴¹ Statistiques publiques, images de télédétection, banques d'images photographiques, cartographies diverses.

permettent un gain de temps précieux pour prendre connaissance des réalités étudiées. Pourtant, pratiquer le terrain reste une étape fondamentale pour tout géographe désireux de saisir la réalité et la multidimensionnalité de son objet de recherche, *a fortiori*, lorsque ce dernier relève du paysage.

6.1.1. Voir le réel et se faire une vue d'ensemble

Conçues et collectées selon des procédés normalisés, les données enferment le plus souvent le réel dans des grilles de lecture qui ont nécessairement leurs limites. Elles établissent, de fait, une distance entre le chercheur et les réalités qu'il étudie. Si les données statistiques et cartographiques dont on dispose aujourd'hui permettent incontestablement de saisir les lignes de force de l'organisation de l'espace, les dynamiques des territoires, les formes et l'évolution des paysages, elles ne remplacent pas l'expérience que tout un chacun peut avoir de la réalité.

Le terrain, en revanche, permet une relation directe aux réalités géographiques étudiées. S'il nécessite que l'on lui consacre du temps et ne permet pas aisément de saisir des phénomènes à petite échelle (sur une grande extension spatiale), il offre au chercheur la possibilité d'appréhender des éléments qui peuvent échapper aux dispositifs d'observation automatisés et normés, et de les considérer ensemble. Il l'amène, grâce à la diversité des situations rencontrées, aux variations qualitatives, aux finesses qui permettent de comprendre des singularités. Paul Claval résume bien cette idée : « *La réalité géographique n'est pas égale à la somme de ce qui peut être observé en un point ou dans une région ; elle témoigne, à travers le paysage, d'un ordre qu'il importe de mettre en évidence. Sans expérience de terrain, le géographe laisse échapper une part essentielle des réalités dont il prétend rendre compte : celles qui ne relèvent pas seulement de l'intelligence, mais de l'intuition, de la sensibilité, du goût, de l'esthétique ; celles qui témoignent de la différenciation qualitative du monde* » (Claval, 2013). Dans le champ des études rurales, Jean-Pierre Deffontaines fut un défenseur convaincant de la nécessité de pratiquer le terrain et la lecture du paysage pour appréhender des systèmes géographiques (Deffontaines et Prigent, 1987 ; Deffontaines, 1993 ; Deffontaines et al., 2006). Son enseignement, transposé aux espaces littoraux, est particulièrement approprié.

C'est en parcourant et en observant les littoraux méditerranéens (français, italiens, espagnols, grecs, maltais, tunisiens et turcs), que nous avons pu saisir la relation particulière entre l'urbanisation, la mer et la recherche de l'agrément essentiel que représente la vue. C'est en découvrant l'existence de sites particulièrement difficiles à aménager mais pourtant cadres d'implantation de villas cossues ou d'hôtels de classe, que l'hypothèse de la quête du paysage comme moteur de l'urbanisation a pu être faite. Vus du ciel via une photographie aérienne ou délimités par un polygone dans une base de données d'occupation des sols, ces sites ne peuvent être appréhendés comme ayant une interaction forte avec le paysage visible environnant. Au contraire, le terrain permet de repérer des formes architecturales originales, des aménagements domestiques spécifiques, des signes dans l'espace public qui signalent la valorisation et la recherche de l'agrément paysager, et conduisent *in fine* à entretenir le désir de littoral et une pression pour l'urbanisation. Quelques exemples vus sur le terrain en témoignent : l'élargissement des fenêtres d'une maison, dont l'architecture d'origine proposait des ouvertures hautes et étroites ; un belvédère dans un jardin ; des panneaux de signalisation touristique qui indiquent des points de vue le long d'une route ; des panneaux publicitaires vantant les agréments d'un nouvel aménagement résidentiel avec vue.

Arpenter le terrain et observer le paysage donne l'occasion de repérer certaines caractéristiques des territoires, notamment celles qui émergent de dynamiques nouvelles et qui ne sont pas encore saisies par les systèmes d'observation existants, et de révéler d'éventuels dysfonctionnements. Seul le terrain permet de s'apercevoir que les haies et clôtures séparatives de certaines propriétés individuelles empêchent la vue sur le grand paysage et la mer dans plusieurs quartiers de la commune de Vallauris, alors que le document d'urbanisme local identifie ces rues comme des balcons et a institué des servitudes de vue au bénéfice de l'espace public (Robert, 2011). De même, le terrain permet de relever que les volets clos de très nombreux immeubles dans certaines villes de la Côte d'Azur ou de la Riviera ligure, reflet d'un fort taux de résidences secondaires ou de logements vacants, se trouvent en très grande proportion au plus près du bord de mer. Le terrain peut également révéler des tensions relatives à l'urbanisation dans les territoires. A titre d'exemples, des affiches appelant à une manifestation contre un aménagement, des graffitis dénonçant la bétonisation du littoral, peuvent alerter sur des conflits passés, ouverts ou en latence.

6.1.2. *Ecouter les acteurs de terrain, échanger avec eux*

Les repérages visuels, qui sont la base du terrain, ne suffisent pas à appréhender la complexité du réel. Ils permettent une première lecture, la formulation de questions, d'hypothèses et de pistes de travail⁴². Très rapidement, le terrain impose donc de recourir à la consultation des acteurs individuels, qui l'habitent, y travaillent ou simplement le connaissent, et des acteurs institutionnels, qui y ont des responsabilités et des stratégies. Des clés de compréhension sont alors recueillies dans le cadre de discussions informelles, d'entretiens plus ou moins directifs, voire d'enquêtes structurées. Roger Brunet souligne bien combien « *la géographie ne pourrait se passer d'identifier ces acteurs, de connaître ou de reconnaître leurs stratégies et leurs tactiques de l'espace, et la façon dont elles se composent : comment, autrement, comprendre non seulement les formes mais encore le sens du mouvement, le trajet de l'espace ?* » (Brunet, 2001 : 34). Pourtant, à la différence d'autres sciences sociales, comme la sociologie, l'anthropologie ou l'ethnographie, Paul Claval précise bien que cette part essentielle du terrain qu'est l'approche des acteurs, n'a pas fait l'objet de réflexions méthodologiques avancées de la part des géographes : « *Comment choisir ses interlocuteurs ? Comment mener les conversations que l'on a avec eux ? Doit-on les laisser s'exprimer librement ? Vaut-il mieux les orienter de temps en temps par une question, une remarque ? Faut-il préparer des questionnaires ? Quelle place faire, aussi, aux informateurs locaux, ceux qui connaissent assez bien la localité ou la région pour vous expliquer de quoi vivent les gens, pour vous raconter la succession des travaux des champs, pour vous parler des problèmes de marché ou des questions sociales ? [...] Pour celui qui croit vraiment au terrain, il convient d'éviter des raccourcis qui font gagner du temps, mais éloignent du contact direct* » (Claval, 2013). Depuis une quinzaine d'années, le statut des acteurs sociaux dans les recherches en géographie a évolué vers une plus grande prise en compte, et a notamment fait l'objet d'une théorisation dans le champ des études sur le territoire (Gumuchian et al., 2003). Ces développements ont permis de mieux poser les cadres d'une approche par les acteurs et de mieux définir les modalités d'interaction et de

⁴² Dans ses carnets de terrain sur la pampa argentine, Jean-Pierre Deffontaines indique par exemple : « *Ce modèle résultant d'une observation visuelle et ponctuelle au sol est certes très insuffisant pour une connaissance fonctionnelle de l'activité agricole d'un lieu; une enquête dans les unités de production constitutives de l'espace observé est nécessaire. Dans cette analyse, le modèle visuel est source de questionnement et sert de référentiel spatial* » (Deffontaines, 1993).

consultation. Les géographes se sont mis à emprunter les méthodes d'enquêtes d'autres sciences sociales (sociologie, ethnologie, anthropologie, psychologie sociale) ainsi que les traitements propres à ces démarches. Ils leur ont ajouté des modalités spécifiques à la géographie : l'emploi du support cartographique ou de photographies, le recours aux entretiens itinérants, par exemple. Cependant, le souci de ne pas trop segmenter le recueil d'information conduit encore souvent à privilégier les discussions libres. Mais l'innovation n'est pas absente, à l'instar de la pratique de l'entretien vidéo, que des géographes du littoral développent à l'université de Brest, par exemple⁴³.

Pour cerner l'urbanisation du littoral du point de vue du système des acteurs, le terrain s'avère une entreprise ardue. La multiplicité des parties potentiellement concernées impliquent de planifier le travail et d'ordonner la démarche. Afin de dominer son sujet, il est recommandé de sérier les acteurs de l'espace géographique en catégories, comme celles proposées par Roger Brunet⁴⁴. Le spectre des acteurs qu'il convient d'approcher se révèle particulièrement étendu. Dans une catégorie comme l'État, par exemple, la justesse de l'analyse requiert de s'entretenir avec ses services centraux (ministère de la Transition écologique et solidaire, CGDD, CGEDD, DGALN, DGPR...), ses services déconcentrés (DDTM, DIRM, DREAL), ses établissements publics (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, CEREMA, Grands ports maritimes, Parc nationaux...)⁴⁵. Car, si tous sont dépositaires des missions de l'État, ils ne sont pas tous porteurs des mêmes stratégies. Lorsque l'on ajoute les autres catégories d'acteurs impliqués localement, à commencer par les habitants eux-mêmes, l'étude de terrain peut devenir une tâche gigantesque si elle n'est pas problématisée et finalisée, d'autant que les entretiens et les questionnaires peuvent faire remonter une information particulièrement riche et foisonnante.

6.1.3. Relier le terrain à toutes les autres sources d'information disponibles

La combinaison des approches et des sources d'information est une nécessité incontournable dans toute démarche de géographie. Il ne s'agit donc pas de défendre une éventuelle primauté du terrain sur toute autre source d'information pour l'élaboration d'une question de recherche et son traitement. Deux phases peuvent se succéder dans la démarche du chercheur. L'une, exploratoire, a vocation à recueillir des informations, essentiellement qualitatives, pour cadrer une situation à un moment donné sur un lieu déterminé. Elle est mise en relation avec l'approche visuelle pour faire émerger une première lecture du terrain et repérer des questions à approfondir. L'autre, finalisée, est destinée à creuser un aspect d'une problématique construite à partir de la première, éventuellement avec l'appui d'autres sources (littérature scientifique, données institutionnelles, presse...). Elle met en œuvre des techniques d'enquêtes qui visent un recueil de données plus

⁴³ Comme l'indiquent Xavier Browaeys et Gaëlle Hallair, l'usage de la vidéo par les géographes n'est pas à la hauteur de ce que peut apporter ce média (Browaeys, 1999 ; Hallair, 2007). Ces dernières années, il semble pourtant qu'un intérêt plus marqué apparaisse avec notamment un colloque dédié à Bordeaux en mars 2017 (<https://colloquefilmgeo.wordpress.com/>).

⁴⁴ Il considère que les acteurs de l'espace géographique peuvent être rangés en 6 catégories : Personne ; Entreprise ; Groupe ; Collectivité locale ; État ; International (Brunet, 2001).

⁴⁵ CEREMA : Centre d'études et expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ; CGDD : Commissariat général au développement durable ; CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable ; DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer ; DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; DIRM : Direction interrégionale de la mer ; DGALN : Délégation générale de l'aménagement, du logement et de la nature ; DGPR : Direction générale de la prévention des risques

systématique, propice à des traitements quantitatifs. Comme le rappelle Paul Claval, « *la géographie recourt très largement à toutes les sources d'observation indirecte que constituent les textes, les entrevues, les enquêtes, les sondages, les statistiques* » (Claval, 2013). Le chercheur doit savoir « faire feu de tout bois » pour construire un raisonnement et une démonstration à partir des données de son choix, pourvu qu'il adopte une démarche scientifique rigoureuse et qu'il explicite la qualité et la force des données mobilisées. Le terrain fait donc partie des outils à disposition et il importe de le mettre en dialogue avec les données des institutions publiques, la littérature scientifique existante, la presse, les discours politiques, les rapports divers émanant de différents organismes. Si sa limite principale est que son apport vaut pour des problématiques locales, le terrain demeure une entrée déterminante pour l'étude fine des systèmes socio-spatiaux.

6.2. La pluridisciplinarité : une exigence scientifique

Convaincu de l'intérêt des approches pluridisciplinaires pour le traitement scientifique de questions relatives à l'environnement, et du rôle clé de la géographie dans ce type d'approche, nous avons contribué à la définition et à la mise en œuvre des Observatoires Hommes-Milieus (OHM) du CNRS, lesquels constituent un réseau devenu LabEx en 2012⁴⁶. Portés par l'Institut écologie et environnement (INEE) du CNRS, les OHMs sont des outils destinés à organiser de la recherche interdisciplinaire/pluridisciplinaire sur des systèmes socio-écologiques localisés, déterminés territorialement par un fait anthropique structurant, et connaissant une phase de mutation, de changement ou de crise (Chenorkian, 2012 ; Chenorkian, 2014). Leur projet se fonde sur l'idée que les enjeux environnementaux de l'humanité ne peuvent être compris et trouver leur résolution que dans l'interpénétration des savoirs et des compétences, lesquels sont parcellisés du fait de la structuration de la recherche scientifique en domaines disciplinaires. Il s'inscrit aussi dans le concept d'écologie globale, qui réaffirme que l'environnement est un tout et que son étude ne doit pas séparer les faits écologiques des faits sociaux, mais au contraire les penser ensemble (Tatoni et al., 2013).

6.2.1. Complémentarité des connaissances scientifiques

En janvier 2012, un OHM a été créé sur le littoral méditerranéen français, autour de la problématique de l'urbanisation et des pressions anthropiques spécifiques aux zones côtières, et nommé OHM *Littoral méditerranéen* (OHM-LM)⁴⁷. Bien que légèrement dominé par l'écologie, ce réseau de chercheurs s'étend des sciences de la nature aux sciences humaines et sociales (l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS en est co-créateur avec l'INEE). Il s'attache à l'étude de quatre territoires inégalement soumis à la pression urbaine : les côtes de Balagne (au nord-ouest de la Corse), le pourtour de la lagune de Biguglia (en Corse, au sud de Bastia), le Golfe d'Aigues-Mortes (de Sète au Grau-du-Roi) et la façade maritime de la métropole de Marseille (de l'embouchure du Grand Rhône à La Ciotat). Ces sites, qui offrent des conditions écologiques variées (côtes basses, côtes rocheuses, lagunes, marais côtiers, embouchures de fleuve, etc.), présentent différentes formes d'urbanisation du littoral et des dynamiques territoriales distinctes. Mais ils sont tous régis par le même contexte réglementaire dans le champ de l'urbanisme et de

⁴⁶ Ce LabEx est intitulé DRIIHM : Dispositif de Recherche Interdisciplinaire sur les Interactions Hommes-Milieus. URL : www.driihm.fr

⁴⁷ Pour une information plus détaillée sur cet observatoire, nous renvoyons au site internet. URL : <http://www.ohm-littoral-mediterraneen.fr>

l'environnement, et sont tous peu ou prou engagés dans des politiques publiques relevant de la gestion intégrée. Ils correspondent chacun à un système d'interactions nature-société structuré par la mise en valeur urbaine du littoral et constituent des sites intéressants à étudier pour eux-mêmes et en comparaison les uns avec les autres.

Dans ce cadre, les chercheurs ont pu initier des travaux combinant les apports de diverses disciplines et tenter de cerner certains des mécanismes qui caractérisent l'urbanisation sous ses dimensions écologiques, spatiales, économiques et sociales. Géographes, écologues et hydrogéologues ont travaillé sur la dynamique de la tâche urbaine et de l'usage des sols autour de l'étang de Biguglia en rapport avec la qualité de l'eau. Ecologues, pharmacologues et sociologues ont étudié les pratiques de nature des habitants et l'écotoxicologie des plantes d'un site industriel et portuaire du golfe de Fos-sur-Mer. Sociologues, écologues, géographes et économistes ont étudié les sentiers littoraux de Balagne et de la côte marseillaise, en relation avec l'économie résidentielle et touristique et l'aménagement du territoire. Economistes et psychologues ont réfléchi sur les représentations sociales, l'acceptabilité et la communication possible autour des stratégies de relocalisation face à l'érosion du trait de côte sur le Golfe d'Aigues-Mortes. Ecologues marins et géographes ont collaboré pour reconstituer une histoire de la biodiversité et des habitats marins côtiers en relation avec l'évolution de l'occupation humaine du bassin versant de la côte marseillaise depuis le début du milieu du XIXe siècle. Après cinq années d'activités, le fonctionnement de l'OHM-LM a fait l'objet d'une première autoévaluation et d'un échange avec le conseil scientifique du LabEx. Il en est ressorti que les disciplines se sont révélées aptes à collaborer et à faire émerger des questions transversales.

6.2.2. Nécessité d'organiser l'articulation des compétences scientifiques

Si l'Observatoire a vu se former des axes de travail relativement bien identifiés (Urbanisation, modalités, moteurs et effets ; Activités récréatives et interactions avec l'environnement littoral ; Fonctionnement, intégrité et restauration écologique des milieux littoraux ; Interactions entre pollutions/contaminations et mode de vie en zone côtière urbanisée ; Risques en zone côtière), ces axes ne sont pas toujours le fruit d'un travail véritablement interdisciplinaire. Celui-ci reste encore à encourager car, pour une large part, les travaux financés par l'Observatoire demeurent principalement monodisciplinaires ou combinent les compétences de disciplines très proches, tant du côté des sciences humaines et sociales que du côté des sciences de la nature.

A ce jour, l'expérience de l'OHM-LM permet de constater que l'urbanisation du littoral, phénomène fondamentalement pluridisciplinaire, n'est encore guère pensée comme un objet scientifique par l'ensemble des disciplines impliquées dans le dispositif. Pour beaucoup d'entre elles, l'urbanisation n'est qu'un contexte. Ainsi, la contribution des sciences de la nature (géosciences, hydrosciences, écologie) reste principalement concentrée sur le milieu et ses dynamiques sans considération des facteurs sociaux ou en les intégrant uniquement comme forçage anthropique. Lorsque des connexions parviennent à se mettre en place entre disciplines (*i.e.* sciences naturelles et sciences sociales), les travaux concernent davantage les espaces de nature ou les relations hommes-nature, que les socio-écosystèmes urbains littoraux. Des rapprochements prometteurs existent toutefois, comme entre écologues, sociologues et économistes sur les fréquentations récréatives du littoral ou comme entre historiens et écologues autour des pollutions industrielles héritées (Laffont-Schwob et Daumalin, 2016). Ils doivent être mis en avant et inspirer les communautés, car les disciplines ont encore souvent la tentation de mener leurs recherches sur leurs propres

objets, avec leurs propres points de vue, à commencer par les géographes eux-mêmes. Nous avons pu observer cette tendance dans d'autres contextes, comme par exemple dans le métaprogramme de recherche MISTRALS⁴⁸. Face à cette difficulté de penser et d'étudier collectivement l'urbanisation du littoral, il faut donc convaincre et créer les conditions scientifiques, institutionnelles et financières favorables au changement des pratiques. Cette évolution pourrait venir des rapprochements science-société.

6.3. Les liaisons science-société : une nécessité sociale

Outre la nécessaire collaboration entre disciplines scientifiques, l'étude de l'urbanisation du littoral requiert une articulation des savoirs, des questionnements et des pratiques entre les communautés scientifiques et les acteurs de la société. Dans une perspective de compréhension globale du fonctionnement des systèmes socio-écologiques, en particulier à grande échelle, les relations entre les « professionnels » de la recherche et les acteurs parties prenantes de ces systèmes sont en effet indispensables, indépendamment de l'apport potentiel des démarches participatives (Houiller, 2016). Le scientifique n'est pas omniscient. Il ne dispose pas de toutes les données ni de toutes les clés de compréhension pour étudier ses objets, *a fortiori* lorsque ceux-ci sont des systèmes socio-écologiques.

6.3.1. Ancrage sociétal

Pour mieux cerner son objet d'étude, le chercheur est dépendant d'une connaissance du fonctionnement de la société (ses règles, ses procédures, ses choix, son histoire) et d'une connaissance de la diversité des interactions des individus avec l'environnement et la société, sur un territoire donné. Ancrée dans la société, la recherche sur l'urbanisation du littoral implique donc une connaissance située des acteurs, appréhendés comme groupes et comme individus, ainsi qu'une collaboration avec certains d'entre eux. Etablir des relations avec des partenaires institutionnels, des entreprises, des associations et des habitants, permet d'être au contact de la réalité d'un site étudié et d'éviter de problématiser de manière déconnectée des réalités territoriales.

Institué ou non, l'ancrage sociétal du chercheur permet d'accéder à des informations plus difficiles à obtenir autrement, et de saisir des éléments de contexte qui ne sont pas consignés dans un rapport et encore moins dans une base de données. Il se concrétise de diverses manières, mais plusieurs modalités de connexion du chercheur avec la société peuvent cohabiter : des relations informelles, des relations instituées dans un cadre non scientifique et des relations instituées dans le cadre de la recherche scientifique et/ou de l'enseignement supérieur.

Au final, l'ancrage sociétal représente un investissement fort de la part du chercheur. Il doit savoir créer les contacts, suivre les évolutions internes aux organisations, entretenir le réseau et gagner la confiance des partenaires sur le long terme. Cela peut passer par des pratiques propices au maintien des relations, comme la charte des OHM signée par tous les

⁴⁸ MISTRALS : Mediterranean Integrated STudies at Regional And Local Scales (<http://www.mistrals-home.org/>). En 2015, nous avons été sollicité par les coordinateurs de ce méta-programme de recherche pour animer une réflexion transversale intitulé « Littoral et villes ». Extrêmement intéressant, cet exercice nous a permis de mesurer la variété des postures des chercheurs des différentes communautés scientifiques concernées vis-à-vis de la perspective interdisciplinaire. Il a tout de même permis de faire une proposition de pistes de travail qui ont été présentées lors d'un colloque de restitution à Marseille. Elles n'ont pour l'heure pas été suivies d'effet. La captation vidéo de notre intervention et du débat qui a suivi est accessible en ligne : URL : https://webcast.in2p3.fr/video/workshop_seashore_towns_and_territories

partenaires de l’OHM-LM, ou des rencontres sur le terrain à l’occasion de sorties pédagogiques avec des étudiants. Cela suppose de faire preuve de disponibilité car nombre d’opportunités d’échanges (réunions, discussions informelles, manifestations...) ont lieu en dehors des horaires de bureau. Pour s’inscrire dans la durée, il convient enfin de tenir une position aussi objective que possible par rapport aux décisions politiques. Dans son rapport aux acteurs, le chercheur ne représente pas que lui-même. Il est aussi un membre de la communauté scientifique et, à ce titre, se doit de tendre vers une posture de neutralité. Ces dispositions sont de nature à assurer la continuité de la relation.

6.3.2. Relations entre chercheurs et acteurs

En assistant comme observateur à des réunions publiques (dans le cadre de la révision d’un PLU ou d’une enquête publique autour d’un projet d’extension d’une infrastructure portuaire, par exemple) ou encore à des réunions d’associations sur des questions relatives au cadre de vie, il est possible d’appréhender les positions d’habitants et les échanges qu’ils peuvent nourrir avec les responsables locaux sur des problématiques territoriales étroitement liées à la question de l’urbanisation du littoral. En ce qui nous concerne, cette approche informelle est complétée par des participations actives aux travaux de divers organismes, comme le CRIGE PACA⁴⁹, le Conseil scientifique du Parc national des Calanques, le comité de suivi du programme GIZC de la Communauté d’agglomération de la Riviera française, les travaux de la Ville de Marseille pour l’accueil des compétitions de voile des Jeux Olympiques de Paris en 2024, pour ne citer que quelques exemples. Les échanges menés dans ces cadres sont autant d’occasions de mieux saisir les enjeux et les stratégies territoriales des acteurs publics, associatifs ou privés plus ou moins actifs sur les littoraux étudiés. Ils permettent aussi de créer et de fortifier des contacts, qui peuvent ensuite, ou en parallèle, donner lieu à des échanges informels, voire à des opérations nouvelles pilotées par la recherche. Une troisième forme de relations avec les acteurs correspond à des liaisons inscrites dans la programmation de projets de recherche. Cela consiste en de classiques enquêtes menées auprès des habitants, des acteurs économiques, associatifs, politiques, techniques qui sont alors des personnes ressources pour informer l’objet de recherche. Cela prend aussi la forme d’échanges dans le cadre de comités de pilotage, de comités de liaison, voire d’ateliers de travail.

La structuration des relations entre chercheurs et acteurs de la société est désormais un objectif des organismes de recherche. L’OHM-LM, par exemple, est un dispositif de la recherche scientifique qui a inscrit dans sa gouvernance le principe d’une relation régulière avec les acteurs des sites sur lesquels se développe la recherche. Chaque année, des réunions donnent lieu à des discussions étayées sur la façon dont les problématiques propres à ces acteurs et celles propres aux chercheurs se rencontrent. Les relations s’expriment aussi dans le cadre d’actions de recherche, pour le paramétrage d’une opération de terrain, pour le suivi et la mise en question de travaux, ou encore pour la communication des résultats. Que ce soit au sein du comité de liaison du projet VIPLI-Med⁵⁰, au travers d’un

⁴⁹ Centre régional de l’information géographique de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur

⁵⁰ VIPLI-Med (Intégrer une connaissance de la Visibilité et des représentations du Paysage pour la gestion et la planification de l’espace en zone côtière. Analyse spatiale et approche socio-culturelle sur trois Littoraux MEDiterranéens) est un projet financé par le programme « Environnement littoral » de la Fondation de France (AO 2012). Son fonctionnement a reposé, entre autres, sur un comité de liaison composé d’élus (maire d’Ensuès-la-Redonne ; maire de Lama et président du Pays de Balagne), de techniciens des collectivités territoriales (ville de Marseille, ville d’Antibes ; ville de Vallauris), de représentants d’établissement public (Conservatoire du littoral). URL : <http://www.ohm-littoral-mediterraneen.fr/spip.php?article57>

atelier participatif du projet SLIDE⁵¹, via des séances de travail avec des partenaires locaux dans le cadre d'une thèse sur le renouvellement urbain et la gestion des sols sur le littoral⁵², les relations avec les acteurs permettent de mieux comprendre les rouages administratifs et réglementaires régissant la gestion des territoires étudiés, de maintenir une veille sur les dynamiques sociales à l'œuvre sur ces territoires, et de mieux cerner les enjeux des acteurs en présence. Ces connexions permettent aussi de comprendre que les attentes des uns et des autres vis-à-vis de la recherche sont de moins en moins sectorielles et qu'elles appellent une intégration des interventions et des savoirs scientifiques. Les collectivités territoriales, plus particulièrement, rappellent souvent la nécessité pour elles de considérer avec une égale attention toutes les dimensions (sociales, économiques, écologiques, culturelles, symboliques et finalement territoriales) afférentes à leurs missions, ce qui invite à une démarche pluridisciplinaire et interdisciplinaire de la recherche.

Conclusion du Chapitre 6

A côté de ses outils conceptuels et théoriques, tout chercheur dans le champ de l'environnement se doit de préciser le cadre d'élaboration de ses travaux. Complétant la présentation de la démarche de « géographie ouverte » à laquelle nous prétendons nous rattacher, ce chapitre expose la manière avec laquelle nous procédons à l'étude de l'urbanisation du littoral depuis plusieurs années. Le caractère « situé » de nos recherches est mis en avant. L'importance du terrain et des contacts avec les acteurs du territoire est soulignée. Enfin, les connexions pluridisciplinaires et les relations science-société sont évoquées. A travers l'Observatoire Hommes-Milieus *Littoral méditerranéen*, nous mettons en évidence l'intérêt et l'apport de dispositifs favorisant les relations au sein du milieu académique et entre le milieu académique et les acteurs sociaux pour la production de connaissances nouvelles. Une part majoritaire de nos travaux scientifiques de ces dernières années a ainsi pu être développée dans ce cadre.

⁵¹ SLIDE (Quels Sentiers Littoraux pour DEmain ? Analyse prospective et pluridisciplinaire de l'aménagement des sentiers côtiers en Méditerranée) est un projet financé par le programme « Environnement littoral » de la Fondation de France (AO 2014). URL : <http://www.ohm-littoral-mediterraneen.fr/spip.php?article174>

⁵² Il s'agit d'une thèse en sciences du sol, dans laquelle nous intervenons en tant que co-directeur. Elle implique une collaboration avec les acteurs de la planification urbaine et de l'urbanisme en responsabilité sur la zone d'étude (le 16^{ème} arrondissement de Marseille), à savoir la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille. La mise en œuvre de la recherche passe aussi par une relation étroite avec les habitants et les comités d'intérêt de quartier (CIQ), à qui les objectifs de la recherche sont explicités et chez qui des prélèvements et des analyses sont effectués.

Conclusion de la Partie 2

Après la contextualisation sociétale et scientifique de l'urbanisation du littoral faite dans la première partie de ce mémoire, le propos de cette deuxième partie était de préciser notre position de recherche et les principes fondateurs de notre approche de ce phénomène. Nous avons pour cela choisi de présenter l'hypothèse générale qui donne sens à nos travaux et de convoquer les référentiels conceptuels qui la consolident et dont nous nous inspirons. Outre ces développements d'ordre théorique, nous nous sommes attaché à exposer certains aspects pratiques de mise en œuvre de la recherche dont nous pensons qu'ils devraient être davantage partagés (Figure 4).

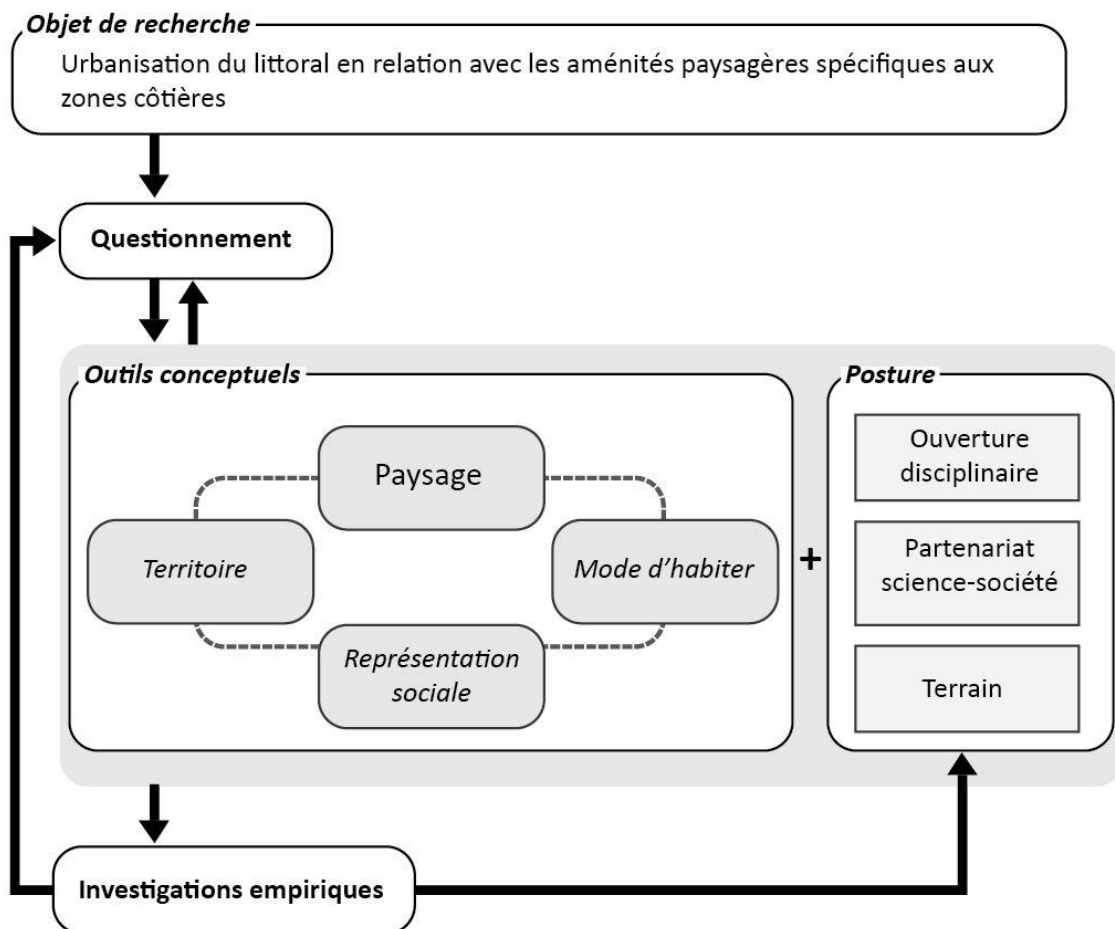


Figure 4 . Une vue schématique de la démarche de recherche

Réalisation : Samuel Robert

Sans prétendre qu'elle soit valable partout avec la même force et qu'elle soit le facteur exclusif des dynamiques territoriales sur le littoral, nous estimons que l'hypothèse de fond qui explique l'urbanisation du littoral méditerranéen est dans une très large mesure la valorisation par les sociétés contemporaines de la mer et des aménités paysagères spécifiques aux zones côtières. Le paysage est donc au cœur de ce phénomène. Il en est à la fois à l'origine et un produit. Comme nous l'avons vu avec l'approche conceptuelle qui en a été proposée par la géographie, il est possible d'étudier la relation entre l'urbanisation et le milieu littoral au travers des différentes acceptions du paysage. Cette relation peut être

abordée via la matérialité de l'urbanisation, son emprise dans l'espace et sa contribution à la production des paysages côtiers. Elle peut être caractérisée, sous l'angle des vues, de la visibilité du paysage et de la cooccurrence dans l'espace des zones urbanisées avec des sites présentant des aptitudes spécifiques à la vue. Ses causes peuvent être recherchées du côté des usages et des représentations. A cette approche par le concept de paysage, il convient d'ajouter l'éclairage d'autres outils conceptuels, pouvant s'avérer complémentaires et plus appropriés. Nous avons argumenté sur l'intérêt de mobiliser le registre des représentations sociales, théorisé par la psychologie sociale et la sociologie. Il s'agit ici de disposer des clés de lecture et des outils adaptés pour comprendre les représentations du paysage et celles de l'urbanisation dans la société, lesquels ne figurent pas dans la boîte à outils du géographe. Ensuite, puisque le rôle des acteurs est essentiel dans cette problématique, nous avons montré la pertinence de recourir à une grille de lecture de la façon dont les populations habitent et vivent sur le littoral. A ce titre, le concept de « mode d'habiter » s'avère opératoire, car il autorise une prise en compte fine de la relation vécue au lieu et au paysage, et par suite, une intelligibilité accrue des représentations. Enfin, pour lier la problématique de l'urbanisation à la question de la gestion, mais aussi pour mieux saisir les relations entre paysage, représentation sociale et mode d'habiter, le concept de territoire est incontournable. Il apporte le liant nécessaire à la compréhension des dynamiques sociales et écologiques dans un cadre géographique et politique donné.

Basée sur ce socle conceptuel, l'approche que nous défendons se caractérise par l'ouverture. Elle l'est en termes de pratiques de l'interdisciplinarité, d'élaboration des questionnements et de conduite des travaux, en particulier : en réhabilitant l'apport du terrain et en organisant une relation aussi étroite que possible avec les acteurs territoriaux. Nous pensons que la relation directe aux réalités étudiées (les paysages, les personnes qui vivent sur les lieux, les acteurs en responsabilité) constitue une composante essentielle de la démarche de recherche. Nous défendons donc des approches hybrides, tirant avantage aussi bien de données rassemblées dans des bases numériques que de signaux faibles détectables sur le terrain, procédant à des analyses quantitatives comme à l'interprétation d'informations moins structurées et, a priori, moins robustes, recourant aux méthodes de l'analyse spatiale comme à celles relevant d'approches plus sociales et culturelles.



Le petit Manhattan côtier de Méditerranée, Benidorm (Espagne), 2 juillet 2007
© Samuel Robert

Partie 3. Apports d'études sur l'urbanisation des paysages littoraux méditerranéens français

« Dans un texte déjà ancien, Martin Heidegger a montré que " la science moderne comme théorie du réel reposait sur la primauté de la méthode ". Il voulait dire par là que la science moderne s'assure du réel par un calcul non pas au sens étroit d'opérations sur les nombres mais au sens large de relations. Cela signifie qu'elle construit son objet en prenant davantage en compte, ou tout autant, les relations entre les choses que la nature de ces dernières. Lorsqu'on cite la petite phrase de Max Planck " est réel ce qu'on peut mesurer ", il ne faut pas donner au verbe " mesurer " un sens quantitatif exclusif, mais justement aussi une signification relationnelle ».

Claude Raffestin, 2016. Géographie buissonnière.

Depuis une quinzaine d'années, l'évolution des littoraux méditerranéens sous l'angle du phénomène de l'urbanisation est au cœur de notre recherche. Suivant une posture de type holiste, nous appréhendons de très nombreuses facettes des territoires côtiers, en étudiant tout à la fois l'occupation humaine, les paysages, l'aménagement, les usages, et la gestion du littoral, pour ne citer que quelques thèmes majeurs. Cette manière de mener la recherche correspond à deux principes fondateurs. Le premier est qu'il n'est pas possible de comprendre un phénomène socio-spatial sans le contextualiser, c'est à dire sans le situer dans l'espace, dans le temps et dans la société. Ce faisant, l'étude de l'objet s'effectue le plus aisément sur des sites géographiques (des terrains) étudiés en profondeur, sur lesquels la connaissance s'élabore dans la durée. Le second principe est qu'il est préférable d'éviter tout dogmatisme méthodologique. Aussi, suivant une certaine hybridation des approches, notre recherche combine à la fois méthodes quantitatives et méthodes qualitatives, approche scientifique et approche sensible, démarche inductive et démarche hypothético-déductive.

Nos apports sur la question de l'urbanisation du littoral au prisme du paysage concernent d'abord le littoral méditerranéen français. Si nos recherches ont parfois porté sur l'Italie, l'Espagne et la Turquie, et si des échanges académiques avec la Tunisie, le Maroc, Malte et la Grèce ont alimenté nos réflexions, c'est sur les côtes françaises que la plupart de nos travaux empiriques ont été conduits. Certains ont été exploratoires, notamment pour tester des méthodes ou en concevoir, et beaucoup ont été développés en relation avec des acteurs territoriaux. Observation, mesure et cartographie sont des modalités récurrentes de travaux qui, au fil du temps, ont évolué pour se situer sur la plupart des composantes du « poly-système paysage » de Brossard et Wieber (1984), afin de privilégier les analyses à l'échelle locale.

Cette troisième partie propose un aperçu de ces recherches menées à partir d'une problématisation autour du paysage. Le premier chapitre s'intéresse à l'urbanisation dans ses dimensions spatiales, soit la matérialité paysagère de l'urbanisation, ainsi qu'aux représentations de ce phénomène et aux efforts des autorités publiques pour le gérer. Le deuxième chapitre traite de l'approche de l'urbanisation au regard de la visibilité du paysage.

Il est question ici des représentations sociales des vues et du paysage sur le littoral, de la conceptualisation d'une méthode d'analyse des interactions entre urbanisation et paysage visible, de la démonstration de certaines de ces interactions et d'une réflexion pour la prise en compte des vues dans l'aménagement du littoral. Enfin, le troisième chapitre concerne une approche de l'urbanisation au travers des activités récréatives de plein air, elles-mêmes motivées par le paysage. L'urbanisation étant envisagée comme un fait global, étudier ces pratiques est nécessaire pour penser les modalités d'une occupation humaine équilibrée du littoral qui n'oppose pas la ville aux espaces naturels.

Chapitre 7. L'urbanisation des paysages littoraux : structures et dynamiques spatiales, représentations et enjeux de gestion

Dénoncée ou pour le moins contestée sur de très nombreuses côtes depuis plusieurs décennies, l'urbanisation du littoral est toujours d'actualité⁵³. Pour étudier l'urbanisation en géographe, il convient d'abord de procéder à l'identification et à la caractérisation des emprises géographiques concernées et à l'analyse de leur évolution. Il faut disposer de données fiables et recourir à une observation attentive et critique du phénomène, à différentes échelles. Il est également nécessaire d'étendre les investigations en direction de la société en vue de disposer d'un abord socio-culturel et réglementaire du phénomène. Il s'agit de questionner la manière dont les acteurs sociaux pensent l'urbanisation des côtes, y participent et, pour ceux qui sont en responsabilité, cherchent à l'encadrer. Comme le suggérait déjà un rapport du Plan Bleu de la fin des années 1980, « *c'est sur la frange littorale que devraient être poursuivies, approfondies et régionalisées les études prospectives et la réflexion sur l'avenir des relations entre développement et environnement* » en Méditerranée (Grenon et Batisse, 1989 : 386). Aujourd'hui, cette recommandation reste plus que jamais valable. C'est donc à grande échelle qu'il convient de mener la recherche, car c'est au niveau local que se joue la compréhension fine des processus et que se situe la possibilité de penser les modalités d'une urbanisation raisonnée des côtes.

Ce chapitre propose une synthèse de notre première étape d'analyse de l'urbanisation littorale, qui mêle une approche spatiale, une approche des représentations sociales et une entrée par la réglementation de l'urbanisme. Cette analyse combine les angles de vue et suppose un effort d'articulation des résultats dans une perspective de restitution intégrée des connaissances. La totalité du système régissant la fabrique de l'urbanisation sur le littoral et ses conséquences n'est certes pas couverte, mais la démarche se veut intégrative. Elle laisse ouvertes les possibilités de connexion avec d'autres analyses, pourvu que l'interopérabilité spatiale et temporelle entre les données collectées soit permise.

7.1. Caractériser et suivre l'empreinte spatiale de l'urbanisation

En géographie, les premières questions du chercheur portent sur les localisations et les lieux concernés par le phénomène étudié. Logiquement, nos travaux sur l'urbanisation des côtes comportent toujours une étape consistant à localiser les faits, les observer dans leur réalité la plus objective et les décrire à plusieurs échelles. Outre une approche directe par des repérages de terrain, cette entrée en matière correspond à une étude du paysage par l'entremise de l'occupation des sols, soit le paysage « vu du dessus » (Laffly et al., 2001 ; Wieber et al., 2008). Cette phase, qui requiert des données à référence spatiale issues de la télédétection, mobilise la cartographie et les outils de la géomatique. Par l'analyse spatiale, elle conduit aussi à la production de données originales, support nécessaire à une réflexion

⁵³ Voir, par exemple, le reportage de France 2 du 20 septembre 2018 sur la Costa Brava dans la province de Gironne, Espagne. URL : https://www.francetvinfo.fr/monde/espagne/espagne-le-retour-du-beton-sur-les-cotes-mediterraneennes_2949663.html

sur des modèles d'organisation et de développement de l'urbanisation dans le contexte spécifique du littoral.

7.1.1. L'évaluation de l'urbanisation dans l'espace et dans le temps

En exploitant des données CORINE Land Cover (CLC) et des bases de données d'occupation des sols régionales (nomenclature identique mais résolution spatiale supérieure)⁵⁴, une étude de la structuration géographique de l'occupation des sols a été menée sur plusieurs littoraux en France, en Italie, en Espagne et en Turquie⁵⁵.

A l'instar de diverses autres études (EEA, 2006 ; ONML, 2009), la plus faible urbanisation de l'espace à mesure que la distance à la mer augmente a été attestée et mesurée (Robert, 2009), et il a été possible de produire des données permettant des comparaisons entre provinces d'un même pays. Les formes de l'urbanisation ont été caractérisées, en relation avec la dynamique de progression des espaces artificialisés sur les côtes de l'Arc méditerranéen latin, en vue de rechercher les traits caractéristiques de l'urbanisation côtière au niveau de chaque département/province (NUTS 3). Ces travaux se sont avérés utiles pour établir un premier niveau de connaissances sur l'urbanisation côtière en Méditerranée, mais leurs résultats se sont avérés insatisfaisants.

Pour comparer une situation nationale à une autre et pour analyser les changements de l'occupation des sols entre millésimes, CLC manque de robustesse. Le problème posé par cette base est lié aux règles de numérisation de l'information à partir de l'image source, lesquelles reposent sur une taille minimale de collecte. Si au temps T, une zone homogène d'occupation des sols existe dans la réalité et que sa superficie ne dépasse pas le seuil minimal requis pour figurer dans la base de données, cette zone n'est pas représentée. Par conséquent, lorsqu'une mise à jour est effectuée au temps T+n, si la zone en question s'est étendue et dépasse le seuil requis pour figurer dans la base, elle donne lieu à une représentation. La comparaison des deux millésimes de la base de données laisse alors supposer que le type d'occupation des sols de la zone a progressé à hauteur de sa superficie totale telle que représentée en T+n. Or, ceci n'est bien sûr pas ce qui s'est passé dans la réalité, car cette forme d'occupation des sols existait déjà au temps T, mais elle ne figurait pas dans la base. A ce biais, inhérent aux spécifications techniques de la base de données et bien mis en évidence depuis (Bousquet et *al.*, 2013), s'ajoutent des incertitudes concernant la qualité de l'interprétation des types d'occupation des sols. Tout d'abord, la richesse sémantique de la nomenclature CLC s'avère trop précise par rapport aux possibilités informatives des données sources utilisées. Ensuite, la production de la base est réalisée par chaque pays du programme CLC, laissant la place à des problèmes de cohérence, malgré une méthodologie commune. La figure 5 offre une illustration de ce qui peut en résulter. Elle met en évidence un recul des territoires artificialisés pouvant aller jusqu'à 2% en moyenne annuelle entre 2000 et 2006, dans la bande côtière 0-10 km de plusieurs provinces italiennes. Cette évolution négative, très peu probable, interroge la fiabilité de la base et l'interopérabilité des jeux de données... Au final, les résultats obtenus

⁵⁴ CLC est produite à partir d'images satellitaires autorisant la saisie d'unités homogènes d'occupation des sols dépassant 25 ha de superficie. L'échelle d'utilisation recommandée est le 1 : 100 000. Ocsol PACA et UsoSuolo Liguria sont issues d'images de résolution spatiale supérieure, permettant la numérisation d'unités spatiales de 5 ha. L'échelle d'utilisation recommandée est le 1 : 50 000.

⁵⁵ En plus de notre thèse de doctorat, ces opérations ont concerné les projets Pamel@, LITTO-S-HISTO, UQualisol-ZU, ainsi que des travaux exploratoires menés avec des étudiants (cf. volume 2 de la HDR).

ne peuvent être considérés comme fiables, même s'ils peuvent être utilisés à titre informatif, en étant assortis de commentaires sur leur valeur relative.

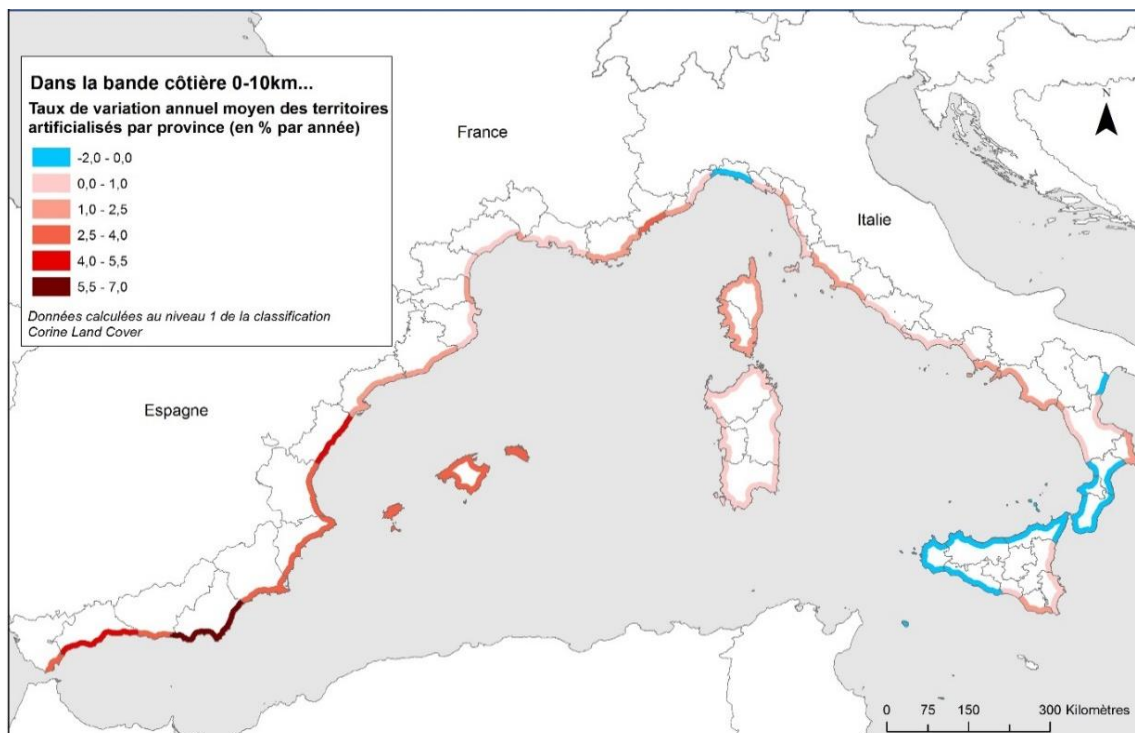


Figure 5. Evolution moyenne annuelle des territoires artificialisés entre 2000 et 2006 dans l’Arc méditerranéen latin par province/département, à partir des données Corine Land Cover.

Source : Samuel Robert. Travaux exploratoires conduits avec des étudiants de Master, non publiés.

7.1.2. Une méthodologie de cartographie à grande échelle

Pour dépasser le défaut conceptuel que présentent CLC et ses émulations régionales, le développement d’une nouvelle manière de cartographier l’urbanisation, et plus généralement l’occupation des sols, s’est révélé nécessaire. L’objectif était de caractériser les paysages urbains de la zone côtière en termes d’occupation des sols, d’analyser la transformation de ces espaces au cours du temps, de relier ces données à celles de la planification spatiale et de les insérer dans une perspective plus large d’évaluation environnementale. Trois progrès majeurs étaient visés : une amélioration de la délimitation cartographique des espaces urbanisés (finesse spatiale), une meilleure caractérisation des types d’espaces urbains et artificialisés (finesse sémantique ou thématique) et une réduction du pas de temps entre millésimes de façon à pouvoir suivre finement les évolutions (finesse temporelle).

Ces objectifs étant pour partie communs à ceux d’acteurs de la géomatique en région Provence-Alpes-Côte d’Azur (agences d’urbanisme, services des collectivités territoriales, chambres d’agriculture...), nous avons rejoint en 2008 un groupe de travail (GT) du CRIGE PACA, constitué en 2007 pour concevoir une base de données régionale d’occupation des sols à grande échelle⁵⁶. Les travaux ont d’abord porté sur les espaces urbains, soit la classe « Territoires artificialisés » du niveau 1 de CLC, et ont permis de définir une première

⁵⁶ Ce GT a été créé et animé dans un premier temps par Cécile Roux (CRIGE PACA) et Jacques Autran (Ecole Nationale Supérieure d’Architecture de Marseille), puis par Jacques Autran et nous-même. Depuis le départ à la retraite de Jacques Autran, nous en assurons aujourd’hui la co-animation avec Claire Ajouc (CRIGE PACA).

nomenclature dénommée OCSOL-GEu⁵⁷. Proposant un 4^{ème} niveau de détail à la nomenclature hiérarchique CLC et un guide méthodologique pour sa mise en œuvre, cette méthodologie repose sur la photo-interprétation de photographies aériennes et l'emploi de données exogènes comme contraintes ou contrôles (Autran, 2007 ; Robert et Autran, 2012). En 2014, les travaux ont débouché sur la conception d'une nomenclature complète (OCSOL-GE⁵⁸) composée de 96 postes (dont 44 pour les territoires artificialisés au niveau 4), qui autorise une représentation de l'occupation et de l'utilisation des sols au 1 : 5 000⁵⁹.

Les travaux ont permis d'appliquer la nomenclature dans différents contextes géographiques et de répondre aux questions sur la structure et la dynamique de l'urbanisation en zone côtière. Trois terrains ont été étudiés finement, dans le cadre de projets distincts⁶⁰ : Gardanne et Rousset, deux communes de l'arrière-pays de Marseille⁶¹ ; la Côte bleue, à l'ouest de Marseille⁶² ; le bassin versant de la lagune de Biguglia, en Corse (Figure 6)⁶³. Ces travaux ont permis de valider la possibilité de décrire la structure de l'urbanisation au plus près de la matérialité biophysique des paysages, et ils ont permis une étude de la dynamique des changements sur des pas de temps courts, puisque plusieurs millésimes ont été cartographiés (Robert, 2012 ; Robert et al., 2015 ; Robert, 2016).

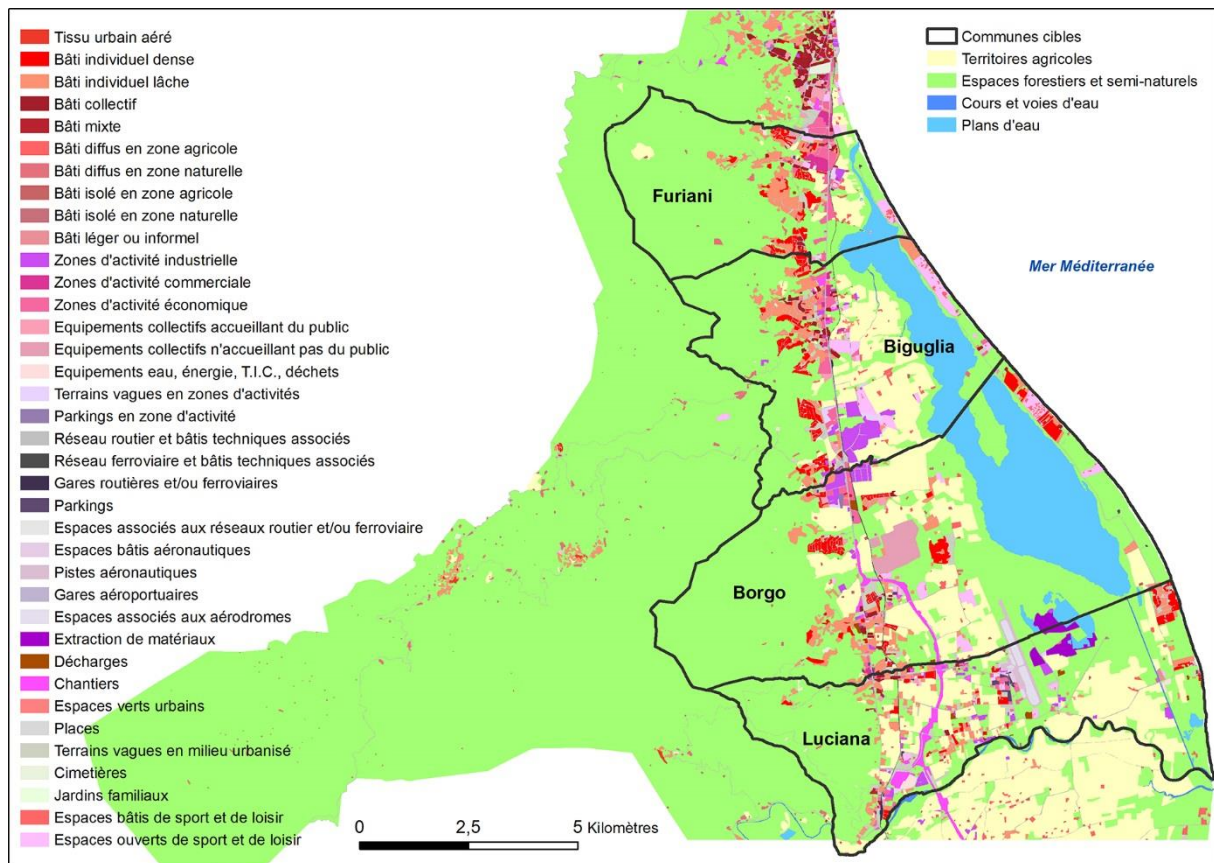


Figure 6. Occupation des sols 2011 du bassin versant de la lagune de Biguglia (Corse)

Source : Samuel Robert, avec des étudiants de Master, Projet URBA-LAG. Non publié.

⁵⁷ Ocsol GEu : Occupation du sol à Grande Echelle urbaine.

⁵⁸ Ocsol GE : Occupation du sol à Grande Echelle.

⁵⁹ URL : <http://www.crige-paca.org/projets-en-cours/mos.html>

⁶⁰ Tous les projets listés dans ce mémoire sont décrits dans le volume 2 de la HDR.

⁶¹ Projet UQualisol-ZU et URBA-QUALISOL-Med

⁶² Projet VIPLI-Med

⁶³ Projet URBA-LAG

7.1.3. Étalement, densification et renouvellement

Disposer de cartographies fines, à plusieurs dates et sur plusieurs territoires, a permis d'engager une analyse comparative des changements de l'occupation des sols dans et autour des espaces urbanisés : modalités de l'étalement urbain (type et localisation des nouveaux espaces artificialisés, occupation des sols des espaces conquis, intensité de la progression) ; mouvements alternatifs de densification et de reconstruction de la ville sur elle-même. Les résultats de ces analyses révèlent des dynamiques différentes, illustrant la variété des modalités de l'urbanisation dès lors que l'on se place à l'échelle locale.

Comparant la Côte bleue et le littoral de Biguglia, la cartographie et les statistiques issues du SIG ont montré des formes récentes d'urbanisation très différentes. Alors que la Côte bleue présente un étalement urbain très limité, le site corse est marqué par une urbanisation diffuse et une atomisation accrue de la tache urbaine (Robert et al., 2015). Simultanément, le renouvellement urbain est plus fort sur le terrain provençal, faisant la part belle aux usages résidentiels de l'espace (Robert, 2016).

Les données obtenues sur le littoral marseillais ont pu être mises en relation avec celles produites sur le proche arrière-pays, via l'étude de la situation dans les communes de Gardanne et Rousset (Figure 7). Sur la période 2003-2011, la croissance moyenne annuelle de l'artificialisation est environ deux fois supérieure à celle de la Côte bleue, mais cette dynamique reste environ quatre fois inférieure à la croissance mesurée au sud de Bastia, ce qui témoigne de la vigueur du phénomène sur le site corse.

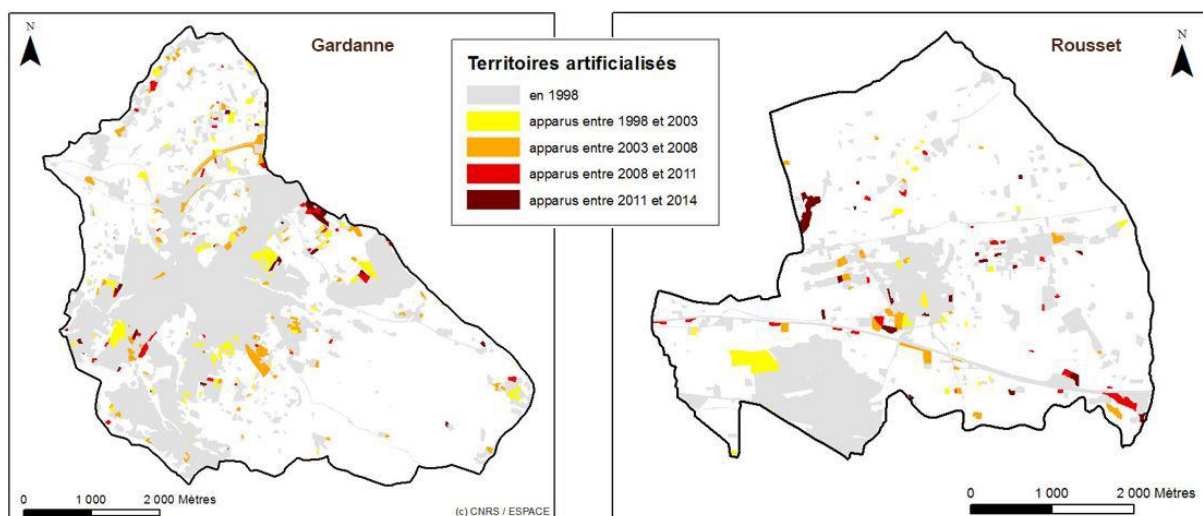


Figure 7. Nouveaux espaces artificialisés par étalement urbain entre 1998 et 2014 à Gardanne et à Rousset (Bouches-du-Rhône).

Réalisation : Samuel Robert. Source : Projet URBA-QUALISOL-Med. Non publié.

Les nouveaux espaces artificialisés sur le territoire de Gardanne et Rousset manifestent une tendance à la dispersion. Pour une large part, ceci s'explique par la géographie initiale de l'artificialisation, car déjà avant 2003, le territoire est fortement marqué par l'urbanisation diffuse. Néanmoins le renouvellement urbain est en marche et se situe à un niveau

relativement élevé. Il est inférieur à ce qui est mesuré sur la Côte bleue, mais nettement plus fort qu'à Biguglia⁶⁴.

Les données produites sur des pas de temps relativement courts (3 à 5 ans selon les millésimes des photographies aériennes disponibles), ont permis d'apprécier finement la dynamique de l'artificialisation et d'évaluer la pertinence de procéder à des mesures rapprochées. Sur les terrains provençaux, disposer de trois mesures de l'évolution moyenne annuelle des superficies artificialisées au lieu d'une seule entre 1998 et 2011 s'est avéré utile (Figure 8). Cela a permis de repérer l'année 2008 comme point d'inflexion et d'attester que la cartographie à grande échelle permet de capter l'impact d'événements locaux (entrée en vigueur d'un document d'urbanisme nouveau, mise en chantier ou livraison d'un important programme immobilier ou encore celle d'une infrastructure de transport).

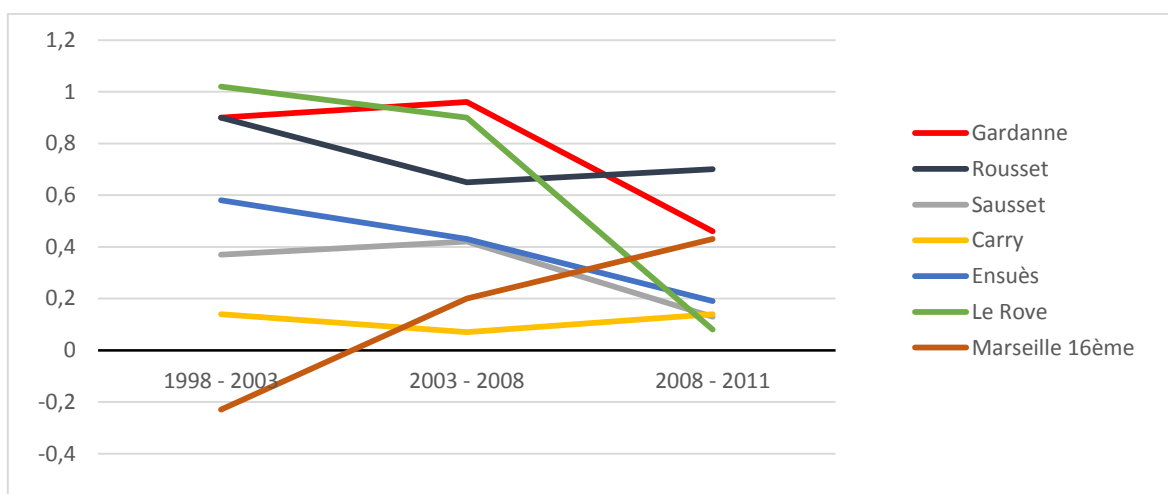


Figure 8. Evolution du taux de croissance moyen annuel des territoires artificialisés dans plusieurs communes littorales de Provence (en %)

NB : entre 1998 et 2003, la décroissance des espaces artificialisés dans le 16e arrondissement de Marseille s'explique par la « renaturation » d'anciennes carrières.

Source : Projets URBA-QUALISOL-Med et VIPLI-Med. Non publié.

Au final, ces travaux révèlent que d'une commune à une autre au sein d'une même zone côtière, de la côte vers l'intérieur, voire d'un littoral à un autre, les dynamiques de l'urbanisation peuvent être soumises à des effets locaux. Si des tendances régionales peuvent être détectées, elles ne s'imposent pas systématiquement à la singularité des communes. Des trajectoires locales transparaissent, qu'il faut appréhender pour saisir finement les forces à l'œuvre. A notre connaissance, il n'existe pas de données aussi fines et fréquentes sur l'urbanisation d'autres littoraux. La raison principale en est le coût, comme cela est clairement apparu dans le cadre du GT du CRIGE-PACA qui a considéré qu'un pas de temps décennal était satisfaisant. Pour des raisons scientifiques cependant, il y a matière à défendre un suivi plus fréquent de l'occupation des sols urbains, dès lors que les territoires sont dynamiques et soumis à la pression urbaine. Il s'agit de pouvoir repérer des signaux faibles ou des phénomènes émergents. C'est ce qui est recherché dans le cadre de l'OHM-LM, où le principe d'organiser une cartographie de l'occupation des sols urbains à grande échelle sur les communes des quatre sites étudiés est désormais acté (Robert et al., 2019).

⁶⁴ Ratio renouvellement/étalement : 1,1 à Gardanne et 0,7 à Rousset (période 1998-2014), 1,6 pour la Côte bleue et 0,2 pour Biguglia (période 2002-2011). Source : Projet URBA-QUALISOL-Med, non publié.

7.2. L'urbanisation, objet de représentations duales du littoral

Sur les territoires côtiers étudiés, nous développons depuis plusieurs années une approche sociale et territoriale de l'urbanisation, à l'instar de travaux conduits par ailleurs pour appréhender les manières d'habiter un lieu (Germaine, 2011 ; Slemp et al., 2012). Des enquêtes, des observations dans le cadre de réunions publiques ou des analyses de la presse, nous permettent de mettre en relation la réalité factuelle appréhendée par l'analyse spatiale avec les discours, les opinions et les pratiques des acteurs locaux. La diversité des configurations et des dynamiques spatiales de l'urbanisation observées à l'échelon local, interroge les représentations sociales. Comment est perçue la transformation matérielle des paysages côtiers par le fait urbain ? Dans un contexte réglementaire évolutif et alors que les questions environnementales apparaissent de plus en plus concrètes, comment le désir de littoral s'articule-t-il avec l'affirmation de la conscience environnementale et l'injonction des pouvoirs publics à limiter l'urbanisation ?

7.2.1. *La dualité urbanisation-paysage*

Dans la plupart de nos recherches, les représentations de l'urbanisation et de l'aménagement du littoral divisent. Elles opposent des visions aménagistes et des visions conservatrices, qui se retrouvent de manière récurrente dans les débats préalables à la conception des politiques publiques (Baron, 2017). Une enquête par questionnaire réalisée dans le cadre du projet VIPLI-Med permet d'en donner une illustration (Robert et al., 2016). Elle a permis de recueillir un grand nombre de réponses en provenance de tout le littoral méditerranéen de la France⁶⁵ et de mettre en évidence la manière dont les populations perçoivent ces rivages. Son objectif était en effet d'identifier la structure des représentations sociales au sens d'Abric (1994).

L'une des questions de cette enquête a été conçue pour observer les représentations sociales des caractéristiques du paysage côtier. A partir d'une sélection de 27 mots évoquant certains aspects des paysages côtiers ainsi que des ressentis possibles face à ces éléments, les enquêtés devaient constituer des groupes de mots faisant sens pour eux, ce qui a permis de calculer les co-occurrences des mots entre eux. Le traitement par l'analyse de similitude (Flament, 1962 ; Degenne et Vergès, 1973) et la représentation graphique de ces associations au seuil de 20% des répondants révèlent de façon signifiante une dualité dans les représentations sociales (Figure 9). Celles-ci se structurent autour de deux pôles parfaitement distincts. Le plus organisé se compose de cinq termes, tous reliés entre eux : « dégradation », « nuisance », « immeuble », transformation », « dégoût ». C'est un noyau dur qui exprime le fait urbain et ses effets dégradants sur le paysage littoral. Pour une grande proportion des répondants, le paysage côtier est donc dégradé et transformé par l'urbanisation. Le second pôle dominant des représentations est totalement opposé à cette vision. Plus polarisé, il s'organise autour de « sentier côtier » et comprend des sous-ensembles autour de « garrigue », « vue » et « plages ». Il correspond à une image récréative et naturelle du littoral : avec des éléments de la matérialité paysagère des côtes méditerranéennes, des termes évocateurs de l'esthétique paysagère et de son ressenti et des mots évoquant certaines activités auxquelles les habitants peuvent s'adonner dans ce cadre environnemental. En dépit d'une pression urbaine forte, les répondants perçoivent

⁶⁵ Opération menée avec Patricia Cicille, ingénieure de recherche CNRS, Alexandra Schleyer-Lindenmann, maître de conférences en psychologie à Aix-Marseille Université, et Tatiana Gorbunova, ingénieure d'étude. Portée sur Internet, l'enquête a permis de recueillir les réponses valides de 922 personnes.

clairement l'existence des espaces naturels qui demeurent en quantité non négligeable sur ce littoral.

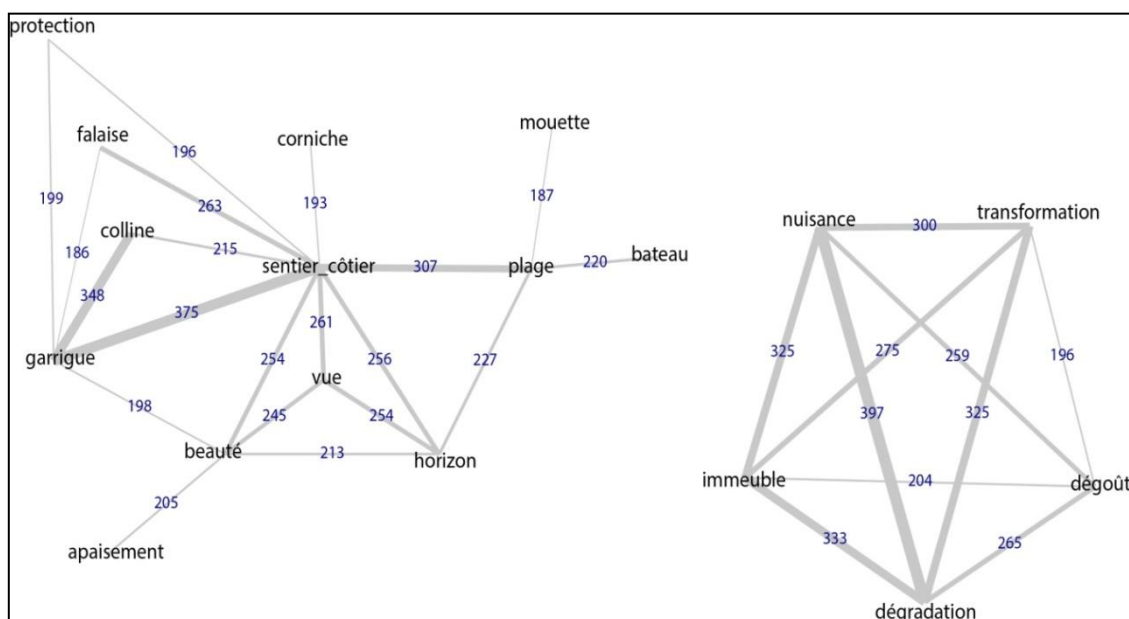


Figure 9. Une représentation duale du paysage côtier

Relations faites par au moins 20% des répondants. Les valeurs indiquées sont les nombres de répondants ayant fait la relation entre les deux termes (ensemble des répondants N=922). Neuf mots proposés n'apparaissent pas à ce seuil (Robert et al., 2016a).

Une représentation graphique de la relation la plus fréquente que chaque terme entretient avec tous les autres (arbre maximum) permet de comprendre comment les deux pôles s'articulent. « Dégradation » et « sentier côtier » apparaissent alors comme des termes-pivots. Sans eux, tout est déstructuré. Chacun organise autour de lui les deux pôles dominant les représentations sociales, qui sont connectées par la relation entre « bateau » et « nuisance ». Ceci laisse entendre que « bateau » participe des deux univers : il est évocateur du paysage agréable que l'on découvre par la plaisance et les activités de plein air associées, mais il renvoie aussi à l'embarcation qui perturbe la quiétude des rivages, aux navires de commerce ou de croisière qui génèrent des nuisances (bruit, gêne visuelle, pollution...).

La mise en évidence de cette dualité dans les représentations apporte de nouvelles pistes de réflexion. Par exemple, est-il possible que la dégradation découle d'autres processus que du seul fait urbain ? Peut-on imaginer que l'opinion admette une certaine urbanisation du littoral, pourvu qu'elle ne conduise pas à sa dégradation ? Ce serait là une dimension intéressante à analyser pour savoir comment sortir de l'opposition stérile entre développement et préservation, car l'urbanisation présente un caractère inévitable.

7.2.2. La pression urbaine : « inéluctable et inévitable »

Sur les littoraux méditerranéens français, les représentations des acteurs sont relativement convergentes pour admettre que la pression urbaine est un phénomène puissant. De multiples entretiens⁶⁶ révèlent qu'élus locaux, agents des collectivités, agents de l'Etat et habitants se rejoignent sur ce constat, sans nécessairement se retrouver sur les

⁶⁶ Projets VIPLI-Med, URBA-LAG, SLIDE.

causes ou sur les possibilités d'agir. Les manières de dire varient, mais la force de l'urbanisation est constatée sur tous les terrains d'étude.

Du côté des habitants, cette pression est attestée et le plus souvent déplorée. Perçue comme dégradante pour le paysage, ses conséquences environnementales et sociales interrogent (Encadrés 1 et 2). Certains se demandent si elle sert véritablement l'intérêt des populations locales et questionnent ses effets sur la qualité de vie. Et d'autres reconnaissent la nécessité de permettre à chacun de se loger. Ces perceptions sont confirmées par certains acteurs institutionnels, même s'ils ne peuvent pas toujours facilement s'exprimer à ce sujet. Dans les Bouches-du-Rhône, l'inspection des sites de la DREAL PACA souligne l'effet déterminant et nocif de l'accumulation des dérogations à la réglementation au cours du temps (Encadré 3).

En sept ans ici, j'ai dû voir... Franchement, je pense que les capacités en logements de Calvi ont dû doubler en sept ans. Des fois, je passe et, aux gens qui viennent d'arriver, je leur dis : « Quand je suis arrivé, ça, c'était pas là. Ça, c'était pas là. Ça, c'était pas là ». Au bout d'un moment, j'ai l'impression que Calvi n'était pas là. C'est hallucinant, c'est hallucinant. Ça construit, mais... Ils ont lâché le morceau. Là, ça y est, les terrains sont vendus. Ça construit de partout. Et Ile Rousse, alors... !

Encadré 1. L'urbanisation vue par un habitant de Calvi, 35 ans

Entretien du 10 septembre 2013. Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

Quand on regarde les collines et qu'on voit qu'elles se construisent de plus en plus... moi, à ce moment-là, je me dis : « Qu'est-ce que ça va être dans 10 ans ? »... parce que tout ce vert, il est en train de se transformer... Rien que quand on regarde les collines ici, je me rappelle quand j'étais petite, il n'y avait rien, quoi. Il y avait une maison parmi tout ça, maintenant y'a quasiment que des petits bans de terre, des petites maisons. Ils ont essayé de faire des choses assez jolies, mais jusqu'à quel point ça va détruire toute la forêt qu'il y a autour ?

Encadré 2. L'urbanisation de Vallauris, selon une habitante de 32 ans

Entretien du 25 février 2013. Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

Sur toutes les zones qui ne sont pas protégées, c'est une dégradation inévitable et inéluctable par l'urbanisation. [...] En commission des sites, il y a beaucoup de dérogations qui passent [pour répondre à] un besoin d'urbanisation, de créer des logements... [...] Ce qui est nocif à terme, c'est l'accumulation. [...] Alors qu'à un moment donné on classait des sites pour leur vraie valeur intrinsèque : paysagère, historique, légendaire, artistique, scientifique, ... qui sont les critères juridiques de classement d'un site... aujourd'hui, [...] de plus en plus, on classe aussi des sites parce que les élus le demandent, parce qu'il y a une pression foncière qui est telle qu'ils ne résistent pas.

Encadré 3. L'évolution du littoral selon l'Inspection des sites, DREAL PACA

Entretien du 4 avril 2017. Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

Le problème fondamental est celui de la valeur foncière atteinte par les espaces littoraux. Les très hauts niveaux atteints des prix des biens fonciers et immobiliers perturbent de façon évidente la bonne conduite des affaires publiques. Les pressions pour l'obtention de dérogations aux documents locaux d'urbanisme ou pour l'ouverture de nouveaux droits à construire lors de leur révision sont très fortes. Elles compliquent le fonctionnement des

services, obligent à une sécurisation des procédures et font peser une certaine tension sur les dépositaires de l'action publique (Encadré 4).

Il y a des appétits féroces. Je vois des gens qui viennent ici pour déposer des permis de construire... Je ne vois pas que des regards sympathiques... des regards qui en disent long.

Adjoint à l'urbanisme de Lumio,
5 mars 2013.

L'urbanisme, en fait, c'est du conflit d'intérêt. Nous, à 95 % de notre temps, on gère du conflit d'intérêt.

Agent du service de la planification et de
l'urbanisme d'Antibes, 22 juin 2015.

Encadré 4. Elu et technicien de collectivités à propos de la pression urbaine

Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

7.2.3. La nécessité de l'urbanisation

Pour certains acteurs, l'acte d'urbaniser n'est pas vu sous le seul angle de la dégradation des paysages ; il est nécessaire. Il est un marqueur de la vitalité d'une communauté, de sa capacité à accueillir des populations nouvelles et à pouvoir convenablement loger les siens. Urbaniser c'est créer de l'activité et des emplois, fixer des populations et assurer des rentrées fiscales (Slemp et *al.*, 2012 ; Grandclement et Boulay, 2015). En France, c'est aussi se mettre en règle avec la loi, car la réglementation d'urbanisme impose à la plupart des communes de disposer d'une proportion minimale de logements sociaux (seuil de 20% introduit par la loi SRU de 2000, porté à 25 % en 2013).

La création de logements est généralement bien admise par les habitants, en particulier quand ils sont eux-mêmes confrontés à la difficulté de se loger convenablement. Si cela contredit parfois leur indignation devant le paysage transformé par les constructions nouvelles, ils conviennent pour la plupart de la nécessité de faire des compromis et la production de logements apparaît comme un impératif relativement peu discuté. Du côté des élus, répondre aux attentes des habitants est un objectif qui domine les discours, même si des variantes et des préoccupations contraires peuvent émerger (Encadré 5).

On va construire un programme de logements... [...] on a un souci de mixité sociale... il va y avoir : les premiers collectifs (la commune d'Ensuès n'a pas de bâtiments collectifs) ; les premiers logements sociaux (la commune d'Ensuès-la-Redonne n'a pas de logements sociaux) ; et des villas. [...] Comme je le disais au sous-préfet quand on a posé la première pierre des logements, il y a trois semaines, [...] la commune le fera à son rythme pour garder son identité. Enfin bon, on a quand même ce souci de répondre au besoin de logements. On ne doit pas le nier. Il est réel.

Encadré 5. La création de logements par le maire d'Ensuès-la-Redonne

Entretien du 22 avril 2013. Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

Le logement social est l'objet d'intenses tractations avec les promoteurs pour obtenir un maximum de logements sur une parcelle, et avec les bailleurs sociaux et les autorités publiques supra-communales, afin d'accorder la priorité aux demandes issues de la commune. Les maires interviennent à plusieurs niveaux. Ils imposent leurs stratégies pour à la fois répondre aux obligations légales et apporter des solutions de logement à leurs administrés. Cette manière de faire n'est pas propre aux communes étudiées et a déjà été observée ailleurs (Desage, 2013). Confrontés à une pénurie de logements locatifs, à des prix

particulièrement élevés sur le marché de la vente, et aux obligations de la loi, les élus jouent sur plusieurs leviers (Encadré 6).

On a fait ce qu'on appelle une prévente (on l'avait bien organisée avec le promoteur, l'aménageur...) et ça nous a permis de vendre plus de 90% des logements à des gens de la commune. [...] Donc, on a atteint notre objectif. On l'a atteint pour la vente des logements et pour la vente des villas. Sur le logement social, là aujourd'hui, on appliquera la loi, bien évidemment... Il y a des critères et il n'est dans mon intention de ne pas les respecter... Toutefois, à Ensues, on a des gens qui répondent à ces critères, donc je ferai en sorte que ce soit eux qui aient ces logements, évidemment.

Encadré 6. Le maire d'Ensues-la-Redonne, sur l'attribution des logements sociaux

Entretien du 22 avril 2013. Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

Lorsqu'elle sert la population via la production de logements, l'urbanisation est assumée et légitimée. Mais lorsque les marchés fonciers et immobiliers sont soumis à de très fortes tensions comme sur la Côte d'Azur ou en Corse, les acteurs publics ne sont pas en mesure de faire face. Les pressions sont multiples, visibles et invisibles, et les communes sont mises à rude épreuve, si elles veulent contenir l'urbanisation. Pour anticiper les problèmes, celles-ci doivent produire des documents d'urbanisme solides et difficilement attaquables (Encadré 7).

On est dans un espace très judiciairisé sur la Côte d'Azur. Il l'est tellement que les risques de recours sont très présents. [...] On ne peut pas se permettre aujourd'hui, quand on fait de la planification urbaine [...], de ne pas apporter dans les décisions politiques qui sont prises [...] des arguments qui aient une portée scientifique. [...] Si on veut tenir face à des personnes qui contestent, [...] si on veut défendre l'expression d'un projet urbain par des servitudes... on est obligé d'avoir une connaissance avec un minimum de fondement scientifique. C'est-à-dire avec des éléments factuels, traités, qu'on puisse opposer [...]. Devant un juge, c'est ce qui se passe. Si vous n'avez rien à opposer, le juge va écouter celui qui va être le plus persuasif, même s'il ne détient pas une vérité scientifique. Vous avez beaucoup de documents d'urbanisme qui se sont fait annuler à cause de ça.

Encadré 7. Un agent du service de la planification et de l'urbanisme d'Antibes, à propos de la nécessité de fonder solidement les décisions d'urbanisme, 24 mai 2017

Entretien du 24 mai 2017. Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

Au final, l'urbanisation du littoral est certes critiquée, mais habitants et acteurs en responsabilité ne tiennent jamais un discours d'opposition clair et définitif à son sujet. Chacun sait qu'elle participe du fonctionnement même de la société et personne ne la condamne dans l'absolu. Le logement est une des raisons majeures de cette position, mais la nécessité de disposer d'équipements collectifs, de zones d'activités et d'autres aménagements indissociables d'une ville sont tout autant compris. C'est davantage l'ampleur et la forme des réalisations qui fait débat.

7.3. L'action publique d'encadrement de l'urbanisation : entre cohérence et ambiguïtés

Considérant que l'urbanisation résulte pour partie des politiques publiques menées sur les territoires, nous avons cherché à mettre en relation les données factuelles de l'urbanisation avec les dispositions prises localement pour l'encadrer et les discours tenus par les acteurs publics. Cette orientation de travail a pour objectif de rechercher la cohérence mais aussi les décalages pouvant exister entre des intentions, des actes, des représentations et la réalité des changements sur le terrain. Il s'agit de comprendre comment les territoires font face à la pression urbaine et d'identifier des situations types, manifestant des postures d'anticipation, de suivisme, voire d'attentisme.

7.3.1. Une mise en œuvre inégale de la planification spatiale au niveau local

Dans le cadre du projet PLANI-Litmed⁶⁷, une étude systématique de l'historique de la planification urbaine et de la mise en œuvre des outils de protection de l'environnement a été conduite sur les cinquante communes réparties sur les quatre sites de l'OHM-LM (Prévost et Robert, 2016). Partant de l'idée que le littoral méditerranéen français est soumis à la pression urbaine et touristique depuis plusieurs décennies et que le droit de l'urbanisme et de l'environnement propose aux territoires des outils pour gérer cette pression, l'objectif était de caractériser les pratiques de planification spatiale et de repérer des trajectoires plus ou moins efficaces et conformes à la doctrine édictée au niveau national. Indépendamment de biais qui peuvent découler de l'inégal poids démographique des communes, de leur étendue spatiale, de leur contexte biogéographique, ou encore de leur situation géographique sur le territoire national, une relative diversité de situations a pu être mise en évidence (Tableau 1).

		Urban planning trajectory			Total
		A. Poor	B. Intermediate	C. Elaborate	
Level of environmental protection in use	1- High	1	5	4	10
	2- Intermediate	2	10	15	27
	3- Low	2	3	6	11
	Total	5	18	25	48

Urban planning trajectory

A : Municipalities without a local plan, no former or current inter-municipal plan in force

B : Municipalities with POS, 61% of them with a planning document before 1983, 61% under SCOT, no former inter-municipal plan

C : Municipalities with PLU, 64% with a planning document before 1983, about 50% under SCOT. A few towns (4) previously under SD

Level of environmental protection in use:

1 : High level of constraining protection measures, fairly longstanding

2 : Intermediate level of environmental protection

3 : Low level of protection measures (all types)

Tableau 1. Typologie des communes de l'OHM-LM en fonction de leurs trajectoires de planification urbaine et de leur couverture par les outils de protection de l'environnement

Source : Prévost et Robert, 2016

⁶⁷ « Limitation de l'étalement urbain et mise en protection de l'environnement sur le littoral méditerranéen français, de la planification à la réalité terrain ».

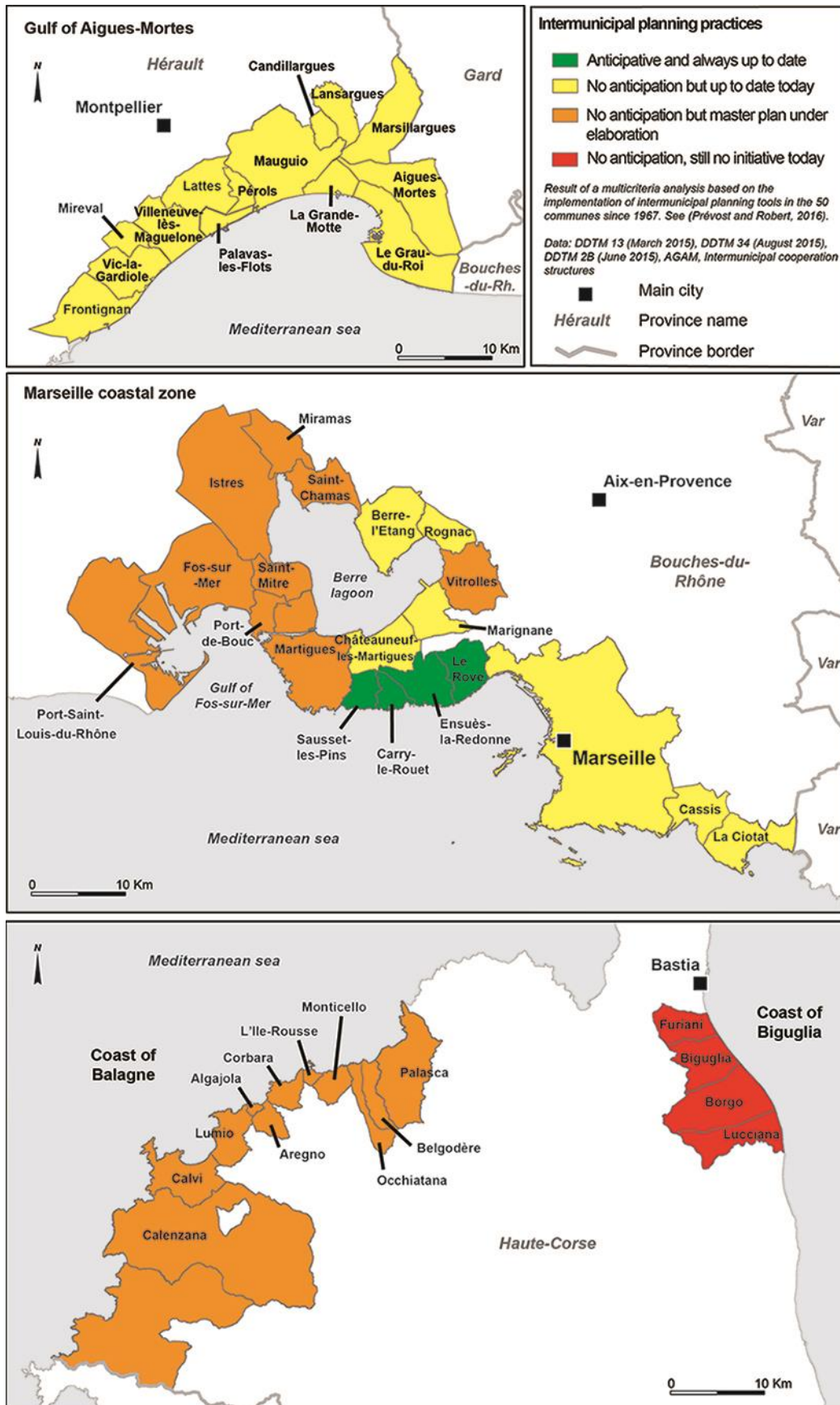


Figure 10. Disparité de la planification urbaine intercommunale (communes de l’OHM-LM)

Source : Projet PLANI-Litmed (Prévost et Robert, 2016)

En recensant l'ensemble des outils de planification spatiale, depuis ceux issus de la loi d'orientation foncière de 1967 jusqu'à ceux en vigueur aujourd'hui, des trajectoires de planification ont été reconstituées et comparées les unes aux autres. Parallèlement, les mesures plus ou moins fortes de protection de l'environnement ont été inventoriées et ont fait l'objet d'une catégorisation basée sur l'ancienneté de mise en œuvre de ces outils et sur l'ampleur des superficies concernées (en proportion de l'étendue des communes). Les deux approches (trajectoires de planification urbaine et niveau de mise en œuvre des protections environnementales) ont ensuite été combinées en vue de produire une typologie des communes étudiées.

Les résultats montrent que les situations sont relativement disparates. La majorité des communes (34 communes sur les 48 dont la situation a pu être étudiée) affiche une trajectoire de planification urbaine intermédiaire ou élaborée, associée à un emploi intermédiaire ou élevé des mesures de protection environnementale. Cependant, neuf cas de figure existent et seules quatre communes se caractérisent par une planification urbaine élaborée, associée à un niveau élevé de protection environnementale. Et de grands écarts sont constatés entre communes sur différents critères, comme, par exemple, la mise en œuvre de la planification urbaine intercommunale (Figure 10). Les territoires présentent donc des particularités locales en matière de mise en œuvre des outils de planification urbaine et de protection de l'environnement. Cela révèle des enjeux locaux, et une plus ou moins grande capacité à formuler un projet de territoire consensuel et respectueux des engagements souhaités aux niveaux national et international pour une durabilité socio-environnementale. Alors que les outils réglementaires existent depuis cinquante ans et qu'ils n'ont cessé d'évoluer pour permettre une gestion véritablement planifiée du développement urbain, il apparaît que les politiques publiques à l'échelon local en usent de façon très inégale.

7.3.2. Planification et évolution de l'occupation des sols

Parce que les documents de planification spatiale sont inégalement mis en œuvre sur les territoires, une étude de la relation entre les pratiques de planification spatiale et l'occupation des sols (structure et évolution) a été initiée. Tirant avantage de données acquises dans divers projets, cette analyse a été menée dans une perspective similaire à d'autres auteurs dans d'autres contextes (Loh, 2011 ; Alfasi et al., 2012 ; Abrantes et al., 2016). Les résultats ont mis en évidence l'influence positive de la planification sur la maîtrise de l'étalement urbain, mais aussi des faits qui apparaissent pour le moins non conformes à l'intention du législateur.

Le rôle de la planification sur l'évolution de l'occupation des sols a été pointé en comparant certaines communes étudiées par l'OHM-LM. Les résultats de PLANI-Litmed ont révélé une distinction relativement forte des trajectoires de planification entre les communes corses et celles du continent. Plus particulièrement, le retard manifeste des quatre communes du site de Biguglia est apparu en opposition marquée avec le caractère anticipateur et très suivi des politiques menées sur la Côte bleue, où se situent les quatre communes dont les pratiques de planification sont les plus élaborées (catégorie C1 du Tableau 1). En rapprochant ces données et celles obtenues sur l'étalement urbain et les processus de densification/renouvellement urbain, via la cartographie d'occupation des sols à grande échelle (Chapitre 7, section 1), la relation entre planification et dynamique de l'urbanisation est apparue des plus significatives (Tableau 2).

	Commune	1er POS App.	1er PLU Pres.	1er PLU App.	SDAU Pres.	SCOT zone App.	SCOT App.	Terr. Artif. 2011 (%)	EU (% moy an)	Ratio RU/EU
Côte Bleue	Carry-le-R.	1982	2006	2011	1979 (révisé en 1991 et 1994)	2004	2012	30,62	0,08	5,9
	Ensuès La R.	1983	2001	2007				12,69	0,39	2,1
	Le Rove	1982	2004	2009				10,17	0,60	0,7
	Sausset-les-P.	1983	2001	2008				23,61	0,33	1,2
Biguglia	Biguglia	1985*	2012	-	-	-	-	23,29	2,60	0,2
	Borgo	1987-93*	2012	-	-	-	-	15,81	3,97	0,2
	Furiani	1983-99*	2002	2011	-	-	-	18,14	0,85	0,6
	Lucciana	1994	2002	2009	-	-	-	21,50	3,78	0,2

* Couverture partielle du territoire, réalisée en deux temps pour Borgo et Furiani.

App. : approuvé ; Pres. : prescrit ; Terr. Artif : Territoires artificialisés ; EU: étalement urbain ; RU: renouvellement urbain.

Tableau 2. Mise en place de la planification urbaine locale et évolution de l'urbanisation sur la Côte bleue et autour de la lagune de Biguglia

Source : Projets PLANI-Litmed, VIPLI-Med et URBA-LAG. Repris de (Robert et al., 2015)

Sans établir de relation de cause à effet, le Tableau 2 montre que la croissance urbaine par étalement (EU) a été la moins forte là où la planification est la plus ancienne et la plus complète. Simultanément, l'importance relative du renouvellement urbain par rapport à l'étalement (Ratio RU/EU) est au plus haut niveau dans les communes qui sont le plus engagées dans la planification (Robert et al., 2015). Ce constat semble indiquer que l'évolution de l'urbanisation est maîtrisée lorsque les territoires sont dotés de documents d'urbanisme depuis longtemps et qu'ils font en sorte d'être couverts par les outils les plus récents. La consommation d'espace est contrôlée et des efforts de renouvellement urbain/densification peuvent être observés. *A contrario*, la situation semble plus permissive lorsque la planification tarde à être mise en place à l'échelon communal et qu'elle est inexistante à l'échelon intercommunal. Toutefois, certaines situations interrogent quant à l'efficacité des documents d'urbanisme, en particulier, le temps pris pour leur élaboration. La commune de Luciana, par exemple, a connu une très importante croissance de l'urbanisation par étalement entre 2002 et 2011 alors que son PLU a été prescrit en 2002 et approuvé en 2009. Si cette artificialisation résulte pour partie de l'aménagement d'une voie rapide, elle correspond aussi et de façon notable à l'accroissement des tissus urbains résidentiels et des espaces à vocation économique. Pourquoi la croissance urbaine a-t-elle été aussi forte, alors que le territoire était engagé dans un processus *a priori* vertueux d'encadrement de l'urbanisation avec la mise en chantier d'un PLU ?

Cette interrogation trouve certaines réponses dans les échanges avec les acteurs locaux. Nombreux sont les témoignages (souvent en *off*) qui font état du fait que les autorisations de construire tendent à se multiplier dans les années qui précèdent l'instauration d'un PLU. Concrètement, certains édiles locaux font preuve de davantage de souplesse auprès de leurs administrés avant qu'il ne soit plus possible d'accéder à leur demande pour de nouvelles constructions ou d'aménagements du bâti existant. Les décideurs locaux doivent composer avec les requêtes émanant de particuliers, d'investisseurs ou d'acteurs économiques, désireux de pouvoir réaliser des projets qui, d'une manière ou d'une autre,

contribuent à l'urbanisation et ne s'accordent pas nécessairement avec les principes d'urbanisation maîtrisée et de continuité avec le bâti existant. L'absence de documents de planification récents laisse alors la place à des autorisations d'aménagement qui ne verraient pas le jour autrement. Ceci rejoint les conclusions d'études montrant des tentatives de contournement des principes inscrits dans la loi au moment de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (Daligaux et Minvielle, 2010 ; Melot et Paoli, 2012). Cela mérite aussi d'être mis en correspondance avec les débats de ces dernières années autour d'une révision de la Loi littoral.

7.3.3. Les ambiguïtés de l'action publique vis-à-vis de la maîtrise de l'urbanisation littorale

L'aménagement du territoire et, dans ce cadre, la gestion de l'urbanisation sont un exercice devenu très complexe. Par la mise en œuvre (ou non mise en œuvre) de documents de planification urbaine, les acteurs locaux prennent des positions qui les engagent et qui sont bien souvent lourdes de conséquences pour les territoires concernés. Les arbitrages rendus et les orientations prises traduisent plus ou moins fortement l'existence d'une volonté politique, mais aussi des compromis et des arrangements. Il arrive que les décisions manquent de clarté, de sorte que l'action publique est parfois teintée d'ambiguïtés, à l'échelon local comme au niveau national.

Localement, la difficulté de s'accorder sur un projet de territoire conforme à l'esprit de la législation est d'autant plus grande que les pratiques de planification spatiale ne sont pas ancrées. Dans les zones où le développement urbain est longtemps resté peu encadré et où des formes d'urbanisation diffuse occupent de grandes superficies, l'instauration d'un PLU n'est pas une tâche aisée. Les communes de Gardanne et de Rousset en fournissent une illustration. Dans ces deux communes, nous avons en effet montré que le zonage des PLU élaborés à la fin des années 2000 n'était pas systématiquement cohérent avec l'occupation des sols révélée par la cartographie à grande échelle (Figure 11).

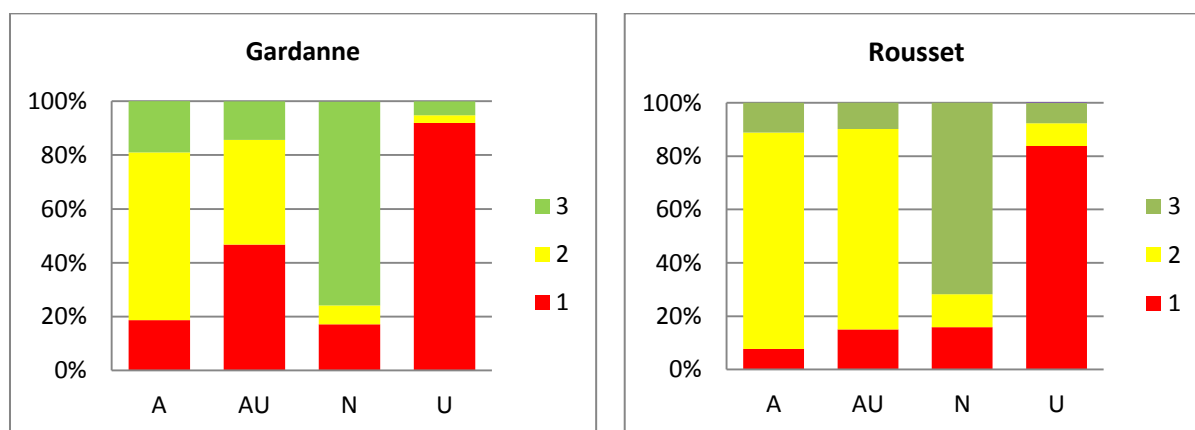


Figure 11. Occupation des sols dans les zones PLU de Gardanne et Rousset

Occupation des sols en 2008 pour des zones d'urbanisme définies en 2008 (Gardanne) et 2009 (Rousset). Pour les zones à vocation agricoles (A), à urbaniser (AU), à vocation naturelle (N) et à vocation urbaine (U), le graphique indique le pourcentage de territoires artificialisés (1), territoires agricoles (2), forêts et milieux semi-naturels (3).

Source : Projet UQualisol-ZU (Robert., 2012).

En 2008 et 2009, les deux communes affirmaient vouloir limiter l'étalement urbain, maintenir les espaces agricoles et protéger leur patrimoine naturel (Robert, 2012). Or

l'examen de l'occupation des sols de 2008 dans les zonages d'urbanisme des deux PLU a soulevé quelques interrogations. Ainsi à Gardanne, les zones AU étaient pour partie des territoires déjà artificialisés (intention de densifier des espaces déjà urbanisés et de réduire l'impact de l'urbanisation sur des terrains agricoles ?). Mais à Rousset, le zonage AU correspondait en très grande majorité à des terres agricoles (impossibilité de faire autrement ?). La difficulté de comprendre ces deux PLU était également liée au fait que le projet proposé par Gardanne pour sa zone A était ambigu, car l'espace réservé aux activités agricoles était déjà urbanisé à plus de 18%... Concernant les zones naturelles des deux PLU, une part notable d'espaces urbanisés était mise en évidence, principalement du bâti diffus en milieu forestier, amenant à se demander s'ils n'auraient pas pu faire l'objet d'une densification, permettant par là-même de limiter l'incorporation de milieux semi-naturels et agricoles aux zones AU. De tels zonages pouvaient ne pas convaincre les administrés et amenaient à s'interroger sur la capacité de ces documents de planification à véritablement maintenir l'intégrité des espaces et leur vocation.

Elus et techniciens reconnaissent parfois des erreurs de conception des documents locaux d'urbanisme. Ils mettent alors en avant la complexité d'un tel exercice, qui impose de prendre en considération de très nombreux paramètres régissant le fonctionnement présent du territoire, tout en nécessitant une capacité de projection dans le futur. Cependant, ces acteurs soulignent aussi la difficulté de défendre un projet de planification urbaine face aux administrés qui ont parfois du mal à entendre un discours d'intérêt général. En outre, ils mentionnent fréquemment l'inconsistance des lois qui se succèdent, accusées de générer des contradictions. La diversité des interprétations qui en découlent, est aussi pointée comme cause de dysfonctionnements. Davantage que le millefeuille administratif, c'est la cohérence des politiques publiques qui est interrogée (Encadré 8).

Il y a des gens qui s'attendent à conserver le petit... enfin petit village... disons le village actuel. Sans trop de développement urbanistique... Mais malheureusement avec la loi SRU, qui nous oblige à densifier le centre-ville... chaque projet où il y a un petit immeuble qui se fait entre deux villas, le permis est attaqué... [...] Je dirais que c'est un peu compréhensible parce que le gars qui est tranquille avec sa petite villa... tout d'un coup, il se voit un petit immeuble... pas énorme, mais enfin cinq ou six logements... de suite c'est... [...] Mais malheureusement, on est obligé d'appliquer la loi.

Adjoint à l'urbanisme de Carry le-Rouet, 14 février 2013.

La loi change et il faut que l'on s'adapte. Elle change mais en plus elle est même interprétée différemment, d'un endroit à l'autre. C'est-à-dire qu'en fonction des différentes directions que vous avez dans les différentes DDTM ou les autres services de l'Etat, on va vous faire une interprétation qui va dans le sens où, à un moment donné, la personne qui est là veut que l'urbanisme aille dans ce sens-là. Donc on est en permanence confronté à ça. C'est un combat permanent. Tout le temps, tout le temps. On se bat tout le temps.

Maire de Lama et ancien Président du Pays de Balagne, 22 juin 2015.

On a fait un travail dans notre dernier PLU où on a fait tomber les COS de moitié. On est passé de 0,30 à 0,15 [sur la bande littorale]. On bride tout pour justement essayer d'avoir quelque chose de correct et boum, il y a la loi ALUR qui tombe. Il n'y a plus de COS. Ce que j'ai fait, ça ne sert à rien. Je me dis pourquoi on est maire ? Pourquoi on travaille ? Bon, ça ne va pas nous empêcher de continuer, mais ça fait... Bon je ne dis pas le mot... C'est pénible.

Maire d'Ensuès-la-Redonne, 22 juin 2015

Il n'y a pas que la loi ALUR, vous avez aussi la loi "Engagement national pour l'environnement"... Toutes ces lois entrent en conflit avec d'autres thématiques... je crois d'ailleurs que le cas le plus amusant c'est, dans les années 2000, la loi Borloo version 1 qui d'un côté proposait la maison à 100 000 euros et de l'autre, dans le même texte, il fallait lutter contre l'étalement urbain... Donc une contradiction dans le même texte !

Agent du service de la planification et de l'urbanisme d'Antibes, 22 juin 2015.

Encadré 8. L'exaspération d'élus et de techniciens face aux évolutions législatives et réglementaires

Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

Globalement, les décideurs locaux disent assez fréquemment leur agacement devant des textes de lois qui se contredisent et anéantissent leurs efforts de plusieurs années. Les relations entre l'État et les pouvoirs locaux sont donc tendues. Les injonctions émanant du pouvoir central et relayées par ses services en région, sont vécues comme l'incompréhension des réalités du terrain. L'insuffisante articulation des objectifs des différentes politiques publiques est vivement critiquée.

Conclusion du Chapitre 7

Pour comprendre comment l'urbanisation se met en place, quelles formes paysagères elle produit et avec quelle force elle se développe, nous avons choisi de travailler à grande échelle. Nos résultats sont en cohérence avec des éléments de connaissance déjà disponibles dans la littérature scientifique. Cependant, ils apportent des compléments sur certains aspects de la dynamique spatiale de l'urbanisation, qu'ils permettent de contextualiser en considérant des facteurs jusqu'à présent peu mis en relation avec le fait urbain ainsi objectivé. Il existe de grandes disparités dans les dynamiques de l'urbanisation sur le littoral. Ainsi, l'étalement urbain peut considérablement varier d'une commune à une autre, et ce au sein d'une même zone côtière. Corrélativement, les principes de l'urbanisme économe en espace sont très diversement mis en œuvre. Si une tendance à la convergence des pratiques en matière de planification spatiale est constatée, l'encadrement de l'urbanisation par les documents d'urbanisme est sensiblement différent d'un lieu à un autre. De fait, certaines municipalités peuvent autoriser une relative croissance des espaces urbains, quand d'autres sont dans une limitation assumée. L'approche par les représentations sociales permet de comprendre les difficultés auxquelles les responsables locaux font face et d'identifier les raisons pour lesquelles des décisions et des partis d'aménagement apparemment contre productifs sont pris. Cette même approche révèle aussi une dualité majeure dans les représentations du littoral : celui-ci est perçu comme un environnement de qualité qui est menacé par l'urbanisation.

Chapitre 8. Le rôle des vues dans le désir de littoral et sur son urbanisation

L'existence d'un rôle du paysage dans le désir de littoral et, *in fine*, sur l'urbanisation des rivages marins constitue une idée directrice de notre parcours de recherche (Chapitre 4). Dans cette perspective, l'étude du paysage visible et des représentations sociales des vues et des paysages côtiers nous sont apparus essentiels.

La relation à l'environnement de chaque être humain passe par tous ses sens, mais c'est principalement par la vue qu'il appréhende ce qui l'entoure : « *là où il y a une étendue à regarder, il y a du paysage* » (Donadieu et Périgord, 2005). Comme le rappellent Jean-Claude Wieber et *al.* (2008), si d'autres sens entrent bien sûr en jeu pour l'appréhension sensible du paysage, c'est d'abord par l'œil qu'il est perçu. Il est alors possible de penser que si le paysage côtier est apprécié au point d'être transformé et aménagé par l'urbanisation, c'est d'abord du fait de l'aspect qu'il offre au regard et de la valorisation sociétale de ce même aspect. Assez curieusement, cette dimension de la relation entre les sociétés humaines et l'environnement littoral n'a guère été abordée par la géographie (Luginbühl, 1995 ; Robert, 2009). Ce constat plaide pour une étude des vues et des panoramas sur la côte, soit la visibilité du paysage depuis la terre ferme. Cela questionne l'opportunité d'une approche spatiale, sociale et territoriale de cette dimension du paysage. La perception par l'œil des scènes paysagères est en effet un vecteur permettant le lien entre la réalité matérielle du paysage et les représentations sociales du paysage. En d'autres termes, une vue est à la fois une relation spatiale, une liaison optique entre un lieu (le point de vue) et un ensemble de lieux (l'étendue géographique sur laquelle porte la vue depuis le point de vue), et une interaction homme-environnement, car le paysage « *relève du voir autant que du vu, du sujet autant que de l'objet* » (Berque, 2000), et parce qu'il est « *entre la Nature et la Société* » (Bertrand, 1978). La vue est le support d'une valorisation sociale, elle-même transférée au lieu à partir duquel elle est disponible. Si les paysages côtiers sont urbanisés parce qu'ils offrent des scènes paysagères recherchées, il est donc pertinent d'objectiver cette relation à partir de l'étude de la visibilité du paysage, de l'analyse géographique des lieux qui offrent des vues, et des représentations sociales de ces vues. Ce schéma de pensée est très inspiré des travaux conceptuels et appliqués de l'école de géographie de Besançon sur le paysage. Il découle aussi de principes analytiques de l'espace géographique formalisés à l'Université de Nice, et intègre des éléments théoriques sur les représentations sociales.

Ce chapitre expose les principaux enseignements de nos travaux portant sur la visibilité du paysage et les vues, en relation avec l'urbanisation et l'aménagement du littoral. Une première section traite de la relative importance des vues dans les représentations sociales des paysages côtiers, avec une mise en évidence de la variété des facteurs de valorisation du paysage visible, en particulier la mer. La section suivante présente une démarche mise au point pour cartographier la visibilité du paysage afin de démontrer la relation entre la vue sur mer et l'urbanisation. Enfin, le chapitre se termine par la présentation des tentatives de valorisation et d'instrumentation d'une connaissance de la visibilité du paysage pour la planification spatiale et l'action territoriale.

8.1. Les vues, une dimension perçue et valorisée du paysage littoral

Enoncer qu'il existe dans les sociétés occidentales un goût pour les vues sur le paysage, que ce soit sur le littoral, la campagne, la forêt ou la montagne, est une relative banalité. De nombreux travaux dans le champ des sciences du paysage, de l'histoire, de l'économie, de l'anthropologie, de la psychologie de l'environnement, de l'archéologie, ont montré combien les humains attachent de l'intérêt aux vues et à l'esthétique des paysages (Corbin, 1988 ; Burmil et al., 1999 ; Daniel, 2001 ; Boyer, 2002 ; Ergin et al., 2008 ; Rey-Valette et al., 2019). Dans la perspective d'identifier et de comprendre les valeurs attachées aux vues sur le littoral, de saisir comment ces valeurs sont transmises et reliées aux lieux, nous avons étudié les représentations sociales du paysage sur des territoires côtiers déterminés.

8.1.1. Importance relative et évidence patrimoniale des vues

Les paysages côtiers sont-ils plutôt valorisés pour leur matérialité ou pour les usages qu'ils permettent, voire leurs représentations sociales ? Dans quelle mesure sont-ils aussi désirés pour les vues qu'ils offrent sur l'espace géographique ? Apprécier la mer en tant que réalité matérielle de l'environnement, ce n'est pas exactement la même chose qu'apprécier la vue sur la mer, et ce n'est pas non plus, tout à fait, aimer s'adonner à des activités comme la baignade, la pêche, la voile ou la plongée. A la recherche de la part des vues sur le paysage dans la valorisation du littoral et, *in fine*, sur son aménagement et son urbanisation, nous avons étudié les éléments qui fondent les représentations sociales du paysage en contexte littoral. De ces travaux, il ressort que le paysage visible est clairement identifié et qu'il jouit d'une valorisation certaine. Issus de l'enquête du projet VIPLI-Med (Robert et al., 2016), quelques résultats de deux questions destinées à évaluer la dimension visible du paysage par rapport aux dimensions matérielle et idéale dans les représentations en donnent une illustration.

La première question est une question d'évocation. Parmi une liste de 15 termes, représentant équitablement chacune des trois dimensions conceptuelles du paysage (matérielle, visible, perçue/utilisée), les répondants étaient invités à choisir les 5 à 10 mots les plus évocateurs pour eux d'un paysage côtier. Sans grande surprise, le traitement des données révèle que le paysage côtier est indéfectiblement lié à la présence de la mer. Le terme « mer » est en effet choisi par 97 % des répondants. Cela pourrait laisser supposer une suprématie de la matérialité du paysage dans les représentations, mais les autres termes du paysage matériel ne sont que modérément sélectionnés par les personnes enquêtées : « port » (51 %), « île » (39 %), « pins » (35%), « oiseau » (33 %). En revanche, les deuxième et troisième mots les plus sélectionnés sont « horizon » (71 %) et « vue » (58 %), révélant l'importance de la dimension visible dans les représentations sociales du paysage littoral. Ce résultat enseigne deux faits importants : le rôle central de la « mer » dans les représentations (nous l'avons déjà mesuré à Vallauris dans le cadre de notre recherche doctorale⁶⁸) et la perception très claire de la dimension scénique et panoramique du paysage littoral (fait moins intuitif sur lequel la littérature scientifique ne s'est guère penchée). Les deux dimensions (matérielle et visible) sont assez fortement reliées : « mer » est le terme le plus relié aux autres, en particulier à « horizon » et « vue ».

⁶⁸ A la question « Qu'est-ce qui est le plus caractéristique du paysage de Vallauris Golfe-Juan selon vous ? », 87 % des enquêtés avaient répondu « mer », loin devant « collines » (61 %), « vieux village » (48 %) et « ports » (40 %).

L'importance relative accordée aux vues et à la visibilité du paysage dans les représentations du paysage sur le littoral est confortée par les résultats tirés de la deuxième question, qui demandait aux enquêtés de faire des associations de deux mots à partir d'une seconde liste de mots évoquant le paysage, les aménagements et les activités sur le littoral. L'analyse de similitude de la matrice des relations entre mots et sa représentation sous forme de graphe met en évidence la force relative du thème du paysage, en particulier dans son acception visible et dans une perspective de conservation (Figure 12). Le graphe révèle une organisation en trois sous-ensembles : l'un relativement structuré autour de « paysage-panorama-préservation-patrimoine » ; un deuxième, restreint autour de « tourisme », « loisirs » et « commerce » ; et un troisième, plus hétérogène, dans lequel l'articulation « urbanisation-aménagement » semble en position centrale. Ils correspondent à trois univers de représentations reliés par l'item « cadre de vie ». Les représentations sociales apparaissent donc structurées autour de trois idées fortes. Sur le littoral, (1) il existe un paysage, des panoramas et un patrimoine qu'il faut préserver ; (2) l'urbanisation renvoie à des questions de logement et de transport, qui appellent des mesures d'aménagement, et n'est pas sans rapport avec le développement économique, notamment via le commerce et le tourisme ; (3) le tout compose le cadre de vie, qui résulte d'arbitrages entre des politiques de préservation et de développement. Dans cet ensemble, l'articulation « paysage-panorama-préservation-patrimoine » domine très largement : si l'on supprime toutes les relations entre items qui ne dépassent pas le tiers des répondants, les quatre items qui composent cette articulation demeurent reliés sur la figure alors que toutes les autres disparaissent, sauf la relation « tourisme-loisirs ». Il apparaît donc que le paysage est une composante centrale des représentations du littoral, et que ses dimensions visible (via panorama) et patrimoniale (via préservation et patrimoine) sont clairement reconnues.

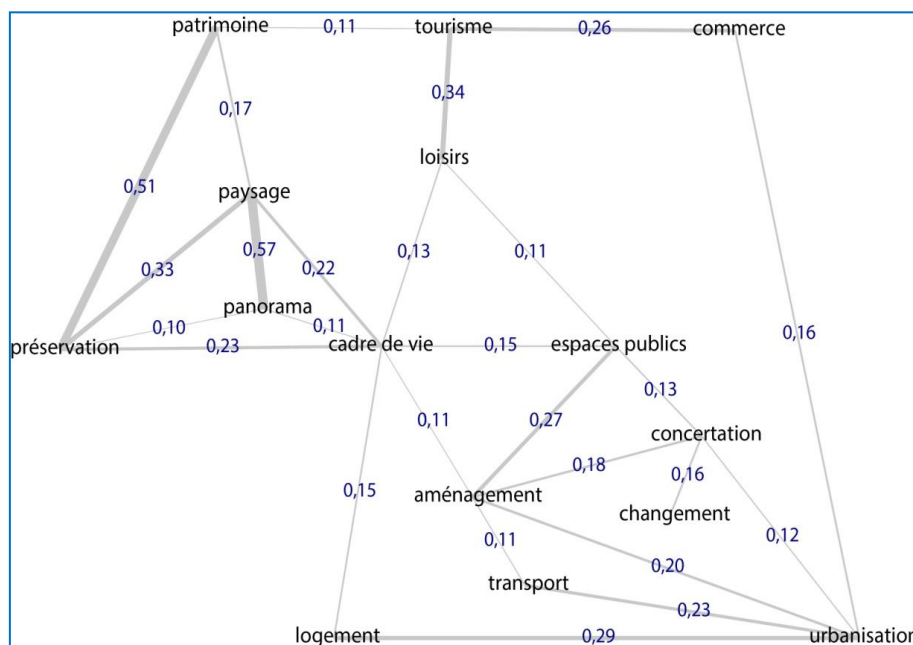


Figure 12. Paysage, aménagement et activités sur le littoral : les relations les plus fréquentes au seuil de 10% des répondants

Les chiffres portés sur les arrêtes reliant les items correspondent aux pourcentages de personnes interrogées ayant fait l'association entre les mots (0,57 = 57 % des 922 personnes ayant participé à l'enquête ont associé « paysage » et « panorama »). Source : Projet VIPLI-Med. Non publié.

8.1.2. Des caractères apaisants et relevant du bien commun

Les vues, l'horizon, les panoramas, la dimension visible des paysages sur le littoral comptent. Cela correspond à une valorisation des scènes paysagères, tant pour leur caractère de spectacle (regarder la mer et les activités nautiques, par exemple) que pour leurs vertus régénératrices, c'est-à-dire le bien-être qu'elles font ressentir à l'observateur. Cette valorisation a fait l'objet de nombreux travaux. Des études de sciences économiques ont proposé des évaluations de la valeur monétaire accordée aux vues, via par exemple les transactions immobilières ou les locations touristiques (Luttik, 2000 ; Cavailhes et Joly, 2006 ; Sander et Polaski, 2008 ; Jim et Chen, 2009 ; Fleischer, 2012 ; Hui et *al.*, 2012). Des travaux en psychologie de l'environnement ont identifié et évalué les préférences paysagères et les propriétés restauratrices de certaines composantes de l'environnement (Ulrich, 1984 ; Herzog, 1985 ; Parson, 1991 ; Laumann et *al.*, 2001 ; Herzog et *al.*, 2003 ; White et *al.*, 2013). Comme d'autres chercheurs adeptes des approches culturelles et sensibles (Germaine, 2011 ; Bigando, 2013 ; Manola, 2013), nous avons cherché à appréhender les vues paysagères à partir des discours des habitants s'exprimant, en situation, sur leur cadre de vie et leurs activités récréatives sur le littoral. Par l'entremise d'enquêtes par entretiens semi-directifs, par questionnaires ou par ateliers participatifs, il est en effet possible d'apprécier plus finement la façon dont les vues sont perçues sur les territoires.

Il apparaît que les vertus régénératrices des vues, en particulier celles portant sur la mer, sont régulièrement mises en avant. Hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, habitants de longue date ou récemment installés, témoignent unanimement de leur sentiment de bien-être lorsqu'ils sont en situation de voir la mer et la côte. Apaisement, repos, sensation de liberté, prédisposition à la rêverie sont les effets les plus souvent évoqués pour rendre compte des bienfaits des vues. L'idée de remède contre les tracas du quotidien et les difficultés de la vie apparaît assez souvent (Encadré 9a). Élément fondamental du paysage côtier aux yeux des habitants rencontrés, la mer et les vues marines suscitent parfois des sensations similaires : l'expérience visible se confond avec l'expérience tactile. Voir, c'est presque déjà ressentir le contact physique de l'eau (Encadré 9b). Dans une large mesure, les témoignages recueillis confirment les connaissances apportées par des approches psychologiques du paysage : sensibilité aux éléments naturels (eau, végétation, relief, faune), valorisation des *stimuli* sensoriels non agressifs (vent, odeurs, couleurs,...). Cependant, ces mêmes entretiens contiennent aussi d'autres éléments, moins fréquents, mais méritant une attention toute particulière de qui souhaite analyser les vues en rapport avec l'aménagement et la gestion du littoral. Si des études d'économétrie montrent que les vues sur le paysage peuvent donner lieu à un surcroît de valeur marchande à certains biens immobiliers ou à des prestations hôtelières, l'acceptation de la marchandisation des vues sur le paysage est loin d'être partagée. Pour nombre de personnes, les vues sur le paysage relèvent en effet du bien commun (Encadré 9c).

Je dirais qu'il y a quelque chose d'attirant à pouvoir être à l'interface terre-mer parce que ça t'ouvre des horizons. Moi, ça m'apaise par exemple. [...] avec tous les aléas de la vie, tout ce qu'on peut s'imposer dans notre société, on peut se dire : "on est là et on est bien, là". On a cette possibilité de ressourcement, d'apaisement.

- a) Un homme de 35 ans, quartier de l'Estaque, Marseille, 13 février 2013.

Moi qui suis d'ici, de voir la mer c'est presque vital. Et de pouvoir profiter de la mer, d'aller nager en été et marcher dans l'eau, personnellement c'est important. [...] J'allais à la mer quand j'étais petite mais [aujourd'hui] ça me libère, j'ai l'impression que ça me fait du bien... [...] du bien-être, ça me vide la tête et ça me calme... de courir, même de marcher au bord de mer et puis dans l'eau. Peut-être le sentiment de liberté qu'on a quand on est au bord de mer.

b) Une femme de 50 ans, Vallauris, 27 février 2013

La seule chose actuellement qu'on ne paie pas, c'est la vue sur la mer. [...] S'asseoir et contempler le paysage, peu importe où vous êtes, ça s'achète pas. Ça vaut de l'or.

c) Une femme de 42 ans, Calvi, 10 octobre 2013.

Encadré 9. Paroles d'habitants du littoral méditerranéen français relatives à l'attachement aux vues sur la mer

Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

Les vues ont un caractère inaliénable, comme l'air ou la lumière du soleil. Sur des littoraux souvent très urbanisés, où la concurrence pour l'accès au foncier et au logement est forte et les prix pour se loger élevés, la gratuité des vues sur le paysage est jugée légitime, ce que confirme le succès des terrains du Conservatoire du littoral (Kalaora, 2010). Par conséquent, le fait de pouvoir disposer de vues depuis l'espace public l'est tout autant, et induit que la disparition d'une vue à la suite de l'édification d'une construction est vécue comme une spoliation, la privatisation d'un bien commun. D'une certaine manière, les vues ont un statut relativement proche de celui de l'accès au littoral et à la mer. Voir le paysage et la mer, comme accéder au rivage, devrait être permis à tout le monde. Or, chacun sait bien que la vue appartient à qui est en mesure de s'offrir le terrain ou le logement qui permet d'en disposer. En juillet 2006, une enquête par questionnaire sur la commune de Vallauris, dont la topographie en balcon sur la Méditerranée fait que 75% du territoire communal dispose d'une visibilité théorique sur la mer (Robert, 2009), révélait que les trois-quarts des personnes interrogées estimaient que contempler la mer était difficile depuis la rue, 71% depuis les parcs et les jardins publics. Une telle perception du paysage littoral met en question l'aménagement du territoire et la mise en partage du paysage.

Enfin, les vues sur le littoral et la mer sont appropriées parce qu'elles font partie du quotidien et sont un support de l'ancrage territorial. Elles sont la face visible du territoire. Elles en révèlent l'identité, les vibrations, le fonctionnement et les évolutions. Les habitants s'identifient à leur territoire à travers elles. Dans le même temps, le spectacle de la côte, les variations de la lumière et celles de la surface de l'eau, les activités sur l'eau, constituent un divertissement inépuisable (Encadré 10a et 10b). Les habitants intègrent les vues et les paysages à leur cadre de vie quotidien, mêlant l'ordinaire et le remarquable. A bien des égards, les enquêtes réalisées mettent en évidence la conscience très forte de la valeur des vues, rejoignant des enseignements déjà mis en évidence dans la littérature scientifique relative aux représentations du paysage dans d'autres contextes (Germaine, 2011 ; Bigando, 2013).

[Ici] c'est un petit coin de paradis... la première des choses : la vue sur Marseille ! Pour moi, une calanque qui est à une demi-heure de Marseille et d'où on arrive à voir tout Marseille, toute la rade de Marseille comme ça, je veux dire, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de sites où on puisse voir ça.

a) Une femme de 42 ans, calanque de Niolon, commune du Rove, 28-02-2013.

Tous les matins, on jette un coup d'œil sur la mer, même dans la journée... s'il y a des bateaux, s'il y a quelque chose en mer. On n'est pas là, c'est vrai, les yeux rivés sur la mer, le Cap d'Antibes ou quoi, mais bon on n'est pas blasé.

b) Un homme de 53 ans, Vallauris, 28-02-2013.

Encadré 10. Paroles d'habitants à propos du paysage côtier comme scène de spectacle

Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

8.2. L'objectivation de la relation entre la vue sur mer et l'urbanisation du littoral

Outre les représentations sociales, les recherches se sont intéressées à la traduction spatiale de la valorisation des vues sur le paysage. Faisant l'hypothèse que cette valorisation des vues produit une valorisation symbolique et matérielle des lieux à partir desquels les vues sont disponibles, nous avons cherché à objectiver un effet des vues sur l'aménagement du territoire en étudiant l'extension géographique de la visibilité des éléments du paysage côtier. La mer s'imposant comme la quintessence du paysage littoral, c'est par l'étude de sa visibilité sur la bande côtière qu'il fallait commencer. En effet, où que l'on soit sur le littoral, voir la mer signale sans ambiguïté la proximité du rivage. Dans le même temps, une vue sur la mer est aussi une vue sur une partie de l'espace côtier, avec des éléments de paysage qui peuvent être emblématiques de la côte : une île, un phare, une falaise, une plage, un port... L'étude de la seule visibilité de la mer permet donc d'appréhender les zones qui, à terre, sont en interaction visuelle avec la mer et un paysage proprement littoral. A partir de ce postulat, nos travaux sont parvenus à montrer que là où la vue existe, l'espace est préférentiellement aménagé, urbanisé, ou mis en valeur de façon spécifique.

8.2.1. Analyse de la visibilité de la mer

La détermination de la visibilité d'un lieu dans l'espace géographique est une opération d'analyse spatiale relativement simple, pratiquée depuis longtemps (Amidon et Elsner, 1968 ; Burrough, 1986). Dès la fin des années 1960, l'avènement de l'informatique a permis les premières représentations numériques de l'espace géographique et des algorithmes ont été élaborés pour déterminer qu'un point situé dans l'espace est potentiellement visible d'autres points en fonction de son altitude et de la topographie environnante (Figure 13). Par la suite, le champ des analyses de visibilité a donné lieu à de très nombreux développements dans de multiples domaines : archéologie, évaluation économique, études d'impact visuel, architecture (Sansoni, 1996 ; Germino et *al.*, 2001 ; Kim et *al.*, 2004 ; Brossard et Wieber, 2008 ; Chamberlain et Meitner, 2009 ; Chamberlain et Meitner, 2013). Avec l'augmentation de la résolution spatiale et de la précision des bases de données, les travaux n'ont cessé de se complexifier afin de proposer des cartographies toujours plus fines de la réalité effectivement visible. Les retombées de ces travaux ont été particulièrement sérieuses dans le domaine de l'insertion environnementale d'aménagements nouveaux et dans le champ de la simulation de paysages virtuels (Brossard et *al.*, 1998 ; Schmid, 2001 ; Nijhuis et *al.*, 2011).

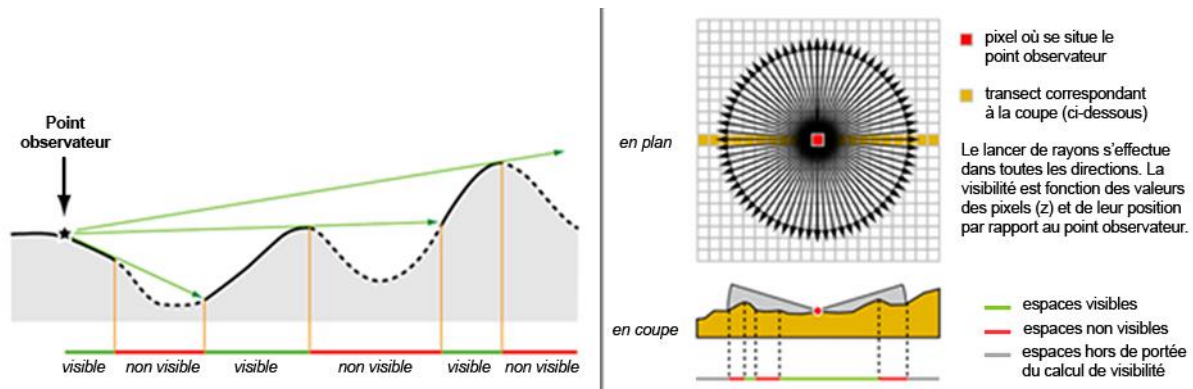


Figure 13. Le principe des analyses de visibilité

Tout lieu dans l'espace voit d'autres lieux (Robert, 2009).

En étudiant les modalités possibles de démonstration d'une relation entre la vue sur mer et l'urbanisation du littoral, nous avons pu mettre au point une démarche de cartographie de la visibilité de la mer originale (Robert, 2009). Le raisonnement est simple : s'il existe une relation entre l'urbanisation du littoral et la vue sur la mer, alors les lieux de la bande côtière qui sont en interaction visuelle avec l'espace marin littoral, du fait de leur seule topographie sont davantage urbanisés que les lieux qui n'offrent pas cette relation visuelle. Et s'ils ne le sont pas encore, ils sont soumis à une forte pression urbaine. En d'autres termes, à distance équivalente du rivage, les espaces terrestres littoraux qui ont la capacité d'offrir la vue sur la mer du seul fait du relief, devraient être davantage urbanisés que les lieux qui n'offrent pas la vue. Bien sûr, la visibilité dont il est question ici est tout à fait virtuelle, car dans la réalité, le sol n'est pas nu. Il est occupé par de la végétation et des aménagements anthropiques. Mais le principe reste valable et la relation peut être examinée.

Nous avons choisi de mener les analyses sur une portion de littoral relativement conséquente, de manière à asseoir la démonstration et à pouvoir procéder à des comparaisons. L'application s'est portée sur le littoral s'étendant de La Ciotat à Gênes, soit la quasi-totalité de la Côte d'Azur historique⁶⁹. Ceci correspond aujourd'hui au linéaire côtier des départements du Var et des Alpes-Maritimes, en France, et à celui des provinces d'Imperia et de Savone, en Italie. A partir d'un modèle numérique de terrain à 20 m de résolution, une méthodologie a été élaborée pour produire une carte de la visibilité théorique de la mer (espace marin compris entre la côte et une distance de 25 km en direction du large) sur la bande terrestre côtière (jusqu'à 25 km dans l'intérieur des terres). Le caractère théorique de cette visibilité est dû au fait de ne considérer que la seule topographie. Cette démarche implique de modéliser l'espace marin littoral pour représenter correctement la visibilité de la mer tout en optimisant les temps de calcul (Robert, 2009). Le résultat obtenu (Figure 14), inédit, a par la suite permis d'objectiver la prédisposition du territoire côtier à offrir des vues sur la mer en étudiant l'interaction entre cette prédisposition et l'aménagement effectif du territoire littoral.

⁶⁹ Le premier à avoir employé l'expression « Côte d'Azur » est Stéphane Liégeard, médecin et écrivain français. Dans son ouvrage daté de 1887, il vantait les atouts climatiques et paysagers du littoral s'étendant de Marseille à Gênes (Liégeard, 1887).

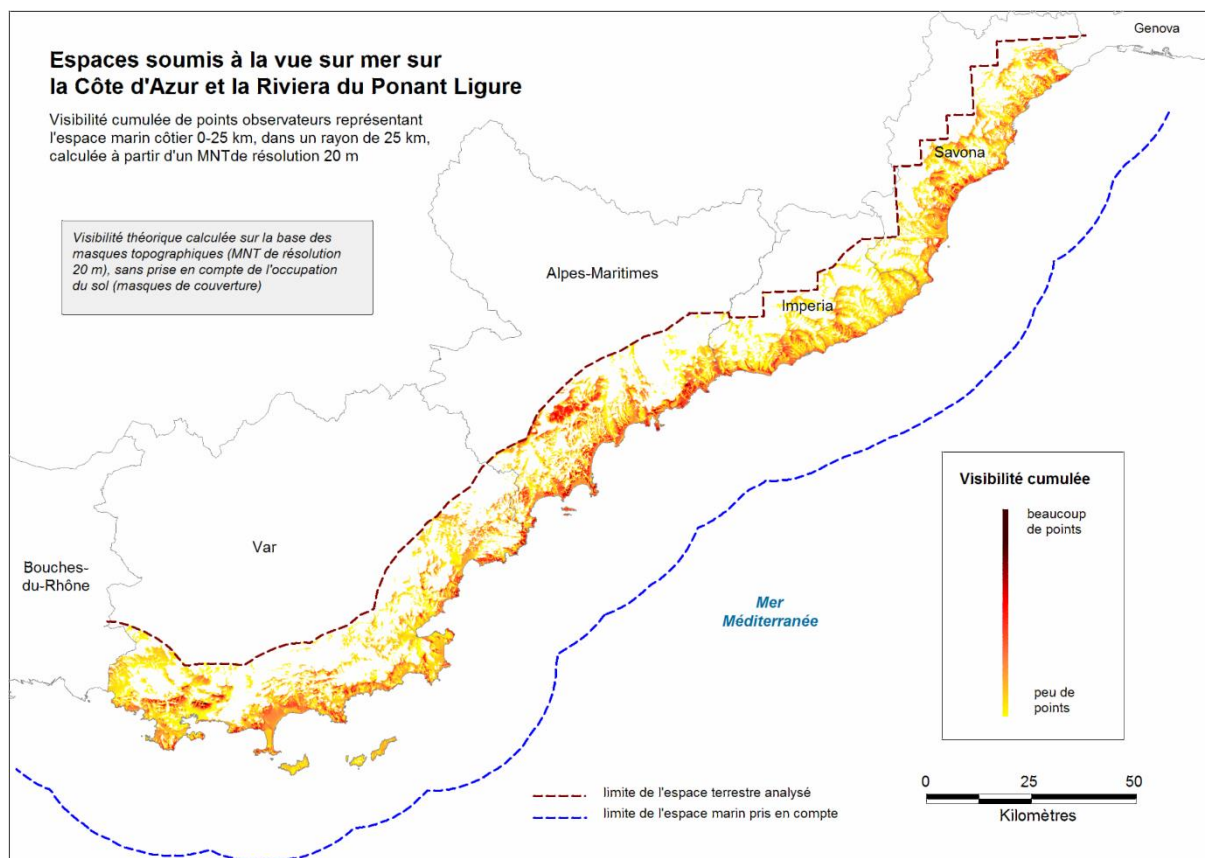


Figure 14. Intensité de la visibilité de la mer sur la Côte d'Azur et le Ponant ligure

Source : Robert, 2009

8.2.2. Vue et urbanisation

Les données de visibilité théorique de la mer ont été confrontées aux données d'occupation des sols issues de deux bases de données régionales conçues en cohérence avec la nomenclature CORINE Land Cover : Ocsol PACA 1999 et UsoSuolo Liguria 2000. Cette opération a révélé un effet « vue mer » indiscutable. Dans la bande côtière de 0 à 10 km, étendue géographique généralement prise en compte pour l'étude de l'urbanisation du littoral (EEA, 2006), cet effet a été démontré par des traitements géomatiques permettant de mesurer la part des « territoires artificialisés » (classe 1 au niveau 1 de la nomenclature CLC) en fonction de la visibilité théorique de la mer. Ainsi, sur la totalité de la façade maritime étudiée, au tournant de l'an 2000 le pourcentage de territoires artificialisés était près de trois fois plus élevé dans les espaces avec vue potentielle sur la mer que dans les espaces ne disposant pas de cette vue. Ce résultat essentiel est venu confirmer l'intuition de départ selon laquelle la visibilité de la mer influe sur la destinée de l'occupation et de l'usage des sols. Cette mesure permet de valider l'existence de la relation entre urbanisation et visibilité du paysage sur le littoral.

Les analyses ont par ailleurs permis de mesurer le rôle de la distance à la côte sur l'effet « vue mer ». Ainsi, en 2000, cet effet se fait sentir jusqu'à 4 km dans l'intérieur des terres sur la totalité de la bande côtière étudiée (Figure 15). Cependant, des effets locaux existent. Dans la province d'Imperia, par exemple, l'effet ne joue que sur un km, du fait du rôle très marqué de la contrainte topographique, qui confine l'urbanisation au liseré côtier. Dans le département du Var, en revanche, il se vérifie jusqu'à 6 km dans l'intérieur des terres, du fait

des nombreux dispositifs de protection du littoral (notamment par le Conservatoire du Littoral), reportant la pression urbaine sur le proche arrière-pays.

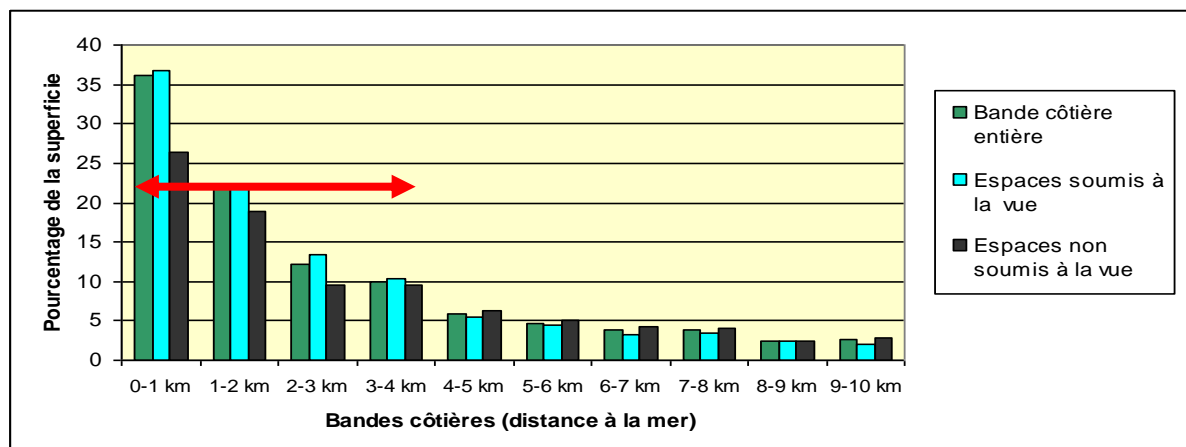


Figure 15. Taux d'artificialisation du littoral selon la distance à la mer et la visibilité de la mer
Jusqu'à 4 km du rivage, les espaces soumis à la vue sont plus artificialisés/urbanisés (Robert, 2009)

En plus des statistiques par bande côtière et par département/province, les analyses ont révélé les spécificités de certaines communes et des originalités de l'espace littoral étudié au regard de la problématique de l'urbanisation en rapport avec le paysage visible. Notamment, le découpage administratif communal et l'agencement du relief font que beaucoup de communes ont une part élevée de leur superficie ayant une vue théorique sur la mer, alors qu'elles ne sont pas riveraines de la mer. Dans la partie française de la zone étudiée, ces communes peuvent subir des pressions similaires aux communes bordières de la mer sans être concernées par les dispositions de la loi Littoral. C'est une spécificité qu'il peut être important de connaître pour les autorités publiques.

8.3. L'instrumentation d'une connaissance de la visibilité du paysage pour l'action publique

Disposant d'arguments solides pour attester de la valorisation sociale des vues et de leur rôle dans la mise en valeur du littoral, les travaux se sont ensuite développés en vue d'explorer les possibilités d'une instrumentation d'une connaissance de la visibilité du paysage pour l'action publique, dans le domaine de la planification spatiale et de l'urbanisme. Alors que les vues côtières peuvent être considérées à la fois comme ressource territoriale et comme bien commun, elles ne sont que très modérément appréhendées dans les politiques publiques. En dehors des dispositions réglementaires relatives aux études d'impact visuel, la connaissance des vues n'est pas requise et n'est guère mobilisée pour l'élaboration des documents d'urbanisme ou pour la conception de stratégies, comme celles portées par le Conservatoire du littoral et les parcs naturels régionaux ou nationaux... Dans ce contexte, il s'est avéré pertinent d'initier des travaux de co-conception de démarches inédites de caractérisation du paysage visible en rapport avec des préoccupations locales de gestion du territoire, tout en se référant aux dispositions réglementaires existantes. Aujourd'hui, ces travaux restent innovants car les recherches récentes portant sur le paysage n'accordent qu'un très faible intérêt à la visibilité du paysage et à l'analyse spatiale des lieux qui offrent des vues. Ainsi les études soutenues par le programme de recherche « Paysage et développement durable » du ministère de l'écologie, du développement durable et de

l'énergie, entre 2005 et 2011, ne considèrent quasiment pas la visibilité du paysage (Luginbühl et Terrasson, 2013). Or elle peut être un support pour l'action publique.

8.3.1. Le paysage visible dans les politiques publiques

En France, si le paysage est l'objet de plusieurs textes législatifs et réglementaires, les vues et le paysage visible ne sont que modérément traités. Pour l'essentiel, le paysage est appréhendé sur le plan matériel (dimension écologique) et sur le plan socio-culturel, comme en témoignent la Loi paysage⁷⁰ de 1993, la Convention européenne du paysage de 2000 ratifiée en 2005, et plus récemment la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016⁷¹. Dans le dispositif juridique français, le paysage visible n'est envisagé qu'en termes d'impact visuel. Par exemple, concernant les sites et monuments classés et inscrits, le législateur a mis en avant la nécessité de ne pas porter atteinte à la perception visuelle d'un objet classé/inscrit par quel qu'aménagement nouveau que ce soit. Dans la Loi paysage, une préoccupation similaire impose de réaliser une étude d'impact visuel pour tout nouvel aménagement d'infrastructure qui pourrait voir le jour sur un territoire donné. La visibilité du paysage est donc préférentiellement appréhendée *via* les notions de nuisance ou de préjudice visuel, ou *a contrario*, d'insertion environnementale. Ceci a donné lieu à de nombreux travaux scientifiques (Cour et Couderchet, 1996 ; Serrhini, 2001 ; Perez et *al.*, 2003 ; Bishop et Miller, 2007 ; Pedersen et Larsmann, 2008 ; Mouflis et *al.*, 2008 ; Rogge et *al.*, 2009 ; Jerpåsen et Larsen, 2011 ; Falconner et *al.*, 2013). Cette manière de penser la visibilité du paysage est assurément réductrice, car cette dimension du paysage doit aussi être considérée comme ressource territoriale. Cela est évident sur le littoral où la vue sur la mer est identifiée depuis longtemps comme une aménité de premier plan qui n'est pas accessible au plus grand nombre : « *la vue de la mer, l'accès à la mer, accaparés par un petit nombre de personnes, de façon permanente, même pendant leur absence, sont au grand nombre parfois interdits, toujours rendus incommodes* » (Piquard, 1973).

Le paysage littoral est un spectacle soumis au regard. A ce titre, il est recherché et peut faire l'objet d'une compétition pour l'accès aux ressources foncières permettant d'en disposer. Dès lors, les analyses de visibilité sont intéressantes pour révéler les dispositions objectives d'un territoire à offrir des vues, dans une perspective d'aide à la décision territoriale, pour valoriser la ressource et pour s'assurer de sa bonne gestion dans le cadre de l'intérêt général. Cette démarche s'inscrit dans une voie empruntée par d'autres spécialistes de l'analyse spatiale du paysage visible (Durand et Passet, 2004 ; Brossard et Wieber, 2008 ; Danese et *al.*, 2009 ; Nijhuis et *al.*, 2011 ; Chamberlain et Meitner, 2009). Toutefois, elle s'en distingue quelque peu par la volonté d'élaborer des protocoles d'analyse résolument fondés sur des problématiques de gestion territoriale et conçus, autant que possible, dans le cadre d'échanges avec les acteurs des territoires, comme cela est désormais relativement fréquent sur d'autres sujets (Dodane et *al.*, 2014 ; Voiron-Canicio et *al.*, 2016b).

8.3.2. Difficultés de mise en œuvre et premières applications

Co-construire une démarche de recherche avec des acteurs territoriaux relève parfois de la gageure. Le défi est d'autant plus élevé que le thème sur lequel la collaboration est souhaitée par le chercheur, ne correspond pas à une préoccupation du partenaire ou si

⁷⁰ Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

⁷¹ Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016.

celui-ci ne la comprend pas ou ne la juge pas prioritaire. Parce que l'étude du paysage visible comme ressource territoriale n'est encore guère pratiquée et échappe à toute obligation réglementaire, nos propositions de collaboration pour expérimenter une instrumentation d'une connaissance de la visibilité du paysage pour l'action territoriale ont nécessité une explicitation de la démarche. Même sur la Côte d'Azur, littoral dont les panoramas et le caractère scénique sont un objet de marketing touristique, ces propositions n'ont pas été immédiatement comprises. Au milieu des années 2000, les partenaires socio-économiques identifiés (collectivités territoriales, agences d'urbanisme, CCI, comités du tourisme...) ne percevaient pas encore ce domaine d'investigation comme un vrai sujet, et ne jugeaient pas opportun de dégager du temps pour nourrir les échanges. En outre, certains ne se sentaient pas en capacité de s'engager dans une collaboration ne s'inscrivant pas dans un cadre contractuel, formalisé par un cahier des charges.

Faute de collaborateurs, les premières expérimentations ont consisté en l'étude de cas d'école. A partir d'une connaissance du terrain et d'une étude critique de questions pouvant susciter un intérêt de la part des acteurs territoriaux, des applications aisément compréhensibles ont été élaborées, afin d'illustrer le type de démarches réalisables et les présenter à des partenaires potentiels. L'une a porté sur la visibilité du paysage à partir des routes en corniche qui relient Nice à la frontière italienne sur la riviéra niçoise (Robert, 2004). Une deuxième a concerné la représentation cartographique animée du paysage visible par un piéton cheminant sur la Promenade des Anglais à Nice (Robert, 2007 et Figure 16).

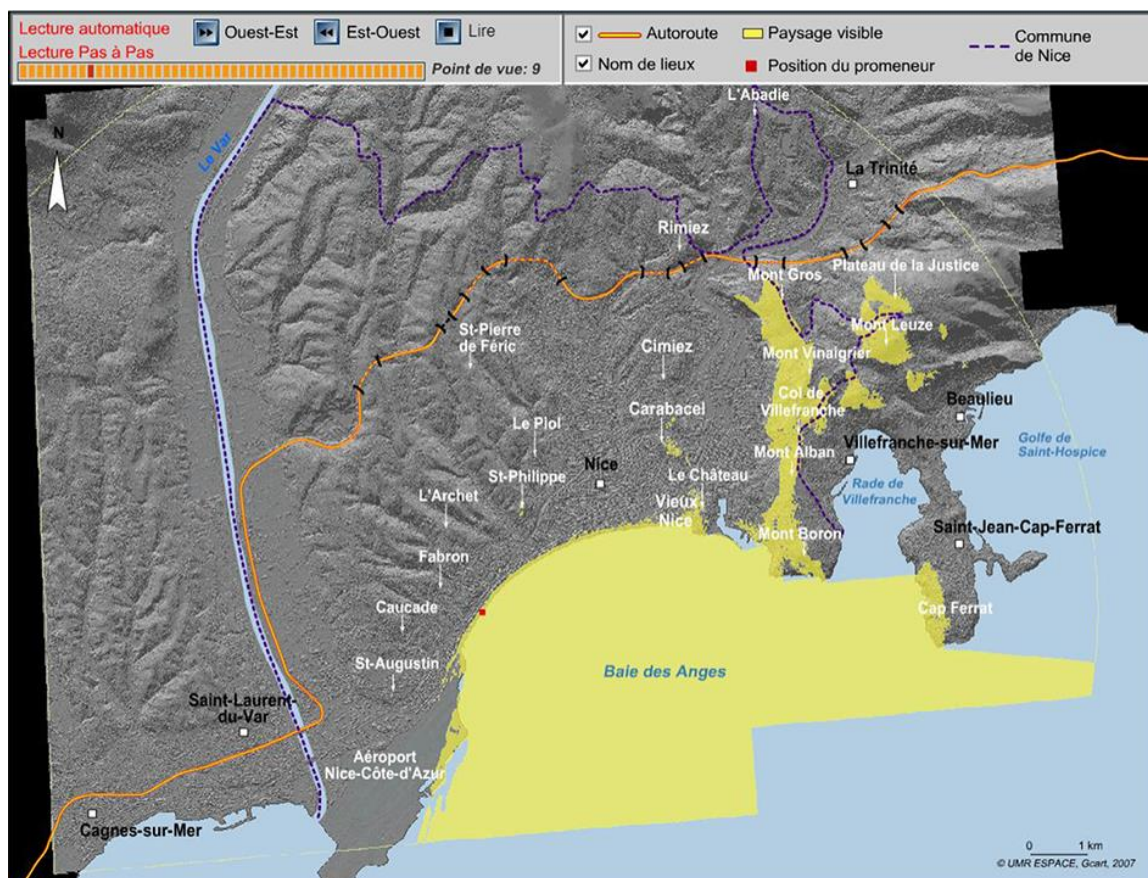


Figure 16. La visibilité du paysage sur la Promenade des Anglais à Nice.

L'espace figuré en jaune représente le bassin de vue jusqu'à 10 km d'une personne de 1,70 m positionnée sur la Promenade au niveau du carré rouge (Robert, 2007).

Une troisième correspondait aux premiers travaux de cartographie de la visibilité de la mer dans les communes du département des Alpes-Maritimes. Ces développements ont été conçus afin de pouvoir apporter des réponses à un questionnement sur le paysage, sa visibilité et l'aménagement du territoire, tel qu'aurait pu le formuler une collectivité territoriale ou un organisme gestionnaire d'espaces naturels. Sur un littoral tel que celui des Alpes-Maritimes, où les vues sont particulièrement remarquables et fortement perçues par les habitants et les gestionnaires, la mise en images, en cartes et en chiffres de la visibilité du paysage s'est avérée instructive. Et la stratégie s'est finalement révélée efficace car, à partir de ces travaux, certains acteurs locaux se sont montrés intéressés et une collaboration a pu être engagée avec la ville de Vallauris.

8.3.3. *Pertinence d'une connaissance du paysage visible pour la planification urbaine, l'action foncière et la gestion paysagère de l'espace*

Des échanges structurés avec des partenaires territoriaux ont permis une étude plus approfondie de l'intérêt d'une connaissance des vues et de la visibilité du paysage pour la gestion des territoires. Des investigations reposant sur la géomatique et le corpus des analyses de visibilité, ainsi que sur des scénarios d'exploration d'un apport des données du paysage visible pour le traitement de problématiques d'aménagement et de planification spatiale, ont été mises en œuvre. Ces travaux ont permis de faire comprendre la démarche aux partenaires et de révéler son utilité dans le cadre de leur fonction et mission. Ils ont ainsi pu étayer leurs réflexions sur des espaces à enjeux de leurs territoires : nouvelles zones qui pourraient être ouvertes à la construction, espaces naturels dont il conviendrait de renforcer la protection, secteurs déjà urbanisés sur lesquels la densification urbaine est questionnée... Les travaux ont également permis d'élaborer une démarche de diagnostic du paysage visible pour un territoire de gestion (commune entière, périmètre d'un parc naturel...), en considérant à la fois les composantes paysagères internes au territoire et celles situées dans son environnement proche (Robert, 2011 ; Robert, 2018).

Les échanges avec des élus locaux (Vallauris, Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne, Lama), des agents des services de l'urbanisme et de l'aménagement de collectivités (communes de Vallauris, Antibes, Nice, Ensuès-la-Redonne et Marseille ; Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis et Communauté urbaine de Marseille⁷²), des agents du service de l'inspection des sites de la DREAL PACA, du Conservatoire du littoral, de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille (AGAM) ou encore du service « paysage » du Parc national des Calanques, ont tous révélé une relative méconnaissance des méthodes et des outils des *visual studies*. En dehors des études d'impact visuel qui renvoient aux notions de covisibilité et de cône de vue, les interlocuteurs n'étaient pas familiers d'une approche des questions territoriales par le paysage visible. Les séances de travail ont alors été l'occasion d'apprécier la possibilité d'un nouveau regard des partenaires sur certaines questions d'urbanisme et d'aménagement, grâce à la prise en compte des vues et de la visibilité du paysage. Plusieurs pistes de travail se sont révélées concluantes et ont donné lieu à une transposition opérationnelle.

À Vallauris, l'opportunité de maintenir ou de créer des servitudes d'urbanisme le long de certaines voies, afin de protéger des vues sur le paysage, a été étudiée et versée dans l'étude préalable au Plan local d'urbanisme. Les investigations ont également mis en évidence la forte empreinte visuelle de trois sommets collinaires boisés, visibles du reste du

⁷² Devenue la Métropole Aix-Marseille Provence depuis le 1^{er} janvier 2016.

territoire communal, mais aussi des communes voisines et de la mer. Ceci a permis d'obtenir leur classement comme Espaces naturels sensibles (ENS) du département des Alpes-Maritimes, et l'acquisition de l'un d'eux par le Conservatoire du littoral (Robert, 2011).

À Carry-le-Rouet, la mise en évidence de secteurs diversement avantagés quant aux possibilités qu'ils offrent de voir le paysage, a permis de hiérarchiser les espaces à enjeux pour l'urbanisation future, et de caractériser les zones AU du PLU en termes d'aménités visuelles (Robert, 2018). Discutés avec le conseil municipal, les résultats ont été plus particulièrement appréciés au regard d'une préoccupation forte pour ne pas densifier le tissu urbain et préserver le paysage arboré. Dans cette même commune, la stratégie d'acquisition foncière du Conservatoire du littoral a été mise en situation avec la capacité des espaces naturels à offrir la vue sur le grand paysage environnant, notamment la mer.

Sur d'autres territoires, les investigations engagées n'ont pas débouché sur des résultats concluants pour l'action publique. À Antibes, l'articulation des données de visibilité du paysage avec la trame verte et bleue a été tentée, à la demande du service urbanisme de la commune. À défaut d'avoir abouti, les travaux ont sensiblement inspiré les agents municipaux engagés sur la révision du PLU de la ville. À Ensuès-la-Redonne, le paysage visible a été mobilisé pour réfléchir à un nouvel itinéraire de randonnée pédestre, qui valoriserait des terrains du Conservatoire du littoral par l'accueil du public. Avec le Parc national des Calanques, les analyses de visibilité ont été instrumentées pour cartographier la prédisposition du Parc à offrir des panoramas et évaluer son empreinte visuelle dans l'agglomération marseillaise (Figure 17).

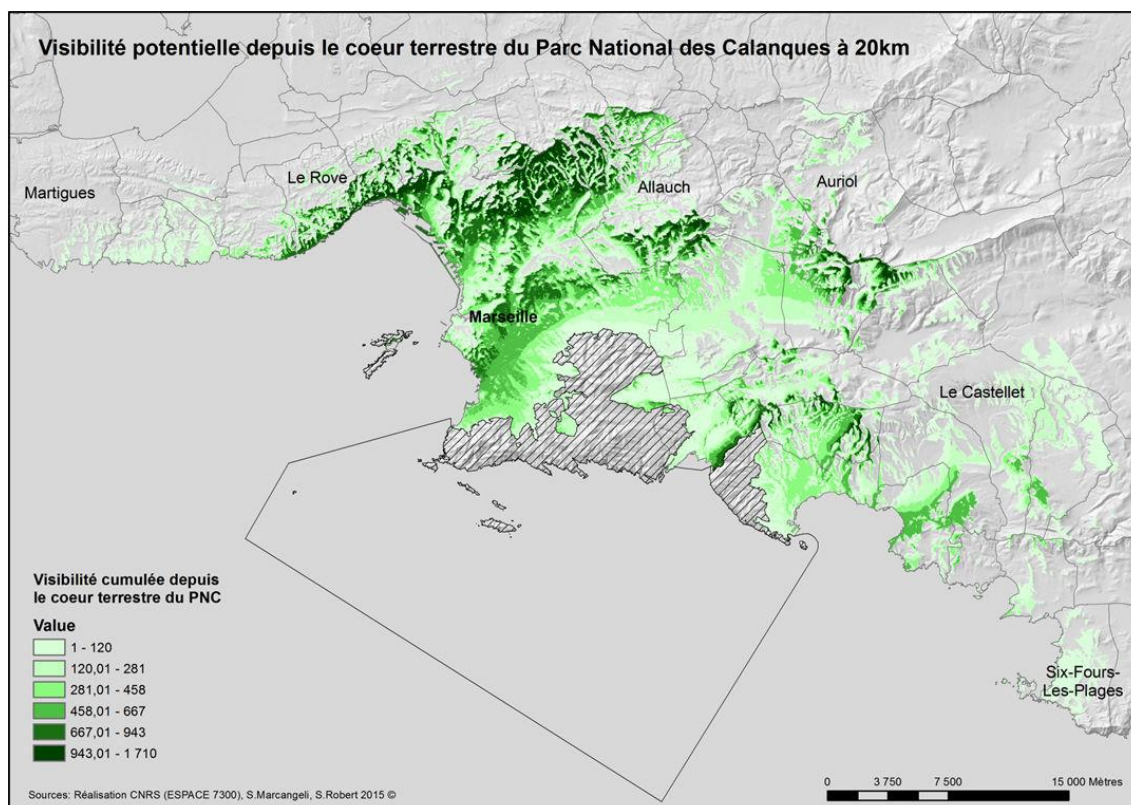


Figure 17. Empreinte visuelle potentielle du cœur terrestre du Parc national des calanques
Hachures obliques : cœur terrestre du Parc. Document produit pour le Parc dans le cadre de son Plan Paysage. Non publié

A l'instar d'initiatives menées sur d'autres territoires (CERTU, 2007 ; Brossard et Larceneux, 2007 ; Brossard et Wieber, 2008), ces travaux montrent la possibilité de tirer avantage des données de visibilité du paysage pour l'action territoriale. Ils peuvent compléter des diagnostics de territoire et étayer les politiques publiques dans le domaine de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme, de la protection de l'environnement et de la mise en valeur des paysages. Les vues ne sont plus seulement considérées en termes d'impact visuel, mais sont pensées comme une ressource du territoire et un marqueur spatial pour l'action. Cependant, si la réception de ces innovations par les acteurs publics est encourageante, leur diffusion reste incertaine et fortement liée à une évolution du contexte réglementaire. Ces travaux qui dépendent largement de la disponibilité et de l'implication des partenaires locaux, ont parfois pâti de paramètres conjoncturels (agenda politique, situation économique, contexte stratégique). Même sur le littoral, milieu d'exception pour ses vues, l'éclairage des problématiques d'aménagement et de gestion du territoire par le paysage visible reste un objectif à promouvoir.

Conclusion du Chapitre 8

Ce chapitre expose certains des aspects et des résultats les plus intéressants de nos travaux concernant le rôle des vues dans le désir de littoral et leur part dans l'urbanisation des zones côtières. En premier lieu, nous avons mis en évidence que la dimension visible du paysage est une composante forte des représentations sociales du paysage sur le littoral. Si la mer est un élément majeur perçu par les habitants, l'horizon et les vues le sont aussi de façon incontestable. Ce n'est donc pas seulement la matérialité du paysage (l'objet) qui compte, mais également sa visibilité (la vue sur l'objet), en fonction de représentations et de préférences. Vues et paysage visible sont aussi perçus comme bien commun, voire comme patrimoine, ce qui interroge la faible prise en compte de la dimension du paysage visible dans les politiques publiques. Conséquence logique de l'attrait pour les vues côtières en général et sur la mer en particulier, le deuxième enseignement d'intérêt concerne la démonstration d'un effet de la vue sur mer dans l'urbanisation/artificialisation du littoral. En élaborant une cartographie de la visibilité de la mer, la prédisposition des espaces côtiers à offrir la vue sur mer a pu être mise en relation avec une occupation des sols dominés par les territoires artificialisés. Cet effet, qui ne se limite pas au bord de l'eau, témoigne du tropisme pour les vues paysagères spécifiques du littoral et implique des effets particuliers en matière de gestion du territoire. Ceci nous conduit à un troisième résultat intéressant de nos travaux. À partir de collaborations de recherche avec des acteurs territoriaux, nous avons pu expérimenter une instrumentation d'une connaissance du paysage visible pour éclairer des problématiques de développement territorial sur le littoral. Dans le champ de l'urbanisme, de la stratégie foncière ou de la gestion paysagère des territoires, les possibilités de valorisation des analyses de visibilité du paysage pour penser avec les acteurs concernés les problématiques territoriales auxquelles ils sont confrontés, ont été explorées. Ces travaux, qui demandent un effort de formation des partenaires, ont reçu un écho favorable. Cependant, la dimension visible des paysages ne pourra, à l'avenir, recevoir une attention plus soutenue que si les pouvoirs publics incitent les collectivités à la prendre en compte.

Chapitre 9. Les pratiques récréatives de plein air, un révélateur des interactions urbanisation-paysage sur le littoral

La transformation des paysages littoraux méditerranéens par l'urbanisation ne découle pas uniquement de la simple extension des villes et de leurs infrastructures. Elle résulte également des usages récréatifs de la côte. Comme nous l'avons déjà exposé, l'urbanisation correspond pour une large part à l'essor de l'économie résidentielle et du tourisme. Tous deux manifestent et exploitent une demande sociale d'aménités environnementales et paysagères. Corrélativement, ce phénomène s'accompagne d'un désir d'accès aux ressources récréatives du littoral, qui peuvent se situer au sein des espaces urbanisés ou aux abords des villes. Depuis plusieurs décennies, la fréquentation des espaces proches de la mer et de l'espace marin côtier à des fins de loisirs a considérablement augmenté (Urbain, 1994 ; Evrard, 2014). Ceci amène la création d'aménagements dédiés à ces usages, occasionne des pressions sur l'environnement et oblige à gérer et planifier ces pressions. D'un côté, les autorités publiques tirent avantage des opportunités récréatives du littoral, pour à la fois conforter leur attractivité et développer leur économie. De l'autre, elles poursuivent des objectifs de conservation de l'environnement, qui les oblige à viser une gestion équilibrée des ressources paysagères.

Poursuivant notre approche de l'urbanisation du littoral, nous nous intéressons aux pratiques récréatives de plein air comme révélateur des interactions urbanisation-paysage. Elles se développent sur des espaces qu'elles valorisent, mais qu'elles peuvent aussi dégrader. En outre, elles suscitent des aménagements et des formes de gestion qui peuvent aussi bien altérer l'environnement et les paysages que les préserver, voire les restaurer. Cette approche indirecte de l'interaction entre urbanisation et paysage trouve sa place dans l'éventail des directions de recherche envisageables à partir du « poly-système paysage » de Brossard et Wieber (1984). Après l'approche de l'urbanisation par sa matérialité et ses formes (occupation des sols), puis celle de son rapport au paysage visible (vue sur mer et visibilité des composantes du paysage), il s'agit ici de traiter d'un des plus importants usages du littoral, soit une composante du système « utilisateur » du paysage littoral.

Ce chapitre présente des travaux sur les pratiques récréatives de plein air en relation avec le paysage et le fait urbain sur la côte. Une première section aborde la question de l'observation et de la mesure des pratiques dans l'espace géographique, préalable nécessaire à une mise en relation objective avec les caractéristiques du paysage. La section suivante traite des motivations des usagers, de leurs représentations des paysages qu'ils fréquentent, et de leurs visions de l'avenir. Enfin, la gestion des activités récréatives et des espaces où elles se déroulent, est l'objet d'une troisième section, visant à mettre en relation les pratiques avec les stratégies des acteurs publics.

9.1. Détermination de l'empreinte spatio-temporelle des pratiques récréatives

Sur le littoral, la caractérisation du déploiement dans l'espace et dans le temps des activités récréatives est l'objet de travaux scientifiques relativement nombreux de la part des géographes (Smallwood et *al.*, 2011 ; Le Corre et *al.*, 2012 ; Le Berre et *al.*, 2013 ; Vacher, 2014 ; Le Corre et *al.*, 2015 ; Le Berre et *al.*, 2016b ; Guyonnard et Vacher, 2018 ; Taunay et Vacher, 2018). Beaucoup font écho aux questions posées par les questionnaires des espaces

naturels protégés, soucieux de concilier la préservation des milieux et leur ouverture au public, ou à celles des gestionnaires de sites touristiques, préoccupés par la qualité de l'accueil et la satisfaction des visiteurs. Dans notre effort d'envisager l'urbanisation du littoral à partir des pratiques récréatives de plein air, nos réflexions concernent l'ensemble des activités de loisirs réalisées en zone côtière⁷³. Cependant, les travaux conduits jusqu'à présent ont plus particulièrement porté sur trois d'entre elles sur le littoral provençal et corse : la plongée sous-marine, la randonnée pédestre et les pratiques balnéaires. Pour chacune, l'objectif est la compréhension des pratiques en rapport avec le fonctionnement du territoire, ses caractéristiques paysagères et les représentations de l'évolution et de la gestion des littoraux, dans un contexte d'urbanisation. Pour cela, une même démarche est suivie, la première étape étant l'objectivation des fréquentations en termes de flux de pratiquants.

9.1.1. Connaître les pratiques récréatives de bord de mer

Les opérations de quantification et de caractérisation des flux d'utilisateurs s'adonnant à des activités récréatives sur le littoral se sont multipliées ces dernières années. Cependant, l'observation systématique des fréquentations n'est que très rarement instituée. Les données disponibles restent toujours relativement éparses, rares et parfois peu fiables. En dehors des périmètres de protection de l'environnement comme les aires marines protégées, les chiffres sont rares. Il s'ensuit qu'il est difficile d'objectiver la répartition des flux d'utilisateurs sur les côtes. Une approche empirique des rives de la Méditerranée française en fournit diverses illustrations.

Sur le littoral marseillais, il s'avère aujourd'hui encore particulièrement difficile de saisir la dynamique spatio-temporelle des usagers sur la côte comme en mer. Les données disponibles sont insuffisantes en termes de fréquence, de pas de temps mesurés, de sites observés. Le cloisonnement des compétences entre gestionnaires a pour conséquence un inégal suivi entre zones géographiques et une inégale constance des opérations de suivi des fréquentations. A titre d'exemple, nous avons étudié les données produites pendant les années 2000 par le gestionnaire de l'archipel du Frioul, avant son intégration dans le Parc national des Calanques en avril 2012⁷⁴. Désireux d'évaluer la pression de visiteurs sur les îles, à la fois sur terre et en mer, ce gestionnaire procédait chaque année à des comptages d'utilisateurs sur l'eau et sur le liseré côtier. Destinés à contextualiser les opérations de gestion, ces chiffres étaient produits par observations et comptages manuels effectués lors d'un tour des îles réalisé en bateau en début d'après-midi. L'examen approfondi des données recueillies a permis de pointer le manque de robustesse de la démarche d'observation dans son ensemble⁷⁵. Sur la période 2001-2011, les dénombrements n'ont pas été réguliers pour la plupart des variables suivies, les périodes d'observation n'ont pas été les mêmes, les activités récréatives observées n'ont pas été identiques (Tableau 3). En outre, le nombre de comptages a pu considérablement varier tout au long de la période et, pour certaines activités, le fait de commencer à partir de 13 ou 14h ne permettait pas de saisir la réalité de l'activité. Enfin, les unités spatiales de dénombrement des usagers ont été modifiées au

⁷³ Ces réflexions sont notamment menées avec des acteurs territoriaux dans le cadre de collaborations de travail établies depuis plusieurs années (Parc national des Calanques, Direction de la Mer de la Ville de Marseille, Parc marin de la Côte bleue, Délégation Provence du Conservatoire du Littoral, Ville de Nice).

⁷⁴ Jusqu'en 2012, le Parc maritime des îles du Frioul, propriété de la Ville de Marseille (Herbert, 2010) était géré par le CEN PACA, préalablement CEEP.

⁷⁵ Cette étude a en partie reposé sur un mémoire de Master MASS de l'université d'Aix-Marseille (Tatiana Gorbunova). Elle a donné lieu à une communication en colloque, mais n'a pas fait l'objet de publication.

cours de la décennie d'observation, complexifiant les possibilités d'un suivi fin des évolutions. La création du Parc national des Calanques n'a pas résolu cette difficulté. Si quelques tentatives de poursuite de ces comptages ont été faites dans la perspective de préparer le plan de gestion, la lourdeur de l'opération et la faiblesse relative de l'apport d'information ont conduit à son abandon.

Variabes suivies (en nombre)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes sur liseré côtier	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Bateaux au mouillage	x			x	x						
Bateaux au mouillage par type		x	x	x		x	x	x	x		
Pêcheurs à pieds		x		x			x	x	x	x	x
Bateaux de chasseurs		x	x	x							x
Chasseurs (provenant du bat.)		x									x
Bateaux de pêcheurs		x	x	x							
Bateaux de pêcheurs par type										x	
Pêcheurs (provenant du bat.)		x									
Bateaux de plaisance		x	x							x	x
Plaisanciers (provenant du bat.)		x									
Bateaux de plongée		x				x					
Bateaux de plongée (pro., ind.)										x	x
Plongeurs (provenant du bat.)		x				x					
Tous usagers		x	x								
Jet ski										x	x
Kayak										x	x

bat. : bateau ; ind. : individuel ; pro. : professionnel ; prov. : provenant

Tableau 3. L'observation et la mesure des fréquentations récréatives sur les îles du Frioul entre 2001 et 2011

Données du CEN PACA, 2012. Source : Gorbunova, 2012.

La fréquentation des plages est elle aussi très mal connue : méconnaissance du nombre d'usagers, de leur répartition sur le territoire et de leur fluctuation au cours du temps (sur une journée, d'un jour à l'autre, en saison et hors saison). A Marseille, le chiffre de 2 millions d'usagers venant sur les plages au cours de la saison balnéaire (du 1^{er} juin au 30 août) est régulièrement diffusé par la mairie et relayé par la presse, mais, outre qu'il n'est pas livré à un niveau de détail plus fin, il n'est absolument pas validé. A Nice, au milieu des années 2000, le chiffre qui circulait était quant à lui de 22 000 personnes par jour en été et n'était pas davantage étayé (Robert et *al.*, 2008). Pour la randonnée pédestre, les chiffres sont eux-aussi très peu nombreux et très peu efficaces pour renseigner sur la réalité de la fréquentation des sites⁷⁶. Le comité départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération française de randonnée pédestre n'est pas en mesure de dire combien de randonneurs fréquentent les principaux massifs du département, ni même sur les sentiers les plus renommés. Le Conservatoire du littoral et le Pays de Balagne n'en sont pas davantage capables sur les territoires où cette activité les interroge pourtant. Quant à la plongée sous-marine, des chiffres réguliers et étayés sont encore rares pour beaucoup d'aires marines protégées, et ils n'existent pas pour les espaces ne faisant pas l'objet d'une protection. Même sur la côte marseillaise, haut-lieu de cette activité en France, l'information est indigente (Robert et Plouvier, 2017).

⁷⁶ Constat fait dans le cadre du projet SLIDE. Non publié.

9.1.2. Observer les pratiques avec des méthodologies spécifiques

Dans un contexte tel que celui de la rade de Marseille, l'appréciation objective de l'interaction entre les pratiques récréatives et le paysage n'est pas facilitée. Il n'existe pas de chiffres sur les niveaux de fréquentation des sites pouvant être mis en relation avec leurs caractéristiques paysagères et, *in fine*, les représentations du littoral par les usagers et les questionnaires. Pour aller dans ce sens, des opérations d'évaluation de la fréquentation ont été réalisées pour deux catégories d'activités : la plongée sous-marine et les activités balnéaires. Bien que de conception différente, ces opérations ont permis de repérer la singularité de certains lieux en termes de fréquentation.

Concernant la plongée sous-marine, notre objectif était de disposer d'une vue synoptique de l'activité sur la totalité du littoral marseillais. Un dénombrement exhaustif étant matériellement impossible, nous avons procédé de manière indirecte par le biais d'une enquête auprès de toutes les structures d'encadrement dont le siège est dans le département des Bouches-du-Rhône (Robert et Plouvier, 2017). Questionnées sur la fréquence de leurs sorties en mer, les sites les plus visités, la taille moyenne des palanquées, leurs motivations à se rendre sur les sites, leur éventuelle perception d'une sur-fréquentation de certains sites, les structures interrogées ont livré une information utile pour mettre en évidence une géographie de la pratique ainsi qu'une inégale popularité des sites.

Pour les pratiques balnéaires, un tout autre protocole a été mis en œuvre. Sur plusieurs plages urbaines de la commune de Marseille, des dénombrements d'usagers *in situ* ont été réalisés au cours de journées d'observations choisies de façon à autoriser des comparaisons inter-journalières et interannuelles. Trois plages, réparties du nord au sud de la ville et situées dans des contextes paysagers différents, ont fait l'objet d'une évaluation comparée de leur fréquentation, à l'aide de photographies prises chaque heure entre 8 et 20h. En parallèle, une enquête par questionnaire a été menée sur ces plages, en vue de connaître les pratiques et les profils des usagers⁷⁷. Dans la lignée d'une précédente étude conduite à Nice (Robert et *al.*, 2008), ce travail a permis de mettre en relief la variation de la fréquentation au cours d'une journée et de la confronter à d'autres modèles de remplissage/vidage de la plage par les usagers identifiés dans le cadre d'autres études (Balouin et *al.*, 2014 ; Guyonnard, 2017). Il a aussi permis de pointer des originalités locales, des variantes d'une plage à l'autre et de commencer à interroger le poids du paysage dans la variation du nombre des visiteurs.

9.1.3. Expliquer les pratiques par les caractéristiques paysagères des lieux

Les chiffres de fréquentation obtenus à partir des protocoles spécifiquement développés, doivent naturellement être mis en relation avec d'autres observations faites sur le terrain et des données de contexte pour en faire une interprétation solide.

Concernant la plongée sous-marine en rade de Marseille, les données révèlent une très inégale fréquentation des sites. Pour une large part, cela correspond aux caractéristiques intrinsèques de ces derniers, en termes de difficulté pour la pratique, de distance à la côte, de facilité du mouillage, d'habitats et de paysages sous-marins offerts aux plongeurs, etc. Mais si la plupart des sites se trouvent dans des périmètres de protection de l'environnement, les plus fréquentés sont principalement localisés le long de côtes non aménagées, vierges de toute construction, soit des paysages côtiers d'aspect naturel

⁷⁷ Ces travaux s'inscrivent dans le projet Mars-2P, toujours en cours de développement dans le cadre de l'OHM Littoral méditerranéen.

(Figure 18). Sur la Côte bleue, ce sont les sites faisant face aux vastes étendues protégées du Conservatoire du littoral qui sont les plus pratiqués. Autour du Frioul, ce sont les sites situés à l'ouest de l'archipel, soit ceux d'où l'on ne voit pas Marseille. Quant aux sites très prisés des calanques, à distance de la ville, ils sont sans relation visuelle avec elle. Il est alors intéressant de s'interroger sur les pratiques. Toutes choses égales par ailleurs en termes de caractéristiques spécifiques des sites, la plongée ne s'effectuerait-elle pas préférentiellement dans des paysages naturels, des scènes environnementales d'où la ville serait absente ?

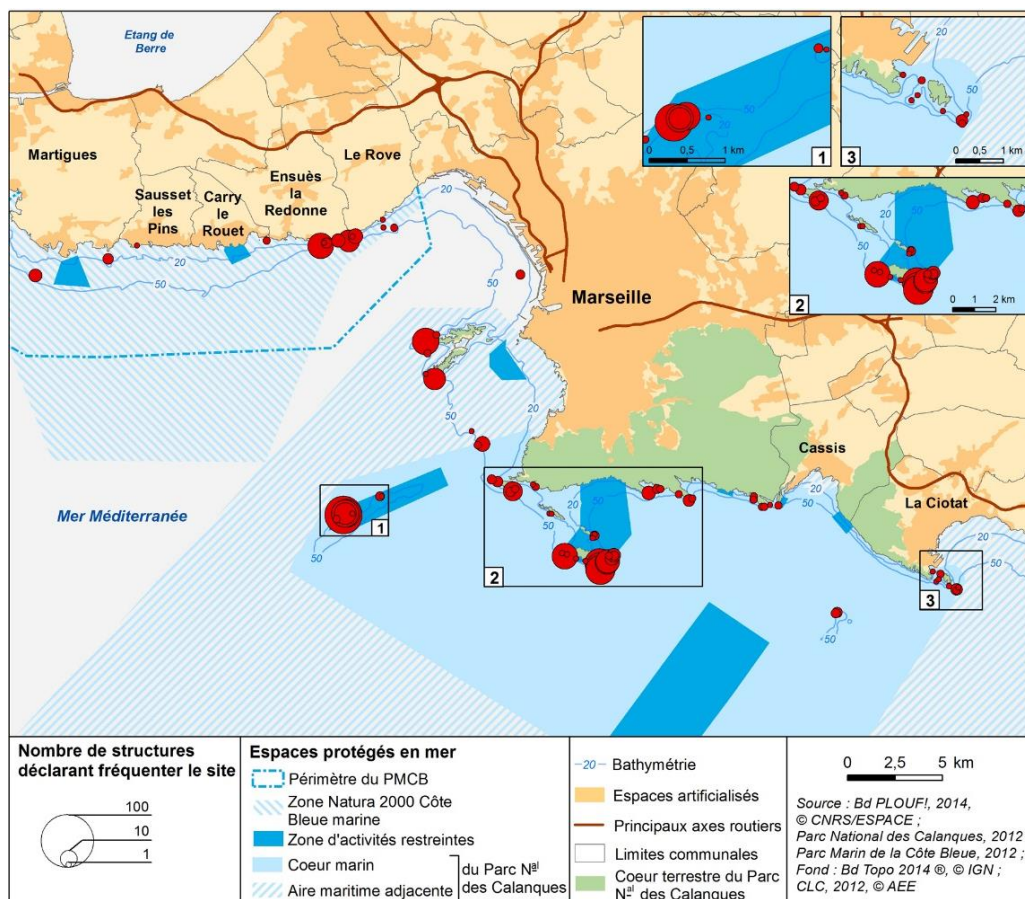


Figure 18. Sites de plongée les plus pratiqués sur le littoral marseillais

Source : Robert et Plouvier, 2017

Les données obtenues sur les plages urbaines de Marseille interrogent, elles-aussi, le rôle du paysage sur la fréquentation. Sur les trois plages ayant fait l'objet de comptages simultanés au cours de l'été 2017, les différences de fréquentation au cours de la journée peuvent être reliées à leur insertion dans la ville et à leurs caractéristiques paysagères. Au nord, la plage de la Lave est la plus distante de l'urbanisation. Située au-delà du port de commerce, elle se loge au pied des abrupts rocheux qui annoncent le début de la Côte bleue. Exposée plein sud, elle ne permet pas d'observer les couchers de soleil, mais offre un panorama étendu sur toute la rade, les îles du Frioul et le centre-ville, au loin. Au centre, la plage du Prophète se situe en contrebas de la corniche et des quartiers bourgeois des collines du Roucas Blanc. Exposée à l'ouest et enchâssée dans la ville, elle est entourée de quartiers résidentiels arborés. Enfin, au sud, la plage de la Pointe Rouge est davantage marquée par le fait urbain, tant par sa localisation que par le paysage visible. Exposée au nord, elle offre des vues sur les plages du Prado et la ville.

Les données montrent que l'évolution du nombre d'utilisateurs au cours d'une même journée peut être très différente (Figure 19). Outre que de multiples facteurs explicatifs entrent en jeu (qualité de la desserte par les transports en commun, événements conjoncturels à proximité de ces plages, pratiques spécifiques lors des jours de comptage...), les courbes de fréquentation présentent des singularités pouvant être interprétées au regard des caractéristiques paysagères. Ainsi, la baisse marquée du nombre d'utilisateurs à partir de 17h à la Lave s'expliquerait en partie par la disparition progressive du soleil et par l'impossibilité de contempler le coucher du soleil. A la Pointe Rouge, un même recul est observable (départ des familles avec enfants), mais la fréquentation reste élevée (possibilité de jouir du coucher de soleil et des restaurants présents sur la plage). Quant à celle du Prophète, elle connaît un véritable regain de fréquentation en soirée. Ceci est un trait spécifique de cette plage, connue pour servir de cadre à des apéritifs conviviaux et festifs entre citoyens trentenaires lors des soirées d'été. L'isolement relatif par rapport au tissu urbain, la proximité du centre-ville, la vue sur le coucher de soleil, sur le Frioul et sur la mer expliqueraient ces pratiques.

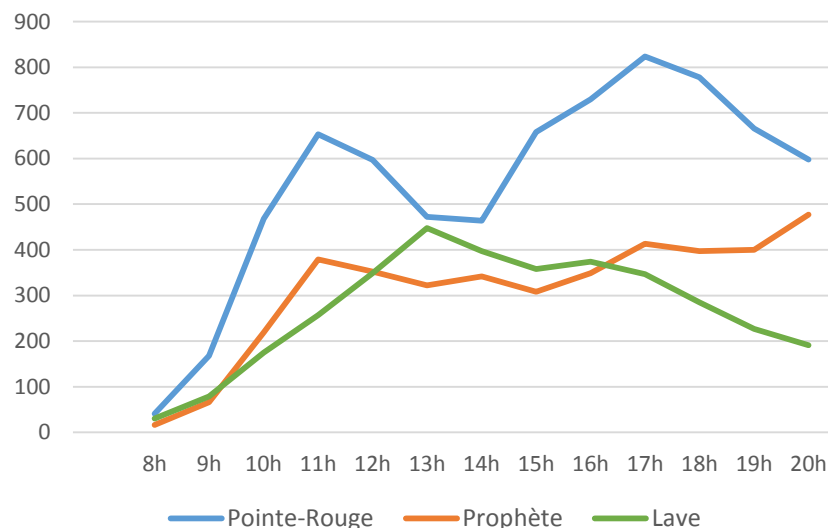


Figure 19. Nombres d'utilisateurs dénombrés le mardi 11 juillet 2017 sur trois plages urbaines de Marseille

Source : *Projet Mars 2P. Non publié.*

Pour la plongée comme pour les plages, les chiffres de fréquentation ne suffisent naturellement pas à identifier clairement un effet du cadre paysager sur les pratiques. A ce stade, seuls quelques indices invitent à aller plus avant. Ils font sens si est admise l'hypothèse selon laquelle les pratiques récréatives de plein air s'expliquent pour partie par les caractéristiques paysagères du lieu où elles se déroulent. Un complément à cette hypothèse serait que les activités récréatives de plein air manifestent une recherche de nature, correspondant à *minima* à une mise à distance avec la ville.

9.2. Discours et préférences des utilisateurs sur les paysages du littoral

En complément de l'approche par les fréquentations, notre exploration de l'interaction entre les activités récréatives de plein air, le paysage et l'urbanisation du littoral s'appuie sur les représentations des utilisateurs, appréhendés par le biais d'enquêtes menées sur le terrain.

L'objectif n'est pas tant d'attester le rôle du paysage que de le caractériser et de découvrir ce qu'il peut signifier des manières de vivre et de penser le fait urbain sur le littoral.

9.2.1. *Le littoral, cadre de vie propice aux activités récréatives de plein air selon les habitants*

En considérant le spectre plus large des habitants du littoral méditerranéen, le projet VIPLI-Med nous a permis de pointer la distinction faite dans les représentations sociales entre une vision dégradée des côtes, du fait de l'urbanisation, et une autre plus positive, organisée autour des aménités environnementales, elles-mêmes reliées à des pratiques récréatives. Le littoral est donc clairement associé à des activités sportives, de détente ou de découverte qui se déroulent préférentiellement dans un cadre à caractère naturel.

En complément de l'enquête par questionnaire, des entretiens individuels conduits auprès d'habitants confirment la prégnance du paysage sur la façon de percevoir le cadre de vie (Robert et al., 2016). Ils révèlent l'association explicite entre les composantes naturelles de ce cadre, avec la mer en figure de proue, et les activités récréatives qu'il est possible de pratiquer sur la côte. Une analyse de contenu de ces entretiens a en effet permis de mettre en évidence une structuration thématique des discours en pôles dont l'un, organisé autour du mot « mer », rassemble plusieurs mots évoquant des activités récréatives (bateau, promenade, balade, jeu, boules) et des éléments constitutifs des paysages du littoral méditerranéen (plage, rocher, montagne, maquis, forêt...). Toutefois, le contenu des entretiens n'oppose pas véritablement le registre du cadre paysager et des activités récréatives à celui des aménagements et de l'urbanisation. Les discours sont articulés. La naturalité du littoral est recherchée et valorisée, mais elle n'est pas nécessairement mise en contrepoint du fait d'habiter la côte et donc de sa transformation par l'urbanisation. En revanche, l'examen détaillé des entretiens fait apparaître la recherche de la tranquillité et de la qualité paysagère, même à proximité des espaces fortement urbanisés, comme sur la Côte bleue (Encadré 11).

[Plus jeunes], le soir, avec les copains, on se faisait des barbecues à la plage des Anthénors. Ça ne nous serait pas venu à l'idée d'aller à La Couronne, là où il y avait plein de monde. Non, on allait aux Anthénors. La route était vraiment... il n'y avait personne d'autre que nous. [...] c'était le fait, je pense, que ce soit difficile d'accès qui rendait ça charmant en fait, qui rendait ça justement un peu original.

Encadré 11. Une habitante de la Côte bleue, à propos de sa pratique du littoral

Femme de 35 ans, Le Rove, 8 mai 2013. Source : Projet VIPLI-Med. Non publié

9.2.2. *Entre naturalité et urbanité, les attentes disparates des randonneurs*

Si le littoral est propice aux activités récréatives, la conduite de ces mêmes activités est parfois équivoque quant aux rapports à l'environnement. Le cas de la randonnée pédestre est illustratif de la diversité des attentes des usagers en termes d'expérience paysagère et récréative, ce qui a déjà été montré par ailleurs (Melin, 2015) et interroge la manière de gérer et d'aménager les sentiers (Cristache, 2006).

Dans le cadre du projet SLIDE, qui s'intéresse aux sentiers de randonnée en contexte littoral, les pratiques et les attentes des usagers de la Côte bleue ont été étudiées, et leurs

préférences paysagères évaluées⁷⁸. Une enquête structurée en deux phases a consisté à questionner :

- les clubs de randonnée du département des Bouches-du-Rhône, sur leur vision de ce territoire comme espace plus ou moins propice à leur activité ;
- les usagers sur le terrain, pour recueillir des informations sur leurs préférences paysagères et sur les caractéristiques auxquelles ils sont le plus attachés en termes d'accessibilité, de fréquentation, d'aménagement et d'entretien.

Les résultats sont révélateurs d'attentes et de visions complexes, voire contradictoires. Ainsi, la Côte bleue est perçue par les clubs de randonnée comme moins fréquentée que d'autres espaces naturels littoraux, en particulier le Parc national des Calanques, tout en étant plus accessible. Ceci est considéré comme positif, d'autant que les paysages sont appréciés et les parcours valorisés. Très proche des espaces urbanisés, ce littoral conserve une forte naturalité et est jugé remarquable pour les vues offertes sur la mer et Marseille. Pour les usagers rencontrés sur le site (questionnaire passé auprès de 128 personnes), la hiérarchie des critères d'appréciation des sentiers qui parcourent ce littoral est différente. Alors que les clubs valorisent les vues et le caractère aride du paysage, la majorité des usagers individuels mettent en avant la possibilité d'accéder physiquement à la mer et plébiscitent les chemins arborés et verdoyants...

Cependant, au sein même du groupe des usagers individuels, les préférences varient. Un photo-questionnaire, qui proposait douze scènes illustrant diverses situations par rapport à un gradient naturalité-urbanité et un gradient dangerosité-praticabilité (Figure 20), a permis de mettre en exergue l'ambivalence des attentes. Les deux photos préférées (score moyen de 4,5 sur 5) représentent une section du sentier côtier en contexte urbain à Carry le-Rouet (Figure 20, photo 7), très aménagée et sécurisée, et une section très différente en zone naturelle du côté du Rove (Figure 20, photo 9), non aménagée mais très praticable. Ce résultat témoigne de l'hétérogénéité des attentes, mais aussi d'un point commun : le chemin ne doit pas présenter de danger et être aisé à parcourir. En d'autres termes, une préférence pour un certain degré d'aménagement et d'entretien semble s'exprimer. Les usagers sont à la fois désireux de nature et attachés à une certaine sécurisation des parcours. Ce n'est pas sans soulever de questions. Notamment, en référence à la réflexion sur la relation entre pratiques récréatives et urbanisation des paysages littoraux, quels aménagements privilégier pour concilier demande récréative et conservation de la nature et des paysages ? Comment sécuriser sans dénaturer ? Aménager des sentiers viables et sans danger, n'est-ce pas urbaniser la nature ?

⁷⁸ Etude conduite avec un étudiant de Master 2 en géographie, non publiée : DENIEL Mahé, 2016. Le rôle paradoxal des sentiers littoraux périurbains, entre vecteur de naturalité et vecteur d'urbanité. Le cas de la Côte Bleue dans les Bouches du Rhône. Mémoire de stage de Master 2 « Sciences humaines et sociales », mention « Sciences du territoire », Spécialité professionnelle : « Systèmes Territoriaux, Aide à la Décision, Environnement », Université de Grenoble Alpes, 70 p.

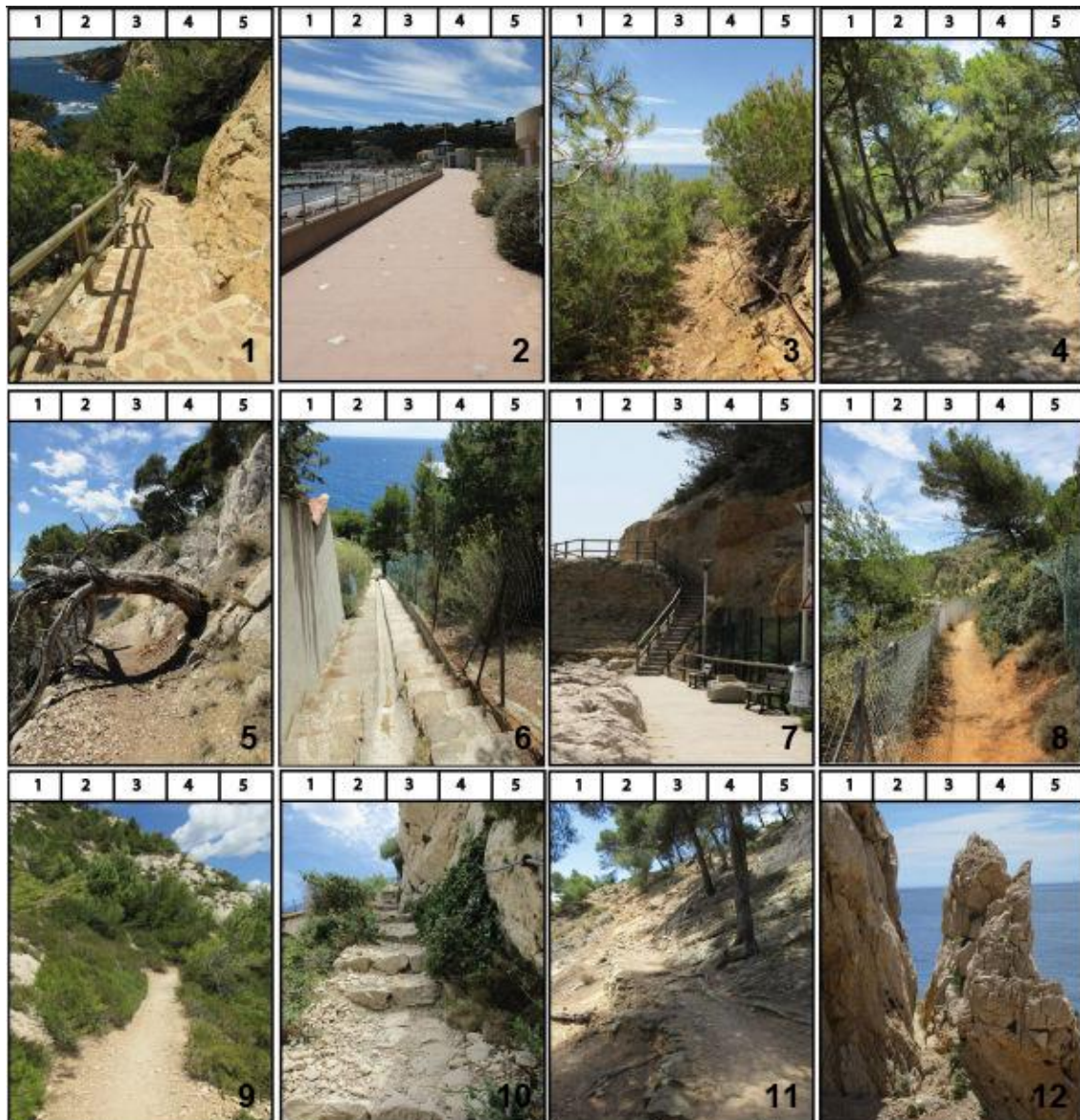


Figure 20. Quelles configurations de sentier côtier les plus valorisées par les usagers ?

Images constituant le photo-questionnaire, soumises à une notation de 1 « je n'aimerais pas du tout » à 5 « j'aimerais tout à fait » emprunter ce parcours.

Source : Projet SLIDE. Non publié

9.2.3. Même sur une plage urbaine, le paysage naturel compte

L'attachement aux éléments de nature et au paysage des personnes s'adonnant à des activités récréatives de plein air sur le littoral est à nouveau confirmé dans les travaux portant sur les plages urbaines de Marseille. Comme l'a très bien mis en évidence Jean-Didier Urbain, la plage « *inspire tant de paysages et de discours contradictoires, de songes et de sentiments ennemis, que tout cela rend plus énigmatiques encore cette pulsion du rivage, cette frivolité de masse, pullulante pour les uns, rêveuse pour les autres, qui chaque été reconduit une foule jusqu'au refuge des grèves* » (Urbain, 1994 : 288). De très nombreuses attentes existent sur les plages et, parmi elles, l'attente de qualité environnementale et d'esthétique paysagère est tout à fait marquée. L'utilisateur, résident ou touriste, exige de la propreté, de l'entretien, une image plus ou moins stéréotypée. Au contact de la mer, il estime accéder à la nature et celle-ci ne peut être souillée ou dégradée

par des aménagements inopportuns. Mais dans le même temps, il aspire à disposer d'équipements et de services qui ne font pas toujours bon ménage avec son idéal paysager de la plage.

Sur les plages étudiées, une enquête menée en juillet 2017 permet de rendre compte de la variété des perceptions de la plage par les usagers (377 personnes rencontrées sur site). Une question ouverte demandant les trois mots symbolisant le mieux la plage fréquentée, renseigne sur la hiérarchie des préoccupations des répondants (Figure 21). Si les termes liés à la fréquentation du site et à l'ambiance générale ressentie, l'emportent dans les réponses fournies (« agréable », « familiale », « surpeuplé », « sympathique », « convivialité », « tranquillité »), la question de la propreté et de l'entretien (« propre », « sale »), articulée à celle de l'esthétique paysagère (« joli », « paysage ») apparaît. Cette thématique est à l'avantage de la plage de la Lave, la moins urbaine des trois. Prenant acte de l'aspiration profonde des citoyens à disposer de connexions avec la nature au sein même des espaces urbanisés (verdure, eau, air, lumière), l'indication spontanée du mot « paysage » peut inviter à considérer que les usagers de la plage de la Lave perçoivent la naturalité du site et l'apprécie à ce titre. Au-delà d'être une scène sociale, la plage urbaine n'est-elle pas aussi une interface avec la nature, d'autant plus appréciée que celle-ci ne se réduit pas au ciel et à la mer, mais intègre d'autres éléments comme le relief ou la végétation qui composent une scène paysagère invitant l'utilisateur à se sentir en dehors de la ville ?



Figure 21. Nuages des mots symbolisant le mieux trois plages urbaines de Marseille

*Réponses libres données par les usagers. Taille des mots proportionnelle à la fréquence d'apparition
Source : Projet Mars-2P. Non publié*

A ce stade, ce questionnement reste ouvert. Il n'y a pas ici de démonstration, mais plutôt l'identification d'une piste de travail pour explorer l'hybridation des représentations et des pratiques du paysage entre ville et espaces non urbanisés sur le littoral. Comme la pratique du sentier semble manifester une intrusion de la ville dans l'espace naturel, le recours au terme « paysage » pour décrire une plage urbaine pourrait signifier une attente accrue de nature en ville. Incontestablement, l'étude des pratiques récréatives semble une voie intéressante pour appréhender l'urbanisation et les formes nouvelles que l'aménagement du littoral pourrait prendre. Une telle démarche conduirait à transposer en contexte littoral des réflexions déjà largement engagées sur la durabilité urbaine (Hajek et al., 2015) et les modes d'habiter (Morel-Brochet et Ortar, 2012).

9.3. Gestionnaires et élus locaux face aux activités récréatives

Au-delà de l'objectivation de leur déploiement dans l'espace et dans le temps et d'une approche des modalités de leurs pratiques par enquête auprès des usagers, les activités récréatives de plein air peuvent aussi être appréhendées à partir de l'action publique et des postures des acteurs en responsabilité concernant l'aménagement et la gestion de l'espace littoral. Très au fait de la nécessité de juguler la pression urbaine tout en étant porteurs de projets de territoire, gestionnaires et élus locaux sont amenés à prendre des décisions concernant les activités récréatives. Comment se positionnent-ils et quels rapports leurs décisions ont-elles avec leur conception de l'urbanisation du littoral au sens large ? Plusieurs années d'observation des territoires d'étude permettent d'identifier un gradient de postures.

9.3.1. *Opposition : la protection de la nature avant tout*

Si les activités récréatives de plein air offrent des opportunités pour l'économie locale, il est des territoires, certes rares, où cette voie de développement n'est pas souhaitée. La commune du Rove, près de Marseille, en est une illustration. Dirigée depuis plusieurs décennies par un maire ardent défenseur de l'environnement, cette commune adopte sans l'afficher clairement une posture de relative opposition aux activités récréatives. Tenant un discours pro-environnemental, l'élu aime relater son principal fait d'arme, lequel a consisté à faire échouer un très ambitieux projet d'urbanisation résidentielle et touristique dans les années 1970, et à faire acquérir 80% du territoire de sa commune (soit 2000 ha sur 2300) par le Conservatoire du littoral (Encadré 12).

A la sortie d'une ville comme Marseille, 800 000 habitants, où il y avait très peu de territoire protégé, il fallait garder une fenêtre verte ouverte sur la mer et protéger la nature. Et donc il y avait un projet, le projet AMEROV... c'étaient des promoteurs qui avaient tout acheté. Il devait y avoir 65 000 habitants sur le Rove. [Aujourd'hui], on est 4326, vous voyez... [...] J'ai dit : « Il faut protéger la nature parce que c'est la vocation de ces terrains ». Voilà. [...] On y est arrivé. J'ai gelé au niveau du plan d'occupation des sols, ces 2000 ha. [...] Pensez que ces terrains avaient été achetés par des promoteurs ! Il y avait des gens qui venaient d'Amérique, de ci, de là... Ils avaient déjà fait une route dans le massif, une belle route avec des barrières de sécurité et tout. [...] L'homme est un prédateur. Ou on défend la nature, ou on ne la défend pas. Alors mon but, celui de mon conseil municipal, enfin c'est surtout le mien... c'était de protéger cet espace vert ; le promeneur peut y venir mais pas l'aménager.

Encadré 12. Le maire du Rove et son argumentation en faveur de la nature

Entretien du 19 février 2013. Projet VIPLI-Med. Non publié.

Ses propos traduisent une vision globale. S'il se revendique communiste, ce maire affirme être d'abord au service de l'environnement et de ses administrés, à qui il a expliqué l'importance de conserver la nature. Sa stratégie se traduit de diverses manières : réintroduire la chèvre du Rove dans les collines, installer un berger, contribuer à la création du Parc marin de la Côte bleue, avec les maires des communes voisines. Personnalité hors normes, il incarne le rejet de l'urbanisation et des aménagements touristiques sur le littoral. Refusant une domestication et une marchandisation de la nature, même à des fins récréatives, il a refusé que sa commune soit incorporée dans le Parc national des Calanques, finalement créé au sud de Marseille en 2012. Mais dans le même temps, il a poursuivi sa démarche pour s'opposer à tout risque d'urbanisation en obtenant avec les

communes voisines le classement d'une grande partie de la Chaîne de la Nerthe en 2013, au titre de la loi de 1930. Et très récemment, une nouvelle partie du territoire de sa commune a fait l'objet d'une acquisition par le Conservatoire du Littoral qui concerne des terrains du cimentier Lafarge. Dans ce contexte, son opinion sur les pratiques récréatives de plein air est simple. Chacun peut jouir de la nature mais en toute simplicité et humilité. Il ne faut pas domestiquer l'espace naturel pour satisfaire les besoins des pratiques de loisirs, quelles qu'elles soient. Aussi n'hésite-t-il pas à prendre un arrêté municipal interdisant l'accès aux collines pendant tout un été, afin de limiter le risque d'incendie de forêt, ou encore à limiter l'entretien du sentier littoral, pour éviter qu'il ne devienne trop attractif (le GR 51 est d'ailleurs officiellement interrompu et non balisé sur sa commune).

9.3.2. Attentisme : laisser faire, voir venir, mais s'exposer à des difficultés

En Balagne, la commune de Lumio offre une autre illustration de la manière dont les activités récréatives de plein air sont envisagées par les décideurs. Dans cette commune de la baie de Calvi, très prisée par les touristes et les résidents secondaires, la pression foncière est très forte et le désir de développer une économie écotouristique susceptible de soutenir le développement économique en dehors de la saison estivale est grand. Comme dans toute la Corse, les sports de nature sont en plein essor, favorisés par des paysages somptueux et une bonne accessibilité (Encadré 13).

A priori, le bon Dieu s'est fait paysagiste... [...] et il a fait un beau paysage, un très beau paysage avec des volumes très différents d'un endroit à un autre. C'est une commune qui allie le bord de mer, le coteau et la montagne. C'est la vie quasi parfaite, les trois éléments. Il y a sa situation aussi, qui est une situation excentrée par rapport à ce qu'on peut appeler la ville (Calvi, L'Île Rousse), mais qui en même temps bénéficie d'une grande proximité des services marchands et non marchands : aéroport, port, ... infrastructure hospitalière, médecins, pharmacies, ... tout ce que vous voulez, vous le trouvez sur place.

Encadré 13. L'adjoint à l'urbanisme de Lumio, vantant le paysage de sa commune

Entretien du 5 mars 2013. Projet VIPLI-Med, non publié

Malgré leur essor, les activités récréatives ne sont pas encadrées. En dépit d'évidentes difficultés comme le balisage sauvage de sentiers, des parcours de trails non autorisés, des pratiques sur engins motorisés qui dégradent les chemins et certains éléments du petit patrimoine rural, la commune, la communauté de communes et le Pays de Balagne n'ont pas de véritable stratégie. Cet attentisme ne signifie pas une absence de prise de conscience. Il semble plutôt s'expliquer par l'absence de vision globale de l'aménagement du territoire. Aujourd'hui encore, Lumio ne dispose pas de document de planification urbaine. Si un PLU est en cours d'élaboration, il n'est toujours pas approuvé et la commune est régie par la réglementation nationale d'urbanisme. Dans ce contexte, l'essor des pratiques récréatives est à la fois vu comme la manifestation de la vitalité du territoire, mais aussi comme une source potentielle de nouveaux problèmes, directement liés à la pression urbaine (Encadré 14).

Il y a un village abandonné au-dessus de Lumio qui s'appelle Occi. Il y a un sentier de randonnée qui a été mis en œuvre et réhabilité par la communauté de communes. Le village en question, il est abandonné depuis le début du vingtième... je crois que le dernier habitant est mort en 1907. Et, il est complètement effondré, il est en ruine. Il n'y a qu'une chose qui ait été réhabilitée, il y a une quinzaine d'années, à partir du militantisme d'une association, c'est l'église. Et ça a été, un peu, l'ouverture de la boîte de Pandore parce que c'est devenu depuis, un lieu qui est quotidiennement... parce qu'il y a une vue extraordinaire... qui est constamment, constamment visité. Tous les jours, tous les jours, tous les jours. Été comme hiver. [...] Alors là, on va se retrouver encore face à des problèmes, parce que... [...] il y a des héritiers, qui ont des maisons qui sont murées, etc. et qui commencent à se dire : « Mais pourquoi on ne pourrait pas reconstruire nos maisons ? »

Encadré 14. Paysage, randonnée pédestre et pression urbaine en puissance, tels qu'évoqués par l'adjoint à l'urbanisme de Lumio

Entretien du 5 mars 2013. Projet VIPLI-Med. Non publié

9.3.3. Accompagnement : concilier accueil du public et préservation de la nature

Avec un gestionnaire comme le Parc national des Calanques, le traitement des activités récréatives est d'une toute autre nature. Le Parc a une obligation d'accueil du public, d'autant plus qu'il est localisé au sein de l'aire urbaine de Marseille et même aux portes de la ville. A cette fin, mais aussi pour élaborer un plan de gestion pertinent, des efforts d'évaluation des fréquentations sont faits depuis plusieurs années et des schémas d'accueil du public ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration.

Conformément à sa charte, les activités récréatives sont appréhendées pour mieux calibrer les opérations de gestion, en accord avec l'intérêt social et économique des autres acteurs du territoire, qu'ils soient élus, responsables du développement économique, associations sportives, opérateurs privés ou groupes de défense de l'environnement, à la manière de ce qui est tenté depuis plusieurs années par les parcs naturels régionaux (Rech et Mounet, 2011). L'objectif de protection de l'environnement avec les acteurs territoriaux s'inscrit dans les principes de la gestion intégrée des zones côtières, mais elle n'en demeure pas moins délicate. Sur un littoral très peuplé, soumis à une très forte demande d'accès aux espaces naturels et, plus récemment, aux volontés de développement d'opérateurs touristiques, la réflexion sur les activités récréatives ne peut être détachée de la question de la pression urbaine et des aménagements induits. S'il est un périmètre prioritaire de conservation d'espaces naturels remarquables, le Parc est aussi une magnifique vitrine promotionnelle pour le territoire et un formidable levier pour le développement local. Aussi, les activités récréatives ne peuvent être pensées sans envisager les aménagements induits et nécessaires pour les encadrer : parkings, aires de pique-nique, balisages de chemins, bouées de mouillage, voies d'escalade, etc. Comprenant en son cœur, des noyaux habités qui sont le point d'ancrage d'activités de services et d'accueil du public, le Parc rencontre de grandes difficultés à limiter certains effets collatéraux des usages récréatifs sur les espaces dont il a la responsabilité. Les conflits réguliers avec différentes catégories d'usagers (pêcheurs de loisirs, grimpeurs, chasseurs...) qui défendent leur légitimité comme usagers du Parc (Claeys, 2014 ; Ginelli et al., 2014) s'ajoutent à la menace réelle que représente la marchandisation de cet espace d'exception. La gestion et l'aménagement des espaces situés autour du Parc, les franges du périmètre protégé, montrent bien que la protection d'un espace naturel propice aux activités récréatives peut être à l'origine d'une forte pression

foncière sur ses abords (Hérat, 2012 ; Hérat, 2015). Usages récréatifs de l'espace, paysage et urbanisation sont bien liés.

9.3.4. Régulation et mise en valeur : remettre de l'ordre et favoriser l'économie

Dans le cadre des travaux concernant les pratiques balnéaires et la plongée sous-marine, l'analyse de la politique de la mer et du littoral de la Ville de Marseille a permis de mettre en évidence un quatrième positionnement vis-à-vis des pratiques récréatives⁷⁹. Il s'agit d'une posture de soutien, assortie d'interventions visant une mise en valeur à la fois économique, paysagère et sociale du territoire.

Voté en 2010, le Plan plage 2010-2020 est un volet d'une politique municipale ambitieuse visant la requalification du littoral de Marseille, en complément de l'action de l'État pour la reconquête du DPM. Prenant acte du rôle stratégique des plages dans la vie locale et de la forte affluence des usagers tout au long de l'année, ce Plan prévoit d'améliorer l'accueil du public. Saisissant l'opportunité de faire de la ville l'unique gestionnaire des plages qui se trouvent sur son territoire, il prévoit la requalification et l'agrandissement de plusieurs d'entre elles, suite à la démolition par l'État d'installations en infraction avec la Loi littoral (Figure 22). Néanmoins, il prévoit aussi de mettre en place des structures démontables afin d'accueillir des établissements de bains et des restaurants dans le cadre de concessions. Dans ce vaste mouvement, le symbole du cabanon et celui du restaurant de plage, très populaires à Marseille, ne semblent pas avoir été considérés à la hauteur de ce que sont ces deux figures de la convivialité marseillaise dans les représentations sociales.



Figure 22. La reconquête du DPM marseillais, vue par le journal *La Provence*

Editions du 12 mars 2016 (plage des Catalans) et du 21 avril 2018 (plage de la Pointe Rouge).

Ouvertement favorable aux pratiques balnéaires, le Plan consiste à les soutenir mais aussi à requalifier le paysage du bord de mer. Il est à la fois une politique de gestion des

⁷⁹ Projets Plouf! et Mars2P. Travaux menés avec des étudiants de Master : Théophile Plouvier, Héléne Bonnissent, Martin Détouche, Carla Bianchi, Briec Cabioch.

activités récréatives et une opération d'urbanisme, qui n'ignore pas les considérations économiques (Encadré 15).

Je considère que les plages sont un espace public comme un autre, c'est-à-dire comme les places dans une ville, comme un trottoir, comme un parvis, comme un square, etc. Cela doit bénéficier de la même gestion. Même si la propriété n'est pas celle de la ville - elle est celle de l'État - on doit être en capacité de proposer une qualité de l'espace public digne de ce nom, et en cohérence avec les espaces publics dans la ville. Il faut qu'il y ait un accès du public qui continue à être gratuit, et possible à tout instant du jour et de la nuit, et en même temps que ce public, s'il veut trouver des services qui sont nécessaires à son bien être ou à sa détente ou à sa volonté de consommer ... il faut qu'il puisse les trouver ... Évidemment, ce n'est pas à la Ville d'assurer la gestion d'une buvette ou la gestion d'un loueur de matelas ou de transats. Je pense qu'il y a des professionnels qui sont là pour ça, et mon principe c'est de ne jamais prendre la place d'un professionnel ...

Encadré 15. Les plages, un espace public, support du développement économique

Adjoint au maire de Marseille délégué à la mer et au littoral, 24 avril 2018

Projet MARS-2P. Non publié

Indépendamment des avis plus ou moins divergents sur l'opportunité ou la conception de cette politique, il est intéressant de noter que le Plan plage allie bien des préoccupations de gestion qui concernent à la fois les activités récréatives littorales, l'aménagement urbain et des considérations paysagères. Tout en intégrant une vision marchande de la mise en valeur de la côte, il est en cohérence avec la loi et promeut une requalification esthétique du bord de mer, qui conduit au recul des aménagements en dur et à la restauration d'une image normalisée de plage. Cependant, la question de la prise en compte de la valeur sociale du paysage, qui peut être approchée au travers des pratiques récréatives et des représentations sociales, reste posée. Ceci renvoie aux réflexions ayant cours sur le fait que les paysages ne sont pas encore considérés comme ressource sociale dans les projets de développement local en France : « *le paysage comme reflet d'une société dont il serait le témoin et l'image de marque, au-delà de toute marchandisation, ou encore l'effet bienfaisant et régénérateur de certains paysages, vécus de façon quotidienne ou temporaire, ne sont pas à proprement parler perçus comme des ressources* » (Toublanc, 2013).

Conclusion du Chapitre 9

Avec l'avènement de la société des loisirs et l'essor fulgurant des activités sportives de plein air, les espaces naturels et agricoles périurbains sont désormais fortement articulés aux villes et aux espaces urbanisés. Simultanément, dans les villes, les citadins sont en attente de connexions accrues avec la nature et en demande d'espaces pour s'adonner à leurs pratiques. Dans ce contexte, l'étude des activités récréatives de plein air sur le littoral s'avère une piste intéressante pour penser l'urbanisation côtière et le devenir des territoires côtiers. Elle peut être porteuse d'idées sur la manière de gérer et d'aménager les espaces périurbains littoraux et les bords de mer situés au sein même des villes.

Ce chapitre s'est attaché à montrer en quoi les fréquentations récréatives gagnent à être appréhendées pour compléter l'approche des interactions urbanisation-paysage sur le littoral. A partir de l'étude de quelques pratiques récréatives sur les côtes étudiées, nous

avons souhaité montrer que l'encadrement de l'urbanisation et de l'empreinte anthropique sur l'espace littoral ne concerne pas seulement l'espace urbanisé ou réglementairement urbanisable, et qu'il ne se réduit pas à des questions de constructibilité. Les pratiques récréatives sont un corollaire de l'urbanisation. Elles s'exercent en différents lieux et sont un révélateur des sociétés contemporaines habitant le littoral. Il est nécessaire de les quantifier et de les caractériser. Ensuite, il convient d'identifier les motivations et les attentes des usagers. Une meilleure connaissance de leur recherche d'aménités paysagères et environnementales va dans le sens des principes actuels de construction des projets de développement durable des territoires (Luginbühl et Terrasson, 2013). Elle peut, en outre, alimenter la réflexion sur la conception de la ville côtière dans le futur et sur la relation ville-nature, s'il faut encore continuer d'opposer ces deux termes. Cependant, les situations locales observées semblent indiquer une prise en compte relativement sommaire des pratiques récréatives par les décideurs locaux. Si l'urbanisation du littoral aujourd'hui, et *a fortiori* celle de demain, est à penser à la lumière des pratiques récréatives, cette réflexion n'est guère engagée.

Conclusion de la Partie 3

L'objectif de cette troisième partie était de faire état des principaux résultats de nos travaux sur l'urbanisation du littoral. Pour tout chercheur, proposer une synthèse de ses propres apports à la connaissance est un exercice en soi. Il s'agit de dégager ce qui fait sens au milieu de multiples actions, car un parcours de recherche est rarement linéaire et ne correspond pas à un questionnement unique. L'essentiel doit être présent et tout ne peut être évoqué. Aussi, nous avons choisi d'organiser notre propos autour de trois grandes directions de recherche qui se complètent et que l'on continue d'articuler toujours plus étroitement aujourd'hui encore.

Le premier champ d'investigation évoqué concerne l'urbanisation en tant que phénomène s'exprimant dans l'espace géographique, perçu et représenté socialement, et géré par les dépositaires de l'action publique. Cette direction de recherche nous a amené à travailler à grande échelle pour révéler la diversité des situations de terrain. La relation entre dynamique de l'urbanisation et planification urbaine a pu être montrée, de même que les ambiguïtés de l'action publique pour aménager les territoires côtiers. Sur les sites d'étude, le dilemme de l'urbanisation est apparu de façon récurrente (urbaniser et dégrader le littoral ou protéger et contraindre le développement économique et social ?), invitant à questionner les moyens d'en sortir collectivement.

Le deuxième domaine investi est celui de la visibilité du paysage, pour révéler son influence sur les modalités d'aménagement du littoral et l'urbanisation. Après avoir montré combien les vues sur le paysage comptent dans les représentations sociales du littoral, une méthode de caractérisation des propriétés visuelles de l'espace nous a permis de démontrer que la vue sur mer détermine l'urbanisation des espaces côtiers. Sur cette base, nous avons construit une démarche méthodologique pour que le paysage visible soit pris en compte dans l'élaboration des projets de territoire et la planification urbaine sur le littoral.

La troisième direction de recherche abordée porte sur les usages récréatifs du littoral et leurs interactions avec les paysages et l'urbanisation. Considérant les pratiques de loisirs de plein air comme reliées à l'urbanisation, nous nous sommes intéressé à l'évaluation du nombre des usagers et à leurs motivations. Nous avons questionné les effets potentiels de leur présence et de leurs attentes sur les paysages et les aménagements des littoraux urbanisés. Cette direction de recherche a d'ores et déjà amené à pointer des aspirations contradictoires, tels un besoin de nature sur les plages urbaines et un souhait de meilleure viabilisation des parcours de randonnée périurbains. Parce que l'urbanisation du littoral est un phénomène massif qui va se poursuivre, l'étude des pratiques récréatives sur les rivages doit être approfondie car elle peut être une source d'inspiration pour penser les villes côtières du futur.



Espaces publics gagnés sur la mer, Izmir (Turquie), 15 mai 2013
© Samuel Robert

Partie 4. Une perspective de recherche recentrée sur l'Interface Ville-Mer

« Human settlements are normally established beside some kind of water body and, almost inevitably, their development involves some advance of the waterfront. [...] »

Cities on the shore form the urban littoral frontier which has been advancing, sometimes retreating, all over the habitable world since prehistoric times ».

Brian J. Hudson, *Cities on the shore. The urban littoral frontier*, 1996.

Il existe aujourd'hui une grande variété d'initiatives de recherche relatives à l'urbanisation du littoral. Ce domaine est étudié à partir de questionnements très divers et les travaux qui en résultent produisent des connaissances scientifiques éparses, qui ne sont pas toujours reliées. En outre, beaucoup d'études n'interrogent pas véritablement le caractère littoral de l'urbanisation ; elles privilégient un questionnement vis-à-vis duquel les espaces littoraux sont un terrain d'application comme un autre. Les enjeux de connaissance qui les motivent ne sont donc pas proprement littoraux.

Partant du postulat que l'urbanisation du littoral est un phénomène multidimensionnel qui se développe à l'interface des domaines terrestres et marins, nous réaffirmons la pertinence et la nécessité de développer des recherches autour de cette originalité fondamentale. Prolongeant cette réflexion, nous considérons que les enjeux de connaissance actuels et à venir se situent sur deux plans : les emprises urbanisées existantes, aussi loin qu'elles peuvent s'étendre vers l'intérieur des terres, et les espaces situés de part et d'autre de la ligne de rivage.

En rapport avec leur proximité et leurs interactions avec la mer, les premières doivent être analysées pour comprendre et évaluer leurs capacités d'adaptation au changement climatique, les tentatives d'atténuation de leur empreinte écologique, les efforts pour limiter leur extension spatiale au détriment des espaces naturels et agricoles périphériques, ou encore, leur évolution vers une meilleure habitabilité. Les seconds constituent une entité que nous souhaitons nommer Interface Ville-Mer, sur laquelle il faut conduire une étude intégrée. Cette interface est le cadre géographique des interactions les plus intenses entre la ville et la mer. Nous l'envisageons à la fois comme une entité paysagère originale et une zone particulièrement sensible en termes d'enjeux sociaux et écologiques. A ce titre, elle est une portion de l'espace littoral qu'il convient d'étudier pour elle-même.

Outre l'approfondissement de travaux déjà engagés (Partie 3), une direction de recherche que nous envisageons d'investir davantage à l'avenir concerne l'aménagement, le fonctionnement et le devenir de l'Interface Ville-Mer. Telle que nous la concevons, cette dernière est à la fois un objet d'étude et un cadre d'analyse inédit. Nous proposons de lui consacrer cette quatrième partie avec, dans un premier chapitre, une esquisse de ce que nous entendons par cette notion et une discussion sur diverses manières de l'étudier. Dans

un second chapitre, nous proposons sa mise à l'épreuve. Trois pistes sont alors suggérées autour de problématiques particulièrement aiguës pour la société.

Chapitre 10. L'Interface Ville-Mer : proposition d'un outil conceptuel pour l'étude des littoraux urbanisés

Dans le champ des études sur le littoral, la ville et les espaces urbains ont longtemps occupé une place à part. En dehors des travaux dans le domaine du tourisme ou sur les activités portuaires, ils ont été plutôt peu analysés pour ce qui est de leur rapport à la mer. Si depuis quelques années, les espaces littoraux habités et les villes côtières bénéficient d'une certaine attention de la part des géographes du littoral, les études concernent principalement les questions de régénération urbaine (Rodrigues-Malta, 2004 ; Barthel, 2008 ; Yildiz et *al.*, 2015). Les interactions entre l'espace urbain et la mer ne sont pas véritablement conceptualisées. Or, les littoraux urbains sont des contacts terre-mer très spécifiques. Côté terre, tout l'espace est urbanisé et structuré par une ville, avec des particularités sociales et écologiques. Côté mer, l'écosystème marin est profondément transformé par la présence de cette ville tout en exerçant une influence sur la frange urbaine située au plus près du rivage. Emerge alors l'idée de concevoir ces littoraux à partir du concept d'interface (sociale, écologique, paysagère, territoriale) et de s'intéresser en particulier aux espaces les plus significatifs de ce contact, l'Interface Ville-Mer (IVM).

Si la notion d'interface ville-port a été forgée, elle l'a été principalement dans le champ de la géographie des transports et de la géographie portuaire. Elle ne recouvre pas la diversité des interactions qui se situent entre l'espace urbain et la mer. En outre, elle porte le plus souvent sur la ville et moins sur la mer. Nous prêtons à la notion d'IVM une signification dont nous pressentons l'intérêt pour comprendre et penser le devenir des façades maritimes urbanisées au plus près du contact terre-mer. Envisagée comme paysage, comme système social et écologique, ou encore comme territoire, l'IVM est une zone originale. Elle s'étend sur des espaces terrestres urbanisés et des espaces marins très utilisés, fortement interreliés, formant à la fois une continuité spatiale et une entité fonctionnelle. Les relations intenses entre les compartiments marin et terrestre sont à la base de l'existence de l'IVM, qui se distingue par rapport aux espaces environnants en termes de paysages, d'usages de l'espace, de caractéristiques du peuplement, ou encore de caractères et de dynamiques de l'environnement. Comme le littoral, l'IVM n'est pas figée dans l'espace, cependant, son emprise géographique se situe au plus près du bord de mer et son analyse doit privilégier la grande échelle.

Ce chapitre expose plus avant la notion d'IVM, sans pour autant définitivement sceller sa définition, car elle reste à élaborer. Dans une première section, nous présentons les traits généraux qui peuvent être attachés à cette notion. Nous abordons ensuite les possibilités de son abord scientifique par la géographie, seule et dans une démarche interdisciplinaire. Certains aspects méthodologiques sont ensuite exposés.

10.1. L'IVM : éléments pour une définition

De manière incidente, divers travaux de recherche se sont déjà intéressés à ce que nous nommons « Interface Ville-Mer ». Qu'il s'agisse d'avancées de la ville sur la mer (Hudson, 1996), de réhabilitation de friches portuaires et de relations ville-port (Frémont et Ducruet, 2004 ; Desfor et *al.*, 2011 ; Lavaud-Letilleul, 2012 ; Smith et *al.*, 2012 ; Bertonecello et Hagel, 2016), de caractérisation et de gestion des risques côtiers (Rey-Valette et *al.*, 2015),

d'aménagement, de suivi de fréquentation et de gestion des plages urbaines (Hérat, 2010 ; Zacarias et al., 2011 ; Palazón et al., 2018), d'usages récréatifs de la mer côtière (Le Corre et al., 2015), de spécialisation du peuplement des bords de mer (Bigo et al., 2013), nombre de recherches portent, peu ou prou, sur des rivages urbanisés. Pour autant, la plupart de ces études s'inscrivent dans des logiques qui leur sont propres. Elles ne questionnent pas l'interface entre la ville et la mer comme une entité en soi, ni comme une réalité géographique.

10.1.1. Une zone de contacts

Reprenant le vocabulaire de l'analyse spatiale, il convient de rappeler qu'une interface est une zone de contacts entre deux entités géographiques⁸⁰. Le contact est à la fois physique, matériel et fonctionnel. Il s'exprime dans l'espace et se structure dans le temps. Il est plus ou moins nourri par des échanges, des flux qui caractérisent les marges des deux ensembles ainsi reliés et qui font l'originalité de l'interface. Celle-ci constitue de fait une entité géographique propre, un système socio-spatial plus ou moins distinct des deux ensembles dont il est issu (Groupe « Interfaces », 2008 ; Lampin-Maillet et al., 2010).

L'idée sous-jacente à la notion d'IVM est que partout où des villes sont en contact avec la mer, une sous-partie de l'espace urbain est plus particulièrement façonnée par la proximité de la mer et l'influence que celle-ci exerce sur le territoire côtier. Simultanément, la ville impose son empreinte sur le milieu marin le plus proche du rivage. Les deux sous-ensembles (frange urbaine côtière et espace marin littoral au plus près du rivage) sont très liés et constituent un système spatial, social et écologique qui doit être appréhendé comme un tout dès lors que l'on souhaite réfléchir à son devenir.

La notion d'interface a été largement mobilisée pour analyser les littoraux, en particulier pour les envisager comme une discontinuité de l'espace géographique. Cependant, elle n'a pas été utilisée dans le but d'appréhender l'ensemble des interactions sociales et écologiques entre la frange côtière de l'espace urbain et la mer côtière, dans le cas particulier des rivages urbanisés. Or, sur ces littoraux spécifiques, au sein même de l'interface littorale, nous faisons l'hypothèse qu'il existe une zone originale d'interactions fortes entre une sous-partie de la ville et l'espace marin situé au plus près de la côte. Cette « Interface Ville-Mer » est relativement peu étendue, tant vers le large que vers l'intérieur des terres. Selon les territoires, les configurations topographiques et urbanistiques, elle peut varier en taille, mais elle n'englobe jamais la totalité d'une ville côtière (Figure 23). Par conséquent, la notion d'IVM suppose que la ville doit avoir une certaine dimension géographique, une population et une extension spatiale suffisantes, pour permettre de distinguer en son sein des espaces originaux, modelés et influencés par la proximité de la mer et en interaction fonctionnelle forte avec elle.

⁸⁰ « Plan ou ligne de contact entre deux systèmes ou deux ensembles distincts. [...] Il s'y passe en général des phénomènes originaux » (Article « Interface » in Brunet et al., 1992). « Support des contacts et des échanges entre deux sous-ensembles juxtaposés » (Article « Interface » in Bavoux et Chapelon, 2014).

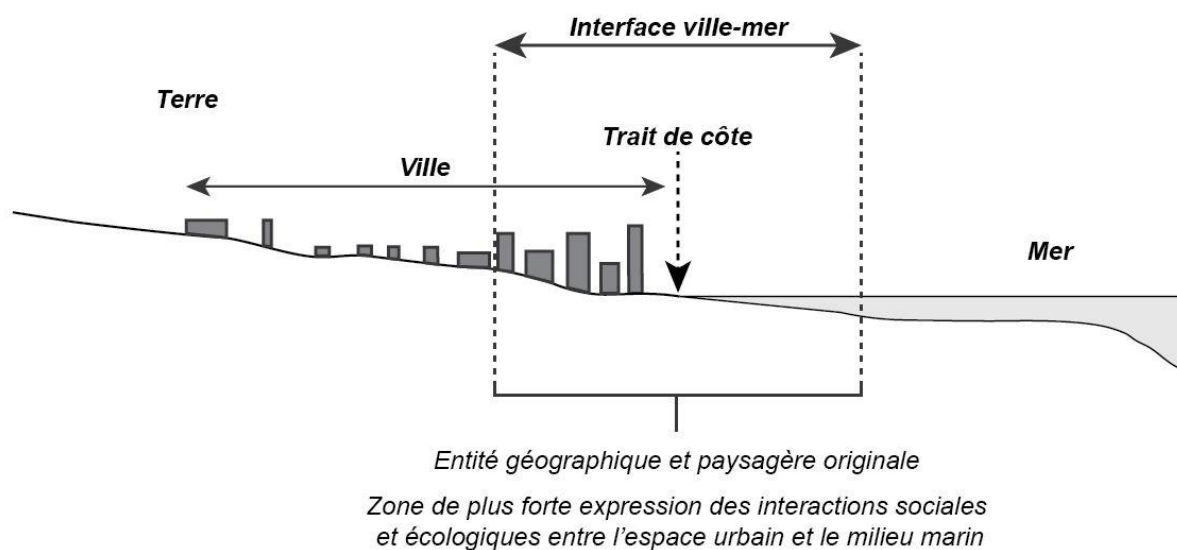


Figure 23. Une représentation schématisée en coupe de l'interface ville-mer

Réalisation : S. Robert

10.1.2. Un système d'interactions sociales et écologiques entre l'espace urbanisé et la mer

L'IVM est une portion de l'espace littoral, dont l'existence émerge des interactions entre la ville et la mer. En cela, il est possible de l'appréhender comme un système social et écologique, à l'instar de la conceptualisation du système littoral de Jean-Pierre Corlay (1995). Dans l'esprit de l'approche systémique en géographie (Durand-Dastès, 1995 ; Auriac, 2001), un modèle conceptuel simple peut en être proposé. Il s'agit d'une abstraction au sens de Chorley (1964), dans son « modèle de modèles » repris par Peter Haggett (1973), pour en cerner les contours et le contenu (Figure 24).

Au sein de l'IVM, trois sous-ensembles interreliés peuvent être individualisés : l'écosystème marin, l'écosystème urbain et le socio-système (Figure 24. Zone A). Chacun est spécifique de l'IVM au sens où il change à mesure que l'on s'éloigne de la zone géographique correspondant à l'interface. Ainsi, la composante « écosystème urbain » de l'IVM est différente du reste de l'écosystème urbain littoral dans lequel elle s'inscrit. Le paysage urbain est spécifique, de même que l'ambiance climatique et sonore, les sols sont plutôt davantage imperméables et les pressions démographiques sont plus fortes. De même, la composante « écosystème marin » présente des particularités par rapport aux milieux marins côtiers plus éloignés du rivage ou situés au droit d'espaces naturels terrestres. Les effets des activités humaines sont plus marqués et les aménagements sont plus nombreux. Enfin, la composante « socio-système » s'individualise par rapport au système social caractéristique de la ville côtière en termes de démographie, d'activités économiques, de rapport à la mer. L'intensité des relations entre les trois composantes du système IVM contribue à son émergence et à la possibilité de son individualisation au sein du système littoral. Dans notre conception des systèmes territoriaux côtiers, il n'existe aucun autre lieu sur le littoral où les relations socio-écologiques sont aussi variées et aussi fortes que dans l'IVM.

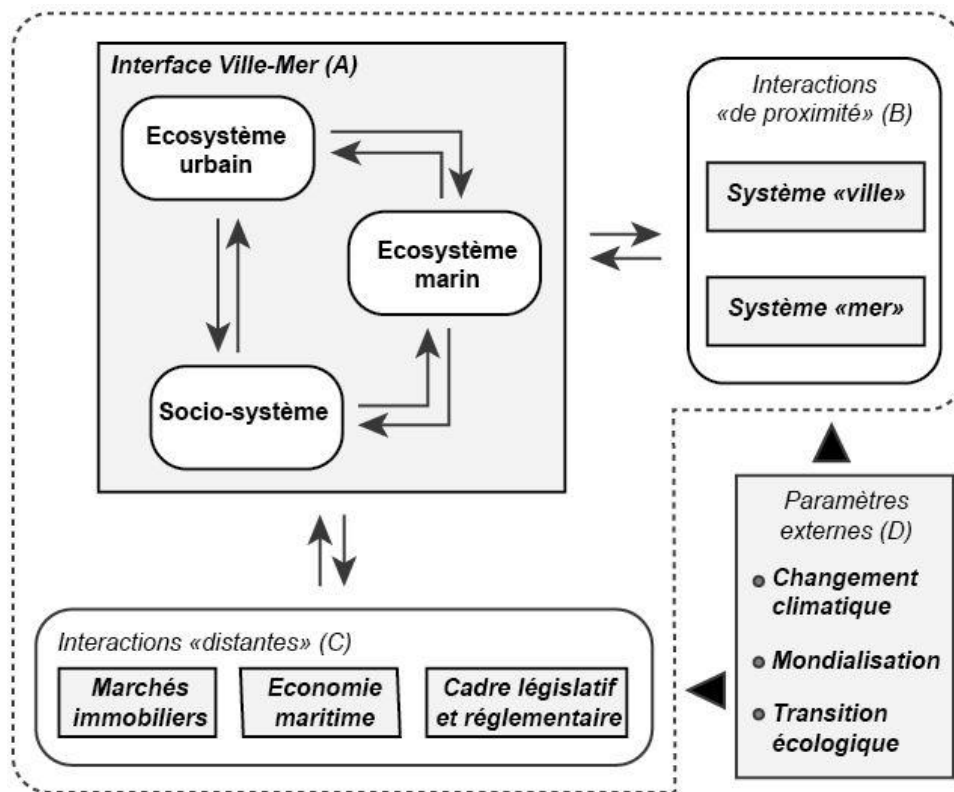


Figure 24. Une représentation systémique de l'Interface Ville-Mer et de son environnement

Réalisation : S. Robert

Comme tout système géographique, l'IVM entretient des échanges avec son environnement. Certaines interactions peuvent être qualifiées de relations de proximité (Figure 24. Zone B). Elles relient l'IVM au reste de la ville à laquelle elle se rattache (système « ville »), d'une part, et au reste de l'espace marin littoral local (système « mer »), d'autre part. D'autres interactions sont en revanche plus distantes, mais elles n'en sont pas moins potentiellement très influentes sur la structuration et l'évolution de l'IVM (Figure 24. Zone C). Ainsi, les marchés immobiliers, nationaux et internationaux, façonnent de manière notable la frange maritime des villes côtières. L'économie maritime (transport de marchandises et de voyageurs, activités de la filière nautique, industries liées à la mer...) modèle aussi les bords de mer. Et les cadres législatif et réglementaire relatifs à l'environnement, à l'urbanisme, à la prévention des risques, au système de protection sociale, à la fiscalité locale, orientent la structuration et l'organisation des espaces constitutifs de l'IVM.

Enfin, l'IVM (et les interactions qu'elle entretient avec son environnement) s'inscrit dans un contexte plus global qui influe sur son évolution et qu'il est impossible d'ignorer (Figure 24. Zone D). Le changement climatique, la mondialisation et la transition écologique (conçue comme réponse aux changements globaux) exercent une influence sur les facteurs déterminant la dynamique du système IVM. Ce qui se passe au sein de l'IVM s'explique donc par le jeu de facteurs relevant de différents niveaux comme de différents registres.

10.1.3. Une entité territoriale ayant des enjeux propres

Originale par la nature, la variété et l'intensité des interactions sociales et écologiques qui la caractérisent, l'IVM peut aussi s'envisager comme une entité territoriale avec ses forces, ses faiblesses et ses enjeux. A priori, elle ne correspond aujourd'hui à aucune structure administrative et ne bénéficie d'aucune politique spécifique de gestion de l'espace.

Néanmoins, la zone géographique de l'IVM peut coïncider avec certaines dispositions réglementaires qui distinguent des espaces proches de la mer (côté terre) ou proches du rivage (côté mer), les uns et les autres nécessitant d'être gérés et/ou aménagés de façon particulière. convoitée et disputée, elle peut faire l'objet d'une appropriation matérielle ou affective qui contribue à son identité et à son existence comme territoire de pratiques. Enfin, elle est un espace que ses habitants, ses usagers, voire les responsables politiques locaux peuvent percevoir comme spécifique. A titre d'exemple, la corniche Kennedy à Marseille, la Promenade des Anglais à Nice, le front de mer portuaire de Gênes, les rives du Bosphore ou de la Corne d'Or à Istanbul, sont des espaces urbains particuliers. Au cœur de l'IVM de chacune de ces villes, ces lieux sont en étroite interaction avec la mer et sont perçus comme des espaces singuliers dans les villes où ils sont situés.

Dotée de caractères distinctifs en termes de paysage, de peuplement, d'activités, de cadre de vie ou d'organisation spatiale, l'IVM peut donc s'envisager comme une entité territoriale de part et d'autre du trait de côte. Dans certaines régions et dans certaines villes, des actions de politiques publiques portent sur l'IVM sans pleinement concevoir cet espace comme tel. C'était le cas du *Piano territoriale della costa* de la Région Ligurie en Italie, voté en 2000, qui a planifié la réhabilitation des espaces libérés en front de mer par la relocalisation de la voie ferrée littorale dans plusieurs villes comme Sanremo, Arma di Taggia, Celle Ligure (Bisio et Lombardini, 2004). C'est également le cas de la *Politique de la mer et du Littoral* de la Ville de Marseille, votée en décembre 2010. L'IVM est en effet particulièrement concernée par les défis contemporains auxquels les littoraux doivent faire face en général. Elle est un espace où nombre de problématiques environnementales s'expriment de façon très aiguë. La spéculation foncière exclut certaines catégories de population et certains usages. L'érosion côtière et le risque de submersion marine menacent des aménagements et des populations. Des pollutions d'origines diverses s'accumulent sur le rivage. Des conflits d'usages au plus près de la côte côté mer se multiplient. De façon générale, l'acuité des enjeux propres à l'IVM est déterminée par deux caractéristiques majeures : d'une part, l'espace est restreint et les pressions, démographique et pour l'usage de l'espace, très élevées ; d'autre part, la dynamique géomorphologique et les variabilités climatiques accroissent les risques naturels. De fait, l'IVM se caractérise par la force relative et la fréquence de facteurs capables d'introduire des changements paysagers, sociaux, économiques. Théâtre de luttes, de conflits et de négociations entre la société et le milieu littoral, l'IVM est un système dont l'équilibre est particulièrement dynamique. Le contact entre la frange côtière de la ville et l'espace marin au plus près de la côte, produit une tension qui peut être génératrice de bienfaits pour la société, mais également de bouleversements et de dysfonctionnements.

10.2. L'IVM : un cadre d'analyse autour du paysage

A ce stade de notre réflexion, l'IVM est encore une intuition. Cependant, la notion semble présenter une plus-value pour la compréhension du fonctionnement des bords de mer urbanisés et, plus généralement, pour penser le devenir des systèmes côtiers soumis à l'urbanisation. A cet effet, nous proposons d'exposer une perspective de recherche autour du paysage. Nous abordons ensuite des approches qui peuvent être projetées du point de vue de la géographie. Enfin, nous présentons les opportunités envisageables du côté de l'interdisciplinarité.

10.2.1. Un questionnement théorique et appliqué autour du paysage

Après avoir étudié le phénomène d'urbanisation des côtes au sens large, l'idée est de recentrer l'attention sur les espaces urbains dont le caractère littoral est le plus affirmé et d'analyser plus avant le devenir des « frontières littorales urbaines » (Hudson, 1996). Au sein des villes côtières, les IVMs concentrent les enjeux sociaux et environnementaux plus spécifiquement littoraux. Elles sont donc amenées à connaître d'importants changements dans l'avenir.

Questionner l'IVM répond alors à deux objectifs principaux. Le premier est d'ordre théorique. Il s'agit de réfléchir à l'identification et à la caractérisation d'une réalité paysagère, fonctionnelle, territoriale, située à l'interface entre la mer et la terre au sein des villes littorales. La proposition de cette entité de nature systémique, a pour ambition de nommer et de mieux saisir le jeu des relations sociales, écologiques, économiques, politiques, culturelles, qui caractérise cette interface pour mieux penser son fonctionnement, sa gestion et son évolution future. Le second objectif relève d'une géographie appliquée. Il s'agit d'explorer les apports opérationnels de l'IVM comme cadre d'analyse des enjeux de développement durable qui affectent les villes côtières et, en leur sein, les espaces situés au plus près du rivage. L'intention est de contextualiser et d'évaluer ces enjeux, de les appréhender de façon intégrée et de concevoir avec les décideurs locaux des pistes pour y faire face.

A partir des enseignements tirés des travaux brièvement présentés en Partie 3 mais aussi d'autres recherches conduites dans un cadre interdisciplinaire, notamment via l'OHM *Littoral méditerranéen*, l'étude de l'IVM peut être menée en relation avec le paysage, dans son acception élargie. L'interface entre la ville et la mer est en effet un paysage complexe, soumis à de puissants facteurs de changement. Elle est le théâtre d'usages variés qui se superposent dans l'espace et dans le temps, mais pouvant aussi entrer en conflit. Support d'un ancrage fort, elle fait l'objet de projets dont les retombées possibles sur le territoire côtier sont inégales et parfois contradictoires. D'une ville à l'autre, l'IVM peut varier, mais aussi présenter des traits communs et, au sein d'une même ville, elle peut présenter différents faciès ou au contraire être très homogène. Une lecture paysagère de l'IVM, complétée avec une approche par les concepts de territoire, de mode d'habiter, et de représentation sociale, est une direction de recherche porteuse pour évaluer la durabilité des villes côtières et leurs capacités d'adaptation face aux défis que sont le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la mondialisation.

10.2.2. Entrées géographiques alternatives

Si le paysage est une clé de lecture privilégiée, plusieurs approches alternatives peuvent être suivies pour une analyse géographique de l'IVM. Parmi les différents courants de la discipline, deux paradigmes paraissent en capacité d'apporter des éclairages pertinents.

Le premier est le paradigme spatial, selon lequel « *les phénomènes sociétaux ne sont pas indifférents à leur localisation dans l'espace* » (Bavoux et Chapelon, 2014). Par l'étude de la localisation des objets qui constituent l'espace géographique, de leurs propriétés et de leurs interactions, il est possible de décrypter le fonctionnement des sociétés et leurs manières d'occuper la surface de la terre (Pumain et Saint-Julien, 1997). De ce point de vue, l'IVM est une notion qui se prête particulièrement bien à une analyse spatiale. Son étude peut être menée par une analyse de la localisation de ses éléments dans l'espace, de leurs interactions spatiales et des interactions entre eux et les espaces environnants. Le

chercheur peut alors mobiliser des concepts et des outils spécifiques pour caractériser le fonctionnement d'une IVM en tant que lieu ou pour comparer des IVMs entre elles. Dans le premier cas, l'analyse peut, par exemple, être organisée à l'instar des travaux portant sur les interfaces habitat-forêt, dont l'objectif est de caractériser des configurations spatiales plus ou moins propices à l'éclosion et à la diffusion des incendies de forêt afin de proposer des modes de gestion de l'environnement visant à limiter les risques (Lampin-Maillet et *al.*, 2010 ; Fox et *al.*, 2018). Dans le second cas, il est possible d'organiser des comparaisons entre IVMs, à l'instar de César Ducruet dans son travail de production d'une typologie des relations ville-port au niveau mondial (Ducruet, 2008). Cette démarche suppose de disposer de données nombreuses et harmonisées pour déterminer des types d'interfaces afin de, par exemple, repérer des niveaux de performance distincts.

Une seconde voie offerte par la géographie s'appuie sur le paradigme culturel, qui considère la diversité des rapports entre les sociétés humaines, la nature et le monde comme le résultat de spécificités culturelles attachées aux lieux et à leurs habitants (Claval, 2003). Vu sous cet angle, l'IVM pourrait être étudiée au regard des genres de vie de ses habitants et des usagers qui la pratiquent. Une telle démarche pourrait s'attacher à étudier les formes d'aménagement qui résultent de ces pratiques, les représentations de l'environnement marin et du littoral, et les faits sociaux qui construisent la cohésion sociale. Une telle étude devrait permettre de repérer le niveau de singularité de l'IVM par rapport au reste de la ville et du territoire littoral, mais aussi son articulation à ce dernier, ou encore sa capacité à répondre aux enjeux du changement climatique. Il pourrait s'agir d'interroger, par exemple, l'existence d'une manière d'être, de vivre, de travailler, voire de penser le monde, qui serait propre à l'IVM.

10.2.3. La piste interdisciplinaire

Parce que l'IVM peut être pensée comme une entité territoriale ou comme un système social et écologique, deux concepts qui appellent des approches associant différentes disciplines, son étude peut aussi et très naturellement être envisagée dans un cadre interdisciplinaire.

Au prisme du concept de territoire, qui relève aussi de disciplines comme l'anthropologie, la sociologie et les sciences politiques, une analyse de l'IVM associant ces disciplines à la géographie serait vraisemblablement porteuse. Par exemple, dans le contexte de la ségrégation spatiale comme dans celui du changement climatique et des risques associés, la combinaison des regards disciplinaires pourrait chercher à évaluer l'opportunité d'une gestion spécifique de l'IVM. En effet, les franges urbanisées des villes côtières ne nécessiteraient-elles pas d'être administrées et gérées politiquement ? Les politiques publiques qu'il convient d'y mener n'appellent-elles pas une prise en compte des particularités locales dans les domaines économique, social, écologique, urbanistique, paysager ? Auquel cas, quelle pourrait être la participation des parties prenantes locales (habitants, acteurs économiques, associations et usagers de la mer) à la définition du projet de territoire ?

La notion de socio-écosystème offre une seconde manière d'organiser une étude interdisciplinaire de l'IVM incluant la géographie. Elle permet d'appréhender l'ensemble des relations qui façonnent l'IVM et de penser de manière plus exhaustive les enjeux sociaux et environnementaux qui la caractérisent. Cependant, l'exercice est un défi en soi, car, selon la problématisation retenue, plusieurs disciplines peuvent d'être convoquées : écologie, économie, géosciences, sociologie... En outre, la notion de système social et écologique n'a

pas encore été véritablement pensée par la géographie. Si elle est assez fréquemment employée, c'est à une conceptualisation extérieure à la discipline qu'il est régulièrement fait référence (Folke, 2007 ; Bourgeron et al., 2009 ; Lagadeuc et Chenorkian, 2009; Ostrom, 2009). Cependant, pour le géographe, les questions d'impact environnemental, celles liées aux services écosystémiques, celles relatives aux inégalités écologiques et aux relations hommes-milieux en général, peuvent être abordées avec pertinence sous l'angle du socio-écosystème. Sur un territoire littoral urbanisé, par exemple, l'IVM peut être envisagée comme un bien commun qu'il faut gérer. Il est possible d'en tirer des ressources, mais il faut être attentif à ne pas les épuiser. En outre, par rapport aux principes du développement durable, l'IVM ne doit pas être accaparée par certains acteurs, mais être au contraire partagée. Enfin, elle doit évoluer de manière à faire face aux enjeux du changement climatique. En s'inspirant du cadre d'analyse d'Ostrom (2009), la recherche pourrait s'atteler à identifier les utilisateurs de l'IVM, les ressources qu'ils exploitent, le système de gouvernance qui prévaut sur ce socio-écosystème, et caractériser les interactions entre ces composantes. La recherche consisterait en une modélisation de type systémique afin d'évaluer les performances du socio-écosystème et repérer les interactions et les conditions qui menacent sa durabilité ou peuvent l'améliorer. Elle pourrait aussi viser la mise en évidence de priorités de gestion par l'élaboration de démarches de co-construction d'un intérêt général territorialisé au sens de Beuret et al. (2016). Incontestablement, la notion de socio-écosystème laisse la place à diverses mises en œuvre dans lesquelles le géographe peut trouver une place.

10.3. L'IVM à l'épreuve de la méthode géographique

L'IVM peut être appréhendée sous différents angles et se prêter à des méthodes d'analyses concurrentes. Il en résulte la possibilité de mener la recherche de diverses manières. Cependant, quel que soit l'abord privilégié pour son étude, la méthode géographique implique d'observer un certain nombre de principes dans la démarche mise en œuvre.

10.3.1. Permettre l'analyse à différents niveaux géographiques

Comme toute entité géographique, l'IVM a une expression spatiale dont les contours doivent être définis pour en réaliser l'étude. Si la grande échelle semble la plus appropriée pour en saisir finement les caractères, plusieurs niveaux d'analyse géographique peuvent être retenus selon la problématique choisie.

Par exemple, une étude de l'IVM sur le littoral marseillais pourrait considérer la totalité de la façade maritime de la métropole⁸¹ et retenir les limites administratives des communes comme partition de la frange littorale urbanisée. Au motif que les compétences communales impriment des différences de gestion pertinentes pour le thème de la recherche (par exemple, la gestion des plages), l'IVM de chaque commune serait dans ce cas de figure appréhendée comme une entité unique. Suivant une approche plus fine nécessitant de s'appuyer sur des critères paysagers ou fonctionnels au regard de la problématique définie, l'IVM de chaque commune pourrait être subdivisée en sous-ensembles plus restreints, mais plus cohérents. Pour la seule ville de Marseille, une approche urbanistique de la façade

⁸¹ La Métropole Aix-Marseille Provence, créée au 1^{er} janvier 2016, est riveraine de la Méditerranée de Port-Saint-Louis-du-Rhône à La Ciotat. Son littoral comprend aussi les communes bordières de l'étang de Berre, soit un total de 20 communes et un linéaire côtier d'environ 250 km.

littorale amènerait ainsi à considérer les trois littoraux que la Direction de la Mer de la Ville a coutume de distinguer : la façade portuaire, la façade urbano-balnéaire, toutes deux correspondant à l'IVM, et la façade naturelle (Figure 25). Enfin, une analyse spécifique de l'IVM au niveau de la seule interface portuaire conduirait à une autre subdivision, du Sud au Nord :

- le Vieux Port, site historique principalement dévolu aujourd'hui à la petite plaisance ;
- les bassins de la Joliette, où s'opère depuis quelques années une réouverture du Port sur la ville (contexte de rénovation urbaine d'Euroméditerranée) et où ne subsiste qu'un trafic de ferrys ;
- le secteur Arenc-Mourepiane, où se développent la plupart des trafics et la réparation navale ;
- le secteur Mourepiane-L'Estaque, principalement dédié à la plaisance et où subsistent les friches d'anciennes implantations industrielles.

Selon l'angle de vue et le questionnement, l'IVM marseillaise peut donc être analysée à différents niveaux. Tous ont leur pertinence.



Figure 25. Marseille, trois façades maritimes, deux interfaces ville-mer

Fond Geoportail. Réalisation : S. Robert

10.3.2. Saisir les temporalités de l'IVM

L'étude des faits et des phénomènes géographiques renvoie toujours à la dimension temporelle. L'objet étudié émerge ou apparaît à un moment donné, se structure au cours du

temps, connaît des variations sur différents cycles, subit des crises. Ceci implique que l'étude de l'IVM requiert la prise en compte de cadres temporels pertinents pour en saisir le fonctionnement et l'évolution. Comme pour la dimension spatiale, plusieurs regards peuvent être appropriés, selon le thème étudié et le questionnement choisi.

Reprenant le cas de la façade portuaire marseillaise, une analyse de la situation actuelle ne peut faire l'économie d'une rétro-observation de l'IVM et de la mise en place de l'infrastructure au-delà du site du Vieux-Port à partir des années 1850. En reconstituant l'évolution des aménagements et des trafics, il est possible de repérer les phases de croissance et d'accélération de l'activité, comme celles de ralentissement, voire de déclin. Ceci permet de comprendre la stratégie actuelle des autorités portuaires de diversification des activités sur leur foncier. Sur une période plus récente, une approche fine des relations entre ces mêmes autorités, les collectivités territoriales et les riverains, permet de saisir la genèse et la dynamique de processus conflictuels autour de certains projets : nouveau terminal de transport combiné de Mourepiane, essor de la croisière, réhabilitation des friches industrielles de L'Estaque... Une étude de la presse reliée à celle des documents stratégiques et de planification urbaine, associée à un suivi fin des trafics, permet, par exemple, d'appréhender la dynamique des activités et les nuisances associées qui pourraient alimenter les plaintes des riverains.

10.3.3. Comparer pour mieux comprendre

Un des principes élémentaires de la recherche scientifique est de pouvoir élaborer des schémas explicatifs qui puissent être transposés et, ce faisant, de pouvoir les valider préalablement. Il est alors important de procéder à des analyses comparatives, desquelles peuvent émerger des principes de structuration et/ou de fonctionnement génériques.

Dans le cas de l'IVM, les comparaisons peuvent être organisées entre IVMs d'un même lieu (les plages urbaines de Marseille), entre IVMs de lieux distincts (les vieux ports ou ports historiques de Marseille, Nice, Gênes, Palerme...), ou encore pour une même IVM au cours du temps (la Promenade des Anglais à Nice, des origines à nos jours). Sans contester la singularité des lieux et le caractère unique de certains paysages, il existe des figures récurrentes, des formes d'interactions entre la ville et la mer qui se ressemblent d'un lieu à un autre. L'un des buts de la recherche serait alors de les mettre en évidence, de montrer leur généricité et d'estimer dans quelle mesure elle peut servir de base à des modèles d'évolution future des systèmes étudiés.

Conclusion du Chapitre 10

Aux frontières des villes et des mers, nous faisons l'hypothèse de l'existence d'interactions sociales et écologiques spécifiques à partir desquelles émergent des systèmes géographiques originaux. Nous les nommons Interfaces Ville-Mer (IVMs) et supposons leur individualisation en tant qu'entités sociales, spatiales, écologiques et paysagères, voire peut-être comme territoires. Cette proposition relève d'une intuition et doit faire l'objet d'une traduction en termes d'analyse scientifique. Son intérêt est double. Sur le plan scientifique, l'ambition est d'apporter un éclairage nouveau sur l'urbanisation du littoral et, plus particulièrement, sur les relations d'interdépendance entre les espaces urbains et la mer côtière. Sur le plan appliqué, elle est de faciliter le diagnostic des enjeux qui caractérisent les villes côtières aux niveaux d'analyse pertinents.

Chapitre 11. L'IVM au regard de trois enjeux socio-environnementaux forts

L'intérêt et l'efficacité de l'IVM pour la recherche en géographie supposent sa mise à l'épreuve. Il s'agit à la fois de vérifier son existence dans les villes côtières et d'explorer sa pertinence comme cadre d'analyse. Naturellement, les deux objectifs sont étroitement liés. Dans le premier cas, il convient d'établir que les franges côtières des villes littorales sont des lieux originaux, fortement reliés à l'espace marin adjacent, qui constituent, de ce fait, des systèmes socio-écologiques et spatiaux originaux. Dans le second, le but est de valider l'intérêt de la notion pour comprendre des phénomènes qui se développent sur les bords de mer urbanisés, afin de mieux les gérer.

Nous suggérons de procéder de façon problématisée sur des cas d'étude choisis dans des contextes différenciés, renvoyant à des questions qui se posent à différents niveaux d'analyse de l'espace géographique. Des enjeux de tous ordres caractérisent les littoraux urbanisés et les espaces de l'IVM. Par enjeux, nous entendons ce qui peut être profitable à la société, tout comme ce qui peut lui être dommageable.⁸² Vu sous cet angle, l'étude de l'IVM peut être d'une grande portée. Les bords de mer urbanisés ne doivent pas être uniquement considérés comme des espaces menacés par la montée du niveau de la mer, contraints par la ségrégation sociale ou dégradés par les pressions anthropiques et urbaines. Ils sont aussi des lieux attractifs, supports d'innovations dans les domaines social, technologique et écologique (Ollivro, 2016). Ils offrent des opportunités que la société a déjà identifiées et dont elle s'est déjà parfois saisie, et d'autres qui restent à explorer et à valoriser. Cette perspective est tout à fait intéressante pour la géographie, qui peut être mobilisée pour contribuer à l'élaboration théorique du concept d'IVM, et qui peut également s'en saisir pour penser l'évolution des villes côtières vers plus d'adaptation et de durabilité.

Pour tester l'IVM comme cadre d'analyse, certains des enjeux sociaux et environnementaux les plus marqués et les plus actuels sur les littoraux peuvent être convoqués. Nous proposons d'en explorer trois, en exposant pour chacun la nature du questionnement qui pourrait être développé et une perspective de recherche qui en découlerait. La première section de ce chapitre concerne l'enjeu climatique, la deuxième, l'enjeu de justice socio-spatiale et la dernière, celui de la qualité écologique et environnementale. Pour chacune, un questionnement et une perspective de recherche sont proposés.

11.1. L'IVM et l'enjeu climatique

Depuis plusieurs années, les prévisions du GIEC⁸³ se font chaque fois plus précises et plus alarmistes à propos du réchauffement de la planète et de ses conséquences (Hoegh-Guldberg et al., 2018). La fréquence et/ou l'intensité des événements météorologiques extrêmes (canicules, vagues de froid, pluies torrentielles, sécheresses, cyclones, tempêtes) est attestée par les observations climatiques récentes et la montée du niveau moyen des mers est confirmée (Euzen et al., 2017). Ces modifications du climat et leurs conséquences

⁸² Définition du CNRTL : « *Ce que l'on peut gagner ou perdre dans n'importe quelle entreprise* ».

⁸³ Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique

environnementales ont naturellement des retombées sur les villes littorales. Leurs IVMs apparaissent d'autant plus exposées que des aménagements continuent d'être réalisés au plus près du rivage. Dans ce contexte, étudier l'IVM sous l'angle de l'enjeu climatique est une orientation de recherche incontournable. En particulier, l'évolution des franges littorales urbanisées interroge la prise en compte de cet enjeu par les pouvoirs publics. Elle doit être analysée en considérant les menaces, mais aussi la permanence de l'attrait pour le rivage et les opportunités offertes par la mer pour relever l'enjeu climatique.

11.1.1. L'adaptation de l'IVM via les politiques publiques et les projets urbains

Considérant que le changement climatique est à l'œuvre et qu'il va immanquablement avoir des répercussions sur les villes côtières et, en premier lieu, sur les interfaces ville-mer, il est opportun d'étudier les initiatives prises par les villes pour intégrer ce défi, s'y préparer et s'y adapter. Le questionnement renvoie aux dispositions prises dans le champ de l'urbanisme et de la planification spatiale. Il concerne l'aménagement des fronts de mer, l'aménagement des territoires dans lequel ceux-ci s'insèrent et la conception des projets urbains qui voient le jour. Il porte également sur l'identification de l'IVM comme espace original au sein de la ville par les autorités publiques, un espace à enjeux spécifiques pour lequel une stratégie dédiée doit être élaborée par rapport à l'enjeu climatique.

Les IVMs sont les secteurs les plus exposés aux risques côtiers et aux effets de l'élévation du niveau marin. Comment les collectivités territoriales les appréhendent-elles ? Quel est le niveau de conscience de ces risques et des changements à venir ? Les documents d'urbanisme les évoquent-ils et intègrent-ils des dispositions spécifiques à cet égard ? A la différence de nombreuses zones côtières peu peuplées où la perspective d'un retrait stratégique serait envisageable, car techniquement, économiquement et socialement plus acceptable, les IVMs de la majorité des villes présentent des configurations très contraignantes et sont peu compatibles au retrait. Des infrastructures lourdes et des équipements structurants sont implantés ; les densités de population et le nombre de biens immobiliers sont élevés. Ces situations sont-elles figées pour autant ? Des options de relocalisation ou de repositionnement stratégique de certaines fonctions urbaines ne sont-elles pas déjà étudiées ? Le cas échéant, quels sont les critères retenus et quelles transformations de l'IVM cela pourrait-il occasionner ?

Les IVMs sont aussi des espaces attractifs et sont le cadre potentiel d'innovations pouvant permettre aux villes littorales de s'adapter. Il est alors opportun de questionner l'apparition de ces innovations dans l'espace de l'IVM, avec ses traductions paysagères et leur acceptation sociale. Sont, par exemple, concernées les installations destinées à tirer avantage de la mer comme réservoir d'énergie ou celles visant à capter la vapeur d'eau pour produire de l'eau douce. Doivent être interrogées aussi les manières de concevoir et de transformer les tissus urbains au plus près du rivage : formes urbaines tirant avantage des brises et optimisant les orientations des bâtiments pour limiter les îlots de chaleur urbain ; formes architecturales pour faire face à des submersions ; concepts d'habitat flottant voire sous-marin... De nombreuses opportunités existent et d'autres sont certainement à venir à la faveur de l'ingéniosité humaine (Ollivro, 2016), mais qu'en est-il de leur valorisation effective dans les villes ?

11.1.2. Analyser les politiques publiques urbaines au regard de l'enjeu climatique

Dans une démarche de diagnostic régionalisé, une première investigation pourrait consister à réaliser une étude comparative de villes appartenant à une zone géographique

déterminée, sur la prise de conscience de l'enjeu climatique et de ses effets sur les fronts de mer urbanisés. Le bassin méditerranéen, une de ses sous-parties comme l'Arc méditerranéen latin, ou encore la façade maritime d'un même pays constitueraient des espaces d'analyse pertinents. Ils offrent une diversité de situations locales et, probablement, des traits communs en termes d'enjeux d'environnement et de développement. Parce qu'ils proposent un état des lieux de la situation présente, exposent un projet pour le proche avenir et ont une portée réglementaire, les documents locaux d'urbanisme seraient une source documentaire appropriée pour cette étude. Un protocole approprié d'analyse de ces documents devrait permettre de repérer le discours officiel tenu sur le changement climatique et les dispositions retenues concernant l'aménagement et la gestion de l'IVM. Les villes dont l'IVM serait étudiée seraient caractérisées en termes de posture institutionnelle vis-à-vis de l'enjeu climatique, et des éléments de contexte seraient ensuite à rechercher pour tenter d'évaluer les évolutions possibles.

Une deuxième investigation viserait à analyser plus finement le cas de villes singulières au regard de leurs dispositions réglementaire et urbanistique vis-à-vis du changement climatique et de leurs pratiques d'aménagement du littoral, l'IVM en particulier. Il s'agirait d'avancer vers la compréhension du fonctionnement et de la structuration de l'IVM en relation avec l'enjeu climatique. En considérant les risques côtiers et les innovations relatives à l'adaptation au changement climatique, la recherche viserait à caractériser les paysages de l'IVM et à en évaluer les possibilités d'évolution. Des données géographiques de différentes natures seraient à mobiliser pour objectiver et spatialiser les faits et les facteurs de changement. L'objectif serait de mettre en évidence les interactions sociales, politiques, économiques, écologiques qui se jouent dans l'IVM et d'interroger, avec les acteurs de la société, la manière dont le défi climatique pourrait être traité.

Une troisième direction de recherche s'intéresserait à des innovations ou à des réalisations particulières localisées dans l'Interface Ville-Mer. Il s'agirait de caractériser leurs conditions d'émergence et de déterminer en quoi elles sont susceptibles d'améliorer la capacité d'adaptation des villes, de s'insérer durablement dans le système territorial et de se diffuser ailleurs dans d'autres villes. Parmi les réalisations éligibles, les installations de thalassothermie seraient un bon exemple. La réflexion pourrait porter sur la contribution de cette technologie à l'émergence de l'IVM comme système d'interactions entre la ville et la mer, car les espaces pouvant bénéficier des boucles d'eau de mer ne peuvent s'étendre loin de la côte. En déterminant côté terre, un périmètre de solidarité écologique/énergétique entre la mer et la ville, la thalassothermie participe à la définition spatiale de l'IVM. Là où elle est déployée, il serait intéressant d'observer comment la ville évolue. Y a-t-il un effet d'entraînement ? La connexion à d'autres quartiers de bord de mer est-elle prévue ? Pour ceux qui sont reliés, les politiques d'urbanisme sont-elles modifiées ? Va-t-on alors vers la conception de quartiers d'un genre nouveau, intégrant le changement climatique, le long des rivages ? L'étude d'une innovation telle que celle-ci supposerait là encore de procéder suivant une démarche comparative. Une investigation visant à caractériser son déploiement dans une zone d'étude (par exemple en Méditerranée) pourrait être organisée. Elle serait ensuite complétée par l'analyse approfondie de son apparition et de son insertion dans quelques villes choisies pour leur valeur d'exemple, en vue de comprendre en quoi elle illustre une évolution de l'aménagement urbain au regard de l'enjeu climatique.

11.2. L'IVM et l'enjeu de la justice socio-spatiale

A l'instar de nombreux autres milieux bénéficiant d'aménités environnementales recherchées, les littoraux sont convoités et sujets à des formes de ségrégation socio-spatiale. Au sein des villes côtières, les IVMs n'échappent bien sûr pas à ce phénomène. Au plus près de la mer, les prix des biens immobiliers à la vente comme à la location sont plus élevés, tout comme ceux des prestations de l'hôtellerie et de la restauration, et plus généralement ceux des biens et des services. Dans une certaine mesure, les fronts de mer urbains fonctionnent comme les centres-villes. Ils bénéficient d'une rente de localisation, car ils sont très demandés et n'ont que peu d'espace à offrir. En dehors des rivages portuaires, où cet effet est fortement atténué par les nuisances diverses issues des activités et parfois les restrictions d'accès au bord de l'eau, les IVMs sont donc caractérisés par certaines injustices. Tout un chacun ne peut pas habiter, voire fréquenter ces espaces.

11.2.1. L'égal accès aux aménités environnementales du littoral

Considérant que la justice sociale est un des fondements du développement durable, confirmé par les Objectifs du développement durable arrêtés en 2015 par les Nations unies, la question du libre accès de chacun au littoral est un critère important à considérer pour apprécier l'évolution des littoraux urbanisés. Mais qu'en est-il dans les faits sur le terrain ? Côté ville, qui habite et qui fréquente l'IVM ? Quelles sont les politiques publiques dans le domaine du logement, en matière d'implantation d'équipements publics, ou dans le champ des transports ? Dans quelle mesure les réseaux de transport en commun arrivent-ils l'IVM au reste de la ville ? Plus généralement, les rivages sont-ils gérés et aménagés dans une perspective d'équilibre et d'équité sociale ?

L'enjeu de la justice socio-spatiale concerne aussi la mer. Le questionnement doit donc aussi porter sur les usages qui en sont fait, par qui et avec quelle fréquence. La thématique de la fréquentation de la mer côtière n'est pas vierge de travaux. Pour la plupart cependant, ceux-ci visent une évaluation des pratiques en vue d'une gestion améliorée des espaces et des milieux et n'interrogent guère le sujet de l'équité sociale vis-à-vis de la ressource. Or, cette question revêt une certaine importance : qui sont les usagers de la mer côtière dans l'IVM ? Sont-ils résidents de l'IVM ? Habitent-ils ailleurs dans la ville ou en dehors ? Que disent leurs pratiques, leurs origines géographiques et leurs profils sociologiques de l'IVM ? Est-elle un espace partagé ou reflète-t-elle des inégalités sociales observables ailleurs ?

11.2.2. Etudier la spécificité sociale de l'IVM

L'idée selon laquelle les littoraux font l'objet d'une ségrégation socio-spatiale de plus en plus marquée est le point de départ de cette proposition. En effet, les bords de mer des villes côtières sont des lieux stratégiques pour la société et sa cohésion, et il est nécessaire d'objectiver et d'évaluer les éventuelles situations d'inégalité d'accès aux aménités environnementales du littoral.

En premier lieu, pour apprécier la question d'un point de vue général, une étude comparative de plusieurs grandes villes côtières, pour lesquelles nous disposerions de données sociales et démographiques à l'échelle fine sur un pas de temps d'au moins quelques décennies, serait pertinente. Il s'agirait de réaliser une analyse statistique et spatiale des structures du peuplement, de l'emploi, du logement et des activités économiques à l'échelle infra communale, en vue de rechercher les éventuelles spécificités de l'IVM. L'objectif pourrait être de repérer des spécialisations ou au contraire de constater

une faible différenciation des espaces du bord de mer par rapport au reste de la ville. Pour parvenir à ce diagnostic, l'obtention des données au niveau spatial le plus fin est nécessaire, ce qui implique de construire un partenariat *ad hoc* avec les instituts de statistiques. Si l'exercice ne représente pas une innovation sur le plan méthodologique, il permettrait de révéler avec précision l'organisation spatiale de la population en fonction de ses caractéristiques démographiques ou celles des logements en fonction de leur type, pour montrer une spécificité des bords de mer au sein des villes. Le caractère inédit de cette investigation serait également lié à la diversité et au nombre des villes qui seraient choisies, pour une zone d'étude homogène et/ou cohérente d'un point de vue géographique.

Sur un deuxième plan, en complément de cette approche statistique, il serait opportun de développer des études de cas autour de situations particulières d'IVM où des questions de justice sociale sont posées. Il s'agirait de comprendre comment ces espaces et ces paysages sont mis en partage ou, au contraire, sont soumis à la loi de l'offre et de la demande ou à une décision publique vécue comme arbitraire, donnant éventuellement lieu à des controverses ou à des conflits socio-environnementaux. L'IVM comme cadre d'analyse servirait à objectiver les enjeux et, selon les opportunités, à mettre en évidence des leviers pour faire évoluer ces situations vers plus d'équité. La recherche viserait alors deux objectifs principaux : définir une méthode de diagnostic de telles situations, de manière à proposer une grille de lecture transposable d'une IVM à une autre, et évaluer au plus près du terrain en quoi et avec quelle intensité une IVM peut être le cadre d'injustices socio-spatiales. Concernant la méthodologie, certaines opérations à mener sont d'ores et déjà pressenties, mais un protocole approprié reste à élaborer. Quant au diagnostic lui-même, son apport à la connaissance devrait être mis à l'épreuve de la comparaison et confronté aux représentations des acteurs concernés. Les cas d'étude soumis à l'analyse pourraient être choisis par opportunité, correspondant à des situations originales pertinentes à étudier, ou pour composer un panel expérimental en fonction d'une question de recherche particulière.

11.3. L'IVM et l'enjeu de la qualité écologique et environnementale

En relation avec les deux perspectives de recherche exposées précédemment, les IVMs devraient être étudiées sous l'angle de la qualité environnementale et de l'empreinte écologique des activités humaines. Les IVMs sont en effet profondément artificialisées et dégradées par rapport à un état de référence qui serait une côte à l'état naturel. Ce sont des lieux de transformation des paysages côtiers par des aménagements lourds, de concentration de population et d'activités générant des pressions, des déchets et des rejets de différentes natures, d'accumulation de pollutions diverses issues des bassins versants et de la mer. Dans le même temps, elles font de plus en plus l'objet d'opérations diverses pour améliorer leur état, que celles-ci soient d'initiative citoyenne (nettoyage des plages, des bassins des ports de plaisance...) ou institutionnelle (collecte et traitement des eaux usées ; démolition d'aménagements privés sur le trait de côte ; opérations de restauration écologique en mer ; définition d'aires marines protégées...). Comment ces deux tendances co-évoluent-elles ? Qui de la pression ou de la restauration l'emporte sur les littoraux urbanisés ?

11.3.1. L'aménagement et la gestion écologiquement durable de l'IVM

Parce que l'attrait des côtes ne se dément pas, que leur intégrité écologique est profondément dégradée par les usages et les aménagements de l'espace, et que dans le

même temps la conscience environnementale grandit dans l'opinion publique, questionner l'IVM sous l'angle de l'empreinte écologique et de la qualité environnementale s'impose. Par exemple, dans quelle mesure privilégie-t-on des options douces : aménagements légers et démontables sur les plages, pistes cyclables le long du rivage, mouillages écologiques en mer ? Comment le littoral s'intègre-t-il aux éventuels schémas stratégiques de conservation et de restauration des couloirs écologiques (SRCE et TVB en France, par exemple) ? La gestion des déchets et des pollutions, fait-elle l'objet d'une stratégie globale : réduction à la source, collecte sur site, éducation des citoyens, opérations conjointes avec le monde associatif, etc. ?

Comme les précédents, ce questionnement concerne différents registres : les politiques publiques, les jeux d'acteurs, les représentations et les pratiques des habitants, les aménagements, les paysages qui en résultent. Partant du postulat que les IVMs sont des espaces précieux aujourd'hui et pour les années à venir, tant pour les populations résidentes que pour les villes auxquelles elles se rattachent, il apparaît qu'une voie de développement qui pourrait être privilégiée par les villes côtières, est celle de la qualité environnementale, laquelle intègre la qualité écologique. Mais qu'en est-il dans les faits ? Que font les autorités locales pour maintenir voire reconquérir une qualité environnementale de leur IVM ? Comment s'y prennent-elles ? Comment articulent-elles ces éventuels objectifs avec ceux qu'elles peuvent avoir en rapport au défi climatique ou à celui de la justice sociale ?

11.3.2. Analyser les politiques locales d'aménagement de l'IVM

Investir cette direction de recherche renvoie à des difficultés conceptuelles et méthodologiques pour définir et évaluer la qualité environnementale. Dans une acception élargie, cette notion pourrait s'envisager comme étant, en un lieu donné, une combinaison satisfaisante entre un certain état écologique du milieu, le fonctionnement du territoire, et la qualité de vie ressentie par les populations. Pour appréhender l'ensemble de ces dimensions en une même analyse, il faudrait privilégier une approche synoptique de la qualité environnementale de l'IVM. Cela consisterait à construire ce diagnostic par étapes, autour de thématiques sensibles. Deux nous intéressent plus particulièrement ici.

La première porte sur les pollutions, les contaminations et les déchets. Les fronts de mer urbanisés se caractérisent en effet par un paradoxe : appréciés et désirés pour leur esthétique paysagère et les qualités supposées de l'environnement, ce sont des espaces où les déchets domestiques s'accumulent, où l'air est pollué, où des effluents liquides urbains finissent leur course, et où les sols emprisonnent parfois des contaminations héritées d'anciens usages industriels et portuaires de la côte. En procédant à l'étude à grande échelle de sites choisis dans plusieurs villes sélectionnées pour leur exemplarité, le cadre d'analyse de l'IVM serait mobilisé pour caractériser chaque situation et évaluer l'engagement de la société pour atteindre une meilleure qualité environnementale. L'analyse reposerait sur une caractérisation objective de l'état initial de l'environnement, pour autant qu'il puisse être réalisé, mis en relation avec les politiques publiques du domaine et les pratiques et représentations sociales des habitants. Le but poursuivi par la recherche serait de déterminer comment l'IVM évolue en termes de qualité environnementale et dans quelle mesure cette évolution résulte d'initiatives impulsées localement et, en particulier, de l'IVM lui-même.

Le second domaine à investir concerne l'ensemble des opérations de transformation du rivage par aménagement/artificialisation, sur terre comme en mer, et les initiatives qui, en réaction ou par compensation, consistent à réhabiliter ou reconstituer des habitats écologiques côtiers. Ce thème est un sujet historique dans le champ d'étude de l'urbanisation littorale. Depuis très longtemps, les villes ont gagné de l'espace sur des milieux spécifiques du littoral et sur la mer. Par remblais ou par poldérisation, les terrains conquis ont permis d'accueillir des infrastructures et d'étendre l'espace habité, mais ils ont irrémédiablement détruit des habitats. Aujourd'hui encore, même si la menace de l'élévation du niveau marin et celle des aléas météo-marins s'expriment avec force, de telles opérations continuent d'être réalisées et projetées, comme à Istanbul, Colombo et Jakarta. D'autres opérations comme l'aménagement de musées sous-marins, l'installation de mouillages écologiques, la pose de câbles sur les fonds marins, illustrent les emprises anthropiques sur la mer. Simultanément, la composante terrestre des IVMs continue de se densifier. L'imperméabilisation des sols progresse, le bâti s'élève, et les voies de circulation de bord de mer demeurent des axes majeurs. Or, dans le même temps, les considérations écologiques se diffusent et donnent lieu à des traductions concrètes sur le terrain. Des opérations d'ingénierie écologique sont menées en mer (nursérie dans les bassins portuaires, replantation d'espèces sur des fonds où elles avaient disparu, immersion de récifs artificiels...) et des projets d'aménagement déclarent minimiser leur impact environnemental. Toujours à partir d'une sélection de villes, la recherche devrait investir ce thème et interroger le projet territorial et paysager poursuivi à travers les transformations de l'IVM. Comment la frontière entre la ville et la mer est-elle envisagée ? Quelle est la part des initiatives correspondant à une avancée de l'artificialisation/minéralisation versus celle des opérations qui visent et traduisent une renaturation de l'espace ? Le contact entre la ville et la mer évolue-t-il vers une interface « frontale » ou « poreuse » ? En liaison avec d'autres enjeux d'environnement et de développement durable des littoraux, la recherche devrait naturellement porter sur la participation des habitants à ces évolutions. Sont-ils parties prenantes ou s'y opposent-ils ?

Conclusion du Chapitre 11

Ces dernières décennies, l'évolution de l'environnement sur le littoral, tant du côté des dynamiques naturelles que des faits humains, a fait des rivages des villes côtières des espaces à enjeux forts. Sur ces franges urbanisées, caractérisées par la complexité des interactions socio-écologiques et la rapidité des changements, la définition des politiques publiques et la prise de décision publique s'avèrent difficiles. Celles-ci peuvent avoir des conséquences structurelles et fonctionnelles lourdes en termes humains, économiques, financiers et organisationnels. Dans ce contexte, la notion d'IVM ambitionne de servir de cadre d'analyse et de diagnostic, afin de favoriser la réflexion préalable à toute décision d'intervention et de gestion.

A partir de trois enjeux sociaux et environnementaux actuels, ce chapitre illustre comment la notion d'IVM pourrait être mise à l'épreuve pour une meilleure compréhension des littoraux urbanisés où ces enjeux s'expriment. Au niveau d'une seule ville ou dans une démarche comparative entre villes, la proposition est de revisiter un certain nombre de problématiques

au regard du système d'interactions constitutives de l'IVM, afin d'attirer l'attention sur ces espaces cruciaux pour une gestion équilibrée des littoraux.

Conclusion de la Partie 4

Parachevant notre réflexion sur l'urbanisation du littoral comme phénomène et comme champ d'investigation scientifique, cette quatrième partie expose une direction de recherche et assume son caractère réflexif sur l'opportunité même de cette proposition. Alors que l'urbanisation du littoral est une thématique de recherche à la fois vaste et multidimensionnelle, et que la poursuite des études dans ce domaine peut par conséquent prendre différentes directions, nous prenons le parti de défendre l'opportunité d'un recentrage sur les seuls espaces situés à l'interface entre la ville et la mer. Nous considérons, en effet, que ces derniers sont insuffisamment étudiés en tant que lieu d'interactions fortes entre l'espace urbain et l'espace marin, et qu'il est particulièrement nécessaire de s'y intéresser.

Pour cadrer cette perspective de travail, nous émettons l'hypothèse de l'existence sur les territoires côtiers urbanisés d'une zone de contacts que nous nommons Interface Ville-Mer (IVM). Système d'interactions intenses de nature sociale et écologique entre une portion de l'espace urbanisé et une sous-partie de la mer côtière, l'IVM serait un socio-écosystème, un paysage, voire un territoire. Selon les lieux et les problématiques à étudier, elle pourrait prendre des configurations spatiales plus ou moins étendues, mais elle aurait toujours une extension relativement restreinte et serait systématiquement organisée par des interactions reliant les deux côtés du trait de côte. L'élaboration conceptuelle de cette notion est à poursuivre et à consolider, d'où la relative prudence de notre proposition, mais son ambition est potentiellement grande. En définissant un cadre d'analyse de l'IVM et en parvenant progressivement à démontrer l'existence de telles interfaces, nous pensons permettre une meilleure approche des enjeux d'environnement et de développement durables des littoraux urbanisés.

Depuis plusieurs années, la montée des enjeux relatifs aux risques, à l'érosion de la biodiversité, au développement équilibré des territoires, ne cesse de renforcer la nécessité de questionner les modes d'habiter le littoral, ainsi que les capacités des territoires et des populations à penser leur adaptation. Sans conteste, ces enjeux concernent tout particulièrement les bords de mer et les espaces que nous envisageons à travers la notion d'IVM. Aussi, développer des recherches sur ces lieux et sur les interactions qui les constituent est un programme de travail que nous jugeons pertinent pour la suite de notre itinéraire. Par commodité et par cohérence avec la trajectoire suivie depuis quelques années, il se développerait préférentiellement dans un cadre méditerranéen, mais toute opportunité de l'appliquer ailleurs dans le monde serait à saisir.



Plage du Cavaou, Fos-sur-Mer (France), 3 mars 2017.
© Samuel Robert

Conclusion générale

« Rien ne sert de courir ; il faut partir à point. »

*Jean de la Fontaine, Le lièvre et la tortue.
Fables, Tomme II, Livre VI, Fable X.*

L'occupation, l'aménagement et la mise en valeur des littoraux vont sans aucun doute rester une manifestation forte de l'anthropisation du monde dans les décennies à venir. Les villes littorales, bien que menacées par les risques venant de la mer, devraient rester attractives et concentrer toujours plus de population, d'activités et d'équipements structurants pour les territoires. A l'échelle internationale, comme aux échelles nationales et locales, rien ne laisse présager une diminution de leur attractivité et, par suite, un ralentissement de l'urbanisation des côtes. Si une tendance à une baisse relative de la croissance démographique peut être observée sur certains littoraux, cette tendance n'est absolument pas généralisée. De nombreuses opérations d'aménagements, projetées ou en cours de réalisation, illustrent la permanence de l'attrait des rivages marins et la poursuite de l'urbanisation. Dans un tel contexte, la recherche scientifique s'avère nécessaire pour décrypter les dynamiques en cours, penser ces évolutions en référence à des concepts cardinaux comme la durabilité sociale et environnementale, et proposer des pistes pour l'aménagement des territoires et une meilleure habitabilité du littoral.

Après plusieurs années consacrées à l'étude de l'occupation humaine des littoraux, à leurs transformations par les aménagements, aux activités et aux usages qui s'y développent, aux pratiques de gestion qui les concernent, aux représentations collectives qu'en ont leurs habitants et leurs usagers, nous souhaitons souligner l'importance de continuer la recherche sur ces espaces clés de l'écoumène. Maints chantiers sont à poursuivre et d'autres sont à ouvrir, car l'espèce humaine ne cesse de réinventer son espace de vie par sa capacité d'adaptation, même face à des contraintes majeures. En effet, si le changement climatique et la question écologique peuvent être des facteurs puissants de réorganisation des modes de vie, de modification des comportements et de redéfinition des stratégies de développement territorial, sont-ils véritablement de nature à renverser la manière d'habiter le monde et l'espace géographique ? En dehors de quelques sites spécifiques comme certains atolls polynésiens, des lidos en érosion ou des zones deltaïques en subsidence, nous en doutons. Que la limite entre les mers et les terres émergées soit ou non modifiée, il y aura toujours des littoraux et il y aura toujours un intérêt social, économique et culturel pour les habiter et y développer des activités. C'est donc à ces manières d'habiter les rivages, aux modalités appropriées d'y demeurer, et, bien sûr, aux possibilités effectives de s'y maintenir qu'il faut s'intéresser, en considérant tant les variabilités climatiques, les logiques d'acteurs et les potentialités offertes par les lieux.

Notre parcours rend compte d'une couverture assez variée des problématiques relatives à l'urbanisation des littoraux. Nous avons étudié des questions portant sur le compartiment terrestre et sur des aires géographiques de dimension variable, mais englobant des espaces s'étendant assez loin du rivage vers l'intérieur des terres. Plus récemment, nos préoccupations nous ont conduit à davantage travailler sur les espaces proches de la côte et sur la mer côtière, ce qui illustre un glissement, un changement de focale, depuis la zone côtière vers l'interface ville-mer. Cette évolution traduit l'incorporation à notre propre

questionnement de recherche de certaines des préoccupations sociales actuelles relatives aux changements climatiques et à leurs effets sur les côtes. Elle résulte aussi du double constat que 1) le caractère spécifique de l'urbanisation côtière ne peut être observé et étudié qu'au plus près de la mer et que 2) les villes investissent de plus en plus fortement l'espace marin proche de leur rivage et ont une influence croissante sur ce dernier. L'interface ville-mer apparaît alors, comme un objet pertinent à investir et à interroger. Telle est l'une des perspectives de notre programme scientifique des années à venir, qui portera préférentiellement sur le bassin méditerranéen, sans s'interdire des ouvertures sur d'autres aires géographiques.

Objet localisé, produit des interactions entre la société et l'environnement, l'interface ville-mer est par essence un objet géographique. Son étude pourra être organisée à partir de différentes entrées problématiques et conceptuelles, et sur plusieurs sites d'étude. Elle pourra également être envisagée dans une perspective pluridisciplinaire, car l'IVM est aussi un objet hybride, qui interroge d'autres disciplines avec lesquelles la géographie a matière à collaborer. Les expériences de recherche conduites ces dernières années avec des collègues d'anthropologie, de psychologie sociale, de sociologie, d'économie, d'écologie, de microbiologie, de géosciences⁸⁴, nous amènent à l'idée que l'étude de l'IVM sera certainement interdisciplinaire, offrant la possibilité de former de jeunes chercheurs en codirection de thèse. En cohérence avec notre pratique de la recherche, nous envisageons également de développer ces études avec les acteurs des territoires, dans l'optique d'inscrire la recherche dans la société. A côté de réflexions proprement académiques, en particulier sur la notion-même d'IVM, il s'agira de conforter l'opérationnalité des connaissances produites avec et au service d'acteurs en responsabilité dans le champ de l'action publique territoriale.

⁸⁴ Le volume 2 de la HDR liste les projets de recherche conduits ces dernières années et précise les collaborations disciplinaires rendues possibles.

Références bibliographiques

- Abrantes P., Fontes I., Gomes E. et Rocha J., 2016. « Compliance of land cover changes with municipal land use planning: Evidence from the Lisbon metropolitan region (1990–2007) ». *Land Use Policy*, (51) 120-134. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.10.023>
- Abrantes P., Soulard C., Jarrige F. et Laurens L., 2010. « Dynamiques urbaines et mutations des espaces agricoles en Languedoc-Roussillon (France) ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 485. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.22869>
- Abric J.-C., 1994. « Méthodologie de recueil des représentations sociales ». In: Abric J.-C. (éd.), *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses universitaires de France. (Réédition 2016, coll. Quadrige, 312 p.)
- Alfasi, N., Almagor, J., Benenson, I., 2012. « The actual impact of comprehensive land-use plans: insights from high resolution observations ». *Land Use Policy*, (29) 862–877. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2012.01.003>
- Amidon, E. L., Elsner, G. H., 1968. « Delineating landscape view areas. A computer approach ». Berkeley : United States Department of Agriculture, Pacific Southwest Forest and Range Experiment Station, Forest Service Research Note PSW-180, 5p.
- Andreu-Boussut V., 2008. *La nature et la balnéaire. Le littoral de l'Aude*. Paris : L'Harmattan, 356 p.
- Anthony E. J., 1994. « De la carte à l'analyse numérique : le linéaire côtier naturel et artificiel des Alpes-Maritimes et de Monaco ». *Mappemonde*, (3) 16-19. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M394/MONACO.pdf>
- ATMO Poitou-Charentes, 2010. « La qualité de l'air aux abords de Port Atlantique La Rochelle ». *Pollution atmosphérique*, 205, URL : <http://lodel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique/index.php?id=716>
- Autran J., 2007. « Extension de la nomenclature « Corine Land Cover » pour la description de l'occupation du sol à grande échelle ». In : *Les ontologies – Mythes, réalités et perspectives*, Actes JFO, Sousse 2007, 115-134, URL : http://liris.cnrs.fr/gom/JFO_2007/7.pdf
- Auriac F. 2001. « Déterminants spatiaux, interaction et analyse systémique en géographie ». In : P.-J. Thumerelle (dir.), *Explications en géographie. Démarches, stratégies et modèles*. Paris : Sedes, 57-67.
- Bachelard G., 1957. *La poétique de l'espace*. Paris : Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, 215 p. (9eme édition 2004)
- Bachelard G., 1942. *L'eau et les rêves. Essai sur l'imagination de la matière*. Paris : Librairie José Corti (Réédition 2006, Le livre de poche, 223 p.)
- Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), 1995. *Encyclopédie de la géographie*. Paris : Economica, 1167 p.
- Bailly A., Ferras R., 1997. *Eléments d'épistémologie de la géographie*. Paris : Armand Colin, 191 p. (Réédition 2010, 192 p.)
- Bailly, 1985. « Distances et espaces : vingt ans de géographie des représentations ». *L'Espace géographique*, (14) 3, 197-205. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1985.4033>
- Bailly A., Béguin H., 1982. *Introduction à la géographie humaine*. Paris : Armand Colin, 188 p.
- Balouin Y., Rey-Valette H., Picand P.-A., 2014. « Automatic assessment and analysis of beach attendance using video images at the Lido of Sète beach, France ». *Ocean and Coastal Management*, (102) 114-122. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2014.09.006>
- Barbaza Y., 1970. « Trois types d'intervention du tourisme dans l'organisation de l'espace littoral ». *Annales de Géographie*, (79) 434, 446-469. <https://doi.org/10.3406/geo.1970.15136>

- Barker, N. H.L., Roberts C. M., 2004. « Scuba diver behavior and the management of diving impacts on coral reefs ». *Biological conservation*, (120) 481-489. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2004.03.021>
- Baron N., 2017. « Littoraux et politiques publiques : le défi du décloisonnement ». In : Euzen A., Gaill F., Lacroix D., Cury P. (dir.). *L'océan à découvert*. Paris, CNRS Editions, 40-41.
- Baron N., Loyer B., 2015. *L'Espagne en crise(s). Une géopolitique au XXIe siècle*. Paris : Armand Colin, 268 p.
- Baron-Yellès N., 2006. « De la fréquentation touristique de masse aux flux résidentiels : le cas de l'Algarve (Portugal) ». *Flux*, (65) 63-74. <https://doi.org/10.3917/flux.065.0063>
- Baron-Yelles N., Meur-Férec C., 1999. « Tourisme et loisirs de nature sur les sites préservés du littoral Nord -Pas-de-Calais ». *Hommes et Terres du Nord*, (1) 37-46. <https://doi.org/10.3406/htn.1999.2664>
- Barrère P., Cassou-Mounat M., 1973. « Le schéma d'aménagement de la côte Aquitaine ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, (44) 2-3, 303-320. <https://doi.org/10.3406/rgpso.1973.3367>
- Barthel P.-A., 2008. « Faire du « grand projet » au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis) ». *Géocarrefour*, (83) 1. URL : <http://geocarrefour.revues.org/5293>
- Barthélémy C., Claeys C., 2016. « La (sur)fréquentation du littoral. Une analyse sociologique à partir du cas des calanques marseillaises ». In : Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 25-38.
- Bas A., Hay J., Pioch S., 2016. « Quelles perceptions des acteurs du territoire à l'égard des impacts écologiques des projets de parcs éoliens off-shore ? Une analyse des prises de parole lors de quatre débats publics ». In : Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 207-224.
- Bavoux J.-J., Chapelon L. (dir.), 2014. *Dictionnaire d'analyse spatiale*. Paris : Armand Colin, 608 p.
- Bavoux D., Bavoux J.-J., 1999. *Géographie humaine des littoraux maritimes*. Paris : Armand Colin, coll. Synthèse, 96 p.
- Bavoux J.-J., 1997. *Les littoraux français*. Paris : Armand Colin, 268 p.
- Béchet B., Le Bissonnais Y., Ruas A. (coord.), Aguilera A., Andrieu H., Barbe E., Billet P., Cavailhès J., Cohen M., Cornu S., Dablanç L., Delolme C., Géniaux G., Hedde M., Sophie L., Mering C., Musy M., Polèse M., Weber C., Desrousseaux M., Frémont A., Le Perchec S., Schmitt B., Savini I., 2017. Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols : déterminants, impacts et leviers d'action. Synthèse du rapport d'expertise scientifique collective, Ifsttar-Inra (France), 127 p.
- Benoit G., Comeau A. (dir.), 2005. *Méditerranée. Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement*. Paris : L'Aube, 432 p.
- Bennasr A., 2012. « Le schéma d'aménagement du territoire national tunisien ou comment concilier compétitivité, efficacité et durabilité ». In : Mésini B. (dir.), *Aménagement durable des territoires méditerranéens*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 49-57.
- Berque A., 2000. *Médiance, de milieux en paysage*. Paris : Belin, 156 p.
- Berthelot D., Dubois J., 2010. « Quand le rapport à la mer organise les inégalités résidentielles (Ensuès-la-Redonne, Côte bleue, Bouches-du-Rhône) ». In : Deboudt P. (éd.), *Inégalités écologiques, territoires littoraux et développement durable*. Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion, 133-156.

- Bertoncello B., Hagel Z., 2016. « Marseille : une relecture de l'interface ville-port au prisme de l'habiter ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (16) 3. <https://doi.org/10.4000/vertigo.18162>
- Bertoncello B., Rodrigues-Malta R., 2003. « Marseille versus Euroméditerranée ». *Annales de Géographie*, (112) 632, 424-436. <https://doi.org/10.3406/geo.2003.948>
- Bertrand G., 1978. « Le paysage entre la Nature et la Société ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, (49) 2, 239-258. <https://doi.org/10.3406/rgpso.1978.3552>
- Bettinger L., 2012. « Evaluation de la diversité paysagère de la vallée de la Qadisha (Liban Nord) ». *Mappemonde*, (105). URL : <https://mappemonde-archivage.mgm.fr/num33/articles/art12104.pdf>
- Beunard B., 1999. « La corniche marseillaise. Entre regards distingués et loisirs populaires ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, (85) 79-88.
- Beuret J.-E., Cadoret A., Rey-Valette, H., 2016. « Développement durable en zones côtières : comment territorialiser l'intérêt général environnemental ? Un cadre d'analyse ». *Développement durable et territoires*, (7) 3. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11386>
- Bigando E., 2013. « De l'usage de la *photo elicitation interview* pour appréhender les paysages du quotidien : retour sur une méthode productrice d'une réflexivité habitante ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, document 645. <https://doi.org/10.4000/cybergeog.25919>
- Bigando E., 2006. *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)*. Thèse de géographie, Université de Bordeaux 3.
- Bigo M., Séchet R., Depeau S., 2013. « Vieillesse et féminisation des populations littorales : les promenades de bord de mer comme ressource contre la déprise ». *Espace populations sociétés*, 1-2. <https://doi.org/10.4000/eps.5392>
- Billard G., Madoré F., 2009. « Les Hauts de Vaugrenier : un exemple atypique de la fermeture résidentielle en France ». *Mappemonde*, (93). URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num21/lieux/lieux09101.html>
- Bishop I.D., Miller D.R., 2007. « Visual assessment of off-shore wind turbines: the influence of distance, contrast, movement and social variable ». *Renewable Energy*, (32) 814-831. <https://doi.org/10.1016/j.renene.2006.03.009>
- Bisio L., Lombardini G.(dir.), 2004. *Planning in Liguria*. Genova : De Ferrari, 106 p.
- Biville M., Van Waerbeke D., 2003. « Les risques induits par le recul des falaises meubles sur les côtes nord-bretonnes : difficultés croissantes de la gestion du sentier côtier ». *Hommes et Terres du Nord*, (1) 55-63. <https://doi.org/10.3406/htn.2003.2835>
- Blondy C., Vacher L., Vye D., 2016. « Les résidents secondaires, des acteurs essentiels des systèmes touristiques littoraux français ? ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, (30). doi : 10.4000/tem.3344 ; URL : <http://journals.openedition.org/tem/3344>
- Bontet C., Blondy C., Donnat S., Plumejeaud C., Riollet J.-P., Vacher L., Vermandé M., Vye D., 2016. *Propriétaires et usages des résidences secondaires en Charente-Maritime*. La Rochelle : UMR LIENSs CNRS-Université de La Rochelle, Charente-Maritime Tourisme, CCI La Rochelle et CCI Rochefort et Saintonge. Rapport de synthèse, 65 p.
- Bopp L., Lévy M., Le Traon P.-Y., 2017. « Les enjeux ». In : Euzen A., Gaill F., Lacroix D., Cury P. (dir.), *L'océan à découvert*. CNRS Editions, p. 21
- Bordreuil J.-S., Tonnelat S. (dir.), 2011. « La Nouvelle-Orléans après Katrina ». *Métropolitiques*, 1er juin 2011. URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-Nouvelle-Orleans-apres-Katrina.html>
- Bourgeron P.S., Humphries H.C., Riboli-Sasco L., 2009. « Regional analysis of social-ecological systems ». *Natures Sciences Sociétés*, (17), 2, 185-193. <https://doi.org/10.1051/nss/2009031>

- Bousquet A., Couderchet L., Gassiat A., Hautdidier B., 2013. « Les résolutions des bases de données "occupation du sol" et la mesure du changement. Articuler l'espace, le temps et le thème ». *L'Espace géographique*, (42) 1, 61-76. <https://doi.org/10.3917/eg.421.0061>
- Boyer M., 2002. *L'invention de la Côte d'Azur. L'hiver dans le Midi*. Paris : L'Aube, 378 p.
- Bréda C., 2016. « Cohabiter le littoral. De l'érosion aux modes d'existence (Côte Nord, Québec) ». In : Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 343-355.
- Brossard T., Wieber J.-C. (dir.), 2008. *Paysage et information géographique*. Paris : Lavoisier / Hermes, Traité IGAT, 414 p.
- Brossard T., Larceneux A. (dir.), 2007. *Rapport d'étude sur les marges franciliennes. Analyse des données relatives à l'occupation du sol et à ses mutations, entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90 ; Analyse des paysages et de leurs mutations ; Interprétation socio-économique des mutations*. Préfecture de Région Picardie, Miat Bassin parisien, Opérations interrégionales Bassin parisien – Franges franciliennes, 92 p.
- Brossard T., Joly D., Pierret P., 1998. « Les paysages de Chapelle-des-Bois hier, aujourd'hui, demain », *Images de Franche Comté*, (18) 22-24. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01009670/document>
- Brossard T., Wieber J.-C., 1984. « Le paysage. Trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie ». *L'Espace Géographique*, 1, 5-12. https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1984_num_13_1_3887
- Brossard T., Joly D., Wieber J.-C., 1981. « Formation du paysage visible : des objets aux images », *Cahiers de Géographie de Besançon*, 21, 159-174 (Actes du 9^e colloque de Besançon « Mathématique et géographie », octobre 1980).
- Brossard T., Wieber J.-C., 1980. « Essai de formulation systémique d'un mode d'approche du paysage ». *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, (468) 103-111.
- Browaey X., 1999. « Géographie, image et vidéo. Pour une pratique de l'audiovisuel ». *L'information géographique*, (63) 1, 25-32. <https://doi.org/10.3406/ingeo.1999.2622>
- Brunet R., 2001. *Le déchiffrement du monde*. Paris : Belin, 401 p.
- Brunet R., Ferras R., Théry H. (dir.), 1992. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Paris : La Documentation Française, 520 p. (3^{ème} édition 1993)
- Brunet R., 1990. *Le territoire dans les turbulences*. Montpellier : Reclus, 223 p.
- Bruyelles P., 1998. « Littoraux et villes ». In : Gamblin A. (dir.), *Les littoraux, espaces de vies*. Paris : SEDES, Dossier des Images Economiques du Monde, n°23, 207-229.
- Buhot C., 2009a. « Accéder au logement dans les îles : l'indispensable maîtrise foncière des municipalités ». In : Buhot C., Gérard Y., Brulay F., Choblet C. (dir.), *Tensions foncières sur le littoral*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 127-139
- Buhot C., 2009b. « Embourgeoisement et effet littoral. Recompositions socio-spatiales à La Rochelle et à l'Île de Ré ». *Articulo - Journal of Urban Research*, Special issue 1. <https://doi.org/10.4000/articulo.1034>
- Buhot C., Gérard Y., Brulay F., Choblet C. (dir.), 2009. *Tensions foncières sur le littoral*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 172 p
- Burak S., Dogan E., Gazioglu C., 2004. « Impact of urbanization and tourism on coastal environment ». *Ocean and Coastal Management*, (47) 515-527. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2004.07.007>
- Burmil S., Daniel T.C., Hetherington J.D., 1999. « Human values and perceptions of water in arid landscapes », *Landscape and Urban Planning*, (44) 99-109. [https://doi.org/10.1016/S0169-2046\(99\)00007-9](https://doi.org/10.1016/S0169-2046(99)00007-9)

- Burrough, P. A., 1986. *Principles of Geographical Information Systems for Land Resources Assessment*. Oxford : Oxford University Press, Monographs on soil and resources survey, 194 p.
- Cadoret A., Lavaud-Letilleul V., 2013. « Des « cabanes » à la « cabanisation » : la face cachée de l'urbanisation sur le littoral du Languedoc-Roussillon ». *Espace populations sociétés*, 1-2. <https://doi.org/10.4000/eps.5378>
- Cadoret A., 2011. « Analyse des processus conflictuels. Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon ». *L'Espace Géographique*, (3) 231-244. <https://doi.org/10.3917/eg.403.0231>
- Calcagno Maniglio A. (dir.), 2009. *Paesaggio costiero, sviluppo sostenibile*. Roma : Gangemi Editore, 255 p.
- Calendini-Valentini V., Furt J.-M., Segui Llinas M., 2014. « Manger ou manager le littoral, une analyse comparative Corse/Baléares ». In: Furt J.-M. et Tafani C., *Tourisme et insularité. La littoralité en question*. Paris : Karthala, 253-269.
- Cancellieri J., Maupertuis M. (dir.), 2016. *Le jardin de la Corse. La Balagne, entre villes et campagnes (Xle-XXle siècle)*. Paris : CNRS Editions, 162 p.
- Carpentier-Postel, S., 2017. *Pour une approche comportementale de l'espace géographique. Applications et perspectives dans l'étude des mobilités quotidiennes et résidentielles en milieu urbain*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 185 p.
- Carrega P., 2005. « Le risque d'incendie en forêt méditerranéenne semi-urbanisée : le feu de Cagnes-sur-Mer (31 août 2003) ». *L'Espace géographique*, (34) 3/4, 305-314. <https://doi.org/10.3917/eg.344.0305>
- Casanova-Enault L., 2017. « Des acteurs de poids sur le littoral : les petits propriétaires immobiliers. Application au littoral provençal et azuréen ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 823. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.28394>
- Cavailhes J., Joly D. (dir.), 2006. *Les paysages périurbains et leurs prix*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, coll. « Les Cahiers de la MSH Ledoux », n°5, 201 p.
- Cazes G., 1972. « Réflexions sur l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon ». *L'Espace géographique*, (1) 3, 193-210. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1972.1341>
- CERTU, 2007. *La troisième dimension géographique. Utilisation des modèles numériques de terrain illustrée par la BD Alti © de l'IGN*. Paris : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement / Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, coll. Dossiers n°124, 98 p.
- Cetinsoy M., 1975. « Le tourisme sur le littoral égéen de la Turquie : l'exemple de la presqu'île de Bodrum ». *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, (23-24) 97-105. <https://doi.org/10.3406/tigr.1975.1008>
- CGDD, 2017. *La distance à la mer : principal facteur de caractérisation sociodémographique du territoire littoral*. Paris : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, Service de l'observation et des statistiques, Sous-direction de l'information environnementale, 50 p.
- Chadenas C., Pottier P., André P., 2016. « Evaluer la capacité d'accueil des territoires littoraux. Questions de méthode ». In : Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 369-374.
- Charles L., Emelianoff C., Ghorra-Gobin C., Roussel I, Roussel F-X., Scarwell H.-J., 2007. « Les multiples facettes des inégalités écologiques ». *Développement durable et territoires*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.3892>
- Chaïbi M., Sabatier F., 2010. « Budget sédimentaire du littoral de la baie d'El Jadida (Maroc) ». *Méditerranée*, (115). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.5225>
- Chamberlain B., Meitner M., 2009. « Automating the visual resource management and harvest design process ». *Landscape and Urban Planning*, (86) 86-94. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2008.10.015>

- Chamseddine L., Dupont J., 2013. « Le littoral breton de 1975 à 2000 : quelle interaction entre les évolutions des espaces urbanisés et les dynamiques de la population ? ». *Espace populations sociétés*, 1-2. <https://doi.org/10.4000/eps.5324>
- Chenorkian R., 2014. « Eléments constitutifs des Observatoires hommes-milieux, origine et évolution ». In : Chenorkian R., Robert S. (eds), *Les interactions hommes-milieux. Questions et pratiques de la recherche en environnement*. Versailles : Quae, coll. Indisciplines, 23-38.
- Chenorkian R., 2012. « Les Observatoires hommes-milieux : un nouveau dispositif pour une approche intégrante des interactions environnement-sociétés et de leurs dynamiques ». *Sud-Ouest Européen*, 33, 3-10. <https://doi.org/10.4000/soe.159>
- Chorley R. J., 1964. « Geography and analogue theory ». *Annals of the Association of American Geographers*, 54, 127-137. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8306.1964.tb00478.x>
- Ciaccio C., 1987. « Les mutations récentes de la région touristique de Taormine (Sicile) ». *Méditerranée*, (62) 4, 31-34. <https://doi.org/10.3406/medit.1987.2490>
- Cicin-Sain B., Knecht R.W., 1998. *Integrated coastal and ocean management, concepts and practices*. Washington : Island press, 518 p.
- Claeys C., Giuliano J., Tepongning Megnifo H., Fissier L., Rouadjia A., Lizée C., Geneys C., Marçot N., 2017. « Une analyse interdisciplinaire des vulnérabilités socio-environnementales : le cas des falaises côtières urbanisées en Méditerranée ». *Natures, Sciences, Sociétés*, (25) 3, 241-254. <https://doi.org/10.1051/nss/2017053>
- Claeys C., 2014. « Créer un parc national des Calanques : préserver, partager ou confisquer un patrimoine socio-naturel ? ». *Annales de géographie*, (698) 995-1015. <https://doi.org/10.3917/ag.698.0995>
- Claval P., 2013. « Le rôle du terrain en géographie ». *Confins*, (17). <https://doi.org/10.4000/confins.8373>
- Claval P., 2003. *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*. Paris : Armand Colin, 287 p.
- Cohen O., Anthony E.J., 2007. « Gravel beach erosion and nourishment in Nice, French Riviera ». *Méditerranée*, (108). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.182>
- Collectif Laisse Béton, 2012. *Le livre noir du Collectif 'Laisse Béton'. La peste bétonnière à Marseille*. Marseille. URL : <https://drive.google.com/file/d/0B9L10SwIPKwseGc5dE5oQmIBU28/view>
- Corbin A., Richard H. (dir.), 2011. *La mer, terreur et fascination*. Paris : Seuil, coll. Point Histoire, 256 p.
- Corbin A., 1988. *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage 1750-1840*. Paris : Aubier (Réédition 2000, Flammarion, Coll. Champs, 407 p.)
- Cori B., Lazzeroni M., 1995. « Vers une dé-littoralisation de la population en Toscane ? ». *Méditerranée*, (81) 1-2. 117-120. <https://doi.org/10.3406/medit.1995.2884>
- Corlay J.-P., 1995. « Géographie sociale, géographie du littoral ». *Noroi*, (42) 165, 247-265. URL : https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1995_num_165_1_6623
- Crawford T.W., 2007. « Where does the coast sprawl de most? Trajectories of residential development and sprawl in coastal North Carolina, 1971-2000 », *Landscape and Urban Planning*, (83) 294-307. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2007.05.004>
- Cristache M., 2006. « Randonnée et développement durable à la Fédération française de la randonnée pédestre : le réseau Éco-veille® ». *Territoire en mouvement*, 3. <https://doi.org/10.4000/tem.355>
- Dagorne A., 1995. « La Côte d'Azur, un mur de béton ? », *Recherches Régionales Alpes-Maritimes et Contrées Limitrophes*, (3) 165-216.

- Daligaux J., Rochette J., 2013. « Introduction: régulation publique de l'urbanisation. Les lois de protection du littoral au défi de la gouvernance ». In : Perrin C. (dir.), *Un littoral sans nature ? L'avenir de la Méditerranée face à l'urbanisation*. Rome : Ecole Française de Rome, 147-165.
- Daligaux J., Minvielle P., 2010. « De la loi Littoral à la Gestion Intégrée des Zones Côtières ». *Méditerranée*, (115). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.5122>
- Daligaux J., 2003. « Urbanisation et environnement sur les littoraux : une analyse spatiale », *Rives nord-méditerranéennes*, (15) 11-20. URL : <http://rives.revues.org/12>
- Danese, M., Nolè, G., Murgante, B., 2009. « Visual impact assessment in urban planning ». In: Murgante B., Borruso G., Lapucci A. (eds), *Geocomputation and Urban Planning*. Berlin : Springer, 133-146.
- Daniel T.C., 2001. « Whither scenic beauty ? Visual landscape quality assessment in the 21st century ». *Landscape and Urban Planning*, (54) 267-281. [https://doi.org/10.1016/S0169-2046\(01\)00141-4](https://doi.org/10.1016/S0169-2046(01)00141-4)
- Datar, 2004. *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*. Paris : La Documentation française, 156 p.
- Dauphiné A., 2001. *Risques et catastrophes*. Paris : Armand Colin, 288 p.
- Davis B.C, 2004. « Regional planning in the US coastal zone: a comparative analysis of 15 special area plans ». *Ocean and Coastal Management*, (47) 79-94. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2004.03.005>
- Davezies L., 2008. *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Paris : Seuil, 112 p.
- Daviet S., Robert S., 2012. « Faut-il bannir l'industrie des territoires méditerranéens ? Analyser la place de l'industrie dans la durabilité des territoires ». In : Mésini B. (dir.), *Aménagement durable des territoires méditerranéens*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 93-110.
- Debié F., 1993. « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales ». *Mappemonde*, (1) 32-37. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M193/PROMENAD.pdf>
- Deboudt P., 2012. « Testing integrated coastal zone management in France ». *Ocean and Coastal Management*, (57) 62-78. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2011.11.004>
- Deboudt P. (éd.), 2010. *Inégalités écologiques, territoires littoraux et développement durable*. Villeneuve d'Asq : Presses Universitaires du Septentrion, 410 p.
- Deboudt P., Dauvin J.-C., Lozachmeur O., 2008a. « Recent developments in coastal zone management in France : the transition towards integrated coastal zone management (1973-2007) ». *Ocean and Coastal Management*, (51) 212-228. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2007.09.005>
- Deboudt P., Deldrève V., Houillon V., Paris D., 2008b. « Inégalités écologiques, inégalités sociales et territoires littoraux. L'exemple du quartier du Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais, France) ». *Espace populations sociétés*, 1. <https://doi.org/10.4000/eps.3307> ; URL : <http://journals.openedition.org/eps/3307>
- Deffontaines J.-P., Ritter J., Deffontaines B., Michaud D., 2006. *Petit guide d'observation du paysage*. Versailles : Quae, 31 p.
- Deffontaines J.-P., 1993. « Carnets de terrain : Paysage de la Pampa, lecture agronomique ». *L'Espace géographique*, (22) 4. 358-361. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1993.3232>
- Deffontaines J.-P., Prigent P., 1987. « Lecture agronomique du paysage ». *Mappemonde*, (87) 34-37. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M487/p34-37.pdf>
- Degenne A., Vergès P., 1973. « Introduction à l'analyse de similitude ». *Revue française de sociologie*, (14) 474-512.

- Dehoorne O., 2014. « Tourisme et théorie du développement dans les petites îles ». In : Furt J.-M., Tafani C., *Tourisme et insularité. La littoralité en question*. Paris : Karthala, 237-251.
- Deldrève V., Deboudt P. (coord.), 2012. *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation, usages*. Versailles : Quae, 231 p.
- Desage F., 2013. « 20% de logements sociaux minimum, mais pour qui ? La loi SRU à l'épreuve de la « préférence communale ». *Savoir/Agir*, (24) 2, 35-40. <https://doi.org/10.3917/sava.024.0035>
- Desfor G., Laidley J., Stevens Q., Schubert D. (eds), 2011. *Transforming Urban Waterfronts: Fixity and Flow*. New-York : Routledge. 366 p.
- Dewailly J.-M., Flament E., 1998a. « Le tourisme littoral ». In : Gamblin A. (dir.), *Les littoraux, espaces de vies*. Paris : SEDES, Dossier des Images Economiques du Monde, n°23, 179-205.
- Dewailly J.-M., Flament E., 1998b. « Le littoral roumain, entre développement et protection ». In : Gamblin A. (dir.), *Les littoraux, espaces de vies*. Paris : SEDES, Dossier des Images Economiques du Monde, n°23, 331-341.
- Diamond J., 2005. *Collapse: How societies choose to fail or to succeed*. New-York : Viking Press, 592 p.
- Di Méo G., 2016. « Une géographie sociale ». *Cybergeog : European Journal of Geography*. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/27761>
- Di Méo G., 1991. *L'homme, la société, l'espace*. Paris : Anthropos, 319 p.
- Dinard F., 1999. « La pertinence de la maille locale dans l'étude de la littoralisation en Méditerranée ». *Méditerranée*, (91) 1-2, 103-106. <https://doi.org/10.3406/medit.1999.3094>
- Dlala H., 2007. « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, document 410. <https://doi.org/10.4000/cybergeog.13863>
- Dodane C., Joliveau T., Rivière-Honegger A., 2014. « Simuler les évolutions de l'utilisation du sol pour anticiper le futur d'un territoire ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, document 689. <https://doi.org/10.4000/cybergeog.26483>
- Donadieu P., Périgord M., 2005. *Clés pour le paysage*. Paris : Ophrys, 368 p.
- Ducruet C., 2008. « Typologie mondiale des relations ville-port ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, document 417. <https://doi.org/10.4000/cybergeog.17332>
- Duhamel P., Violier P., 2009. *Tourisme et littoral, un enjeu du monde*. Paris : Belin, 192 p.
- Dumas D., 1977. « L'urbanisation touristique du littoral de la Costa Blanca (Espagne) ». *Cahiers Nantais*, 13, 43-50.
- Durand H., Pesset L., 2004. « Etude de la ligne touristique du train jaune ». *Géomatique Expert*, 37, 39-46.
- Durand-Dastès F., 1995. « Les modèles en géographie ». In : Ferras R., Pumain D., Bailly A. (dir.), *Encyclopédie de géographie*. Paris : Economica, 293-307.
- Durbiano C., Radvanyi J., 1987. « Aspects des systèmes touristiques et récréatifs du littoral soviétique de la mer Noire et de la mer Caspienne. Étude comparative avec le littoral méditerranéen français ». *Méditerranée*, (61) 2-3, 133-147. <https://doi.org/10.3406/medit.1987.2478>
- EEA, 2006. *The changing faces of Europe's coastal areas*. Copenhagen : European Environment Agency, EEA Report n°6, 107 p.
- Ergin A., Williams T., Micallef, 2008. « Coastal scenic evaluation of Gozo/Comino, Malta, as a tourism product ». Colloque « Le littoral, subir, dire, agir », Lille, 16-18 janvier 2008, 8 p.
- Euzen A., Gaill F., Lacroix D., Cury P. (dir.), 2017. *L'océan à découvert*. Paris : CNRS Editions, 321 p.
- Evrard B., 2014. *La côte, un terrain de jeu ? De l'utilitaire au récréatif*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 300 p.

- Falco E., 2017. « Protection of coastal areas in Italy : where do national landscape and urban planning fail ? ». *Land Use Policy*, (66) 80-89. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2017.04.038>
- Falconer, L., Hunter D.-C., Telfer T. C., Ross, L. G., 2013. « Visual, Seascape and Landscape Analysis to Support Coastal Aquaculture Site Selection ». *Land Use Policy*, (34) 1-10. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2013.02.002>
- Félonneau M.-L., 2003. « Les représentations sociales dans le champ de l'environnement ». In : Moser G., Weiss K. (dir.), *Espaces de vies. Aspects de la relation homme-environnement*. Paris : Armand Colin, 145-176.
- Fernandez Milan B., Creutzig F., 2016. « Municipal policies accelerated urban sprawl and public debts in Spain ». *Land Use Policy*, (54) 103-115. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.01.009>
- Ferrari F., 2008. « Genova, città a due volti », *Méditerranée*, (111). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.2840>
- Flament C., 1962. « L'analyse de similitude ». *Cahiers du Centre de Recherche Opérationnelle*, 4, 63-97.
- Fleischer A., 2012. « A room with a view. A valuation of the Mediterranean Sea view ». *Tourism Management*, (33) 598-602. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2011.06.016>
- Folke C., 2007. « Social-ecological systems and adaptive governance of the commons ». *Ecology and Economics*, (22) 14-15. <https://doi.org/10.1007/s11284-006-0074-0>
- Fox D. M., Carrega P., Ren Y., Caillouet P., Bouillon C., Robert S., 2018. « How wildfire risk is related to urban planning and Fire Weather Index in SE France (1990-2013) ». *Science of the Total Environment*, (621) 120-129. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2017.11.174>
- François M., 2012. « La revalorisation des espaces ruraux dans la région de Murcie (Espagne) : processus urbano-touristique et mobilisation citoyenne ». In : Mésini B. (dir.), *Aménagement durable des territoires méditerranéens*. Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 111-125.
- Frémont A., Ducruet C., 2004. « Logiques réticulaires et territoriales au sein de la ville portuaire : le cas de Busan en Corée du Sud ». *L'Espace géographique*, (33) 3, 193-210. <https://doi.org/10.3917/eg.333.0193>
- Gade D., 1987. « Tropicalisation de la végétation ornementale de la Côte d'Azur ». *Méditerranée*, (4) 19-25. <https://doi.org/10.3406/medit.1987.2487>
- Gaggero G., Gherzi A. (dir.), 2002. *Il paesaggio di Ventimiglia e Bordighera. Percezione, identità, progetto*. Firenze : Alinea Editrice, 96 p.
- Gamblin A. (dir.), 1998. *Les littoraux, espaces de vies*. Paris : SEDES, Dossier des Images Economiques du Monde, n°23, 365 p.
- Garnero-Morena C., 2003. « L'incidence de l'acclimatation des végétaux exogènes le long des rivages de la Méditerranée. Processus de transformation du patrimoine paysager des Riviera ». *Provence historique*, (53) 214, 521-524.
- Gattei G., 1987. « Genèse de l'image touristique du littoral de Rimini ». *Méditerranée*, (62) 4, 27-30. <https://doi.org/10.3406/medit.1987.2489>
- Gauché E., 2010. « Le désenclavement des territoires ruraux marginalisés du Nord du Maroc : les conséquences de la nouvelle route côtière méditerranéenne dans le Rif oriental (territoire des Beni Saïd) ». *Norois*, (214) 1. <https://doi.org/10.4000/norois.3142>
- Gay J.-C., 2004. « Les îles artificielles de Dubaï ». *Mappemonde*, (76). URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num4/lieux/lieux04402.html>
- Gay J.-C., 1998. « Nécessité fait loi. Le développement touristique de la principauté de Monaco ». *L'Espace Géographique*, (1) 169-182. URL : https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1998_num_27_2_1146

- Gay J.-C., 1996a. « Les logiques spatiales monégasques ». *Mappemonde*, (2) 24-29. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M296/Gay.pdf>
- Gay J.-C., 1996b. « Monaco, station touristique prestigieuse ». *Méditerranée*, (3) 9-12. <https://doi.org/10.3406/medit.1996.2918>
- Gayon B., 2016. « Le littoral basque. Territoire de recomposition de la gouvernance foncière locale ». In : Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 187-206.
- Gentil A., 2013. « Entre ancrages temporaires et mobilités saisonnières : l'installation permanente des travailleurs mobiles du tourisme sur le littoral atlantique ». *Espace populations sociétés*, 1-2. <https://doi.org/10.4000/eps.5361>
- Germaine M.-A., 2011. « Apport de l'analyse de discours pour renseigner les représentations paysagères et les demandes d'environnement. Exemple des vallées du nord-ouest de la France ». *Annales de géographie*, (682) 629-650. <https://doi.org/10.3917/ag.682.0629>
- Germino, M. J., Reiners, W. A., Blasko, B. J., McLeod, D., Bastian, C. T., 2001. « Estimating visual properties of Rocky Mountain landscapes using GIS ». *Landscape and urban planning*, (53) 1, 71-83. [https://doi.org/10.1016/S0169-2046\(00\)00141-9](https://doi.org/10.1016/S0169-2046(00)00141-9)
- Ghekière J.-F., Houillon V., 2013. « Le vieillissement démographique des communes côtières en France : un phénomène uniforme ? ». *Espace populations sociétés*, 1-2. <https://doi.org/10.4000/eps.5347>
- Gherzi A., 2009. « Strategie progettuali per un nuovo turismo sostenibile in Liguria ». In : Calcagno Maniglio A. (dir.), *Paesaggio costiero, sviluppo sostenibile*. Roma : Gangemi Editore, 150-158.
- Ghodbani T., Berrahi-Midoun F., 2013. « La littoralisation dans l'Ouest algérien : analyse multiscale des interactions hommes-espaces-écosystèmes ». *Espace populations sociétés*, 1-2. <https://doi.org/10.4000/eps.5488>
- Ghodbani T., 2005. « Rechgoun, un espace à protéger sur le littoral ouest de l'Algérie ». *Méditerranée*, (105) 87-94. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.350>
- Ginelli L., Marquet V., Deldrève V., 2014. « Bien pratiquer la nature... pour protéger les calanques ? ». *Ethnologie française*, (44) 3, 525-536. <https://doi.org/10.3917/ethn.143.0525>
- Goeldner-Gianella L., Grancher D., Robertsen O., Anselme B., Brunstein D., Lavigne F., 2017. « Perception of the risk of tsunami in a context of high-level risk assessment and management: the case of the fjord Lyngen in Norway ». *Geoenvironmental Disasters*, (4) 7. <https://doi.org/10.1186/s40677-017-0068-y>
- Goeldner-Gianella L., 2010. « Quelle place pour la géographie dans les études environnementales ? », *L'Espace géographique*, (39) 4, 289-294. <https://doi.org/10.3917/eg.394.0289>
- Gómez R., Picarzo L. (eds), 2006. *Destrucción a toda costa 2006. Informe sobre la situación del littoral español*. Madrid : Greenpeace España, 214 p.
- Gorbunova, 2012. *Pratiques récréatives et fréquentation des visiteurs de l'archipel du Frioul, Marseille*. Mémoire de Master MASS, Aix-Marseille université, 34p.
- Gramaglia C., Dauphin C.-E., 2017. « Toucher la pollution industrielle du doigt grâce aux lichens ». *Techniques et Culture*, Suppléments au n°68. URL : <http://journals.openedition.org/tc/8610>
- Grandclement A., Boulay G., 2015. « Fonction résidentielle et dynamique de la fiscalité locale sur le littoral méditerranéen français ». *L'Espace Géographique*, (44) 57-72. <https://doi.org/10.3917/eg.441.0057>
- Grenon M., Batisse M. (dir.), 1989. *Le Plan Bleu. Avenirs du bassin méditerranéen*. Paris : Economica/Programme d'Action pour le Méditerranée - Plan Bleu, 442 p.

- Griselin M., Nageleisen S., 2004. «'Quantifier' le paysage au long d'un itinéraire à partir d'un échantillonnage photographique au sol». *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 253. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.3684>
- Groupe « Interfaces », 2008. « L'interface : contribution à l'analyse de l'espace géographique ». *L'Espace géographique*, (37) 3, 193-207. <https://doi.org/10.3917/eg.373.0193>
- Guermond Y., 2014. « Acta géographique. Les grands témoins : Denise Pumain et Patrice Langlois. 12 mars 2007, Institut de géographie, Paris ». In : Mathieu N., Schmid A.-F., (éds), *Modélisation et interdisciplinarité. Six disciplines en quête d'épistémologie*. Versailles : Quae, 149-210.
- Guineberteau T., Meur-Férec C., Trouillet B., 2006. « La gestion intégrée des zones côtières en France: mirage ou mutation stratégique fondamentale ? ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (7) 3. <https://doi.org/10.4000/vertigo.2569>
- Guisepelli E., 2005. « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 309. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.3352>
- Gumuchian H., Graset E., Lajarge R., Roux E., 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris: Anthropos, 186 p.
- Guneroglu A., 2015. « Coastal changes and land use alteration on Northeastern part of Turkey ». *Ocean and Coastal Management*, 118, 225-233. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2015.06.019>
- Guyonnard V., Vacher L., 2018. « Penser et mesurer les distances de l'interaction sociale dans l'espace de la plage ». *L'Espace géographique*, (47) 2, 159-181. <https://doi.org/10.3917/eg.472.0159>
- Guyonnard V., 2017. *Dimensions cachées et attentes spatiales dans un espace de pratique de tourisme et de loisir. Une analyse géographique de la plage en Charente-Maritime* (France). Thèse de doctorat de géographie, Université de La Rochelle, 393 p.
- Hajek I., Hammam P., Lévy J.-P., (dir.), 2015. *De la ville durable à la nature en ville. Entre homogénéité urbaine et contrôle social. Regards croisés nord-sud*. Villeneuve d'Asq : Presses universitaires du Septentrion, 316 p.
- Haggett P., 1973. *L'analyse spatiale en géographie humaine*. Paris : Armand Colin, 390 p.
- Hallair G., 2007. « Vidéo et pratique de la Géographie ». *EchoGéo*, (2). <https://doi.org/10.4000/echogeo.1643>
- Hellal M., 2017. « Résidences des étrangers dans un territoire touristique : un phénomène flou en Tunisie ». *Téoros*, (36) 2. URL : <http://journals.openedition.org/teoros/3070>
- Hellal M., 2009. « La marina de la station touristique intégrée Yasmine-Hammamet (Tunisie). Enjeux, conception et impacts ». *L'Information géographique*, (73) 4, 6-23. <https://doi.org/10.3917/lig.734.0006>
- Hérat A., 2015. « L'interface ville-nature, au croisement des projets et des territorialités habitantes (Quartier de La Cayolle - Marseille) ». In: Hajek I., Hammam P., Lévy J.-P. (dir.). *De la ville durable à la nature en ville. Entre homogénéité urbaine et contrôle social. Regards croisés nord-sud*. Villeneuve d'Asq : Presses universitaires du Septentrion, 235-252.
- Hérat A., 2012. « Une politique de nature à l'épreuve du territoire : le quartier de la Cayolle et la calanque de Sormiou (Marseille) ». In : Deldrève V., Deboudt P. (coord.), *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation, usages*. Versailles : Quae, 53-72
- Hérat A., 2010. « L'aménagement des plages du Prado à Marseille: la construction d'un bien commun ». In: Deboudt P. (éd.), *Inégalités écologiques, territoires littoraux et développement durable*. Villeneuve d'Asq : Presses Universitaires du Septentrion, 223-235.
- Herbert V., 2010. « L'insularité et les inégalités écologiques : l'archipel du Frioul (Marseille) lieu d'évasion ou de marginalisation du territoire urbain marseillais ? ». In : Deboudt P. (éd.), *Inégalités écologiques, territoires littoraux et développement durable*. Villeneuve d'Asq : Presses Universitaires du Septentrion, 157-179.

- Herzog T. R., Maguire C.P., Neb M.B., 2003. « Assessing the restorative components of environments ». *Journal of environmental psychology*, (23) 159-170. [https://doi.org/10.1016/S0272-4944\(02\)00113-5](https://doi.org/10.1016/S0272-4944(02)00113-5)
- Herzog T.R., 1985. « A cognitive analysis of preference for waterscapes ». *Journal of environmental psychology*, (5) 225-241. [https://doi.org/10.1016/S0272-4944\(85\)80024-4](https://doi.org/10.1016/S0272-4944(85)80024-4)
- Hillaireau F., Khiati A., 2016. *Le tourisme des Français en 2015 : les destinations françaises et l'hébergement marchand résistent*. Paris : Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, Direction générale des entreprises, Coll. « Les 4 pages de la DGE », 57, 4 p. URL : https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/4p-DGE/2016-06-4p57-tourisme-francais-2015.pdf
- Hoegh-Guldberg O., Jacob D., Taylor M., Bindi M., Brown S., Camilloni I., Diedhiou A., Djalante R., Ebi K., Engelbrecht F., Guiot J., Hijoka Y., Mehrotra S., Payne A., Seneviratne S. I., Thomas A., Warren R., Zhou G., 2018. « Impacts of 1.5°C global warming on natural and human systems. In: *Global warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* ». In: V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, T. Waterfield (eds), In Press. URL : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_Chapter3_Low_Res.pdf
- Houiller F. (dir), 2016. *Les Sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*. Paris : Rapport au Ministère en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Livret 1, 122 p.
- Hudson B.J., 1996. *Cities on the shore. The urban littoral frontier*. London : Pinter, 180 p.
- Hui E., Zhong J. W., Yu K. H., 2012. « The Impact of landscape views and storey levels on property prices ». *Landscape and Urban Planning*, (105) 1-2, 86-93. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2011.12.002>
- Indjieley M., 2013. « Exploitation de ressources naturelles et risques environnementaux à la périphérie de Libreville ». *Les Cahiers d'Outre-Mer*, (261) 57-68. <https://doi.org/10.4000/com.6772>
- Jerpåsen G. B., Larsen K. C., 2011. « Visual Impact of Wind Farms on Cultural Heritage: A Norwegian Case Study ». *Environmental Impact Assessment Review*, (31) 3, 206-215. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2010.12.005>
- Jim C. Y., Chen Wendy Y., 2009. « Value of scenic views : hedonic assessment of private housing in Hong Kong ». *Landscape and Urban Planning*, (91) 226-234. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2009.01.009>
- Jiménez E.A. et Guerrero J.M.C., 2010. « Tourisme, territoire et environnement sur la côte méditerranéenne du Maroc ». *Cahiers de la Méditerranée*, (81). URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/5660>
- Jodelet D. (dir.), 1989. *Les représentations sociales*. Paris : Presses universitaires de France. (Réédition 2003, 452 p).
- Kacemi M., 2011. « Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran ». *Études caribéennes*, 20. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.5959>
- Kalaora B., 2010. *Rivages en devenir. Des horizons pour le Conservatoire du littoral*. Paris : La Documentation française, 279 p.
- Keerle R., 2006. « Représentations sociales, idéologie et géographie sociale. Pour une redéfinition des règles du jeu du discours géographique ». *Travaux et Documents, UMR ESO*, 25, 19-27.
- Kermisch C., 2012. « Vers une définition multidimensionnelle du risque ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (12) 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.12214>

- Kim Y.-H., Rana S., Wise S., 2004. « Exploring Multiple Viewshed Analysis Using Terrain Features and Optimisation Techniques ». *Computers and Geosciences*, (30) 9-10, 1019-1032. <https://doi.org/10.1016/j.cageo.2004.07.008>
- Kiss A.-C., Sicault J.-D., 1972. « La Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 5/16 juin 1972) ». *Annuaire français de droit international*, (18) 603-628. <https://doi.org/10.3406/afdi.1972.1717>
- Knafou R., 2000. « Scènes de plage dans la peinture hollandaise du XVIIe siècle : l'entrée de la plage dans l'espace des citadins ». *Mappemonde*, (58) 1-5. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M200/Knafou.pdf>
- Knafou R., Segui Llinas, 1991. « L'espace touristique des Baléares: le cas de Majorque ». *Mappemonde*, (1) 9-12. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M191/BALEARES.pdf>
- Knafou R., 1990. « Les Baléares, laboratoire d'une société nouvelle ». *L'Espace géographique*, (19-20) 2, 135-148. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1990.2963>
- Kolb V., Long N., Marty P., 2016. « Une approche exploratoire des inégalités environnementales et écologiques dans l'agglomération de La Rochelle : regards croisés d'habitants et d'élus face aux inégalités territoriales et d'accès économique au logement ». *Bulletin de l'Association de géographes français*, (4) 387-407.
- Kutieli P., Eden E., Zhevelev Y., 2000. « Effect of experimental trampling and off-road motorcycle traffic on soil and vegetation of stabilized coastal dunes, Israel ». *Environmental Conservation*, (27) 1, 14-23. <https://doi.org/10.1017/S0376892900000035>
- Laborde P., 1973. « L'urbanisation du sud de la côte landaise ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, (44) 2-3, 239-268. <https://doi.org/10.3406/rgpso.1973.3365>
- Laffly D., Harguindeguy M., Joly D., 2001. « Vue du dessus et vue du dedans. Le paysage visible ou l'approche scientifique de la soumission à la vue ». *Les Feuilles du pin à crochets*, 2, 55-60 + 3 planches couleur.
- Laffont-Schwob I., Daumalin X. (dir.), 2016. *Les calanques industrielles de Marseille et leurs pollutions. Une histoire au présent*. Aix-en-Provence : REF.2C Editions, 335 p.
- Lagadeuc Y., Chenorkian R., 2009. « Les systèmes socio-écologiques : vers une approche spatiale et temporelle ». *Natures Sciences Sociétés*, (17) 2, 194-196. <https://doi.org/10.1051/nss/2009032>
- Lajoie G., Hagen-Zanker A., 2007. « La simulation de l'étalement urbain à La Réunion : apport de l'automate cellulaire Metronamica® pour la prospective territoriale ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 405. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.11882>
- Lambert M.-L., 2016. « Habiter le littoral français en 2040. Quel droit pour un espace vulnérable ? » In : Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 315-325.
- Lambert M.-L., 2015. « Le recul stratégique : de l'anticipation nécessaire aux innovations juridiques ». *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 21. <https://doi.org/10.4000/vertigo.15812>
- Lampin-Maillet C., Jappiot M., Long M., Bouillon C., Morge D, Ferrier J.-P., 2010. « Mapping wildland-urban interfaces at large scales integrating housing density and vegetation aggregation for fire prevention in the South of France ». *Journal of Environmental Management*, (91) 732-741. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2009.10.001>
- Larid M., 2008. « La zone côtière humide de Réghaia dans le littoral Est Algérois (Algérie) : Contribution méthodologique à son plan de gestion », *Cybergeo : European Journal of Geography*, article 425. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.18852>
- Laumann K., Gärling T., Morten S.K., 2001. « Rating scale measures of restorative components of environments ». *Journal of Environmental Psychology*, (21) 31-44. <https://doi.org/10.1006/jevp.2000.0179>

- Lavaud-Letilleul V., 2012. « L'aménagement portuaire en débat. Points de vue d'acteurs sur les grands projets d'équipement portuaire du littoral français ». *Norois*, (225). <https://doi.org/10.4000/norois.4320>
- Lebahy Y., Le Délézir R., 2006. *Le littoral agressé. Pour une politique volontariste de l'aménagement en Bretagne*. Rennes : Editions Apogée, 190 p.
- Le Berre I., Maulpoix A., Thériault M., Gourmelon F., 2016a. « A probabilistic model of residential urban development along the French Atlantic coast between 1968 and 2008 ». *Land Use Policy*, (50) 461-478. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.09.007>
- Le Berre I., Peuziat I., Minelli A., 2016b. « La mer côtière à la loupe. Vers des dispositifs intégrés d'observation des activités humaines ? » In: Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, Coll. Espace et Développement Durable, 375-392
- Le Berre S., Peuziat I., Le Corre N., Brigand L., 2013. *Observer et suivre la fréquentation dans les aires marines protégées de Méditerranée. Guide méthodologique*. Projet MedPan Nord. LETG Brest Géomer, WWF France et Parc national de Port-Cros, 58 p.
- Le Berre M., 1995. « Territoires ». In : Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*. Paris, Economica, 601-622.
- Lecardane R., 2008. « Le front de mer de Valencia et l'héritage de l'America's Cup 2007 ». *Méditerranée*, (111). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.2827>
- Le Corre N., Le Berre S., Peuziat I., Brigand L., Courtel J., 2015. « Approche des espaces de la pratique nautique par l'analyse de la fréquentation : l'exemple du bassin de navigation arcachonnais ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (15) 3. <https://doi.org/10.4000/vertigo.16817>
- Le Corre N., Le Berre S., Brigand L., Peuziat I., 2012. « Comment étudier et suivre la fréquentation dans les espaces littoraux, marins et insulaires ? De l'état de l'art à une vision prospective de la recherche ». *EchoGéo*, (19). <https://doi.org/10.4000/echogeo.12749>
- Legal P.-Y., 2012. « Droit de propriété et maîtrise des « sols environnementaux ». Quelques enseignements tirés de la tempête Xynthia ». *Norois*, (222). <https://doi.org/10.4000/norois.4009>
- Lenco M., Kientz B., 1983. « Etat actuel et évolution récente de l'environnement littoral français observé par télédétection à partir des enregistrements Landsat ». *Méditerranée*, (54) 1-2, 69-79. <https://doi.org/10.3406/medit.1985.2303>
- Levin N., Elron E., Gasith A., 2009. « Decline of wetland ecosystems in the coastal plain of Israel during the 20th century: Implications for wetland conservation and management ». *Landscape and Urban Planning*, (92) 220-232. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2009.05.009>
- Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin, 1034 p.
- Liégeard S., 1887. *La Côte d'Azur*. Nice : Serre Editeur, 632 p. (Réédition de 1988)
- Liotard A., Goeldner-Gianella L., Grancher D., Lavigne F., 2017. « La perception du risque à Sines, Portugal : de l'importance du paysage dans la perception sociale du risque ». *Finisterra*, LII, (105) 29-47. <https://doi.org/10.18055/Finis8561>
- Lizard S., 2013. « Littoralisation de l'Arc Latin : Analyse spatio-temporelle de la répartition de la population à une échelle fine ». *Espace, populations, sociétés*, 1-2. <https://doi.org/10.4000/eps.5308>
- Lloret, J., Z. Núria, C. D., Riera V., 2008. « Impacts of Recreational Boating on the Marine Environment of Cap de Creus (Mediterranean Sea) ». *Ocean and Coastal Management*, (51) 749-54. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2008.07.001>

- Logossah K., Maupertuis M.-A., 2007. « La spécialisation touristique des petites économies insulaires en développement est-elle une voie de croissance durable ? ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (1) 35-55. <https://doi.org/10.3917/reru.071.0035>
- Loh, C.G., 2011. « Assessing and interpreting non-conformance in land-use planning implementation ». *Planning Practice and Research*, (26) 271-287. <https://doi.org/10.1080/02697459.2011.580111>
- Loubier J.-C., 2013. « L'intérêt des maquettes virtuelles dans la compréhension des enjeux spatiaux ». In : Masson-Vincent M., Dubus N. (dir), *Géogouvernance. Utilité sociale de l'analyse spatiale*. Versailles : Quae, coll. Update Sciences et Technologies, 119-127.
- Lozato-Giotart J.-P., 1990. *Méditerranée et tourisme*. Paris : Masson, 216 p.
- Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), 2013. *Paysage et développement durable*. Versailles : Quae, coll. Update Science et Technologies, 311 p.
- Luginbühl Y., 2012. *La mise en scène du mode. Construction du paysage européen*. Paris : CNRS Editions, 432 p.
- Luginbühl Y., 1995. « La découverte du paysage littoral ou la transition vers l'exotisme », *Le paysage littoral. Voir, lire, dire*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 8-14.
- Luttik J., 2000. « The value of trees, water and open space as reflected by house prices in the Netherlands ». *Landscape and Urban Planning*, (48) 161-167. [https://doi.org/10.1016/S0169-2046\(00\)00039-6](https://doi.org/10.1016/S0169-2046(00)00039-6)
- Madoré F., 2015. « Approche comparative de la ségrégation socio-spatiale dans les aires urbaines françaises », *Annales de géographie*, (706) 6, 653-680. <https://doi.org/10.3917/ag.706.0653>
- Madoré F., 2013. « Évolution de la ségrégation socio-spatiale en milieu urbain. Le cas de l'aire urbaine de Nantes ». *Annales de géographie*, (692) 371-392. <https://doi.org/10.3917/ag.692.0371>
- Magnan A., Duvat V., Garnier E., 2012. « Reconstituer les « trajectoires de vulnérabilité » pour penser différemment l'adaptation au changement climatique ». *Natures Sciences Sociétés*, (20) 1, 82-91. URL : <https://www Cairn-info.fr/revue-natures-sciences-societes-2012-1-page-82.htm>
- Mallet L., 2007. « Le tourisme en Turquie : de la manne financière aux changements de mentalités ». *Hérodote*, (127) 89-102. <https://doi.org/10.3917/her.127.0089>
- Mancebo F., 2006. « Katrina et la Nouvelle-Orléans : entre risque « naturel » et aménagement par l'absurde ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 353. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.90>
- Manola T., 2015. « Paysages sensoriels des projets urbains « durables » ; une nature urbaine tiraillée, entre approches techno-décoratives et sensibles. Le cas des quartiers d'Augustenborg, Bo01, WGT ». In : Hajek I., Hammam P., Lévy J.-P. (dir.), *De la ville durable à la nature en ville. Entre homogénéité urbaine et contrôle social. Regards croisés nord-sud*. Villeneuve d'Asq : Presses universitaires du Septentrion, 211-233.
- Manola T., 2013. « La sensorialité, dimension cachée de la ville durable ». *Métropolitiques*, 20 septembre 2013. URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-sensorialite-dimension-cachee.html>
- Mathieu N., 2014. « Mode d'habiter : un concept à l'essai pour penser les interactions hommes-milieux ». In : Chenorkian R., Robert S. (eds), *Les interactions hommes-milieux. Questions et pratiques de la recherche en environnement*. Versailles : Quae, 97-130.
- Mathieu N., 2012. « Le mode d'habiter. A l'origine d'un concept ». In : Morel -Brochet A., Ortar N. (dir.), *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*. Paris : L'Harmattan, 35-53.
- Maupertuis M.-A., Tafani C., Poggioli A., 2017. « Les résidents secondaires en Corse : différentes façons de s'ancrer au territoire ». *Téoros*, (36) 2. URL : <http://teoros.revues.org/3082>
- Maupertuis M.-A., Isola M., 2016. « Vivre sur un littoral touristique. Attentes citoyennes et enjeux méthodologiques autour d'un indice synthétique de qualité de vie ». In : Robert S., Melin H. (dir.),

- Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence ; Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 447-464.
- McNeill J. R., 2010. *Du nouveau sous le soleil. Une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*. Paris : Champ Vallon, 523 p.
- Médail F., Diadéma K., 2006. « Biodiversité végétale méditerranéenne et anthropisation : approches macro et micro-régionales ». *Annales de géographie*, (651) 5, 618-640. <https://doi.org/10.3917/ag.651.0618>
- Meinesz A., Blanfuné A., Chancollon O., Javel F., Longepierre S., Markovic L., Vaugelas de J., Garcia D., 2013. *Côtes méditerranéennes françaises : inventaire et impact des aménagements gagnés sur la mer*. Nice : Laboratoire ECOMERS, Université Nice Sophia Antipolis, 153 p. URL : www.medam.org
- Melin H., 2015. « La pratique des sentiers périurbains de Balagne (Corse) par les habitants : marcher pour réinventer sa vi(II)e ». *Environnement Urbain / Urban Environment*, 9. URL : <https://eue.revues.org/565>.
- Melot R., Paoli J.-C., 2012. « Espaces protégés, espaces sanctuarisés ? Conflits autour de la loi littoral en Corse ». *Économie rurale*, (332). URL : <http://economierurale.revues.org/3661>
- Melot R., Paoli J.C. 2011. « Conflits et règles d'utilisation des espaces littoraux : le cas de la Corse ». In : Elloumi M., Jouve A.-M., Napoléone C. et Paoli J.C. (eds). *Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée. Options Méditerranéennes. Série B : Etudes et Recherches*, 66. Paris, FRA : CIHEAM, 172 p. p 115-126
- Mercier D., 2012. « Après Xynthia : vers un repli stratégique et un État fort ? ». *Noroi*, (222). URL : <http://journals.openedition.org/noroi/3826>
- Mercier D., Chadenas C., 2012. « La tempête Xynthia et la cartographie des « zones noires » sur le littoral français : analyse critique à partir de l'exemple de La Faute-sur-Mer (Vendée) ». *Noroi*, (222). URL : <http://journals.openedition.org/noroi/3895>
- Meur-Férec C., 2007a. « La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française ». *Développement durable et territoires*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.4471>
- Meur-Férec C., 2007b. « Entre surfréquentation et sanctuarisation des espaces littoraux de nature ». *L'Espace géographique*, (36) 1, 41-50. <https://doi.org/10.3917/eg.361.0041>
- Meur-Férec C., 2006. « De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : Un itinéraire de géographe ». *Habilitation à Diriger des Recherches*, Université de Nantes, 247 p.
- Meur-Férec C., Morel V., 2004. « L'érosion sur la frange côtière : un exemple de gestion des risques ». *Natures Sciences Sociétés*, (12) 3, 263-273. <https://doi.org/10.1051/nss:2004038>
- Mineo-Kleiner L., Meur-Férec C., 2016. « Relocaliser les enjeux exposés aux risques côtiers en France : points de vue des acteurs institutionnels ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (16) 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.17656>
- Miossec A., 2004. *Littoral*. Hypergé. URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article205>
- Miossec A., 1998. *Les littoraux, entre nature et aménagement*. Paris : SEDES, coll. Campus, 192 p.
- Moine A., 2006. « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie ». *L'Espace géographique*, (35) 2, 115-132. <https://doi.org/10.3917/eg.352.0115>
- Morel-Brochet A., Ortat N. (dir.), 2012. *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*. Paris : L'Harmattan, 313 p.
- Morel-Brochet A., 2007. « À la recherche des spécificités du mode d'habiter périurbain dans les représentations et les sensibilités habitantes ». *Noroi*, (205) 4. <https://doi.org/10.4000/noroi.1237>

- Moriconi-Ebrard F., Dinard F., 2000. « L'urbanisation du littoral méditerranéen », *Mappemonde*, (57) 32-36. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M100/Moriconi.pdf>
- Moriconi-Ebrard F., 1994. *Géopolis, pour comparer les villes du monde*. Paris : Anthropos, 283 p.
- Mouflis G.D., Gitas I.Z., Iliadou S., Mitri G.H., 2008. « Assessment of the visual impact of marble quarry expansion (1984-2000) on the landscape of Thasos island, NE Greece ». *Landscape and Urban Planning*, (86) 92-102. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2007.12.009>
- Mulot V., Vigneron A.-L. et Lambert-Hadid M.-L., 2010. « Le littoral face aux changements climatiques ». *Méditerranée*, (115). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.5264>
- Nageleisen S., 2014. « Traverser les paysages : le plateau de l'Aubrac sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ». *EspacesTemps.net*. URL : <https://www.espacestemp.net/articles/le-plateau-de-laubrac/>
- Nageleisen S., 2007. « Paysages et déplacements, éléments pour une géographie paysagiste » Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté.
- Neumann B., Athanasios T. Vafeidis A.T., Zimmermann J. et Nicholls R.J., 2015. « Future Coastal Population Growth and Exposure to Sea-Level Rise and Coastal Flooding - A Global Assessment ». *PLoS ONE*, 10 (3): e0118571. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0118571>
- Nicholls R. J., 1995, « Coastal megacities and climate change ». *Geojournal*, (37) 3, 369-379.
- Nicolas L., 2008. « La plage de Beauduc : entre *communitas* et utopie », *Géographie et cultures*, (67) 93-112. <https://doi.org/10.4000/gc.1044>
- Nijhuis S., van Lammeren R., van Hoeven F. (eds), 2011. *Exploring the visual landscape. Advances in physiognomic landscape research in the Netherlands*. Delft : IOS Press, Delft University of Technology, Wageningen University, 334 p.
- Noin D., 1999. « La population des littoraux du monde ». *L'Information Géographique*, (2), 65-73. URL : https://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1999_num_63_2_2632
- Nonn H., 1972. *Géographie des littoraux*. Paris : PUF, 255 p
- Nordstrom K., 2000. *Beaches and dunes of developed coasts*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Ollivro J., 2016. *De la mer au meritoire. Faut-il aménager les océans ?* Rennes : Editions Apogée, 178 p.
- ONML, 2014a. *Les données clés de la mer et du littoral. Synthèse des fiches thématiques de l'Observatoire*. MEDDE, Services de l'Observation et des statistiques, Agence des Aires Marines Protégées, IFREMER, 58 p.
- ONML, 2014b. *Soldes naturels et migratoires dans les communes littorales métropolitaines de 1962 à 2009*. Paris : MEDDE, Services de l'Observation et des statistiques, Les fiches thématiques de l'Observatoire National de la Mer et du Littoral, 5 p.
- ONML, 2014c. *Âge des habitants des communes littorales en 2009 et évolution depuis 1990*. Paris : MEDDE, Services de l'Observation et des statistiques, Les fiches thématiques de l'Observatoire National de la Mer et du Littoral, 5 p.
- ONML, 2009. *Indicateur : occupation du sol en 2006 et artificialisation depuis 2000 en fonction de la distance à la mer*. Paris : Services de l'Observation et des statistiques, Les fiches thématiques de l'Observatoire National de la Mer et du Littoral, 5 p.
- Osadchty C., 2014. « Mobilisations et conflits liés à la maîtrise de l'urbanisation autour des industries à risque ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, (23-24). <https://doi.org/10.4000/tem.2618>
- Ostrom E., 2009. « A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems ». *Science*, (325), 419-422. <https://doi.org/10.1126/science.1172133>

- Oueslati A., 2016. « La tempête du 10 mars 2012 sur la côte de Sousse-Skanès (Tunisie orientale). Conséquences géomorphologiques et enseignements pour l'aménagement ». In : Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 295-314.
- Oueslati A., 2010. « Plages et urbanisation en Tunisie: des avatars de l'expérience du XXe siècle aux incertitudes de l'avenir ». *Méditerranée*, (115). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.4928>
- Özgüç N., Bazin L., Bazin M., 1986. « Le développement du tourisme en Turquie ». *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, (65-66) 133-145. <https://doi.org/10.3406/tigr.1986.1189>
- Palazón A., López I., Gilart V., Bañón L., Aragonés L., 2018. « Concessions within the maritime-terrestrial public domain on the beaches of southern Spain ». *Ocean and Coastal Management*, (161) 156-164. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2018.05.011>
- Panizza A.C., Fournier J., Luchiari A., 2004. « L'urbanisation littorale au Brésil : Ubatuba (São Paulo) ». *Mappemonde*, (73) 9 p. URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num1/articles/art04107.html>
- Parson R., 1991. « The potential influences of environmental perception on human health », *Journal of Environmental Psychology*, (11) 1-23. [https://doi.org/10.1016/S0272-4944\(05\)80002-7](https://doi.org/10.1016/S0272-4944(05)80002-7)
- Paskoff R., 1998a. *Les Littoraux, impacts des aménagements sur leur évolution*. Paris : Armand Colin, 260 p.
- Paskoff R., 1998b. « La crise des plages : pénurie de sédiments ». *Mappemonde*, (52) 4, 11-15. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M498/Paskoff.pdf>
- Paskoff R., 1993. *Côtes en danger*. Paris : Masson, 250 p.
- Paquot T., 2011. « Qu'est-ce qu'un 'territoire' ? ». *Vie sociale*, (2) 23-32. doi : 10.3917/vsoc.112.0023
- Paxion K., Cohen O., 2002. « La baie de Wissant : cent ans d'évolution en images ». *Mappemonde*, (67) 24-27. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M302/Paxion-Cohen.pdf>
- Pedersen E., Larsman P., 2008. « The Impact of Visual Factors on Noise Annoyance among People Living in the Vicinity of Wind Turbines ». *Journal of Environmental Psychology*, (28) 4, 379-89. <https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2008.02.009>
- Perez O. M., Telfer T. C., Ross L. G., 2003. « Use of GIS-based models for integrating and developing marine fish cages within the tourism industry of Tenerife (Canary Islands) ». *Coastal Management*, (31) 355-366. <https://doi.org/10.1080/08920750390232992>
- Perrin C. (dir.), 2013. *Un littoral sans nature ? L'avenir de la Méditerranée face à l'urbanisation*. Rome : Ecole Française de Rome, 349 p.
- Petrov L., Lavalley C., Kasanko M., 2009. « Urban land use scenarios for a tourist region in Europe: applying the MOLAND model to Algarve, Portugal ». *Landscape and Urban Planning*, (92) 10-23. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2009.01.011>
- Pigeon P., 2005. *Géographie critique des risques*. Paris : Anthropos, 217 p.
- Pinchemel P., Pinchemel G., 1997. *La face de la terre. Eléments de géographie*. Paris : Armand Colin, 520 p.
- Pinot J.-P., 2002. « Géographie des littoraux en France : évolution d'une discipline ». In : Baron-Yelles N., Goeldner-Gianella L., Velut S. (dir.), *Le littoral. Regards, pratiques et savoirs. Etudes offertes à Fernand Verger*. Paris : Editions Rue d'Ulm/Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 27-58.
- Piquard M., 1973. *Le littoral français. Perspectives pour l'aménagement*. Paris, La Documentation française, 266 p.
- Pirazzoli P.-A., 1993. *Les littoraux : leur évolution*. Paris : Nathan, 191 p.
- Polèse M., 1995. « Urbanisation et développement économique ». In : Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*. Paris : Economica, pp. 725-744

- Pons A., Rullan O., 2014. « The expansion of urbanisation in the Balearic Islands (1956–2006) ». *Journal of Marine and Island Cultures*, (3) 78–88. <https://doi.org/10.1016/j.imic.2014.11.004>
- Pottier P., 2005. « Planification côtière et SIG ». In : Gourmelon Françoise, Robin Marc (dir.). *SIG et littoral*. Paris : Lavoisier/Hermès Sciences, Traité IGAT, 87-108.
- Pottier P., 1997. « La notion de capacité résiduelle d'urbanisation, élément de réflexion pour une bonne maîtrise de l'urbanisation littorale à vocation touristique ». *Cahiers Nantais*, 47-48, 365-376.
- Pottier P., Robin M., 1997. « L'île d'Yeu, un espace convoité : développement et aménagement ». *Mappemonde*, (1) 18-23. URL : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M197/PottierRobin.pdf>
- Poumadère M., Bertoldo R., Idier D., Mallet C., Oliveros C., Robin M., 2015. « Coastal vulnerabilities under the deliberation of stakeholders: The case of two French sandy beaches ». *Ocean and Coastal Management*, (105) 166-176. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2014.12.024>
- Prieur L., 2012. « L'accès au rivage ». *Revue Juridique de l'Environnement*. 93-103. http://www.persee.fr/doc/rjenv_0397-0299_2012_hos_37_1_5763
- Prieur M., 2011. « Le Protocole de Madrid à la Convention de Barcelone relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 9. <https://doi.org/10.4000/vertigo.10933>
- Prieur M., Ghezali M., 2000. *Législations nationales relatives à l'aménagement et à la gestion des zones côtières en Méditerranée et propositions de lignes directrices*. Split : PNUE/PAM/PAR-RAC, 87 p.
- Prévost A., Robert S., 2016. « Local spatial planning practices in four French Mediterranean coastal territories under pressure ». *Land Use Policy*, (56) 68-80. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.04.034>
- Pumain D., Saint-Julien T., 1997. *L'analyse spatiale. Localisation dans l'espace*. Paris : Armand Colin, 167 p.
- Raffestin C., 2016. *Géographie buissonnière*. Genève : Héros Limite, 186 p.
- Raffestin C., 1982. « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité ». *Espaces et Sociétés*, (41) 167-171.
- Raffestin C., 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairies techniques, 249 p.
- Raffestin C., 1977. Paysage et territorialité. *Cahiers de géographie du Québec*, (21) 53-54, 123–134. <https://doi.org/10.7202/021360ar>
- Rateau P., 1999. « Les représentations sociales ». In : Pétard J.P. (dir.), *Psychologie sociale*. Paris : Bréal, 161-211.
- Rech Y., Mounet J.-P., 2011. « Les sports de nature en débat », *Développement durable et territoires*, 2, 3. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9085>
- Rey-Valette H., Robert S., Rulleau B., 2019. « Resistance to relocation in flood-vulnerable coastal areas: a proposed composite index ». *Climate Policy*, (19) 206-218. <https://doi.org/10.1080/14693062.2018.1482823>
- Rey-Valette H., Rulleau B., Hellequin A.-P., Meur-Férec C. Flanquart H., 2015. « Second-home owners and sea-level rise: the case of the Languedoc-Roussillon region (France) ». *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure and Events*, (7) 1, 32-47. <https://doi.org/10.1080/19407963.2014.942734>
- Rieucan J., 2000. « La Grande Motte, une ville-station touristique ». *Norois*, (47) 187, 341-352. URL : https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_2000_num_187_3_7029
- Robert S., Fox D., Boulay G., Grandclement A., Garrido M., Pasqualini V., Prévost A., Schleyer-Lindenmann A., Trémélo ML., 2019. « A framework to analyse urban sprawl in the French Mediterranean coastal zone ». *Regional Environmental Change*, (19) 2, 559-572. <https://doi.org/10.1007/s10113-018-1425-4>

- Robert S., 2018. « Assessing the visual landscape potential of coastal territories for spatial planning. A case study in the French Mediterranean ». *Land Use Policy*, (72) 138-151. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2017.12.037>
- Robert S., Plouvier T., 2017. « Lieux et pratiques de la plongée sous-marine sur la côte marseillaise : pour une approche géographique intégrée de l'espace marin littoral ». *VertigO : La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement*, (17) 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.18529>
- Robert S., 2016. « Entre étalement et densification : une approche fine de l'urbanisation littorale sur la Côte bleue, Provence », *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 764. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27451>
- Robert S., Melin H. (dir.), 2016a. *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 471 p.
- Robert S., Melin H., 2016b. « Habiter le littoral. Entre enjeux de société et enjeux de connaissances ». In : Robert S., Melin H. (dir.), 2016. *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 7-21.
- Robert S., Cicille P., Schleyer-Lindenmann A., 2016. « Appréhender les modes d'habiter le littoral par les représentations sociales du paysage ». In : Robert S., Melin H. (dir.), 2016. *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 79-93.
- Robert S., Prévost A., Fox D., Trémélo M.-L., Pasqualini V., 2015. « Coastal Urbanization and Land Planning in Southern France ». In : Özhan E. (ed.), *Proceedings of the Twelfth International Conference on the Mediterranean Coastal Environment, MEDCOAST 15*, Oct 2015, Varna, Bulgaria, 1-2, 119-130. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01218349/document>
- Robert S., Chenorkian R., 2014. « Etudier les interactions hommes-milieus, pourquoi et comment ? ». In : Chenorkian R., Robert S. (eds), *Les interactions hommes-milieus. Questions et pratiques de la recherche en environnement*. Versailles : Quae, coll. Indisciplines, 9-22.
- Robert S. (coord.), 2012. *UQualisol-ZU. Préconisation d'utilisation des sols et qualité des sols en zone urbaine et péri-urbaine - Application du bassin minier de Provence. Rapport final*. Aix-en-Provence, CEREGE, ESPACE, CEJU, 99 p. + Annexes. URL : http://www.gessol.fr/sites/default/files/UQUALISOL-ZU_final_2_comp1-Rapport_0.pdf
- Robert S., Autran J., 2012. « Décrire à grande échelle l'occupation des sols urbains par photo-interprétation. Réflexion méthodologique et expérimentation en Provence ». *Sud-Ouest européen*, (33) 25-40. <https://doi.org/10.4000/soe.193>
- Robert S., 2011. « Cartographier la visibilité de la mer pour la gestion d'un littoral : une expérimentation sur la Côte d'Azur ». *L'Espace géographique*, (40) 3, 215-230. <https://doi.org/10.3917/eg.403.0215>
- Robert S., 2009. *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Nice Sophia-Antipolis, 456p. URL : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00442279>
- Robert S., Sillère G., Liziard S., 2008. « Evaluer et représenter le nombre d'usagers sur une plage urbaine (Les Ponchettes, Nice) ». *Mappemonde*, (91). URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num19/articles/art08305.html>
- Robert S., 2007. « Le paysage visible de la promenade des Anglais à Nice : essai de cartographie dynamique ». *Mappemonde*, (86). URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num14/articles/art07201.html>
- Robert S., 2006. « Modéliser l'interaction entre la vue sur mer et l'organisation des territoires littoraux ». Actes du colloque "Interactions nature-société. Analyses et modèles", 3-6 mai 2006, La Baule, France. Poster + 7 pages.
- Robert S., 2004. « Coastal Views: a Key Component of Riviera Coastal Systems. A Case Study from the French Riviera ». In: David Green (ed.), *Delivering Sustainable Coasts: Connecting Science*

- and Policy*, Proceedings of "Littoral 2004", September 2004, Aberdeen, Scotland. Cambridge Publications, 413-418
- Robin M., 2002. *La télédétection. Des satellites aux SIG*. Paris : Nathan Université, 128 p. (2^e édition)
- Rodrigues-Malta R., 2004. « Une vitrine métropolitaine sur les quais. Villes portuaires au sud de l'Europe ». *Les Annales de la recherche urbaine*, 97. 92-101. doi : <https://doi.org/10.3406/aru.2004.2582>
- Rogge E., Nevens, F., Gulinck H., 2008. « Reducing the Visual Impact of 'greenhouse Parks' in Rural Landscapes ». *Landscape and Urban Planning*, (87) 76-83. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2008.04.008>
- Romano B., Zullo F., 2014. « The urban transformation of Italy's Adriatic coastal strip. Fifty years of unsustainability ». *Land Use Policy*, (38) 26-36. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2013.10.001>
- Roncayolo M., 1990. *La ville et ses territoires*. Paris : Gallimard, coll. Folio Essais, 278 p.
- Rousseaux F., 2009. « Une méthode d'analyse pour mesurer l'impact des documents d'urbanisme sur la maîtrise de l'étalement urbain : l'exemple de La Rochelle, France ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (9) 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.8682>
- Rui S., 2012. « Réflexivité ». *Sociologie*, Les 100 mots de la sociologie. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/1584>
- Rulleau B., Rey-Valette H., Flanquart H., Hellequin A.-P., Meur-Férec C., 2015. « Perception des risques de submersion marine et capacité d'adaptation des populations littorales ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 21. <https://doi.org/10.4000/vertigo.15811>
- Sander H.A., Polasky S., 2008. « The values of views and open space : estimates from a hedonic pricing model for Ramsey County, Minnesota ». *Land Use Policy*, (26) 837-845. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2008.10.009>
- Sansoni, C., 1996. « Visual analysis: a new probabilistic technique to determine landscape visibility ». *Computer-Aided Design*, 28 (4), 289-299. [https://doi.org/10.1016/0010-4485\(95\)00038-0](https://doi.org/10.1016/0010-4485(95)00038-0)
- Sarrazin J.-L., 2012. « « Vimiers de mer » et sociétés littorales entre Loire et Gironde (XIV^e-XV^e siècle) ». *Noroi*, (222). <https://doi.org/10.4000/noroi.4034>
- Scovazzi T., 2009. « La gestion de la zone côtière d'après le droit italien », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 5. <https://doi.org/10.4000/vertigo.8236>
- Serrhini K., 2001. « Intégration quantitative du paysage lors de la détermination de tracés d'un aménagement linéaire », *Mappemonde*, (61) 1, 15-18. <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M101/Serrhini.pdf>
- Sioc'Han-Monnier F., 2009. « Friches industrielles, friches spéculatives. L'exemple des conserveries de poisson sur le littoral breton ». In : Buhot C., Gérard Y., Brulay F. et Choblet C. (dir.), *Tensions foncières sur le littoral*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 113-1126.
- Slemp C., Davenport M., Seekamp E., Brehm J.M., Schoonover J.E., Williard K. W.J., 2012. « "Growing too fast:" Local stakeholders speak out about growth and its consequences for community well-being in the urban-rural interface ». *Landscape and Urban Planning*, (106) 139-148. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2012.02.017>
- Small C., Nicholls R.J., 2003. « A global analysis of Human Settlement in Coastal Zones ». *Journal of Coastal Research*, (19) 3, 585-599. URL : <http://www.jstor.org/stable/4299200>
- Smallwood C.B., Beckley E.B., Moore S.A., Kobryn H.T., 2011. « Assessing patterns of recreational use in large marine parks : A case study from Ningaloo Marine Park ». Australia. *Ocean and Coastal Management*, (54) 330-340.
- Smith Harry, Garcia Ferrari Maria Soledad (eds), 2012. *Waterfront Regeneration Experiences in City-building*. New-York : Routledge, 236 p

- Sonnec E., 2009. « Politiques foncières et recompositions sociospatiales en zone côtière. L'exemple de la presqu'île de Rhuy ». In : Buhot C., Gérard Y., Brulay F. et Choblet C. (dir.), *Tensions foncières sur le littoral*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 127-139
- Sparfeld L., Gourmelon F., Le Berre I., 2008. « Approche orientée objet de l'occupation des sols en zone côtière ». *Revue de Télédétection*, (8) 4, 237-256.
- Spotorno M., 2005. « Le Parc naturel régional de Portofino en Ligurie ». *Méditerranée*, (105). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.342>
- Steve M., 1996. *La métaphore méditerranéenne. L'architecture sur la Riviera de 1860 à 1914*. Nice : Demaistre, 204 p.
- Stock M., 2006. « Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : pour une analyse triologique des dimensions spatiales des sociétés humaines ». *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, (115-118) 213-230. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00716573/document>
- Südaş I., Mutluer M., 2006. « Immigration européenne de retraités vers la « Riviera turque » : le cas d'Alanya (côte méditerranéenne) ». *Revue européenne des migrations internationales*, (22) 3. <https://doi.org/10.4000/remi.3381>
- Tafari C., Maupertuis M.-A., Pieri X., 2012. « Impact du tourisme sur le prix du foncier agricole en Corse : la durabilité de l'agriculture littorale en question ». In : Mésini B. (dir.), *Aménagement durable des territoires méditerranéens*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 73-91.
- Tafari C., 2010. « Littoral corse: entre préservation de la nature et urbanisation, quelle place pour les terres agricoles? ». *Méditerranée*, (115). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.5216>
- Tatoni T., Cramer W., Piégay H., Galop D., 2013. « Pour une écologie globale ». *Compte-rendu des journées de prospective de l'INEE*, Les Cahiers Prospectives, 219-224.
- Taunay B., Vacher L., 2018. « Pratiques et organisation spatiale de la plage de Dadonghai à Sanya (île de Hainan, Chine) ». *Mappemonde*, 123. <http://mappemonde.mgm.fr/123as1/>
- Thumerelle P.-J., 1998. « L'attrait de la mer sur le peuplement ». In : Gamblin A. (dir.), *Les littoraux : espaces de vie*. Paris : Sedes, Dossiers des Images Economiques du monde, n°23, 11-18.
- Toba Blanco E., 1992. « La loi littoral espagnole comme remède aux excès de l'urbanisation ». In : Ministère de l'Environnement / Ministère du Tourisme, *Tourisme et environnement*, Paris, La Documentation française, Actes du Colloque « Tourisme et environnement, La Rochelle, 13 et 14 mai 1991, 205-207.
- Torres Alfosea F. J., 2010. « Vingt ans d'application de la loi Littoral en Espagne. Un bilan mitigé ». *Méditerranée*, (115). <https://doi.org/10.4000/mediterranee.4956>
- Toublanc M., 2013. Ressources paysagères, entre héritages et projets. Introduction. In : Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), *Paysage et développement durable*. Versailles : Quae, coll. Update Science et Technologies, 101-113.
- Ulrich, R. S., 1984. « View through a window may influence recovery from surgery ». *Science*, (244) 420-421. <https://doi.org/10.1126/science.6143402>
- Urbain J.-D., 1994. *Sur la plage. Mœurs et coutumes balnéaires*. Paris : Payot, 501 p.
- Vacher, 2014. *Réflexion géographique sur la distance, une approche par les pratiques de tourisme*. Mémoire d'HDR, Université d'Angers, 254 p.
- Vallega A., 1999. *Fundamentals of Integrated Coastal Management*. Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 264 p.
- Verger F., Ghirardi R., 2009. *Les zones humides du littoral français*. Paris : Belin, 448 p.
- Vergès P., 2001. « L'analyse des représentations sociales par questionnaires ». *Revue française de sociologie*, (42) 3, 537-561. URL : http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_2001_num_42_3_5373

- Vergès P., Bouriche B., 2001. « L'analyse des données par les graphes de similitude ». *Sciences Humaines*. URL : <https://www.scienceshumaines.com/textesInedits/Bouriche.pdf>
- Viard J., 2000. *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*. Paris : L'Aube, 170 p
- Vigarié A., 1998a. « Les ports maritimes et leur environnement humain et physique ». In : Gamblin André (dir.), *Les littoraux : espaces de vie*. Paris : Sedes, Dossiers des Images Economiques du monde, n°23, 65-94.
- Vigarié A., 1998b. « Vie maritime et industrialisation littorale ». In : Gamblin André (dir.), *Les littoraux : espaces de vie*. Paris : Sedes, Dossiers des Images Economiques du monde, n°23, 125-146.
- Vincent J., 2009. « Perspectives foncières des populations littorales sur le développement d'une station balnéaire : opportunités, défis, conflits (1810-1939) ». In : Buhot C., Gérard Y., Brulay F. et Choblet C. (dir.), *Tensions foncières sur le littoral*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 99-109.
- Vinet F., Boissier L., Defossez S., 2011. « La mortalité comme expression de la vulnérabilité humaine face aux catastrophes naturelles : deux inondations récentes en France (Xynthia, var, 2010) ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (11) 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.11074>
- Voiron-Canicio C., Lizard S., Decoupigny F., Ornon A., Roussel D., Séry R., 2016a. « Anticiper la diffusion de l'habitat en région littorale. Pression urbaine et espaces à enjeux ». In : Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 431-445.
- Voiron-Canicio C., Loubier J.-C., Genoud D., Hunacek D., Sant F., 2016b. « Intérêt de la simulation paysagère en modélisation géoprospective ». Conférence SAGEO, Nice, 6-9 décembre 2016.
- Voiron-Canicio C., 2008. « A spatio-morphological modelling for spread predicting », ICCSA 2008, *International Conference on Computational Science and its Applications*, Perugia, June 30-July 3 2008, Proceedings Part 1, LNCS, n°5072, 210-220.
- Voiron-Canicio C., 2007. « Modélisation spatio-morphologique de l'urbanisation du littoral languedocien ». HAL-00130991, version 1 – 14 février 2007, 15 p.
- Voiron-Canicio C., 1999. « Urbanisation et littoralisation sur les rives de la Méditerranée ». *Cahiers de Géographie de l'Artois*. 103-112.
- Vye D., 2011. « " La Ruée vers l'Ouest ? " Une analyse de l'attraction résidentielle du littoral atlantique à partir du recensement ». *Espace populations sociétés*, 3. <https://doi.org/10.4000/eps.4753>
- Weber C, Puissant A., 2003. « Urbanization pressure and modelling of urban growth: example of the Tunis Metropolitan Area ». *Remote Sensing of Environment*, (86) 341-352. [https://doi.org/10.1016/S0034-4257\(03\)00077-4](https://doi.org/10.1016/S0034-4257(03)00077-4)
- Weng Q., 2002. « Land use change analysis in the Zhujiang Delta of China using satellite remote sensing, GIS and stochastic modelling ». *Journal of Environmental Management*, (64) 273-284. <https://doi.org/10.1006/jema.2001.0509>
- White M.P., Alcock I., Wheeler B., Depledge M.H., 2013. « Coastal proximity, health and well-being: Results from a longitudinal panel survey ». *Health and Place*, 23, 97-103. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2013.05.006>
- Wieber J.-C., Griselin M., Ormeaux S., 2008. « Le paysage, objet de recherche scientifique ? ». In. Brossard T. et Wieber J.-C., *Paysage et information géographique*. Paris : Lavoisier / Hermes, Traité IGAT, 25-49.
- William A., Patterson G., 1998. « 'An Empire Lost but a Province Gained': A Cohort Analysis of British International Retirement in the Algarve ». *International Journal of Population Geography*, (4) 135-155

- Wolsink M., 2010. « Contested environmental policy infrastructure: Socio-political acceptance of renewable energy, water, and waste facilities ». *Environmental Impact Assessment Review*, (30) 5, 302-311. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2010.01.001>
- Woodroffe C. D., 2002. *Coasts: Form, Process and Evolution*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Yildiz R., Selier N., Ozyilmaz Kucukyagi P., 2015. « Critical review of recent waterfront regeneration projects in Istanbul ». In : Özhan E. (ed.), *Proceedings of the Twelfth International Conference on the Mediterranean Coastal Environment, MEDCOAST 15*, Oct 2015, Varna, Bulgaria, 1-2,183-194.
- Zacarias D., Williams A.T., Newton A., 2011. « Recreation carrying capacity estimations to support beach management at Praia de Faro, Portugal ». *Applied Geography*, (31) 1075-1081. <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2011.01.020>
- Zaninetti J.-M., 2006. « L'urbanisation du littoral en France ». *Population et Avenir*, (677) 2, 4-8. <https://doi.org/10.3917/popav.677.0004>

Liste des encadrés

Encadré 1. L'urbanisation vue par un habitant de Calvi, 35 ans.....	99
Encadré 2. L'urbanisation de Vallauris, selon une habitante de 32 ans	99
Encadré 3. L'évolution du littoral selon l'Inspection des sites, DREAL PACA	99
Encadré 4. Elu et technicien de collectivités à propos de la pression urbaine	100
Encadré 5. La création de logements par le maire d'Ensuès-la-Redonne.....	100
Encadré 6. Le maire d'Ensuès-la-Redonne, sur l'attribution des logements sociaux	101
Encadré 7. Un agent du service de la planification et de l'urbanisme d'Antibes, à propos de la nécessité de fonder solidement les décisions d'urbanisme, 24 mai 2017	101
Encadré 8. L'exaspération d'élus et de techniciens face aux évolutions législatives et réglementaires	108
Encadré 9. Paroles d'habitants du littoral méditerranéen français relatives à l'attachement aux vues sur la mer.....	113
Encadré 10. Paroles d'habitants à propos du paysage côtier comme scène de spectacle	114
Encadré 11. Une habitante de la Côte bleue, à propos de sa pratique du littoral.....	129
Encadré 12. Le maire du Rove et son argumentation en faveur de la nature	133
Encadré 13. L'adjoint à l'urbanisme de Lumio, vantant le paysage de sa commune	134
Encadré 14. Paysage, randonnée pédestre et pression urbaine en puissance, tels qu'évoqués par l'adjoint à l'urbanisme de Lumio	135
Encadré 15. Les plages, un espace public, support du développement économique	137

Liste des figures

Figure 1. Le modèle conceptuel du paysage conçu par (Brossard, Wieber, 1984)	59
Figure 2. Représentation schématique du concept de mode d'habiter.....	71
Figure 3. Le système territoire : un ensemble de sous-systèmes en interrelation.....	74
Figure 4 . Une vue schématique de la démarche de recherche	86
Figure 5. Evolution moyenne annuelle des territoires artificialisés entre 2000 et 2006 dans l'Arc méditerranéen latin par province/département, à partir des données Corine Land Cover.	93
Figure 6. Occupation des sols 2011 du bassin versant de la lagune de Biguglia (Corse).....	94
Figure 7. Nouveaux espaces artificialisés par étalement urbain entre 1998 et 2014 à Gardanne et à Rousset (Bouches-du-Rhône).....	95
Figure 8. Evolution du taux de croissance moyen annuel des territoires artificialisés dans plusieurs communes littorales de Provence (en %).....	96
Figure 9. Une représentation duale du paysage côtier	98
Figure 10. Disparité de la planification urbaine intercommunale (communes de l'OHM-LM)	103
Figure 11. Occupation des sols dans les zones PLU de Gardanne et Rousset	106
Figure 12. Paysage, aménagement et activités sur le littoral : les relations les plus fréquentes au seuil de 10% des répondants.....	111

Figure 13. Le principe des analyses de visibilité	115
Figure 14. Intensité de la visibilité de la mer sur la Côte d'Azur et le Ponant ligure	116
Figure 15. Taux d'artificialisation du littoral selon la distance à la mer et la visibilité de la mer	117
Figure 16. La visibilité du paysage sur la Promenade des Anglais à Nice.	119
Figure 17. Empreinte visuelle potentielle du cœur terrestre du Parc national des calanques	121
Figure 18. Sites de plongée les plus pratiqués sur le littoral marseillais	127
Figure 19. Nombres d'usagers dénombrés le mardi 11 juillet 2017 sur trois plages urbaines de Marseille	128
Figure 20. Quelles configurations de sentier côtier les plus valorisées par les usagers ?	131
Figure 21. Nuages des mots symbolisant le mieux trois plages urbaines de Marseille	132
Figure 22. La reconquête du DPM marseillais, vue par le journal <i>La Provence</i>	136
Figure 23. Une représentation schématisée en coupe de l'interface ville-mer	145
Figure 24. Une représentation systémique de l'Interface Ville-Mer et de son environnement	146
Figure 25. Marseille, trois façades maritimes, deux interfaces ville-mer.....	151

Liste des tableaux

Tableau 1. Typologie des communes de l'OHM-LM en fonction de leurs trajectoires de planification urbaine et de leur couverture par les outils de protection de l'environnement.....	102
Tableau 2. Mise en place de la planification urbaine locale et évolution de l'urbanisation sur la Côte bleue et autour de la lagune de Biguglia	105
Tableau 3. L'observation et la mesure des fréquentations récréatives sur les îles du Frioul entre 2001 et 2011	125

Table des matières

REMERCIEMENTS	2
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
PARTIE 1. L'URBANISATION DU LITTORAL : CONSTAT ET ENJEUX	11
CHAPITRE 1. UN PHENOMENE MASSIF, REGI PAR L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET RESIDENTIELLE	13
1.1. <i>Précisions sur les deux termes constitutifs de l'objet de recherche</i>	13
1.1.1. Lever les ambiguïtés du littoral.....	14
1.1.2. Penser l'urbanisation comme un phénomène multidimensionnel.....	15
1.2. <i>Mise en perspective historique</i>	16
1.2.1. Des nouvelles pratiques sociales à la villégiature côtière.....	17
1.2.2. Tourisme de masse et économie résidentielle	17
1.2.3. GIZC et tentatives d'encadrement.....	18
1.3. <i>Mise en situation géographique et spatiale</i>	19
1.3.1. Un marqueur élémentaire de l'urbanisation des côtes : le peuplement	20
1.3.2. Un marqueur paysager : l'occupation du sol	22
1.3.3. Un marqueur réglementaire : la planification urbaine	23
<i>Conclusion du Chapitre 1</i>	24
CHAPITRE 2. UN PHENOMENE SOUTENABLE ?	25
2.1. <i>Une empreinte écologique forte</i>	25
2.1.1. Modifications du trait de côte et incidences en termes de risques.....	26
2.1.2. Atteintes aux écosystèmes côtiers	26
2.1.3. Dégradation des paysages et du cadre de vie	28
2.2. <i>Un phénomène à l'origine de tensions sociales</i>	29
2.2.1. La problématique de l'accès au logement	29
2.2.2. La perte de repères symboliques	30
2.2.3. Un accès contrarié aux aménités environnementales	32
2.3. <i>Un modèle de développement territorial mis en question</i>	33
2.3.1. Relativisation des apports du secteur touristique et résidentiel	33
2.3.2. Contestations citoyennes de l'action publique.....	35
<i>Conclusion du Chapitre 2</i>	36
CHAPITRE 3. LES CHANTIERS ACTUELS DE LA RECHERCHE EN GEOGRAPHIE.....	37
3.1. <i>La caractérisation fine des dynamiques spatiales de l'urbanisation</i>	37
3.1.1. Caractériser finement la matérialité de la ville littorale	38
3.1.2. Organiser l'étude des populations côtières à grande échelle	39
3.2. <i>Les facteurs socio-économiques de l'urbanisation du littoral</i>	39
3.2.1. Les ressorts économiques.....	40
3.2.2. Le ressort foncier.....	41
3.2.3. La réglementation d'urbanisme	42
3.3. <i>Les enjeux territoriaux liés aux risques côtiers</i>	43
3.3.1. Caractériser le risque du point de vue de la société	43
3.3.2. Situer le risque dans le territoire littoral	43
3.3.3. Etudier la gestion et la gouvernance du risque pour son anticipation.....	44
3.4. <i>Les inégalités environnementales et des préoccupations relatives au cadre de vie</i>	45
3.4.1. Les effets collatéraux de la protection des espaces naturels	45
3.4.2. Développement économique et dégradation du cadre de vie.....	47
<i>Conclusion du Chapitre 3</i>	48
CONCLUSION DE LA PARTIE 1.....	49

PARTIE 2. UNE DEMARCHE DE GEOGRAPHIE « OUVERTE », AUTOUR DU CONCEPT DE PAYSAGE..51

CHAPITRE 4. LE PAYSAGE, UN CONCEPT PERTINENT POUR ANALYSER L'URBANISATION DES RIVAGES	53
4.1. <i>Le rôle du paysage dans l'urbanisation du littoral</i>	53
4.1.1. La mer, valorisée par des aménagements urbains.....	54
4.1.2. Des paysages marchandisés par l'économie résidentielle et le marketing territorial	55
4.1.3. Des fondements philosophique et psycho-sociologiques	56
4.2. <i>Le paysage, un concept riche et polysémique</i>	58
4.2.1. La matérialité du paysage	59
4.2.2. La visibilité du paysage	60
4.2.3. Les représentations du paysage et ses usages	60
4.3. <i>Le paysage, un outil pour décrypter le présent, le passé et envisager le futur</i>	61
4.3.1. Caractérisation des trois dimensions du paysage	61
4.3.2. L'articulation entre les trois dimensions du paysage	62
<i>Conclusion du Chapitre 4</i>	63
CHAPITRE 5. TROIS CONCEPTS COMPLEMENTAIRES POUR L'ANALYSE DE L'URBANISATION DU LITTORAL ..	65
5.1. <i>Représentation sociale</i>	65
5.1.1. A propos du concept	66
5.1.2. Appréhender les représentations sociales.....	67
5.1.3. Connexion avec la géographie	68
5.2. <i>Habiter et « Mode d'habiter »</i>	69
5.2.1. Etude des pratiques des habitants pour appréhender l'urbanisation	69
5.2.2. Conceptualisation de l'habiter	70
5.2.3. Etude des modes d'habiter sur le littoral.....	71
5.3. <i>Territoire</i>	72
5.3.1. Les contours conceptuels du territoire pour les géographes	73
5.3.2. Les dimensions territoriales de la problématique de l'urbanisation du littoral	75
<i>Conclusion du Chapitre 5</i>	76
CHAPITRE 6. LE TERRAIN, LA PLURIDISCIPLINARITE ET LA CONNEXION A LA SOCIETE.....	77
6.1. <i>Le terrain, une pratique incontournable</i>	77
6.1.1. Voir le réel et se faire une vue d'ensemble.....	78
6.1.2. Ecouter les acteurs de terrain, échanger avec eux	79
6.1.3. Relier le terrain à toutes les autres sources d'information disponibles	80
6.2. <i>La pluridisciplinarité : une exigence scientifique</i>	81
6.2.1. Complémentarité des connaissances scientifiques	81
6.2.1. Nécessité d'organiser l'articulation des compétences scientifiques	82
6.3. <i>Les liaisons science-société : une nécessité sociale</i>	83
6.3.1. Ancrage sociétal.....	83
6.3.2. Relations entre chercheurs et acteurs	84
<i>Conclusion du Chapitre 6</i>	85
CONCLUSION DE LA PARTIE 2.....	86

PARTIE 3. APPORTS D'ETUDES SUR L'URBANISATION DES PAYSAGES LITTORAUX

MEDITERRANEENS FRANÇAIS89

CHAPITRE 7. L'URBANISATION DES PAYSAGES LITTORAUX : STRUCTURES ET DYNAMIQUES SPATIALES, REPRESENTATIONS ET ENJEUX DE GESTION	91
7.1. <i>Caractériser et suivre l'empreinte spatiale de l'urbanisation</i>	91
7.1.1. L'évaluation de l'urbanisation dans l'espace et dans le temps	92
7.1.2. Une méthodologie de cartographie à grande échelle	93
7.1.3. Etalement, densification et renouvellement.....	95
7.2. <i>L'urbanisation, objet de représentations duales du littoral</i>	97
7.2.1. La dualité urbanisation-paysage.....	97
7.2.2. La pression urbaine : « inéluctable et inévitable ».....	98
7.2.3. La nécessité de l'urbanisation	100
7.3. <i>L'action publique d'encadrement de l'urbanisation : entre cohérence et ambiguïtés</i>	102
7.3.1. Une mise en œuvre inégale de la planification spatiale au niveau local.....	102
7.3.2. Planification et évolution de l'occupation des sols	104
7.3.3. Les ambiguïtés de l'action publique vis-à-vis de la maîtrise de l'urbanisation littorale	106
<i>Conclusion du Chapitre 7</i>	108

CHAPITRE 8.	LE ROLE DES VUES DANS LE DESIR DE LITTORAL ET SUR SON URBANISATION	109
8.1.	<i>Les vues, une dimension perçue et valorisée du paysage littoral</i>	110
8.1.1.	Importance relative et évidence patrimoniale des vues	110
8.1.2.	Des caractères apaisants et relevant du bien commun	112
8.2.	<i>L'objectivation de la relation entre la vue sur mer et l'urbanisation du littoral</i>	114
8.2.1.	Analyse de la visibilité de la mer	114
8.2.2.	Vue et urbanisation	116
8.3.	<i>L'instrumentation d'une connaissance de la visibilité du paysage pour l'action publique</i>	117
8.3.1.	Prendre en compte du paysage visible dans les politiques publiques	118
8.3.2.	Difficultés de mise en œuvre et premières applications	118
8.3.3.	Pertinence d'une connaissance du paysage visible pour la planification urbaine, l'action foncière et la gestion paysagère de l'espace	120
	<i>Conclusion du Chapitre 8</i>	122
CHAPITRE 9.	LES PRATIQUES RECREATIVES DE PLEIN AIR, UN REVELATEUR DES INTERACTIONS URBANISATION-PAYSAGE SUR LE LITTORAL.....	123
9.1.	<i>Détermination de l'empreinte spatio-temporelle des pratiques récréatives</i>	123
9.1.1.	Connaître les pratiques récréatives de bord de mer.....	124
9.1.2.	Observer les pratiques avec des méthodologies spécifiques.....	126
9.1.3.	Expliquer les pratiques par les caractéristiques paysagères des lieux.....	126
9.2.	<i>Discours et préférences des usagers sur les paysages du littoral</i>	128
9.2.1.	Le littoral, cadre de vie propice aux activités récréatives de plein air selon les habitants	129
9.2.2.	Entre naturalité et urbanité, les attentes disparates des randonneurs.....	129
9.2.3.	Même sur une plage urbaine, le paysage naturel compte.....	131
9.3.	<i>Gestionnaires et élus locaux face aux activités récréatives</i>	133
9.3.1.	Opposition : la protection de la nature avant tout	133
9.3.2.	Attentisme : laisser faire, voir venir, mais s'exposer à des difficultés	134
9.3.3.	Accompagnement : concilier accueil du public et préservation de la nature	135
9.3.4.	Régulation et mise en valeur : remettre de l'ordre et favoriser l'économie	136
	<i>Conclusion du Chapitre 9</i>	137
CONCLUSION DE LA PARTIE 3.....		139

PARTIE 4. UNE PERSPECTIVE DE RECHERCHE RECENTREE SUR L'INTERFACE VILLE-MER.....141

CHAPITRE 10.	L'INTERFACE VILLE-MER : PROPOSITION D'UN OUTIL CONCEPTUEL POUR L'ETUDE DES LITTORAUX URBANISES	143
10.1.	<i>L'IVM : éléments pour une définition</i>	143
10.1.1.	Une zone de contacts	144
10.1.2.	Un système d'interactions sociales et écologiques entre l'espace urbanisé et la mer	145
10.1.3.	Une entité territoriale ayant des enjeux propres.....	146
10.2.	<i>L'IVM : un cadre d'analyse autour du paysage</i>	147
10.2.1.	Un questionnement théorique et appliqué autour du paysage	148
10.2.2.	Entrées géographiques alternatives.....	148
10.2.3.	La piste interdisciplinaire.....	149
10.3.	<i>L'IVM à l'épreuve de la méthode géographique</i>	150
10.3.1.	Permettre l'analyse à différents niveaux géographiques.....	150
10.3.2.	Saisir les temporalités de l'IVM	151
10.3.3.	Comparer pour mieux comprendre	152
	<i>Conclusion du Chapitre 10</i>	152
CHAPITRE 11.	L'IVM AU REGARD DE TROIS ENJEUX SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX FORTS.....	153
11.1.	<i>L'IVM et l'enjeu climatique</i>	153
11.1.1.	L'adaptation de l'IVM via les politiques publiques et les projets urbains	154
11.1.2.	Analyser les politiques publiques urbaines au regard de l'enjeu climatique.....	154
11.2.	<i>L'IVM et l'enjeu de la justice socio-spatiale</i>	156
11.2.1.	L'égal accès aux aménités environnementales du littoral	156
11.2.2.	Etudier la spécificité sociale de l'IVM	156
11.3.	<i>L'IVM et l'enjeu de la qualité écologique et environnementale</i>	157
11.3.1.	L'aménagement et la gestion écologiquement durable de l'IVM.....	157
11.3.2.	Analyser les politiques locales d'aménagement de l'IVM.....	158
	<i>Conclusion du Chapitre 11</i>	159

CONCLUSION DE LA PARTIE 4.....	161
CONCLUSION GENERALE	163
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	165
LISTE DES ENCADRES.....	189
LISTE DES FIGURES	189
LISTE DES TABLEAUX	190
TABLE DES MATIERES	191

L'urbanisation du littoral : espaces, paysages et représentations. Des territoires à l'interface ville-mer

Résumé

Les rivages des mers et des océans sont des lieux attractifs de l'espace géographique. Depuis plusieurs décennies, ils font l'objet d'une urbanisation remarquable qui renvoie à des enjeux d'ordre écologique, économique, social, politique et culturel. Désormais généralisé, ce phénomène interroge les valeurs des sociétés humaines et questionne les modalités d'aménagement et de gestion durable de l'espace et de l'environnement sur les côtes. Dans le contexte d'affirmation des variabilités climatiques et de l'érosion de la biodiversité, et alors que les préoccupations pour l'écologie, la justice sociale, la santé et le cadre de vie sont croissantes, l'étude des villes et de l'urbanisation sur le littoral se doit de figurer à l'agenda scientifique. Ce mémoire d'HDR expose la manière dont cette question peut être étudiée dans le champ de la géographie, en prenant comme cadre d'analyse l'espace, le paysage et les représentations sociales. Rendant compte d'une quinzaine d'années de recherche sur les rives de la Méditerranée, il en expose les fondements conceptuels et méthodologiques et les principaux résultats. Il propose également une perspective de poursuite des investigations recentrée sur l'interface ville-mer. Cette zone de contact et d'échanges entre les espaces urbanisés et la mer constitue un espace de fortes contraintes tout en étant le cadre de nombreuses opportunités pour les sociétés. Elle concentre une grande partie des défis liés au maintien de l'humanité sur les rivages. Elle nécessite le développement de connaissances sur son fonctionnement et les modalités de sa gestion durable.

Mots-clés : littoral, urbanisation, paysage, espace, représentations sociales, interface ville-mer

Coastal urbanization: spaces, landscapes and social representations. From territories to the city-sea interface

Abstract

The shores of our oceans and seas attract people. This has led to several decades of urban pressure involving ecological, economic, social, political and cultural issues. Now widespread, this phenomenon raises the question of the values of human societies, as well as the issue of sustainable development and management of the coastal space and environment. With climate variability and biodiversity erosion confirmed, and in a time of growing concern for ecology, social justice, health and the living environment, the study of cities and coastal urbanization deserves to be on the scientific agenda. This habilitation thesis shows how this question can be explored from a geographic standpoint, taking as framework the concepts of space, landscape and social representations. Examining some fifteen years of research on the shores of the Mediterranean, it sets out the conceptual and methodological bases of this work and the main findings. It also suggests how future investigation could be focused on the city-sea interface. This zone of contact and exchanges between urbanized spaces and the sea is subject to strong constraints while offering societies numerous opportunities. Combining many of the challenges related to maintaining the human coastal presence, the city-sea interface requires further investigation of its functioning and the modalities of its sustainable management.

Key-words : coasts, urbanization, landscape, space, social representations, city-sea interface